



Les dossiers du CAD
**Coopération pour
le développement
Rapport 2004**



OCDE



EDITIONS OCDE

Par Richard Manning,
Président du Comité d'aide au développement (CAD)

*Efforts et politiques
des membres
du Comité d'aide
au développement*

Coopération pour le développement

Rapport
2004

Rapport de Richard Manning
Président du **Comité d'Aide au Développement**



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- À réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale.
- À contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique.
- À contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996), la Corée (12 décembre 1996) et la République slovaque (14 décembre 2000). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le **Comité d'Aide au Développement**, dont les membres ont décidé, en commun, de parvenir à un accroissement du volume total des ressources mises à la disposition des pays en développement et d'en améliorer l'efficacité. À cette fin les membres examinent, ensemble et périodiquement, à la fois le volume et la nature de leurs contributions aux programmes d'aide, établis à titre bilatéral et multilatéral, et se consultent sur toutes les autres questions importantes de leur politique d'aide.

Les membres du Comité d'Aide au Développement sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, et la Commission des Communautés européennes.

Also available in English under the title:
Development Co-operation Report 2004

Préface du Secrétaire général de l'OCDE

Depuis que je préside aux destinées de l'OCDE, l'Organisation a multiplié ses activités d'ouverture et renforcé sa collaboration avec tous ceux qui participent à la mission essentielle mais délicate qu'est la gestion constructive et durable d'une planète de plus en plus interdépendante.

Un regard sur l'extérieur montre que les problèmes auxquels sont confrontés les pays les plus pauvres et les plus faibles soulèvent des défis particuliers dans un monde où la distinction simpliste qui pouvait autrefois être faite entre pays développés et pays en développement a perdu de son sens. Les données d'expérience accumulées par l'OCDE apparaissent extrêmement pertinentes pour un ensemble sans cesse plus large d'économies émergentes. Elles sont moins susceptibles de s'appliquer directement à des pays dont la situation sociale, politique et économique, est radicalement différente et dont les gouvernements s'efforcent avec peine de répondre ne serait-ce qu'aux plus essentielles des attentes que peuvent raisonnablement escompter voir satisfaites leurs citoyens.

La création à l'OCDE d'un « Pôle Développement » en 2002 visait en partie à unir les forces des principales instances de l'Organisation dont les activités étaient centrées sur ces économies pauvres moins aptes à se suffire à elles-mêmes. Mon désir est que le Pôle, et au sein de ce dernier le CAD, collaborent étroitement avec les autres secteurs de l'Organisation pour faciliter l'application et l'adaptation des données d'expérience accumulées à l'OCDE dans ces environnements problématiques et pour aider les spécialistes de tous les domaines pertinents d'intervention des pouvoirs publics à voir en quoi la ligne d'action suivie dans leurs sphères respectives peut soutenir, ou gêner, les efforts des pays pauvres. Grâce à la mise en place d'une telle « voie à double sens », il deviendra plus facile pour les membres de l'OCDE d'affiner ensemble leur réflexion sur les questions qui ont des retombées pour les pays les plus pauvres et les plus faibles.

Comme il est souligné dans le présent rapport, les problèmes de ces pays requièrent une attention soutenue et durable. Pour que ces pays progressent, il est en effet extrêmement important que les membres de l'OCDE veillent à la cohérence et la logique interne de leurs politiques visant des domaines qui les intéressent, notamment les échanges, les mouvements de capitaux, les migrations et l'environnement.

Le présent rapport nous en apprend beaucoup sur l'aide, laquelle demeure un mode d'intervention privilégié, surtout dans les pays les moins avancés et les autres pays qui ne sont pas en mesure de s'attirer des financements privés à grande échelle. Une des missions premières du CAD est d'œuvrer à rendre le plus efficace possible cette entreprise brassant 70 milliards USD par an – et dont le chiffre d'affaires continue de croître. Je suis particulièrement satisfait de constater que le CAD a désormais instauré une collaboration fort étroite sur ces diverses questions avec les institutions financières internationales, le système des Nations unies et les fonds mondiaux et qu'il entreprend de renouer le dialogue avec les donneurs bilatéraux qui n'appartiennent pas au Comité, ni même à l'OCDE. Comme dans les autres secteurs de l'Organisation, je resterai attentif aux résultats produits

par ces travaux, en particulier pour ce qui est de la transposition de principes largement reconnus en améliorations mesurables des modes d'acheminement et de l'impact de l'aide.

L'année 2005 sera celle du premier bilan collectif des avancées obtenues au plan international vers les Objectifs du millénaire pour le développement. Ces derniers sont l'émanation d'une initiative prise par le CAD il y a près de dix ans. Je pense que, dans le débat sur les moyens de maximiser les progrès accomplis dans leur réalisation, l'OCDE a beaucoup à offrir à travers à la fois les travaux du Pôle Développement, et au sein de ce dernier du CAD, et la contribution de ses spécialistes de nombreux autres domaines d'intervention des pouvoirs publics à la mise en place d'un cadre international dans lequel les pauvres soient en mesure d'accéder à une vie meilleure.

Donald J. Johnston
Secrétaire général



Avant-propos

La parution du présent rapport coïncide avec un regain d'attention de la communauté internationale pour les problèmes inhérents à un monde caractérisé par d'énormes disparités, et donc pour la nécessité absolue d'aider les très pauvres à accéder à une vie meilleure. La mobilisation observée dans le monde entier face aux ravages causés dans l'océan Indien par le séisme et le tsunami du 26 décembre 2004 témoigne de la vigueur grandissante des sentiments de solidarité internationale que suscite le sort de ceux qui souffrent.

Ainsi que le fait observer le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement dans son rapport de décembre 2004 au Secrétaire général des Nations unies, « Le développement renforce notre sécurité à tous ». En septembre 2005, les dirigeants mondiaux auront l'occasion de se pencher sur les défis à relever – notamment ceux mis en évidence dans le rapport du Projet du millénaire – et de s'interroger sur les mesures que les nations du monde doivent prendre, individuellement et collectivement, pour les affronter.

Dans ce contexte, le volume comme la qualité de l'aide sont des considérations importantes, même si cette dernière ne peut être réellement efficace que si elle constitue un complément aux efforts des peuples et des gouvernements des pays pauvres et si elle s'inscrit dans un environnement propice à une croissance à large assise. Le Forum de haut niveau de Paris (prévu du 28 février au 2 mars 2005) sur le thème « Pour une plus grande efficacité de l'aide : harmonisation, alignement et gestion axée sur les résultats » offre une occasion sans pareille d'évaluer les progrès accomplis dans l'amélioration de l'efficacité d'acheminement de l'aide et de se mettre d'accord sur de nouvelles dispositions propres à les accélérer.

L'édition 2004 du Rapport sur la coopération pour le développement vise à rendre compte dans la plus grande transparence de l'évolution des apports d'aide au cours de la dernière période pour laquelle on dispose de chiffres (2003) ainsi que des engagements qu'ont pris de nombreux membres du CAD concernant l'augmentation de ces apports. Elle donne une vue d'ensemble des travaux du CAD tout en apportant quelques éclaircissements à propos des sujets de litige dans le débat sur la sécurité et le développement.

J'espère sincèrement que les éléments d'information qui y sont fournis se révéleront utiles pour alimenter les très importantes manifestations qui doivent avoir lieu au cours des mois à venir.

Je souhaiterais également rendre hommage aux efforts colossaux déployés par le Secrétariat, grâce auxquels le CAD a pu mener à bien un programme de travail très lourd au cours de l'année écoulée. De nombreux membres du Secrétariat ont fait montre de trésors de zèle pour préserver la dynamique des travaux du CAD. Le respect des délais de production du présent rapport n'est qu'un exemple parmi d'autres. Au nom du Comité, je tiens ici à les remercier tous.

Richard Manning
Président du DAC



Remerciements

Les principaux auteurs et collaborateurs qui ont contribué à cette édition du Rapport sont : Yasmin Ahmad, Stephanie Baile, Hilary Balbuena, Edward Bell, Julia Benn, Eric Bensef, Elena Bernaldo, Richard Carey, Jeanette Dargaville, Mark Downes, Jean-Louis Grolleau, Brian Hammond, Jim Hradsky, Paul Isenman, Martina Kampmann, Ulla Kunze, Fiona Legg, Caroline Lesser, Soe Lin, Andrea Liverani, Richard Manning, Hunter McGill, Carola Miras, Kaori Miyamoto, Simon Mizrahi, Aimée Nichols, Marjolaine Nicod, Madeleine Paris, Rudolphe Petras, Sandra Raymond, Michael Roeskau, Simon Scott, Elisabeth Thioleron, Chantal Verger, Ann Zimmerman.

Table des matières

Préface du Secrétaire général de l'OCDE	3
Avant-propos	5
Remerciements	6
1. Vue d'ensemble du Président du CAD	11
Introduction	12
Les Objectifs du millénaire pour le développement	12
Sécurité, droits de l'homme et développement	16
Une transformation de l'aide face à un monde en mutation	20
Volume de l'aide	20
Répartition de l'aide	25
Efficacité de l'aide	27
Notes	30
2. Répartition de l'aide au niveau des bénéficiaires	31
Introduction	32
Volume global et prévisibilité de l'aide	32
Prévisibilité des apports par pays	33
Aide par habitant	34
Poids de l'aide dans l'économie des bénéficiaires	38
Ciblage de l'aide sur la pauvreté	40
Formes et types d'aide selon les bénéficiaires	44
Secteurs d'intervention et activités d'aide	45
Notes	50
<i>Module spécial : L'aide en faveur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement</i> ..	51
Notes	55
Annexe 2.1. Les envois de fonds des émigrés en tant que vecteur de financement du développement	56
Notes	60
3. Progrès accomplis depuis la Déclaration du millénaire adoptée en 2000	63
Introduction	64
Faire des Objectifs du millénaire pour le développement une réalité	64
Remodeler les stratégies de développement	65
Pays en développement	65
Pays donateurs	65

Système multilatéral	65
Progresser dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement	69
Objectif 1 – Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	69
Objectif 2 – Assurer une éducation primaire pour tous	69
Objectif 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	69
Objectif 4 – Réduire la mortalité infantile	70
Objectif 5 – Améliorer la santé maternelle	70
Objectif 6 – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	70
Objectif 7 – Assurer un environnement durable	71
Bâtir un partenariat mondial vigoureux	71
Objectif 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	71
2005 – une année décisive pour la réalisation des OMD	73
Paix et sécurité	73
Alignement, harmonisation et ciblage sur les résultats au service de l'efficacité en matière de développement	75
Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide	75
Contrôle et soutien politiques	76
Des progrès étendus mais peu marqués	76
Prévisibilité de l'aide à moyen terme	78
Alignement sur les systèmes et capacités des pays partenaires	78
Gestion axée sur les résultats en matière de développement	79
Le Forum à haut niveau de Paris en mars 2005	80
Notes	80
4. Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux	81
Évolution du volume et de la programmation de l'aide des membres du CAD	82
Performance et engagements des membres du CAD	82
Conséquences de l'allègement de la dette irakienne	84
Grandes tendances du côté des bénéficiaires de l'aide	84
Notes relatives aux différents membres du CAD	87
Australie	88
Autriche	90
Belgique	92
Canada	93
Danemark	94
Communauté européenne	95
Finlande	96
France	97
Allemagne	99
Grèce	100
Irlande	101
Italie	102
Japon	104
Luxembourg	105
Pays-Bas	106
Nouvelle-Zélande	107
Norvège	108

Portugal	110
Espagne	111
Suède	112
Suisse	113
Royaume-Uni	114
États-Unis	115
Notes relatives aux pays non membres du CAD	116
République tchèque	117
Hongrie	118
Islande	118
Corée	119
Mexique	120
Pologne	120
République slovaque	120
Turquie	121
Donneurs non membres de l'OCDE	121
Estonie	121
Lettonie	121
Lituanie	122
Autres donneurs	122
Le CAD et ses travaux	123
Le Comité d'aide au développement	124
Composition du Comité d'aide au développement en 2004	126
Principales activités du CAD	127
Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD	130
La Direction de la coopération pour le développement	139
Thèmes et alias du site Web du CAD	142
Quelques publications clés de la DCD/CAD	143
Annexe statistique	145
Notes techniques	249
Glossaire des principaux termes et concepts	250
Notes sur les définitions et questions de mesure	256
Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – 1 ^{er} janvier 2003	259
Liste des abréviations	260
Liste des encadrés	
2.1. Clés de répartition de l'aide	35
2.2. Assistance technique liée au commerce et renforcement des capacités commerciales	48
3.1. Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)	67
3.2. La prévention des conflits, la construction de la paix et les OMD	74
3.3. Enquête du CAD sur l'appropriation, l'harmonisation et l'alignement	77
4.1. Examen par le CAD de l'aide de l'Australie, 14 décembre 2004	89
4.2. Examen par le CAD de l'aide de l'Autriche, 27 octobre 2004	91

4.3. Examen par le CAD de l'aide de la France, 26 mai 2004	98
4.4. Examen par le CAD de l'aide de l'Italie, 28 septembre 2004	103
4.5. Examen par le CAD de l'aide de la Norvège, 23 novembre 2004	109

Liste des tableaux

1.1. Simulation des perspectives d'évolution de l'APD pour 2006	21
1.2. Anticipations concernant les versements nets d'APD en 2006	22
1.3. Tenir la marque	29
2.1. Estimation des transferts d'APD intégrés aux budgets des pays bénéficiaires	39
2.2. Engagements en faveur des secteurs visés par les propositions retenues dans le « Consensus de Copenhague »	47
2.A1.1. Montant estimé des envois de fonds des travailleurs émigrés, par pays source et pays destinataire	57
3.1. Vue d'ensemble des progrès accomplis vers les Objectifs du millénaire pour le développement	68
4.1. Apports nets d'aide publique au développement en 2003	83

Liste des graphiques

2.1. Les apports nets d'APD se redressent	32
2.2. Au niveau des pays, les recettes d'APD varient peu d'une année sur l'autre	34
2.3. L'APD par habitant varie considérablement selon les régions	36
2.4. Les recettes d'APD par habitant se redressent dans la plupart des régions	37
2.5. Les petits pays reçoivent une aide plus importante par habitant	38
2.6. L'APD représente une part substantielle des importations dans les pays les moins avancés	40
2.7. Les courbes de concentration de l'aide mettent en évidence des écarts dans la part de leur aide que les différents donateurs consacrent aux plus pauvres (2001)	41
2.8. Une aide par habitant plus élevée à un nombre décroissant de pays pauvres	42
2.9. Le revenu réel par habitant a augmenté dans les grands pays pauvres	42
2.10. À mesure que le revenu moyen des pays en développement augmente, l'aide va à des pays plus pauvres	43
2.11. Les pays les plus pauvres reçoivent principalement des dons d'APD	44
2.12. La coopération technique intéresse principalement les pays bénéficiaires les plus avancés	44
2.13. Les secteurs de destination de l'aide varient considérablement selon les régions	46
2.14. Évolution de l'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement, 1973-2002	51
2.15. Principaux bénéficiaires de l'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement en 2001-02	53
2.16. APD en faveur de la distribution d'eau et de l'assainissement et accès à l'eau dans les pays bénéficiaires, engagements par habitant, 2001-02	54
4.1. APD des membres du CAD : 1990-2003 et simulations à l'horizon 2006 et 2010	84
4.2. Aide publique au développement nette en 2003	85

Chapitre 1

Vue d'ensemble du Président du CAD

Le présent chapitre passe en revue les progrès accomplis vers les Objectifs du millénaire pour le développement, tels qu'ils ressortent des informations à notre disposition, fait un tour d'horizon des travaux du CAD sur la question, importante et délicate, des liens entre sécurité et développement, et fournit un bilan de la situation actuelle au regard des deux paramètres fondamentaux que sont le volume et l'efficacité de l'aide.

Introduction

Le présent chapitre a trois objectifs :

- Premièrement, faire le point des progrès accomplis vers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et voir ce qu'impliquerait une augmentation notable du nombre de pays qui obtiennent des avancées satisfaisantes de ce point de vue.
- Deuxièmement, examiner comment mieux intégrer la dimension sécurité dans la réflexion sur le développement durable, en s'appuyant sur la notion de « sécurité humaine » pour établir un lien entre développement et sécurité.
- Troisièmement, enfin, évaluer les accomplissements réalisés pour ce qui est de l'accroissement du volume et de l'efficacité de l'aide, vecteur potentiel d'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des pauvres.

Il est essentiel que la communauté internationale profite de l'année 2005 – qui marquera le cinquième anniversaire de l'entérinement par des représentants du monde entier de la Déclaration du millénaire et est séparée de dix ans de la date à laquelle sont supposés être atteints la plupart des OMD – pour accélérer le rythme des progrès accomplis pour remédier à la misère et éradiquer la pauvreté à l'échelle de la planète. Des efforts sans précédent ont été déployés ces quelques dernières années pour suivre les évolutions concrètes, et les rapports du PNUD, des organismes spécialisés des Nations unies, de la Banque mondiale et surtout du Projet du millénaire ont permis de se faire une idée beaucoup plus précise aussi bien des accomplissements que des revers enregistrés par rapport à la situation de 1990, qui sert de référence. Les données sont certes susceptibles d'être encore grandement améliorées mais elles nous fournissent suffisamment d'informations pour nous permettre de dire que les tendances actuelles sont loin d'être satisfaisantes. Le fait est, également, qu'il s'opère un consensus grandissant sur ce qu'il convient de faire. L'année 2005 nous montrera jusqu'où va notre détermination collective et individuelle à agir.

Les Objectifs du millénaire pour le développement

Choisir la bonne stratégie de développement requiert des données précises sur les problèmes de développement. Malheureusement, celles-ci font souvent défaut. Dans de nombreux pays, beaucoup de naissances et de décès ne sont pas consignés et les données sur l'accès aux services sociaux de base restent sommaires. Dans certains domaines, il est totalement impossible de se procurer des informations se fondant sur l'observation directe et les politiques doivent être mises au point sur la base des résultats de modèles qui intègrent de nombreux paramètres aléatoires et qui, à plus ample examen, peuvent révéler de sérieux défauts. Incontestablement, une poursuite et une intensification des efforts d'amélioration des systèmes statistiques des pays en développement sont indispensables et j'espère que les donateurs ne négligeront pas l'importance qu'il y a à aider ces pays à élaborer de solides stratégies nationales de développement de la statistique et à améliorer la qualité de leurs statistiques sectorielles. Cela dit, dans l'état actuel des connaissances,

que peut-on penser, sans trop de risque d'erreur, des tendances récentes en matière de développement ?

On reviendra plus en détail sur cette question dans le chapitre 3 du présent rapport. Pour commencer, il faut reconnaître que des progrès ont été accomplis depuis 1990. Nous pouvons en particulier dire avec une certaine certitude qu'au niveau mondial, le nombre absolu de personnes vivant dans l'extrême misère qu'implique le revenu d'un dollar par jour, auquel il a été convenu de fixer le seuil de pauvreté, a diminué depuis 15 ans, ce qui constitue peut-être une première dans l'histoire de l'humanité. Qui plus est, dans le même temps, le nombre d'habitants de la planète est passé d'environ 5.3 milliards en 1990 à 6.3 milliards en 2003. Nous pouvons aussi dire que davantage d'enfants sont scolarisés à l'échelle du monde que ce n'a jamais été le cas, que ce soit en chiffres absolus ou en pourcentage des classes d'âge intéressées, et que l'écart entre les taux de scolarisation des filles et des garçons est plus faible que jamais. Par ailleurs, au niveau mondial, les taux de mortalité des bébés et des enfants ne cessent de baisser, et le nombre de personnes qui ont accès à une eau propre et à des systèmes d'assainissement s'accroît régulièrement.

Reste que le tableau donné par les statistiques disponibles ajoute aussi à la noirceur de la détresse humaine. Environ 1.1 milliard d'individus ont moins d'un dollar par jour pour vivre, plus de 100 millions d'enfants n'ont jamais mis les pieds ne serait-ce qu'à l'école primaire et ne possèdent donc pas la moindre bribe d'instruction qui puisse leur être un jour utile, l'objectif de parité entre les sexes dans le primaire en 2005 ne sera pas atteint et 10 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de causes qui auraient pu être évitées. En outre, la pandémie de sida continue ses ravages et, conjuguée au paludisme, à la tuberculose et à d'autres maladies relativement négligées, ralentit l'allongement de l'espérance de vie, quand elle ne la raccourcit pas, dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne. Qui plus est, les infrastructures et les ressources naturelles sont soumises à des pressions grandissantes sous l'effet de la croissance démographique et de l'augmentation de la consommation.

Quelles sont les chances que les objectifs soient atteints aux dates prévues ? Au niveau mondial, tout d'abord, l'objectif relatif à la pauvreté monétaire est le seul dont la réalisation semble quasiment certaine. Il n'y a à l'évidence pas là de quoi pavoiser. D'après les estimations actuelles, la part de la population des pays en développement vivant avec moins d'un dollar par jour pourra être ramenée à 13 % en 2015, ce qui représente quelque 750 millions de personnes alors qu'on en comptait le chiffre record d'environ 1.5 milliard au début des années 80. Par contre, en ce qui concerne la plupart, sinon la totalité, des autres objectifs, les progrès – et on a toutes les raisons de penser que dans chacun des domaines correspondants la situation continuera de s'améliorer à l'échelle de la planète – ne seront vraisemblablement pas à la hauteur, même au niveau mondial, des attentes des concepteurs des objectifs. C'est probablement pour ceux relatifs à la santé que le chemin à parcourir restera le plus long.

Le lien entre la pauvreté monétaire et les autres indicateurs du bien-être individuel est certes globalement positif mais il ne s'agit pas en l'occurrence d'une simple relation automatique. Dans l'ensemble, le recul de la pauvreté monétaire ne semble pas aller de pair avec des avancées équivalentes au regard des autres indicateurs, encore que pour certains de ces derniers dans certaines régions (l'éducation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, par exemple) les progrès accomplis soient plus conformes à ce qu'implique la concrétisation de l'objectif correspondant que ceux obtenus dans le domaine de la

pauvreté monétaire. Si les concepteurs des objectifs ont sous-estimé les difficultés soulevées par la réalisation des objectifs sociaux, et plus particulièrement de ceux relatifs à la santé, c'est peut-être parce que même au début des années 90 on n'avait pas encore pleinement apprécié toutes les répercussions du VIH/sida. Cela tient peut-être aussi au fait que l'accès de la masse des très pauvres (notamment les nombreuses personnes affichant un revenu inférieur à deux dollars par jour) aux services sociaux ne s'est, en moyenne, pas suffisamment amélioré pour qu'il en résulte une réelle embellie de leurs conditions de vie. Il ne manque certainement pas de preuves, dans tous les pays, des grandes disparités entre les segments les plus riches et les plus pauvres de la société au regard des indicateurs de santé et d'éducation.

Au niveau régional, c'est l'Asie de l'Est qui conserve les meilleures chances d'atteindre la plupart des objectifs. La croissance et la transition démographique que connaît l'Asie du Sud devraient aussi permettre des améliorations notables dans cette région, qui abrite encore près de 40 % des plus démunis à l'échelle de la planète. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, de même qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, pourtant nettement mieux lotis que l'Asie du Sud en 1990, les progrès ont été plus lents, et il s'offre à l'évidence à ces deux régions des possibilités d'améliorer considérablement leur performance au cours des dix années à venir. En Europe orientale et en Asie centrale, la plupart des indicateurs, qui s'étaient effondrés après l'éclatement de l'ex-Union soviétique, semblent se redresser et les perspectives de voir se matérialiser de réelles avancées (comme cela a déjà été le cas dans les nouveaux États membres de l'Union européenne) sont, là aussi, bonnes. En conséquence, l'Afrique subsaharienne reste la région dont les chances sont les plus compromises compte tenu de la faiblesse de la croissance du revenu par habitant, de l'instabilité politique, de la petite taille des marchés et des taux très élevés de prévalence des maladies infectieuses, notamment du VIH/sida, qui la caractérise depuis toujours.

Cela dit, il est vrai que les pères des objectifs internationaux de développement définis dans le cadre du CAD en 1995-96 n'y voyaient pas un patron auquel devait se conformer chaque pays, ou même chaque continent. (Seul l'objectif d'éducation primaire universelle était énoncé en des termes qui impliquaient forcément la poursuite du même objectif par tous les pays.) Ils les considéraient plutôt comme un moyen de rendre compte à nos citoyens des résultats réellement obtenus par l'entreprise développement dans l'ensemble du monde en développement. La Résolution des Nations unies dans laquelle sont définis les Objectifs du millénaire pour le développement fait elle aussi de ces derniers une entreprise mondiale, dans le cadre de laquelle c'est à chaque pays de se fixer lui-même ses propres objectifs – à l'échéance qu'il souhaite et sous la forme qu'il veut. Comme il est indiqué dans le rapport de 1996 du CAD sur *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*, « bien qu'ils soient considérés en fonction de leur incidence au plan mondial, ces objectifs doivent être poursuivis pays par pays dans le cadre d'approches adaptées aux conditions locales et de stratégies de développement formulées par les pays eux-mêmes ». Nombre de ces objectifs nationaux seront à juste titre, à mesure que les pays progressent, plus ambitieux que les OMD. Dans d'autres cas, ils pourront l'être moins encore qu'alors, du simple fait de leur existence, les OMD puissent être raisonnablement considérés comme des normes auxquelles les citoyens de tous les pays peuvent s'estimer tous les droits d'aspirer à l'échéance fixée pour l'ensemble du monde. À l'évidence, nous ne pouvons en effet nous satisfaire du fait que les objectifs relatifs à la pauvreté, par exemple, soient atteints à l'échelle mondiale mais pas en Afrique subsaharienne ou que ceux concernant la santé le soient sans que pour autant la situation sanitaire des très

pauvres se soit réellement améliorée. Il faut en fait se féliciter que l'existence des OMD ait conduit la société civile, les gouvernements des pays en développement et les donateurs à relever la barre et à s'atteler à la tâche bien plus difficile qu'est leur réalisation non seulement au niveau mondial mais également à l'échelle de chaque région et même de chaque pays. Comme le montre le Projet du millénaire des Nations unies, un tel résultat nécessiterait une intensification considérable des efforts déployés par les donateurs comme par les bénéficiaires mais il est, dans son principe, on ne peut plus souhaitable. Il faut en outre être conscient que, quelle que soit l'ampleur des progrès qui auront été enregistrés à cette date, 2015 n'est qu'une étape sur la voie de l'éradication de l'extrême pauvreté et du règlement de tous les autres problèmes évoqués dans les OMD.

Sous quel qu'angle qu'on se place – mondial, régional ou national – l'insuffisance probable, au vu des tendances actuelles, des avancées obtenues vers la plupart des Objectifs du millénaire pour le développement mérite à l'évidence de retenir sérieusement l'attention. Que faudrait-il faire pour améliorer radicalement les chances de voir se concrétiser un plus grand nombre de ces objectifs dans davantage d'endroits ?

Pour commencer, il faut que la population et les pouvoirs publics de chaque pays soient déterminés à progresser et s'y efforcent. Il faut, avant toute chose, que soient prises des décisions difficiles afin d'arbitrer entre les priorités concurrentes dans un cadre macroéconomique viable, de préciser les rôles respectifs de l'État, du secteur privé et de la société civile, de mettre en place des institutions compétentes et d'encourager la transparence et un débat politique ouvert.

Par ailleurs, il incombe aux pays de l'OCDE de donner suite aux engagements qu'ils ont eux-mêmes souscrits en vertu des OMD en œuvrant à l'instauration d'un environnement international de nature à permettre aux pays en développement de prospérer – ce qui va incontestablement aussi dans le sens de leurs propres intérêts à long terme. À l'Organisation, une attention accrue est portée à la « cohérence des politiques au service du développement » depuis quelques années, notamment dans le cadre des examens de l'aide effectués au sein du CAD. Le Sommet du millénaire et les grandes conférences, de Doha, Monterrey et Johannesburg, ont tous contribué à amener le sujet sur le devant de la scène. Dans sa déclaration de 2002 intitulée « Pour un programme d'action commun de l'OCDE au service du développement », le Conseil réuni au niveau des ministres appelait l'Organisation à « analyser les arbitrages à opérer et les synergies possibles entre des domaines tels que les échanges, l'investissement, l'agriculture, la santé, l'éducation, l'environnement et la coopération pour le développement afin d'encourager une plus grande cohérence des politiques au service des objectifs de développement convenus à l'échelon international ». De par mes fonctions de président du CAD, je sais que certains autres comités de l'OCDE s'appliquent désormais davantage à rechercher des domaines d'intérêt commun même si je n'ai aucun doute quant à la difficulté de faire en sorte qu'un poids suffisant soit accordé aux intérêts des pays en développement pauvres dans la prise des décisions internationales.

Un certain nombre de pays membres ont, de leur côté, pris des mesures pour améliorer la coordination entre les différents acteurs intervenant dans l'élaboration des politiques, ce qui est encourageant. Une étude des modes d'organisation adoptés par les membres du CAD pour le traitement de ces questions a servi de base à un atelier à haut niveau en mai dernier, dont j'espère qu'il encouragera la généralisation de bonnes pratiques. L'achèvement du cycle de Doha selon des modalités qui justifient son

appellation de « cycle sur le développement » reste un élément décisif pour attester d'une réelle volonté de cohérence des politiques au service du développement.

Si les pays développés comme les pays en développement font les bons choix, les possibilités de mobilisation des capitaux privés (intérieurs comme étrangers, sous forme de remises de fonds des émigrés aussi bien que d'investissements) s'en trouveront grandement renforcées. Des travaux sont en cours à l'OCDE pour déterminer comment améliorer le climat de l'investissement privé et comment l'aide au développement peut contribuer au mieux à la mobilisation de ce dernier. Il nous faut cependant aussi nous attaquer à des questions plus délicates sur le plan politique, notamment celles en rapport avec la sécurité et les droits de l'homme, et accroître considérablement le volume, et aussi l'efficacité, de notre aide afin de soutenir les pays en développement réellement désireux d'entreprendre des réformes et de procurer une bouée de sauvetage adaptée à tous les déshérités. Telles sont les considérations qui serviront de trame aux sections suivantes du présent chapitre.

Sécurité, droits de l'homme et développement

Lorsqu'ils ont mis au point le premier ensemble d'objectifs internationaux de développement (précurseurs des OMD) en 1996, les membres du CAD ont admis que « la réalisation de ces objectifs chiffrables dépend aussi très largement d'**aspects qualitatifs** liés à la promotion de sociétés plus stables, sûres, justes et davantage fondées sur la participation ». Parmi ces derniers, étaient cités « le développement de capacités de gestion efficace des affaires publiques selon des pratiques démocratiques et responsables, la protection des droits de l'homme et le respect de l'État de droit ». Cela revenait à reconnaître que le développement est par essence un processus politique, qui peut faire des gagnants et des perdants, tout du moins en termes relatifs, et dans lequel l'aptitude à régler les conflits de manière équitable et par des moyens acceptés et respectueux des droits de l'homme est souvent une condition déterminante pour obtenir des résultats durables. Rien n'en donne mieux la preuve que l'écheveau des liens entre la sécurité et le développement.

Il faut consolider le consensus qui s'est désormais formé autour des liens entre sécurité et développement et sur les conséquences pratiques d'une meilleure prise en compte de leur importance. Cela est d'autant plus fondamental si l'on a dans l'idée que les responsables de la sécurité et du développement doivent collaborer plus étroitement à l'obtention de résultats qui répondent aux objectifs des deux parties, tout en respectant le point de vue de l'autre. Le rapport établi en 2003 par la Commission sur la sécurité humaine à l'intention du Secrétaire général des Nations unies constitue en l'espèce une référence.

Commençons par nous pencher sur le slogan commode voulant que « Pas de développement sans sécurité et pas de sécurité sans développement ». La première partie de cette proposition me semble bien rendre compte, encore que peut-être de façon un peu désinvolte, du fait qu'on a très rarement observé un développement soutenu dans des pays ou des régions où prévaut une grande instabilité ou dans lesquelles les pauvres ne peuvent avoir la certitude que leurs investissements – qu'il s'agisse d'un champ de riz, de quelques poulets ou d'un étal sur un marché, pour ne citer que quelques exemples – leur procureront un revenu sans qu'ils soient exposés à la saisie, à l'expropriation ou au vol. Il ne fait aucun doute que l'un des plus grands sujets de préoccupation des pauvres eux-mêmes est l'insécurité. Les pauvres ont en effet rarement les moyens de se défendre contre

les malversations d'opresseurs ou de délinquants, et moins encore contre celles de membres corrompus des forces de l'ordre ou du système judiciaire. Là où éclatent des conflits violents, que ce soit à l'intérieur d'un pays ou entre pays, le développement est suspendu. Les problèmes coïncidents – absence de frontières pour le crime et la corruption, terrorisme, émergence « d'économies de guerre », trafic d'armes et de drogue, et prolifération illicite d'armes de petit calibre et d'armes de destruction massive pour ne citer que ceux là – aggravent les menaces qui pèsent sur la sécurité des populations, des nations et de l'environnement international. La sécurité est donc une condition vitale pour le développement. Cela ressort très explicitement du programme d'action à l'appui de la sécurité humaine, lequel est centré sur la construction d'États ouverts et attentifs qui garantissent les moyens d'existence et la sécurité de leur population. D'où l'importance, comme le prône le CAD, d'investissements plus efficaces dans le bon fonctionnement des « systèmes de sécurité », expression qui recouvre tout ce qui a un rapport avec la sécurité, des tribunaux jusqu'à l'armée. D'où aussi l'importance d'une attention accrue à la prévention des conflits et à la construction de la paix, comme le préconise également le Groupe de personnalités de haut niveau dans son rapport. D'où, encore, l'importance d'établir et de préserver les droits de tous les citoyens, y compris les pauvres, et de veiller à ce que ces derniers aient réellement leur mot à dire dans la défense de leurs propres intérêts.

Passons maintenant à la deuxième partie de la proposition voulant qu'il n'y ait « pas de sécurité sans développement ». Quelques précisions s'imposent, là aussi. Il ne faut certainement pas voir dans cette assertion un moyen de dire qu'il faut suspecter les pauvres de se laisser facilement tenter par l'appel du terrorisme ou que le processus de développement conduit en soi, de façon prévisible ou linéaire, à l'élimination des conflits. En revanche, elle constitue une façon d'appeler l'attention sur les très graves problèmes soulevés par la persistance d'importants écarts de niveau de vie dans un monde où la circulation des biens, des services, des capitaux et bien sûr des personnes est devenue de plus en plus facile au cours des 60 dernières années. Ainsi que le fait observer le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement dans son rapport de décembre 2004 au Secrétaire général, « Le développement renforce notre sécurité à tous ». Il s'agit là d'un puissant argument contribuant à motiver par l'intérêt personnel à long terme bien compris l'effort de développement – lequel, par essence, vise à faciliter et aider la transition vers un monde en définitive plus équilibré. Il ne faut cependant pas croire que la situation va s'améliorer du jour au lendemain : le développement est une entreprise de longue haleine.

Autant de considérations qui conduisent les gouvernements des pays de l'OCDE à se préoccuper davantage, à juste titre, des risques induits par l'existence de ce qu'on peut qualifier « d'États fragiles » et de pays où règnent la pauvreté, les inégalités, le désordre public et la mauvaise gestion des affaires publiques. De ce fait, les décideurs opérant dans différents domaines sont amenés à avoir davantage de contacts et à collaborer à la mise au point de stratégies et d'interventions qui soient à la fois cohérentes et aptes à produire des résultats durables. Les spécialistes du développement – dont les efforts passés pour s'attaquer à certains de ces problèmes n'avaient souvent guère été soutenus – doivent être totalement associés à ce regain d'attention pour les « États fragiles ». Cela dit, leur implication suscite aussi certaines craintes, de la part des organisations de la société civile par exemple, notamment que :

- Le désir de contrer le terrorisme ne devienne de plus en plus un facteur déterminant dans la répartition de l'aide au développement.

- Le concept même d'aide publique au développement (APD) soit redéfini pour permettre de financer sur le budget limité de l'aide des dépenses injustifiées en rapport avec la sécurité.
- L'aide humanitaire ne finisse par être – ou ne soit déjà dans certains cas – si étroitement liée aux interventions visant la sécurité que les principes d'action humanitaire qu'on a eu tant de mal à faire accepter n'en soient révoqués et les travailleurs de l'aide exposés à de graves risques à grande échelle.

Pour ce qui est de la première de ces inquiétudes, il ne faut pas perdre de vue que l'adage « pas de développement sans sécurité » ne signifie pas que (par exemple) les pays en développement doivent être encouragés à investir dans des structures de sécurité à la main de fer du genre de celles qu'apprécient tout particulièrement les régimes antidémocratiques. C'est à chaque pays de déterminer le type de système de sécurité qui procurera à tous ses citoyens, y compris les pauvres, le sentiment fiable qu'ils bénéficient d'une réelle sécurité et que leurs droits sont protégés. Le rôle de la communauté des donateurs et de l'aide publique au développement n'est pas d'appuyer des régimes délétères ou de soutenir des priorités étroites en matière de sécurité, mais d'œuvrer au développement durable, en premier lieu pour les pauvres. Il est cependant aussi important de reconnaître que cela laisse un large éventail de domaines où instaurer une coopération productive entre les spécialistes de la sécurité et du développement dans les pays donateurs. Cela vaut en particulier dans le cas des « États fragiles », où l'instabilité est souvent un phénomène endémique. On ne peut attendre de la communauté du développement qu'elle parvienne à elle seule à stabiliser ce genre de situations. Les sphères politiques ou militaires n'en ont d'ailleurs pas plus le pouvoir. Toutes les parties doivent collaborer pour qu'une aide efficace et appropriée puisse être apportée à ces pays.

L'intervention régionale dans les îles Salomon qui a débuté en juillet 2003 à la demande du gouvernement national constitue un exemple instructif. Cette intervention visait à répondre non seulement aux préoccupations du gouvernement mais aussi aux craintes manifestées par les États voisins que l'instabilité dans les îles Salomon ait des répercussions sur leur propre sécurité. Elle était aussi motivée par le constat qu'aucun développement durable n'était possible tant qu'il n'aurait pas été remédié à l'instabilité et à ses causes profondes. Son succès a nécessité le déploiement, au départ, de forces militaires et le lancement simultané d'un programme à plus long terme de réforme des institutions, à commencer par le système de sécurité (au sens large du terme), auxquels est venu s'ajouter l'apport d'un volume important d'aide au développement dans des secteurs clés comme l'éducation. Tous ces éléments ont dû être mis en place de façon coordonnée de telle sorte que soient atteints les objectifs de tous les organismes publics des principaux pays concernés.

C'est la raison pour laquelle le CAD a insisté, dans son rapport de 2004, sur la réforme des systèmes de sécurité, sur la nécessité d'une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration face aux problèmes de sécurité. Cela n'implique pas que les organismes de développement (ou les instances politiques ou militaires) doivent renoncer à leurs propres objectifs, règles de discipline et obligations de comptes. Bien au contraire, le respect des compétences de chaque intervenant et des contraintes auxquelles il est assujéti est essentiel dans tout dispositif de coopération associant l'ensemble de l'administration.

À l'évidence, des tensions risquent de se produire, et se produiront inévitablement, dans ce genre d'entreprise appelant une collaboration, au service d'une cause commune, entre des entités poursuivant des objectifs différents. Il n'existe aucun moyen *a priori* de les éviter. La meilleure protection contre d'éventuels débordements des champs de compétence respectifs consiste à assurer la plus grande transparence possible quant aux objectifs, aux dotations et aux opérations. Le CAD y contribue par la publication régulière de données sur les nouveaux engagements d'aide et sur la répartition des apports d'aide.

La deuxième question, celle de la couverture de l'APD, renvoie à la notion même de transparence. Le CAD a consacré beaucoup de temps, au cours des 18 derniers mois, à l'examen de l'adéquation de sa définition de l'APD dans le domaine de la sécurité. Dans ses débats, il a tenu à compte à la fois des retombées qu'aurait, au plan politique, une éventuelle modification de la couverture de l'APD et de la nécessité d'utiliser des définitions qui s'appuient sur de solides fondements techniques et qui garantissent la fourniture de données comparables, entre pays et au fil du temps. En tant que président, il ne faisait pour moi aucun doute que les instructions en matière de notification ne fournissaient pas un traitement adéquat d'aspects que, sur le principe, toutes les parties reconnaissent constituer des objectifs légitimes de l'aide (par exemple s'attaquer au problème des enfants soldats), mais que tout changement qui entraînerait la comptabilisation dans l'APD de dépenses publiques représentant des sommes importantes qui n'y entraient pas jusque là devrait être étayé par de solides arguments compte tenu de la nécessité de préserver la crédibilité de l'APD. Je me réjouis que les participants à la réunion à haut niveau soient parvenus, en avril 2004, à un consensus sur certains des points qui faisaient question (et dont aucun, à mon avis, n'est susceptible de donner lieu à des dépenses de grande ampleur) et que le CAD se donne le temps de poursuivre sa réflexion sur les autres propositions. Malgré les craintes exprimées par certains observateurs extérieurs, je suis persuadé que les changements qu'il sera d'un commun accord décidé d'apporter à la couverture de l'APD ne mettront pas en péril la crédibilité de la définition du CAD. Cela dit, où que soit placée la limite, les gouvernements des pays de l'OCDE devront puiser dans d'autres sources que l'aide pour financer des activités à l'appui de la construction de la paix et du règlement des conflits s'ils veulent réellement instaurer un monde plus sûr pour tous.

La troisième inquiétude, celle concernant le respect effectif des principes d'action humanitaire, a pris une acuité grandissante compte tenu de la multiplication des situations d'urgence complexes et d'instabilité à la sortie d'un conflit auxquelles sont confrontés les pays de l'OCDE et les organisations internationales. Il me semble extrêmement important de permettre aux organismes humanitaires de remplir le rôle essentiel que leur reconnaît la communauté internationale selon des modalités qui respectent ces principes et qui limitent les risques physiques encourus par leur personnel. C'est certes à chaque organisme de décider du niveau de risque qu'il peut attendre que son personnel accepte de prendre dans les cas où une complète sécurité n'est pas possible, mais les gouvernements des pays de l'OCDE n'en ont pas moins le devoir, dans tous les cas à l'exception des plus extrêmes, d'éviter toute action qui empêcherait l'intervention de ces organismes. Le CAD a entrepris de s'intéresser de plus près à l'aide humanitaire : il a commencé par décortiquer les composantes humanitaires de l'aide de deux de ses membres dont les programmes ont été soumis à examen en 2004 et a décidé de s'interroger sous peu sur le rôle qu'il peut jouer dans ce domaine à l'avenir. Il examinera aussi des

propositions propres à améliorer notablement la notification des activités humanitaires et donc la qualité de ses statistiques dans ce domaine.

Une transformation de l'aide face à un monde en mutation

Comme l'ont eux-mêmes reconnu les auteurs du *Rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*, l'aide ne peut en aucun cas être considérée comme un instrument capable d'assurer à lui seul la réalisation des objectifs définis dans leur rapport ; elle ne peut que compléter les efforts déployés par les peuples et les gouvernements des pays en développement et doit elle-même être étayée par tout un ensemble de mesures, économiques, politiques et environnementales, propres à favoriser le développement. Cependant, ils ont aussi souligné que « un soutien international efficace peut faire toute la différence dans la réalisation de ces objectifs ». D'où l'importance de s'interroger sur les progrès accomplis pour ce qui est du volume et de l'efficacité de l'aide.

Volume de l'aide

La Conférence de Monterrey sur le financement du développement, en mars 2002, semble avoir marqué un changement de tendance au niveau des crédits alloués à l'aide. L'APD des membres du CAD, qui avait fortement fléchi en termes réels (et plus encore en pourcentage du revenu national brut) entre 1992 et 1997 puis s'était stabilisée aux alentours de 0.22 %, rapportée au RNB, entre 1997 et 2001, a alors recommencé à augmenter, quoiqu'à un rythme extrêmement modeste. En 2002, elle a progressé de 7 % en termes réels, puis à nouveau de 5 % en 2003, où elle a atteint 0.25 % du RNB cumulé des membres, pour finir par dépasser le niveau en termes réels de 1992 qui constituait son précédent record. Au moment de la rédaction du présent rapport, on ne connaît pas encore les chiffres de 2004 mais tout porte à croire que ceux-ci témoigneront d'une croissance significative en termes réels pour la troisième année de suite. En vertu des engagements pris à Monterrey, l'APD des membres du CAD devrait, en 2006, représenter environ 0.30 % de leur RNB cumulé, soit quelque 88 milliards de dollars de 2003. Cela correspondrait à un accroissement d'à peu près 50 % en termes réels par rapport à 2001. Le tableau 1.1 récapitule les dernières estimations du Secrétariat à l'horizon 2006.

Aussi bienvenus que soient ces accroissements anticipés, ils appellent quelques réserves. Premièrement, ils impliquent que les membres du CAD tiendront effectivement leurs promesses. Dans le rapport de l'année dernière, j'avais inséré un tableau montrant le chemin qui restait à parcourir aux donateurs dont doit venir l'essentiel des augmentations prévues. Le tableau 1.2 en est la version actualisée.

Les dernières décisions budgétaires des pays qui ont promis les accroissements les plus importants à Monterrey vont dans des directions variées. Aux États-Unis, où les versements d'APD ont connu une progression particulièrement marquée entre 2002 et 2003, il semble probable que le Congrès acceptera une nouvelle augmentation en 2005 par rapport à 2004, mais sans pour autant accéder à la totalité des demandes de l'Administration. Le respect par les États membres de l'Union européenne de l'engagement qu'ils ont pris en 2002 à Barcelone de porter leur rapport APD/RNB à au moins 0.33 % pour 2006 revêt une importance toute particulière. La plupart des donateurs membres de l'UE affichent des progrès satisfaisants vers cet objectif. De fait, parmi les pays énumérés dans le tableau qui précède, la France et le Royaume-Uni ont tous deux annoncé leur volonté d'aller au-delà de leurs engagements de Barcelone pour ce qui est du volume de leur aide aussi bien que de l'échéance des augmentations. Le budget de l'Allemagne

Tableau 1.1. Simulation des perspectives d'évolution de l'APD pour 2006

	APD nette en 2003 (m USD)	APD/RNB en 2003 (%)	Engagement récent/annonce/hypothèse	Année visée	APD nette en 2006 (m USD de 2003)	APD/RNB en 2006 (%)	APD en termes réels en 2006 par rapport à 2003 (aux prix et taux de change de 2003 ¹)	
							(m USD)	(%)
Autriche	505	0.20	0.33 %	2006	877	0.33	372	74
Belgique ²	1 853	0.60	0.7 %	2010	2 099	0.64	245	13
Danemark	1 748	0.84	> 0.7 %	n.d.	1 838	0.83	89	5
Finlande ^{2, 3}	558	0.35	0.44 %	2007	706	0.41	148	26
France ²	7 253	0.41	0.5 % (0.7 % en 2012)	2007	8 791	0.47	1 538	21
Allemagne	6 784	0.28	0.33 %	2006	8 381	0.33	1 597	24
Grèce	362	0.21	0.33 %	2006	642	0.33	280	77
Irlande ²	504	0.39	0.7 %	2007	821	0.61	318	63
Italie	2 433	0.17	0.33 %	2006	5 092	0.33	2 659	109
Luxembourg	194	0.81	Objectif à long terme 1 % (au moins 0.87 % en 2006)		221	0.87	28	14
Pays-Bas	3 981	0.80	0.8 %	Déjà atteint	4 240	0.80	259	7
Portugal	320	0.22	0.33 %	2006	510	0.33	190	59
Espagne ³	1 961	0.23	0.5 % (0.33 % en 2006)	2008	2 940	0.33	979	50
Suède	2 400	0.79	1 %	2006	3 206	1.00	806	34
Royaume-Uni ³	6 282	0.34	0.47 %	2007-08	8 455	0.42	2 173	35
Membres de l'UE, total	37 139	0.35	0.39 %	2006	48 818	0.44	11 679	31
Australie ⁴	1 219	0.25	0.26 %	2004-05	1 360	0.26	142	12
Canada	2 031	0.24	8 % d'augmentation annuelle	jusqu'en 2010	2 558	0.27	527	26
Japon	8 880	0.20	moyenne 2001-2003 (9.5 milliards USD) en 2006		9 500	0.22	620	7
Nouvelle-Zélande	165	0.23	Niveau futur en cours d'étude		202	0.26	37	22
Norvège	2 042	0.92	1 %	2006-09	2 359	1.00	317	16
Suisse ²	1 299	0.39	0.4 %	2010	1 359	0.38	60	5
État-Unis ⁵	16 254	0.15	Voir note 5		22 290	0.19	6 036	37
Membres du CAD, total	69 029	0.25			88 446	0.30	19 417	28

1. Dans l'hypothèse d'une croissance réelle moyenne du RNB de 2 % par an (3 % pour le Canada et les États-Unis, 4 % pour la Grèce, 0 % pour le Japon et 3.25 % pour le Royaume-Uni) entre 2003 et 2006.
2. Rapport APD/RNB pour 2006 obtenu par interpolation entre 2003 et l'année visée.
3. La Finlande s'est fixée comme objectif 0.7 % pour 2010 « sous réserve que sa situation économique le permette » ; l'Espagne prévoit de porter son rapport APD/RNB à 0.5 % au minimum pour 2008 afin d'atteindre l'objectif de 0.7 % en 2012 ; le Royaume-Uni a indiqué qu'au rythme d'accroissement actuellement prévu, son rapport APD/RNB atteindrait 0.7 % en 2013.
4. Le volume de l'aide étant fixé chaque année dans le budget, ce rapport est supposé rester inchangé les années suivantes.
5. Dans l'hypothèse, d'ici à 2006, d'une croissance de 5 % du RNB nominal avec un taux d'inflation de 2 %. Les chiffres relatifs à 2006 intègrent des dépenses de plus de 1.5 milliard USD au titre du Millenium Challenge Account, de près de 2 milliards USD au titre de l'Initiative pour la lutte contre le sida, un accroissement des apports multilatéraux et un rephasage des financements destinés à la reconstruction de l'Irak.

Tableau 1.2. **Anticipations concernant les versements nets d'APD en 2006**

(Milliards USD aux prix et taux de change de 2003)

	APD nette en 2003	APD nette anticipée en 2006	Surplus
États-Unis	16.3	22.3	6.0
Italie	2.4	5.1	2.7
Royaume-Uni	6.3	8.5	2.2
Allemagne	6.8	8.4	1.6
France	7.3	8.8	1.5
Sous-total	39.1	53.1	14.0
Ensemble des autres membres du CAD	30.0	35.4	5.4
TOTAL	69.0	88.4	19.4

pour 2005 laisse prévoir un nouveau rapprochement, par rapport à sa performance de 0.28 % en 2003, de l'objectif de 0.33 % pour 2006. L'Italie, par contre, a encore un long chemin à parcourir pour atteindre cet objectif dans les temps.

Deuxième réserve, malgré les augmentations anticipées, les chiffres estimés pour 2006 restent inférieurs à ce que nécessiterait la concrétisation des Objectifs du millénaire pour le développement à l'échelle mondiale, et qui plus est au niveau de chaque région et de chaque pays. Des rapports établis en 2001 pour les Nations unies et pour le FMI et la Banque mondiale font tous ressortir que pour obtenir des avancées adéquates il faudrait un quasi doublement de l'aide en termes réels. Cela implique un chiffre de près de 120 milliards USD pour 2006, soit plus de 30 milliards USD de plus que le niveau actuellement prévu et 50 milliards USD de plus que les apports effectifs de 2003¹. Les projections préliminaires établies pour le prochain rapport du Projet du millénaire (la version finale n'était pas encore disponible lorsque le présent rapport a été mis sous presse) laissent présager un déficit de financement plus important encore, de l'ordre de 40 milliards USD en dollars de 2003. Il est à noter que l'accent mis ici sur l'APD n'a pas pour objet de nier l'importance fondamentale des autres apports aux pays en développement, qu'il s'agisse des investissements directs étrangers, des remises de fonds des émigrés (voir le module spécial dans le chapitre 2) ou des contributions bénévoles privées. Dans certains pays en développement, les investissements étrangers excèdent de loin les apports d'aide publique. Quoi qu'il en soit, cette dernière constitue toujours un soutien essentiel pour nombre d'économies les plus pauvres et les plus faibles, de sorte que son volume et son efficacité constituent des facteurs déterminants pour l'obtention d'avancées vers les Objectifs du millénaire pour le développement.

Troisième réserve, les estimations concernant le niveau futur de l'aide renvoient à l'aide publique au développement telle que le CAD la définit, laquelle recouvre un certain nombre d'éléments qui n'entrent pas dans la plupart des estimations des besoins, ces dernières concernant généralement les transferts de ressources au service du développement et excluant en conséquence :

- L'aide d'urgence – quelques 5 milliards USD de crédits d'aide bilatérale, et plus de 6 milliards USD si on y ajoute l'aide multilatérale, par an pour la période 2002-03.
- La coopération technique – près de 17 milliards USD de crédits d'aide bilatérale en 2002-03².
- Les opérations d'allègement de la dette – plus de 8 milliards USD de crédits d'aide bilatérale nette en 2003, en progression par rapport aux plus de 5 milliards USD de 2002.

- Les frais d'administration générale de l'aide – au moins 3 milliards USD par an de crédits d'aide bilatérale en 2002-03.
- Les coûts de prise en charge des frais de scolarité des étudiants originaires de pays en développement dans des établissements tertiaires des pays du CAD – pas moins de 1 milliard USD par an de crédits d'aide bilatérale en 2002-03.
- Les coûts d'entretien des réfugiés pendant leur première année de séjour dans un pays du CAD – plus de 1 milliard USD par an de crédits d'aide bilatérale en 2002-03.

Il ne s'agit pas de dire que ces catégories de dépenses ne sont pas utiles – l'assistance technique, par exemple, contribue à l'évidence au renforcement des capacités – mais leur prise en compte dans les statistiques du CAD n'en affecte pas moins la fidélité avec laquelle ces dernières rendent compte des transferts réels de ressources (voir le tableau 2.1 au chapitre 2). D'une façon générale, il en résulte que l'APD totale, telle qu'elle ressort des chiffres du CAD, doit être nettement supérieure aux estimations des besoins fournies dans les diverses études susmentionnées pour que les mêmes résultats puissent être atteints.

Il est par conséquent important de tenter de voir si les dépenses relatives aux catégories d'aide qui précèdent risquent d'augmenter ou de diminuer au cours des quelques années à venir. L'examen de leur évolution sur les dix dernières années ne permet guère de faire ressortir de tendance durable. L'aide bilatérale d'urgence a fluctué en fonction des besoins, oscillant entre 1.5 milliard USD environ et 5 milliards USD ; elle pourrait atteindre des niveaux plus élevés encore en 2005 à la suite du tsunami dévastateur dans l'océan Indien fin 2004. Les dépenses d'administration de l'aide se sont légèrement accrues alors que les coûts des étudiants ont diminué car certains membres, parmi les pays anglophones en particulier, ont relevé les droits d'inscription dans leurs établissements pour les étudiants étrangers. La seule évolution significative qui semble devoir se poursuivre dans l'avenir immédiat est la forte progression, depuis 2001, des sommes affectées à l'allègement de la dette. Celle-ci est le fruit de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), en vertu de laquelle les pays pauvres peuvent bénéficier d'une remise de 90 % de l'encours de leur dette à l'égard de créanciers bilatéraux aussi bien que multilatéraux.

À la date de septembre 2004, des mesures de réduction de la dette avaient été approuvées pour 27 des 40 pays que visait au départ l'Initiative, pour un montant total de 54 milliards USD. L'Initiative comportait une « clause de réexamen » imposant une date butoir aux pays bénéficiaires pour la mise en place d'un programme soutenu par le FMI ou l'IDA, qui leur ouvrirait droit à une réduction de leur dette. En septembre 2004, la clause de réexamen a été prorogée pour la quatrième fois et son échéance a maintenant été reportée à fin 2006. Autrement dit, on peut encore escompter d'importantes remises de dette de la part des membres du CAD au cours des deux prochaines années étant donné que plus de la moitié du coût total estimé de l'Initiative PPTE concernait des pays qui n'avaient pas encore atteint le « point d'achèvement » en août 2004.

Les dépenses d'allègement de la dette seront en outre gonflées par les efforts déployés en faveur de l'Irak, qui doit des sommes très importantes, au titre de crédits commerciaux, à plusieurs membres du CAD. On reviendra brièvement sur ce point dans le chapitre 4.

Les réflexions qui précèdent ne se veulent en aucune manière minimiser l'utilité d'allègements de la dette lorsque celle-ci est excessive. Les remises de dette, lorsqu'elles viennent effacer des dettes dont le service est assuré, équivalent à un transfert prévisible et non lié au cours de chacune des années restant à courir jusqu'à l'échéance des créances.

Dans les 27 PPTTE qui ont atteint le « point d'achèvement », les dépenses consacrées aux secteurs sociaux sont passées de 5.8 milliards USD en 1999 à environ 9.3 milliards USD en 2003, et ce principalement parce qu'elles ont pu être financées sur des ressources qui auraient autrement dû servir à payer les créanciers. Même lorsque le service de la dette n'est pas assuré, il est utile d'épurer les comptes, ne serait-ce que pour permettre aux pays concernés de bénéficier de nouveaux investissements. Cela dit, lorsqu'on se réfère aux statistiques du CAD, il est important de ne pas perdre de vue qu'elles ne rendent pas compte des transferts réels, au dollar près, aux pays considérés, et ce pour deux raisons. Premièrement, comme on l'a vu plus haut, les remises ne portent pas toutes sur des dettes dont le service est assuré. Deuxièmement, les conventions pour l'établissement des notifications au CAD autorisent la comptabilisation dans l'APD de l'encours total des créances remises, à sa valeur faciale, sur une seule année ; or les *apports* résultant des allègements de dette s'étendent habituellement sur une période plus longue.

Pour la période restant à courir jusqu'en 2006, la première priorité pour les donateurs qui ont souscrit des engagements à Monterrey doit être de s'y tenir, et pour ceux qui ne l'ont pas fait, lesquels se classent pour la plupart dans les derniers rangs des membres du CAD par leur rapport APD/RNB, d'intégrer des accroissements sensibles de l'enveloppe de l'aide dans leurs prévisions budgétaires. Ensuite, pour que les besoins estimés puissent être satisfaits, de nouvelles augmentations notables de l'APD, sous ses formes traditionnelles et telle que la mesure le CAD, sont indispensables, surtout si les formes non conventionnelles d'aide qu'il a été proposé de mettre en place, par exemple en facilitant l'accès aux marchés obligataires (International Finance Facility) ou en créant de nouveaux instruments générateurs de recettes (propositions des présidents Chirac, Lagos, Lula et Zapatero en date de septembre 2004) ne génèrent pas rapidement des apports significatifs. Les engagements de Monterrey ayant apparemment réussi à mobiliser un surplus d'APD, il pourrait être utile qu'à sa session de haut niveau de septembre 2005, ou même avant, l'Assemblée générale des Nations unies intègre dans ses décisions un nouvel ensemble d'objectifs concernant les dépenses d'aide, à l'horizon 2010 par exemple.

Une telle mesure serait d'autant plus facile qu'un nombre croissant, et il faut s'en féliciter, de membres du CAD ont établi des plans à moyen ou long terme pour le renforcement de leurs programmes d'aide. L'ensemble des engagements actuellement annoncés est récapitulé dans le tableau 1.1. Il en ressort que onze pays, c'est-à-dire la moitié des pays membres du CAD, soit ont déjà atteint l'objectif de 0.7 % soit se sont fixé, sous une forme ou sous une autre, un calendrier pour l'atteindre.

Si les engagements annoncés sont respectés, l'APD totale des membres du CAD devrait s'en trouver portée à plus de 100 milliards USD, aux prix et taux de change de 2003, en 2010 compte tenu des hypothèses qu'on peut raisonnablement faire concernant la croissance économique. Ce chiffre est malgré tout encore inférieur aux estimations des besoins évoquées plus haut, surtout si l'on tient compte de la différence de définition.

À l'évidence, des augmentations de cette ampleur n'iront pas sans difficulté. Elles impliquent en effet, que, dans la plupart des pays membres du CAD, l'APD sera, bon an mal an, un des postes de dépenses publiques qui connaîtront la croissance la plus rapide au cours des six prochaines années. Les membres du CAD qui ont établi des plans à moyen terme impliquant un relèvement notable de la part du RNB affectée à l'aide se sont en fait déjà engagés à faire de l'aide le poste de dépenses publiques qui connaîtra la croissance la plus rapide à moyen terme. Cela dit, en moyenne pour l'ensemble des membres du CAD, la

fraction du RNB ou des dépenses publiques qui ira à l'aide en 2010 ne sera pas plus élevée qu'elle l'était en 1992.

Quelles que soient les mesures prises par les donateurs pour relever le défi, l'aide restera une denrée rare. La question de sa répartition et celle de savoir comment la rendre aussi efficace que possible sont donc des questions essentielles, que je vais me faire un devoir d'approfondir dans les paragraphes qui suivent.

Répartition de l'aide

La manière dont l'aide est répartie influe largement sur l'efficacité de sa contribution à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. De nombreux faits sont là pour attester que l'aide est particulièrement efficace dans un environnement caractérisé par de saines politiques et que son effet d'amélioration des conditions de vie des plus démunis sera d'autant plus marqué que sa répartition géographique est calquée sur celle des pauvres. Dans l'édition 2003 du *Rapport sur la coopération pour le développement*, on avait constaté qu'en moyenne, les donateurs avaient depuis quelques temps tendance à accroître la part de leur aide qu'ils destinent aux pays les plus performants (environ 70 % vont aux pays entrant dans les deux quintiles supérieurs) et, dans un rapport sur la pauvreté à long terme, le DFID propose une nouvelle mesure (sur laquelle on reviendra dans le chapitre 2) permettant de voir jusqu'à quel point la répartition de l'aide de chaque donateur correspond à celle de la pauvreté dans le monde. Sur la base de ces deux critères, Dollar et Levin ont élaboré, en 2004, des indices de la sélectivité de l'aide qui mettent en évidence de grandes disparités entre les membres du CAD au regard de ces deux aspects³. Le Danemark, par exemple, opère une sélectivité particulièrement prononcée en fonction aussi bien de la pauvreté que des politiques, la France une sélectivité relativement faible au regard des deux critères et le Japon une sélectivité beaucoup marquée pour ce qui est des politiques que de la pauvreté.

Comme il était souligné dans l'édition de l'année dernière du *Rapport sur la coopération pour le développement*, de bonnes raisons incitent à ne pas négliger l'aide aux « États fragiles », dans lesquels vivent quelque 500 millions de personnes, pour la plupart avec un revenu proche du seuil de pauvreté absolue de un dollar par jour, voire inférieur à ce seuil. Dans ces pays, l'action des donateurs passe par des secours humanitaires, lesquels se concentrent en fait sur ce genre de pays, mais aussi par diverses autres formes d'intervention donnant parfois lieu à des opérations d'une ampleur considérable, surtout en phase de reconstruction comme on a pu le voir en Bosnie et au Rwanda au milieu des années 90 et, plus récemment, au Sierra Leone, en Afghanistan et en Irak. Les dépenses d'APD en faveur de l'Afghanistan, par exemple, sont passées de 0.4 milliard USD en 2001 à 1.5 milliard USD en 2003, et celles en faveur de l'Irak de 0.1 à 2.1 milliards USD au cours de la même période, et les unes et les autres n'ont pas fini de croître. Une fraction significative de cet accroissement, en ce qui concerne les États-Unis et le Japon en particulier, semble provenir de fonds se surajoutant au budget déjà approuvé pour d'autres activités d'aide, encore que la complète additionnalité soit toujours difficile à démontrer.

Que ce soit sur le front de la pauvreté ou sur celui des politiques, la situation n'est bien évidemment pas figée. Certains pays, d'Asie de l'Est en particulier, bénéficiant d'une aide importante, et notamment la Chine (qui a reçu en moyenne 1.4 milliard USD en 2002-03), ont connu une croissance rapide qui leur a permis d'obtenir un recul sensible de la pauvreté et d'accumuler de très confortables réserves internationales. Il semble peu probable, en dépit de la persistance de poches de pauvreté dans ce pays, que les apports,

même bruts, d'APD à la Chine soit appelés à augmenter dans les quelques années à venir ; de fait, les versements nets d'APD à ce pays (c'est-à-dire compte tenu des remboursements, de plus en plus importants, effectués par la Chine au titre de prêts et de crédits passés) ont déjà fléchi de 40 % au cours des cinq dernières années, évolution qui pourrait bien se poursuivre sur le moyen terme, surtout lorsque les engagements passés de l'IDA viendront à échéance. L'aide à certains autres pays à revenu intermédiaire de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, par exemple la Malaisie ou la Thaïlande, s'est davantage encore contractée, revenant à moins du tiers de ses niveaux records, et il est également peu probable qu'elle se redresse. C'est vraisemblablement l'Asie du Sud qui restera le plus longtemps un consommateur important d'aide internationale, surtout compte tenu de la décision du nouveau gouvernement indien de revenir sur la politique de son prédécesseur qui aurait limité à six environ le nombre de donateurs intervenant dans ce pays. Globalement, la part de l'Asie dans l'APD nette devrait toutefois diminuer.

L'analyse qui précède va dans le sens des conclusions d'une étude, certes incomplète, des prévisions des membres du CAD concernant leurs dépenses d'aide à l'horizon 2006, qui avait été effectuée fin 2003 et dont il ressortait que la région qui avait le plus de chances de voir ses apports d'aide augmenter sur cette période était l'Afrique subsaharienne, qui est aussi la région à laquelle il reste le plus de chemin à parcourir pour atteindre les OMD.

Quoi qu'il en soit, d'une façon générale, la répartition géographique de l'aide n'est actuellement pas optimale du point de vue de la réalisation des OMD. Même si l'on fait abstraction de la Chine et de l'Inde dans les calculs pour les raisons évoquées plus haut, on constate un biais notable à l'encontre des grands pays et il semble exister des possibilités considérables de concentrer davantage l'aide sur les pays dont le pourcentage d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté absolue est le plus élevé. Un recentrage sur les pays pauvres est néanmoins décelable, et il faut s'en féliciter, mais il est important aussi de ne pas oublier la masse des pauvres (le quart environ des personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour) qui vivent dans les pays dits à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. On reviendra plus en détail sur la question de la répartition géographique de l'aide dans le chapitre 2.

Pour ce qui est de la répartition sectorielle, il était fait état dans l'édition de l'année dernière du présent rapport d'un accroissement de la part de l'aide allant à certains secteurs sociaux, notamment la santé, et à des activités en rapport avec la gouvernance, parallèlement à un recul des financements destinés aux secteurs productifs et à diverses catégories d'infrastructures. Il serait simpliste de penser qu'il existe une relation directe entre les dépenses et les résultats et que, par exemple, une augmentation des dépenses en faveur de la santé se traduit automatiquement par une amélioration de la situation sanitaire ; il ne fait en effet aucun doute que cette dernière nécessite en outre une amélioration du niveau d'instruction, de l'accès à l'eau propre ainsi qu'à des réseaux d'assainissement et de transport, et des moyens d'action des pauvres, et des femmes et des mères en particulier. Une analyse des stratégies de lutte contre la pauvreté et des cadres de dépenses à moyen terme montre que les politiques qui mènent au succès requièrent un équilibre entre les diverses catégories de dépenses, publiques et privées, équilibre qui ne peut être trouvé qu'au niveau de chaque pays. Cela corrobore tout à fait les conclusions du Projet du millénaire et des travaux du Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté.

Un équilibre s'impose également entre investissements et dépenses récurrentes ; or l'histoire regorge d'exemples d'investissements malavisés, ne tenant aucun compte des

frais d'entretien et d'exploitation qui allaient s'en suivre. Les statistiques du CAD ne permettent toutefois pas d'estimer avec précision comment les dépenses des donateurs se répartissent entre investissements et financement des coûts récurrents.

Il est encore plus difficile de déterminer l'équilibre optimal entre aide financière et coopération technique. Il ne fait guère de doute que, dans de nombreux pays en développement, des contraintes de capacités empêcheraient l'absorption rapide de financements supplémentaires, ainsi qu'on a déjà pu le constater lorsque les fonds injectés dans les programmes de lutte contre le VIH/sida ont enfin été notablement accrus. Cela dit, les contraintes de capacités ne sont pas une donnée sur laquelle il serait impossible d'agir et elles ne sont pas non plus invariables. Au fil du temps, les capacités se sont incontestablement renforcées dans de nombreux pays en développement, même si elles ont diminué dans certains sous l'effet de l'exode des cerveaux et des ravages causés par le sida. D'un autre côté, on est encore loin de pouvoir apprécier de façon réellement satisfaisante dans quelle mesure les programmes d'assistance technique des donateurs s'adaptent à l'évolution des besoins.

Efficacité de l'aide

Passons enfin à la question, qui est loin d'être la moins importante, de l'efficacité avec laquelle l'aide est acheminée. Un large consensus se dégage entre les pays en développement et les donateurs pour dire que les mécanismes actuels d'acheminement de l'aide peuvent, et doivent, être notablement améliorés. La plupart des représentants locaux des donateurs et de leurs correspondants au sein des services de l'administration des pays bénéficiaires auxquels l'aide est destinée se donnent beaucoup de mal pour assurer l'acheminement et la réception de l'aide. Les missions, les réunions de coordination, les entretiens bilatéraux ou collectifs avec les donateurs absorbent des ressources en temps considérables dans des pays dont la capacité de gérer des apports importants d'aide est souvent limitée. Toutes ces démarches sont peu connues du grand public, que ce soit dans les pays bénéficiaires ou dans les pays donateurs, bien que certaines d'entre elles soient en fait le résultat d'un souci permanent d'obtenir des comptes manifesté par les pays donateurs.

Des améliorations sont à l'évidence possibles à deux niveaux. Premièrement, il faut s'appliquer à atténuer la « fragmentation » de l'aide. D'après la Banque mondiale (Rapport de suivi final 2004), sur une échelle de 0 à 100 définie de telle sorte que l'indice de fragmentation augmente à mesure que le nombre de donateurs s'accroît, que leurs parts respectives dans l'aide s'égalisent ou les deux à la fois, cet indice est passé d'environ 56 en 1975 aux alentours de 67 en 1995 et oscille autour de ce niveau depuis lors. Plusieurs membres du CAD prennent actuellement des dispositions pour limiter notablement le nombre de leurs pays-cibles, évolution qui semble aller dans la bonne direction aussi longtemps qu'elle ne multiplie pas le nombre de pays « orphelins de donateurs ». Une autre mesure qui irait dans le même sens serait d'accroître considérablement les apports de ressources aux grands fonds multilatéraux. Ainsi qu'on l'a montré dans le rapport de l'année dernière, la part de l'aide multilatérale a très peu varié (mais sa composition, elle, s'est modifiée) depuis 15 ans. On pourrait penser que, si toute l'attention qu'a mobilisée l'efficacité du système multilatéral au cours de cette période a un tant soit peu porté ses fruits, le moment devrait être venu d'opérer une augmentation sensible de la part de l'aide transitant par ce canal, surtout si les ressources des organismes bilatéraux commencent à devenir insuffisantes pour leur permettre de gérer des programmes plus importants ; reste que l'analyse fragmentaire à laquelle a procédé le CAD l'année dernière donne à penser

que les choses ne devraient en fait guère changer, tout du moins jusqu'en 2006. Les donateurs sont en conséquence encouragés à creuser la question plus avant.

Un deuxième moyen d'obtenir des améliorations est d'avancer avec détermination dans la mise en œuvre du programme d'action à l'appui de l'harmonisation et de l'alignement arrêté au Forum de haut niveau de Rome en 2003. Les donateurs et les bénéficiaires feront le bilan des progrès accomplis depuis Rome au Forum de haut niveau de Paris en mars 2005. Les données de terrain témoignent qu'une place nettement plus large est faite aux approches permettant une action commune des donateurs à l'appui des stratégies de lutte contre la pauvreté et autres, par exemple le soutien budgétaire et sectoriel, ce qui n'empêche que tous les acteurs, ou quasiment, veulent toujours avoir leur mot à dire dans chaque décision. Tant qu'il en ira ainsi, les coûts de transaction, pour les donateurs tout du moins mais très probablement aussi pour les bénéficiaires, resteront élevés. L'expérience accumulée en Tanzanie, pays figurant parmi les plus ardents promoteurs de l'adoption d'approches plus harmonisées, permet toutefois de penser que le recours à des formes d'aide comme le soutien budgétaire nécessitant moins de transactions, associé à une prise en main incontestable des opérations par les autorités du pays hôte et l'aménagement de « trêves », c'est-à-dire de périodes sans missions, au moment des phases d'intense activité du cycle de décision de ces pays, peut contribuer à réduire les coûts de transaction pour les bénéficiaires.

L'harmonisation, et le retour durable à des formes d'aide s'articulant davantage autour de programmes, doivent s'accompagner d'une accentuation du ciblage sur les résultats. Comme d'aucuns l'ont à juste titre fait observer, si l'on veut que les donateurs abandonnent la « comptabilité sur la base des moyens mis en œuvre », il faut établir une « comptabilité des produits » plus rigoureuse et parvenir au bout du compte à rendre compte des accomplissements obtenus, au regard des OMD par exemple. Des principes à cet effet ont été élaborés au Forum organisé par les BMD et le CAD à Marrakech en février 2004 sur le thème « Pour une gestion au service de résultats dans la voie du développement et de l'efficacité de l'aide ». Il est urgent de multiplier les actions concrètes au niveau des pays. Parallèlement, les organismes donateurs doivent faire appel à des approches davantage fondées sur la collaboration pour examiner ensemble les résultats des efforts collectifs. Il ne s'agit pas en l'occurrence de lancer de complexes évaluations multidonneurs, mais plutôt de laisser au pays bénéficiaire le soin de conduire lui-même des évaluations, avec le soutien des services d'évaluation d'un ou deux donateurs qui auront été choisis comme mandataires de la communauté des donateurs dans son ensemble. En matière d'audit, l'approche doit être la même, et il est encourageant de constater que c'est exactement de cette façon que voient les choses certains organismes d'audit des pays donateurs. Au Mozambique, où une quinzaine de donateurs alimentent le budget de l'État, et au Bangladesh, où une douzaine apportent des financements pour le secteur de l'éducation de base, par exemple, il est essentiel de trouver des moyens nouveaux, plus astucieux, de rendre compte collectivement des résultats sur une base crédible.

Au niveau macroéconomique, une importante étude réalisée par Clemens, Radelet et Bhavnani⁴ pour le Center for Global Development montre que, si l'on opère une ventilation des apports d'aide, les composantes de ces derniers se voulant avoir des retombées économiques à court terme – en particulier le soutien budgétaire et l'aide en faveur des infrastructures et de la production – stimulent en fait considérablement la croissance. L'effet de croissance de ces composantes « à court terme » de l'aide serait deux à trois fois plus important que celui qui ressort des études antérieures pour l'aide dans son ensemble.

Tableau 1.3. Tenir la marque

Objectif pour 2006	Niveau de départ en 2002	Dernier chiffre (2003, sauf indication contraire)	Évolution (+ ou -)
Des versements nets d'aide d'au moins 75 milliards USD (aux prix et taux de change de 2002)	57.6 milliards USD	59.2 milliards USD	+
Augmentation notable de la part de l'APD allant aux PMA et autres pays à faible revenu par rapport à son niveau de 2002	APD bilatérale nette : 44 %	APD bilatérale nette : 48 %	+
	APD totale nette : 50 %	APD totale nette : 50 %	..
Accroissement de la part de l'APD allant aux pays affichant de relativement bonnes performances et comptant un grand nombre de pauvres	APD bilatérale nette : 18 %	APD bilatérale nette : 18 %	..
	APD totale nette : 22 %	APD totale nette : 21 %	-
Mise en œuvre d'activités soigneusement conçues dans les pays peu performants vers lesquels des transferts efficaces sont possibles	n.d.	n.d. (À évaluer dans le cadre d'analyses qualitatives)	
Baisse tendancielle des secours d'urgence et de l'aide humanitaire, tout du moins en pourcentage de l'aide totale	7 %	9 %	-
Proportion plus importante de l'aide non liée (<i>On ne dispose de données que pour l'aide financière et leur couverture est limitée</i>)	Aide non liée : 42.8 %	Aide non liée : 41 %	+ ²
	Aide liée : 7.6 %	Aide liée : 3.6 %	
	Degré de liaison non notifié : 49.6 %	Degré de liaison non notifié : 55.3 %	
Accroissement de l'offre de services dans les pays bénéficiaires mais également augmentation de plusieurs points de pourcentage du degré de mobilisation des ressources intérieures	Dépenses publiques de santé en % du PIB : 2.7 % en 2000 ¹	Dépenses publiques de santé en % du PIB : 2.7 % en 2001 ¹	..
	Dépenses publiques d'éducation en % du PIB : 4.1 % en 2000 ¹	Dépenses publiques d'éducation en % du PIB : 3.8 % en 2001-02 ¹	-
	Recettes courantes en % du PIB : 17.1 % en 2000 ¹	Recettes courantes en % du PIB : 16.4 % en 2001 ¹	-
Proportion nettement plus grande de l'aide alignée sur les priorités, programmes et systèmes locaux, et transitant par les budgets des pays bénéficiaires	n.d.	À évaluer au moyen des indicateurs établis pour le Forum de haut niveau de Paris	
Amélioration radicale des indicateurs d'harmonisation par rapport à la situation de 2002/03	n.d.		
Essentiel des nouveaux apports destinés à financer des transferts effectifs de ressources au sens de la balance des paiements <i>Montants exprimés aux prix et taux de change de 2002</i>	Montant maximal de l'APD pouvant avoir transité par les budgets des bénéficiaires : 27.5 milliards USD, soit 48 % de l'APD nette totale	Montant maximal de l'APD pouvant avoir transité par les budgets des bénéficiaires : 25.9 milliards USD, soit 44 % de l'APD nette totale	-
	<i>Pour mémoire, en sus</i> : Montant net des allègements de dette : 5.4 milliards USD	<i>Pour mémoire, en sus</i> : Montant net des allègements de dette : 7.3 milliards USD	+
Gain incontestable d'efficacité (grâce notamment à une utilisation accrue des compétences locales ou venant d'autres pays du Sud) et d'efficacité des dépenses de CT	n.d.		
Grâce à l'augmentation du volume et de l'efficacité du soutien, début d'accélération des progrès enregistrés vers les OMD les plus difficiles à atteindre, en particulier en Afrique subsaharienne	n.d.	À évaluer à partir du <i>Rapport de suivi final</i>	

1. Source : Indicateurs du développement dans le monde, 2003, 2004.

2. Amélioration du rapport entre l'aide non liée et l'aide liée.

Ce document vient de paraître et il reste à voir si ses conclusions résisteront à la critique. Cela dit, il soulève des questions intéressantes pour l'orientation de la politique d'aide, concernant en particulier les arbitrages à opérer entre les bienfaits à long terme à escompter d'interventions dans les services sociaux et l'accélération immédiate de la croissance à attendre d'investissements dans l'agriculture, l'industrie, les communications et les services publics. Le Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté a entrepris de se

pencher sur la question et d'examiner le rôle de l'agriculture, des infrastructures et du développement du secteur privé dans la croissance et le recul de la pauvreté.

Dans l'édition 2003 du *Rapport sur la coopération pour le développement*, j'avais proposé 12 objectifs d'amélioration de l'efficacité de l'aide à atteindre pour 2006. Le tableau 1.3 fournit un premier aperçu des progrès accomplis vers ces derniers sur la base des données relatives à 2003 et 2004.

Les avancées obtenues en un an sont modestes, et nul ne s'en étonnera. Certaines évolutions vont dans le bon sens, mais il reste beaucoup à faire.

Notes

1. *Rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement* [« Rapport Zedillo »], Nations unies, New York, 2001, et *Financement du développement*, document établi par les services de la Banque mondiale et du FMI à l'intention du Comité du développement, 18 septembre 2001. Les estimations fournies dans ces rapports, et dans d'autres, des moyens financiers que requiert la réalisation des OMD étaient examinées aux pages 88 à 94 de l'édition 2001 du présent rapport.
2. Si la coopération technique ne donne pas lieu à un transfert de moyens financiers, la moitié environ de ces apports contribue, par l'envoi d'experts et de consultants, au renforcement de capacités indispensables pour assurer la réalisation des OMD.
3. Dollar, D. et V. Levin (2004), « The Increasing Selectivity of Foreign Aid, 1984-2002 », *Document de travail de la Banque mondiale consacré à la recherche sur les politiques*, n° 3299, 6 mai.
4. Clemens, M.A., S. Radelet et R. Bhavnani (2004), « Counting Chickens when they Hatch: The Short-term Effect of Aid on Growth », *Center for Global Development Working Paper n° 44* (<http://ssrn.com/abstract=567241>), 12 juillet.

Chapitre 2

Répartition de l'aide au niveau des bénéficiaires

Les apports d'aide ont augmenté régulièrement depuis 1997, où ils avaient atteint un point bas, et sont aujourd'hui plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été en termes réels. Cela dit, le revenu national de la plupart des grands pays bénéficiaires de cette aide a lui aussi progressé rapidement ces dernières années, de sorte que le rapport des apports d'aide au revenu du monde en développement a peu varié. Le volume total de l'aide est relativement prévisible d'une année à la suivante, mais une plus grande certitude des engagements à moyen terme faciliterait la planification budgétaire des bénéficiaires. Les petits pays reçoivent une aide nettement plus importante, rapportée à leur population, que les grands, mais en règle générale l'aide ne représente une fraction significative des recettes d'importation que dans les pays les moins avancés. À mesure que s'accroît le revenu moyen des pays en développement, l'aide tend à se concentrer sur les pays les plus pauvres, où elle prend principalement la forme de dons, et où les activités de coopération technique restent assez réduites. Au vu des éléments ressortant de sources variées, il semble qu'un meilleur ciblage de l'aide, sur des interventions efficaces par rapport à leur coût dans des domaines comme la lutte contre les maladies, la nutrition, l'agriculture ou l'approvisionnement en eau, soulagerait la détresse humaine et contribuerait à assurer la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

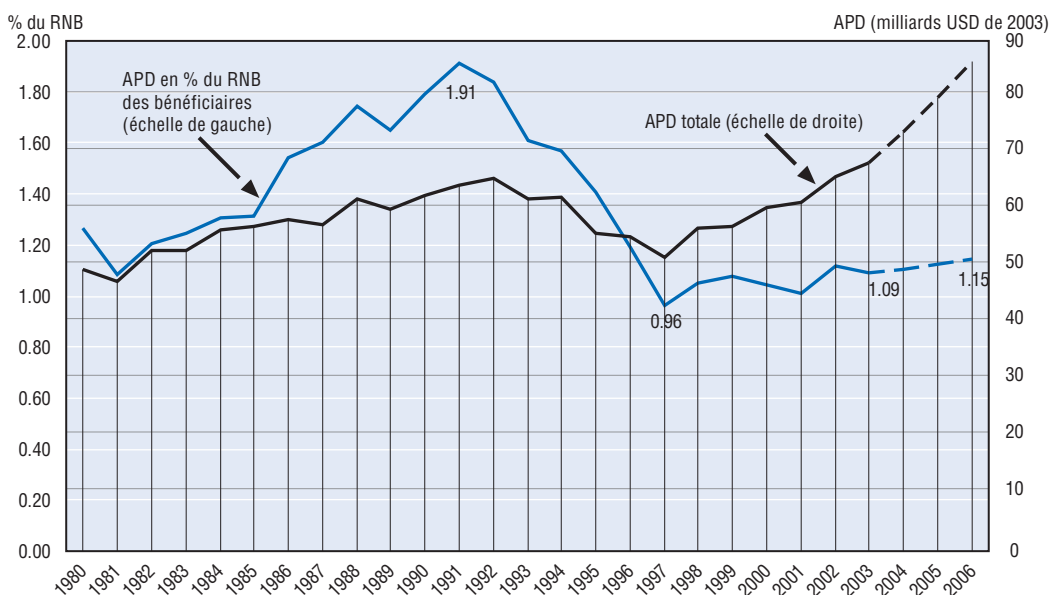
Introduction

Dans les éditions passées du Rapport, l'analyse des apports d'aide se plaçait généralement du point de vue des donateurs. Cela est on ne peut plus logique puisque le CAD est constitué de donateurs et que les statistiques du CAD viennent toutes des donateurs. Reste que l'injection d'aide n'est que le début d'un processus. Cette année, nous tenterons donc de déterminer le volume de l'aide que les pays en développement peuvent escompter recevoir, le degré de prévisibilité de ces apports et si les pays pauvres en reçoivent leur juste part. Nous examinerons aussi comment les modalités de l'aide sont adaptées en fonction de la situation des bénéficiaires et nous essaierons de voir si un meilleur ciblage de l'aide sur certains secteurs ou types d'activités pourrait améliorer les résultats du développement. Le présent chapitre intègre en outre une note sur le renforcement des capacités commerciales et un module spécial sur l'aide en faveur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ainsi qu'une annexe sur les envois de fonds des émigrés en tant que vecteur de financement du développement.

Volume global et prévisibilité de l'aide

Le graphique 2.1 retrace l'évolution de l'APD, en termes réels et en pourcentage du revenu national des bénéficiaires, depuis 1980, et montre celle qu'on peut attendre pour la période 2004 à 2006 au vu des engagements souscrits par les membres. En termes réels, l'aide totale (aide publique au développement, ou APD) a peu varié d'une année à l'autre. Sur le moyen terme, on peut toutefois observer des augmentations ou des diminutions

Graphique 2.1. **Les apports nets d'APD se redressent**



importantes. Comme il avait été indiqué dans les précédentes éditions, ces tendances sur moyenne période sont avant tout liées à la situation économique des pays donateurs. Autrement dit, ce sont les politiques d'assainissement budgétaire mises en œuvre dans les pays membres du CAD qui sont à l'origine de la contraction notable de l'aide entre 1992 et 1997, tandis que le redressement ultérieur de cette dernière coïncide avec une période de moindres déficits, voire d'excédents, budgétaires.

L'aide a toutefois continué d'augmenter entre 2001 et 2003, période où les pressions budgétaires se sont pourtant intensifiées dans les pays du CAD. En fait, elle a atteint un niveau record en termes réels en 2003, supérieur même au précédent point haut enregistré à la fin de la guerre froide au début des années 90. Cela reflète un regain d'attachement de la communauté internationale à l'aide, ainsi qu'en témoignent l'adhésion générale aux objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire en 2000 et les engagements précis concernant le volume de l'aide souscrits à la Conférence de Monterrey en 2002. D'après les estimations fournies dans plusieurs études, les engagements pris à Monterrey ne devraient pas suffire à couvrir les coûts de la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration. Il n'en reste pas moins que les progrès incontestables accomplis par les donateurs vers les buts fixés à Monterrey constituent la marque d'une période, la première depuis les années 70, au cours de laquelle des objectifs définis après examen des besoins des bénéficiaires ont eu un impact significatif sur le volume de l'aide.

Le tableau est cependant assez différent lorsqu'on considère la part de l'APD dans l'économie des bénéficiaires. On constate alors que le rapport de l'aide au revenu national des bénéficiaires ne s'est que peu redressé par rapport à son point bas de 1997. Même les accroissements substantiels prévus jusqu'en 2006 ne se traduiront que par un relèvement marginal du rapport entre les recettes d'APD et le RNB des bénéficiaires.

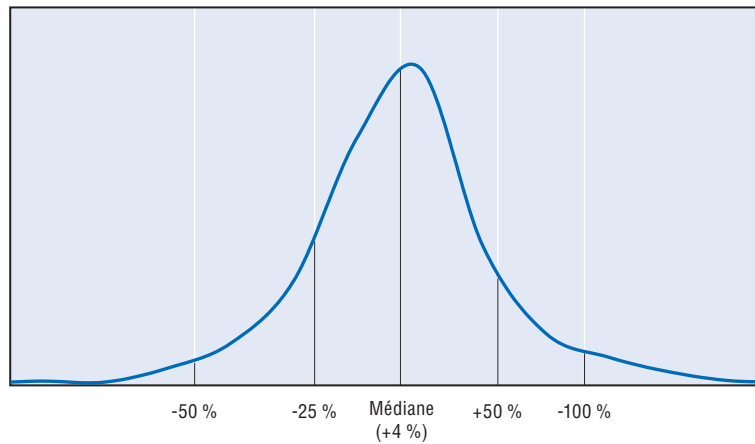
Il faut toutefois s'abstenir d'une interprétation par trop pessimiste de l'évolution du rapport entre les recettes d'APD et le RNB des bénéficiaires. Après tout, c'est au cours des années 80, souvent considérées comme une « décennie perdue » pour le développement, que celui-ci a augmenté le plus rapidement même si cette hausse s'explique en fait davantage par la lenteur de la croissance du revenu des pays en développement que par un accroissement des apports d'APD. De son côté, la quasi-stabilité de cet indicateur qui ressort des projections pour la période 2002 à 2006 résulte d'une progression simultanée des apports d'APD et du revenu des bénéficiaires – en particulier la Chine, mais également l'Inde et d'autres pays à faible revenu.

Prévisibilité des apports par pays

Ce qui intéresse les bénéficiaires, c'est moins l'évolution globale des dépenses d'aide que la prévisibilité d'une année à l'autre des sommes qu'eux-mêmes recevront. La programmation prévisionnelle de l'aide est essentielle pour la planification budgétaire des bénéficiaires et a toujours occupé une place de choix dans les discussions des groupes consultatifs de la Banque mondiale et des tables rondes du PNUD sur les obstacles au développement au niveau des pays.

Le graphique 2.2 montre l'ampleur moyenne des fluctuations, d'une année à l'autre, des apports d'APD aux différents bénéficiaires. Il s'appuie sur l'étude de plus de 900 chiffres renvoyant aux apports bruts d'APD en termes réels¹ au cours de la période 1998 à 2002. En moyenne, les recettes d'APD des bénéficiaires augmentent de 4 % par an en termes réels. Le côté le plus intéressant du graphique, c'est toutefois qu'il met en

Graphique 2.2. **Au niveau des pays, les recettes d'APD varient peu d'une année sur l'autre**



évidence le degré de prévisibilité de l'aide d'une année à la suivante. Dans 43 % des cas, les versements annuels d'APD ont représenté entre 90 et 120 % de ceux de l'année précédente. Ils n'ont été inférieurs de plus de 25 % à leur niveau de l'année précédente que dans 13 % des cas, et de plus de 50 % à ce niveau que dans 4 % des cas. Lorsque cela se produit, ce qui est rare, on l'a vu, les contractions sont souvent prévisibles – car elles résultent, par exemple, de préoccupations exprimées de longue date concernant la gestion des affaires publiques ou simplement de l'achèvement d'un grand projet ou d'une opération d'allègement de la dette.

Il a été procédé à une analyse plus fine des données relatives aux pays bénéficiaires d'Afrique. Comme on pouvait s'y attendre, les fluctuations sont plus faibles dans les pays les plus stables et plus marquées dans ceux qui sont sujets à des crises ou dont la gestion publique suscite des préoccupations. De ce fait, pour une grande partie des pays, les recettes d'APD ne varient en moyenne pas de plus de 10 à 20 % d'une année à l'autre, chiffre qui peut par contre atteindre 50 %, voire plus, pour les bénéficiaires en proie à un conflit ou à des troubles. Davantage de précisions seront fournies dans l'Examen mutuel de l'efficacité au regard du développement que le CAD prépare actuellement en collaboration avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique.

Si les apports globaux d'aide sont raisonnablement prévisibles d'une année à l'autre, la situation semble moins encourageante en ce qui concerne l'aide de type programme, surtout si l'on étend l'horizon temporel à une période de trois ou cinq ans. Dans ce cas, le cycle budgétaire d'un an utilisé par les donateurs risque d'empêcher ces derniers de fournir des engagements pluriannuels fermes aux bénéficiaires. Or, l'absence de tels engagements porte atteinte à la crédibilité des plans budgétaires à moyen terme établis par les bénéficiaires, qui sont censés constituer la pièce maîtresse des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) réclamés par les donateurs.

Aide par habitant

Comme il est expliqué dans l'encadré 2.1, les clés de répartition de l'aide reconnaissent depuis longtemps l'existence d'une propension à fournir un montant minimum d'aide même aux plus petits bénéficiaires. Ce « biais en faveur des petits pays »

Encadré 2.1. Clés de répartition de l'aide

De nombreuses tentatives ont été faites pour s'abstraire des fluctuations de l'aide d'une année sur l'autre et prévoir le niveau moyen des apports d'aide à chaque pays bénéficiaire à partir de principes premiers.

Une des premières méthodes proposées à cet effet était présentée dans l'édition de 1969 du *Rapport sur la coopération pour le développement*. Se fondant sur le constat que « les répartitions de l'aide du secteur public font nettement apparaître dans le passé la tendance suivante : chaque pays reçoit une aide minimale de base, quelle que soit sa dimension, augmentée d'un certain montant lié à l'importance de sa population »¹, celle-ci consiste à calculer une clé de répartition constituée d'un montant minimal majoré d'une somme forfaitaire par habitant. Tout en notant que la tendance mise en évidence est un phénomène constaté *ex post* et non le résultat d'une politique délibérée, les auteurs jugeaient cette formule digne d'intérêt en raison de « l'explication statistique de la répartition à laquelle elle aboutit »².

Les travaux sur les clés de répartition se sont encore poursuivis quelques années de manière informelle et des formules plus complexes ont été élaborées³, qui tenaient compte non seulement de la population mais aussi des liens historiques, des intérêts commerciaux, de la proximité géographique, du degré de pauvreté et d'autres facteurs encore, pour prévoir les apports nets d'APD. Certaines se sont avérées étonnamment précises, mais cette précision même révélait une incompatibilité fondamentale entre les fonctions descriptive et normative de ces formules. Plus elles fournissaient de bonnes prévisions des niveaux effectifs d'aide, moins elles étaient utiles pour laisser entrevoir les changements qui auraient été souhaitables dans ces niveaux. D'un autre côté, les formules se fondant sur les réorientations désirées des politiques aboutissaient à des résultats qui s'éloignaient tellement des niveaux d'aide effectifs qu'elles ne faisaient que démontrer que les donneurs intéressés ne donnaient pas suite à ces objectifs affichés.

Les travaux ultérieurs n'ont jamais permis d'apporter une solution satisfaisante à cette dichotomie. Une récente étude a à nouveau appelé l'attention sur cette dernière et souligné l'ambiguïté et la subjectivité qui caractérisent inévitablement les clés de répartition de l'aide. La répartition de l'aide doit-elle être fonction avant tout des besoins, ou de son impact probable ? Les pays appliquant de « bonnes politiques » doivent-ils être récompensés ou l'attention doit-elle se concentrer sur les pays en crise où la détresse humaine atteint son paroxysme ? Faut-il se fonder sur le nombre de pauvres que compte un pays ou sur le niveau moyen de revenu ? La réduction de la pauvreté doit-elle être le seul but, ou est-il légitime de faire intervenir des considérations politiques et de sécurité ? Les propositions récentes concernant la répartition de l'aide témoignent d'une diversité surprenante des réponses apportées à ces questions, avec les divergences de vues qui en découlent sur les réorientations qu'il conviendrait d'imprimer à l'aide. Dans la suite du présent chapitre, nous examinerons rapidement les suggestions qui ont été formulées à propos du ciblage de l'aide sur la pauvreté.

1. *Aide au développement, Examen 1969*, OCDE, Paris, pp. 199-200.

2. *Ibid.*

3. Cf. M. McGillivray (2004), « Descriptive and Prescriptive Analyses of Aid Allocation: Approaches, Issues and Consequences », *International Review of Economics and Financing*, vol. 13, n° 3, pp. 275-292.

signifie aussi qu'en règle générale l'aide joue un rôle bien plus important dans l'économie des petits bénéficiaires que dans celle des plus grands.

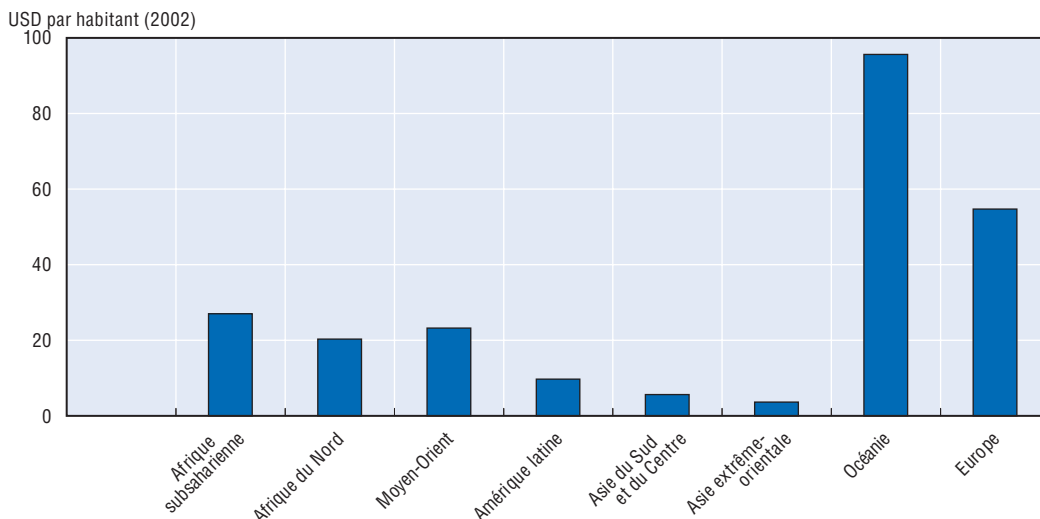
C'est ainsi que, pour la période 1998 à 2002, l'aide reçue par l'ensemble des pays comptant moins de 10 millions d'habitants chacun a représenté environ 30 % du total des apports d'aide alors que, globalement, la population de ces pays ne représente que 6 % de celle de l'ensemble des pays bénéficiaires. Pour présenter les choses autrement, les pays dont la population est inférieure à 10 millions de personnes reçoivent, en moyenne, plus de 46 USD d'aide nette par habitant et par an, contre seulement 7 USD par habitant et par an pour ceux dont la population est supérieure à 10 millions de personnes².

Le biais en faveur des petits pays est moins prononcé pour ce qui est de la part de l'aide dans l'économie. Cela vient du fait qu'en moyenne les petits bénéficiaires sont un peu plus prospères que les grands. Les lacunes des données concernant le RNB des petits bénéficiaires empêchent toutefois de chiffrer précisément ces écarts de revenus et, dans la pratique, il est plus instructif de comparer la contribution de l'aide d'une région à l'autre.

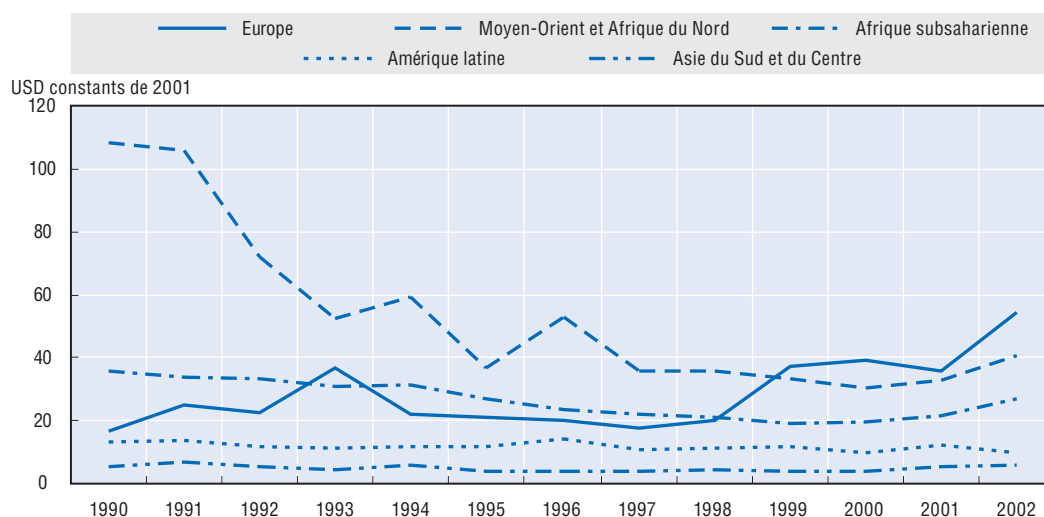
Le graphique 2.3 montre qu'en 2002 les apports nets d'aide se sont montés à 28 USD par habitant en Afrique subsaharienne et à plus de 20 USD par habitant en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Considérées ensemble ces régions ont absorbé près de la moitié de l'APD totale, pour une population cumulée d'un peu plus d'un milliard de personnes sur les cinq milliards d'habitants que compte le monde en développement. Le niveau des recettes par habitant est très variable à l'intérieur de ces régions, où un nombre relativement restreint de pays s'adjudge une part étonnamment élevée de l'aide totale. C'est ainsi que la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Mozambique et la Tanzanie se sont globalement adjugés plus de 30 % de l'APD nette totale consentie en 2002 aux 50 pays composant l'Afrique subsaharienne, l'Égypte plus de 40 % de celle destinée à l'Afrique du Nord et les territoires sous administration palestinienne une fraction à peu près identique de l'APD allouée au Moyen-Orient³.

L'APD par habitant est plus faible dans les autres grandes régions en développement ; elle ne représente que 6 USD par habitant en Asie du Sud et du Centre, région dont la population est pourtant supérieure à celle de l'Afrique et du Moyen-Orient réunis. Le biais

Graphique 2.3. L'APD par habitant varie considérablement selon les régions



Graphique 2.4. **Les recettes d'APD par habitant se redressent dans la plupart des régions**



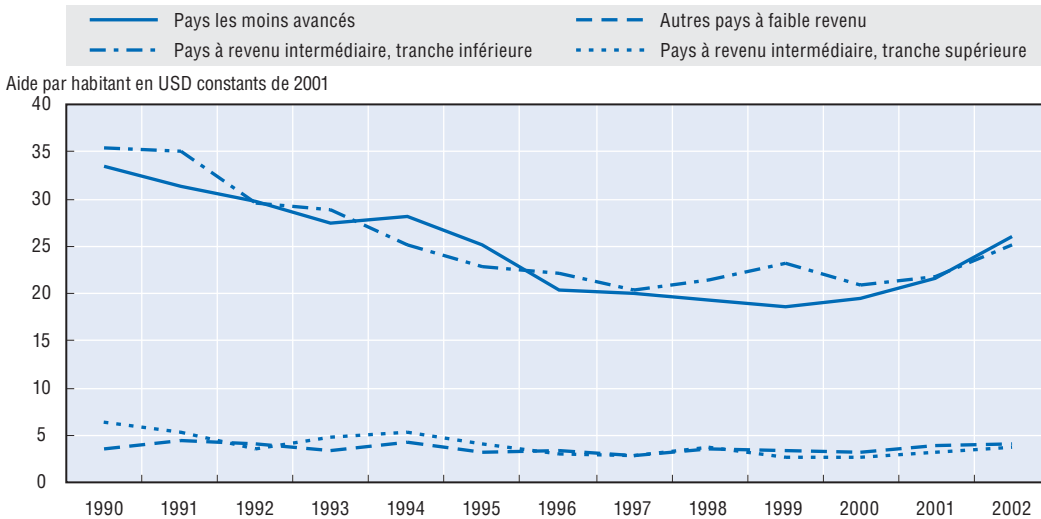
en faveur des petits pays joue incontestablement dans le cas de l'Océanie, où l'aide se monte à plus de 80 USD par habitant et par an. Une réorientation des apports vers des régions plus peuplées ne changerait toutefois pas grand-chose pour ces pays car l'Océanie absorbe moins de 2 % de l'APD nette totale.

La seule région dans laquelle les recettes d'aide par habitant ont augmenté de façon significative au cours de la décennie écoulée est l'Europe. Cela s'explique principalement par l'aide humanitaire apportée aux États successeurs de l'ex-Yougoslavie, mais des sommes importantes sont aussi allées à l'Albanie. L'aide aux États de l'ex-bloc soviétique, qui a débuté autour de 1990 et ne relève pas, techniquement, de l'APD, passe avant tout par des allègements de dettes et des activités de coopération technique. Comme il ressort du graphique 2.4, l'APD à l'Europe a atteint un point haut en 2002, où des apports exceptionnellement élevés ont été consentis à la Bosnie-Herzégovine, à la Serbie et au Monténégro (y compris le Kosovo) ainsi qu'à la Turquie.

L'aide par habitant a considérablement fléchi dans la plupart des régions au cours de la décennie écoulée. En Afrique, les recettes annuelles nettes d'APD ont diminué de 17 USD par habitant entre 1990-91 et 2001-02. Le recul a été encore plus prononcé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, mais le niveau de départ y était anormalement élevé en raison des remises de dettes exceptionnelles consenties aux pays de cette région au moment de la première guerre du Golfe. L'aide à l'Amérique latine et à l'Asie du Sud et du Centre s'est, elle aussi, légèrement contractée pendant cette période, mais par rapport à des niveaux de départ bien plus faibles. Même les 41 pays pauvres très endettés (PTE), qui ont bénéficié de réductions accélérées de leur dette au cours de ces dernières années, recevaient encore près de 9 USD de moins par habitant et par an en 2001-02 que onze ans auparavant. On reviendra sur les dernières données dans le chapitre 4.

L'aide par habitant peut aussi être étudiée au regard du groupe de revenu auquel appartiennent les bénéficiaires (graphique 2.5). Une analyse se fondant sur ce critère fait mieux ressortir encore la baisse tendancielle sur longue période et le récent redressement

Graphique 2.5. Les petits pays reçoivent une aide plus importante par habitant



des apports d'aide. Elle met aussi en évidence une nette césure entre, d'un côté, les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et, de l'autre, les autres pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, les premiers recevant depuis toujours une aide par habitant environ cinq fois supérieure à celle des seconds. Les recettes d'aide des autres pays à faible revenu sont donc anormalement faibles, étant donné que ces derniers sont plus pauvres que les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Cela dit, ce groupe comprend de très grands pays, comme la Chine, l'Inde et l'Indonésie, qui possèdent une économie relativement diversifiée et de plus en plus dynamique⁴. Bien qu'importantes en termes absolus, leurs recettes d'aide sont minimales rapportées à leur population.

Poids de l'aide dans l'économie des bénéficiaires

Comme le montre le graphique 2.1, le volume total de l'APD a atteint un point haut en 1992 à partir duquel il a fléchi jusqu'en 1997 pour ensuite se redresser jusqu'à dépasser en 2003 son niveau de 1992. Au cours de cette période, l'économie des pays bénéficiaires a toutefois connu un essor considérable – de plus de 40 %, en moyenne, en termes réels. Malgré le redressement récent de l'aide, la contribution financière de cette dernière à l'économie des pays bénéficiaires reste en conséquence bien moindre qu'elle ne l'était au début des années 90. La seule grande région où l'aide apporte encore une contribution majeure au revenu national des bénéficiaires est l'Afrique subsaharienne, et même là le rapport entre les recettes d'aide et le RNB a sensiblement diminué au cours de la dernière décennie.

Il en va de même pour ce qui est du rapport de l'aide au budget des bénéficiaires étant donné que la part des dépenses publiques dans le produit de l'économie des pays en développement n'a guère changé au cours de cette période. Il reste par contre difficile de discerner une quelconque tendance de la part de l'aide qui est effectivement intégrée au budget des bénéficiaires. Le fait que plusieurs donateurs aient annoncé leur intention d'accroître l'aide sous forme de soutien budgétaire ou sectoriel devrait améliorer le contrôle exercé par les bénéficiaires sur l'aide, mais il est malaisé de le déterminer au

Tableau 2.1. Estimation des transferts d'APD intégrés aux budgets des pays bénéficiaires

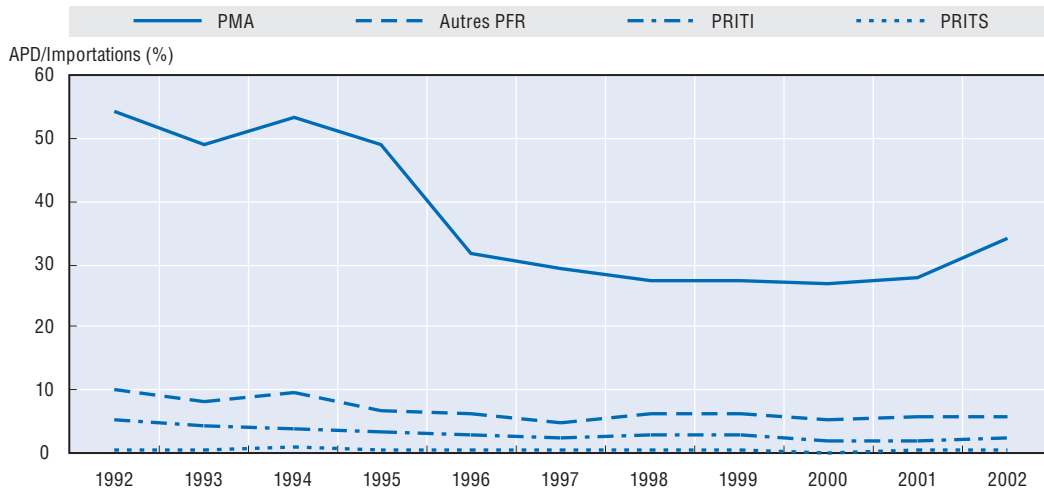
	Ensemble des pays en développement ¹		<i>dont :</i>	
			PFR (PMA inclus)	PRI
Dons d'APD	(1)	41.7	25.0	16.7
Prêts bruts d'APD	(2)	19.7	13.3	6.3
APD brute (1) + (2)	(3)	61.4	38.4	23.0
<i>dont :</i> <i>Coopération technique</i> ²	(4)	14.2	6.8	7.4
<i>Aide alimentaire au développement</i>	(5)	1.3	1.0	0.3
<i>Aide d'urgence</i>	(6)	4.4	3.1	1.2
<i>Remises de dette</i>	(7)	7.2	5.8	1.4
<i>APD transitant par les ONG</i>	(8)	1.9	1.0	0.9
APD brute (max.) versée sur le budget des gouvernements (3) – (4) – (5) – (6) – (7) – (8)	(9)	32.5	20.7	11.8
<i>Remboursements effectifs de principal</i>	(10)	-11.2	-5.2	-5.9
<i>Paiement d'intérêts</i>	(11)	-3.9	-1.8	-2.2
Transferts nets d'APD (max.) sur le budget des gouvernements (9) + (10) + (11)	(12)	17.4	13.7	3.7
En % de l'APD brute (12)/(3)		28 %	39 %	18 %

1. Hors montants non ventilables par pays.

2. Il existe des divergences dans les notifications des donateurs relatives à la coopération technique. Des travaux sont en cours en vue d'harmoniser la couverture de ces dernières.

moyen des statistiques telles qu'elles sont présentement construites. Les travaux actuellement menés par le CAD en collaboration avec le Partenariat stratégique pour l'Afrique en vue d'améliorer la prévisibilité et la programmation budgétaire de l'aide donnent à penser que seulement une part minime de l'aide alimente effectivement le budget des bénéficiaires. Le tableau 2.1 récapitule quelques-uns des premiers résultats obtenus par groupe de revenu. Il ne faut à l'évidence pas y voir plus qu'une appréciation subjective compte tenu des difficultés que soulève la classification des apports en jeu.

L'évolution de la contribution de l'aide à la balance des paiements des bénéficiaires diffère quant à elle selon le point de référence utilisé. D'un côté, la libéralisation des échanges mondiaux a accru le volume des importations et des exportations, même rapporté au produit croissant de l'économie des pays bénéficiaires. De ce point de vue, la contribution de l'aide à la balance des paiements des bénéficiaires a diminué encore plus rapidement que sa contribution à leur budget (voir le graphique 2.6). D'un autre côté, la balance des échanges de marchandises des pays en développement s'est en règle générale améliorée au cours des dix ans écoulés, de sorte qu'un même niveau d'aide en termes réels représente une part plus importante de l'éventuel déficit subsistant entre les importations et les exportations. Quel que soit le point de référence utilisé, il ressort toutefois du graphique 2.6 que, d'une manière générale, le rapport entre les recettes d'aide et les courants d'échanges n'atteint un niveau élevé que dans le cas des pays les moins avancés. Même pour le groupe de revenu immédiatement supérieur, autrement dit les autres pays à faible revenu, les importations représentent aujourd'hui des sommes près de 20 fois supérieures aux entrées nettes d'APD.

Graphique 2.6. **L'APD représente une part substantielle des importations dans les pays les moins avancés**

Ciblage de l'aide sur la pauvreté

Il s'agit d'une question récurrente qui a fait couler beaucoup d'encre. Nous reviendrons ici sur quelques études récentes visant à déterminer si la répartition de l'aide est propre à induire un recul de la pauvreté.

Comme le montre le graphique 2.5, l'aide par habitant n'est pas une fonction linéaire décroissante du revenu par habitant des pays bénéficiaires. Cela vient principalement de ce que la taille de la population joue également de sorte que, à même niveau de revenu par habitant, les petits pays reçoivent une aide bien plus importante, en moyenne, que les grands.

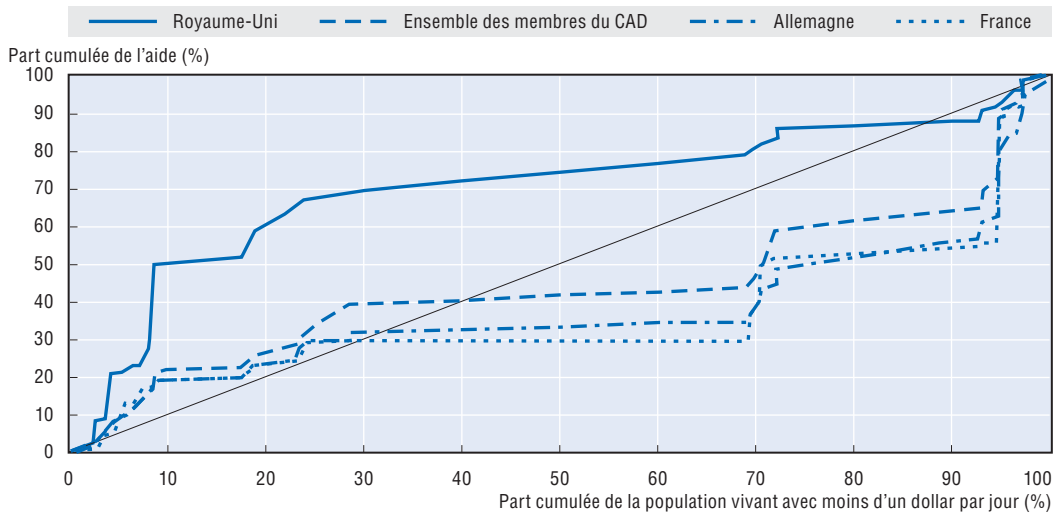
Cela dit, le revenu par habitant est un indicateur assez approximatif de la pauvreté. Depuis quelques années, les comparaisons internationales se fondent plutôt sur les estimations de la Banque mondiale concernant le nombre de personnes vivant avec moins de un ou de deux « dollars internationaux » par jour. Le graphique 2.7 est repris d'une étude utilisant ce type d'approche.

Ce graphique met en regard la part cumulée de l'aide et la part cumulée de la population vivant avec moins d'un dollar par jour. Si l'aide était exactement proportionnelle au nombre de pauvres dans chaque pays, les courbes de tous les donateurs se fonderaient à la diagonale. Lorsque la courbe se situe au-dessus de la diagonale, cela signifie que les pays pauvres, qui viennent en premier sur une échelle allant de gauche à droite, reçoivent une aide plus que proportionnelle à leur part de pauvres – autrement dit que l'aide privilégie les plus démunis.

Des courbes présentées dans le graphique 2.7 pour un certain nombre de donateurs, il ressort que la répartition de l'aide du Royaume-Uni est plutôt « progressiste » en ce sens que des sommes importantes (par rapport à l'effectif de pauvres) vont à un certain nombre de pays pauvres d'Afrique, notamment le Ghana, le Mozambique et la Tanzanie⁵. D'une manière générale, il en va de même de l'aide des pays nordiques et des Pays-Bas. Malgré tout, comme les grands donateurs – États-Unis, Japon, Allemagne et France – accordent davantage d'aide aux pays à revenu intermédiaire, la courbe relative à l'ensemble des

Graphique 2.7. Les courbes de concentration de l'aide mettent en évidence des écarts dans la part de leur aide que les différents donateurs consacrent aux plus pauvres (2001)

Repris de Baulch



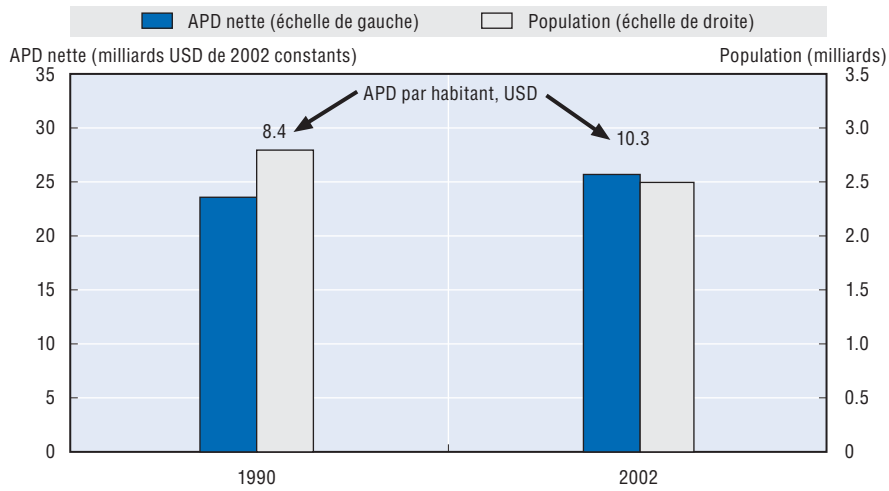
Source : Bob Baulch, « Aid for the Poorest?: The Distribution and Maldistribution of International Development Assistance », *Chronic Poverty Research Centre Working Paper* n° 35, Manchester, 2003.

membres du CAD témoigne d'une répartition quelque peu « régressive ». Cela ne veut pas dire pour autant que l'aide se détourne des pays pauvres mais plutôt que la part qui en va à ces derniers n'est pas à proportion directe du pourcentage de leur population qui vit dans l'extrême pauvreté⁶.

La question de savoir si le ciblage de l'aide sur la pauvreté s'est affiné au fil du temps fait l'objet d'un débat animé. Certaines études mettent en évidence un recul de l'APD destinée aux pays les plus pauvres depuis 1990. Or souvent, ces analyses ne tiennent pas compte des modifications importantes intervenues dans le niveau de revenu des bénéficiaires ces dernières années. Ainsi, comme le montre le graphique 2.8, le volume total de l'aide consentie aux pays à faible revenu a légèrement augmenté entre 1990 et 2002 alors que la population totale des pays de ce groupe a diminué. En conséquence, l'aide par habitant reçue par les pays à faible revenu dans leur ensemble s'est accrue de plus de 20 % au cours de cette période si l'on tient compte de l'évolution de la composition de ce groupe.

Cette évolution vient essentiellement du fait que la Chine est passée, au cours de cette période, de la catégorie des pays à faible revenu à celle des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, ce qui a plus que compensé l'accroissement de la population des autres pays à faible revenu et l'arrivée de nouveaux pays dans ce groupe, pour l'essentiel des États d'Asie successeurs de l'ex-Union soviétique. La Chine n'est toutefois pas le seul pays pauvre où le revenu par habitant a augmenté. La décennie écoulée s'est en effet caractérisée par l'émergence d'une nouvelle classe moyenne dans le sous-continent indien de même que dans des pays parmi les plus pauvres de l'Asie du Sud-Est. Sur les six plus grands pays qui entraient dans le groupe des pays à faible revenu en 1990, deux (la Chine et le Viêt-nam) avaient multiplié par plus de deux leur revenu réel par habitant en 2003.

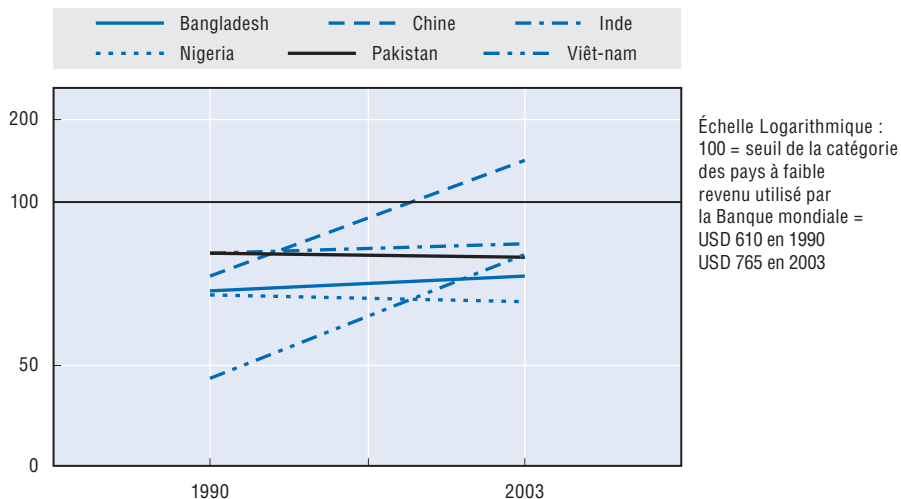
Graphique 2.8. Une aide par habitant plus élevée à un nombre décroissant de pays pauvres



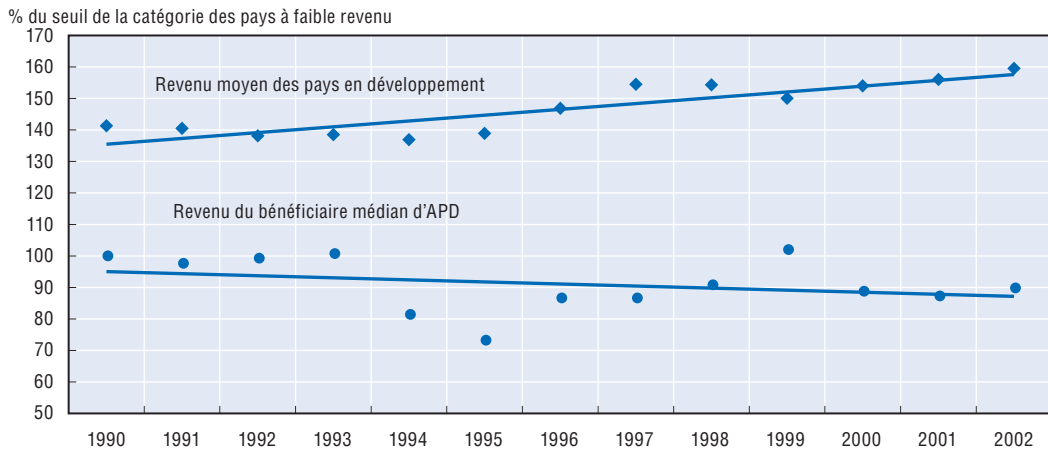
Dans deux autres (l'Inde et le Bangladesh), le revenu par habitant avait augmenté d'environ 10 % en termes réels. On n'a enregistré que deux cas de recul (au Nigeria et au Pakistan), et tous les deux de moins de 5 % (graphique 2.9). En conséquence, globalement, les besoins relatifs d'aide des grands pays pauvres ont diminué.

Donc, l'APD prenant le chemin des pays pauvres a quelque peu augmenté pendant que s'accroissait le revenu des certains des plus grands pays pauvres. Mais la part de l'aide allant aux pays pauvres s'est-elle élargie ou contractée ? Le graphique 2.10 propose une mesure globale simple de la concentration de l'aide sur la pauvreté au cours de la décennie écoulée. La droite du haut retrace l'évolution du revenu moyen par habitant dans l'ensemble des pays en développement. Celle du bas indique le revenu par habitant du

Graphique 2.9. Le revenu réel par habitant a augmenté dans les grands pays pauvres



Graphique 2.10. **À mesure que le revenu moyen des pays en développement augmente, l'aide va à des pays plus pauvres**



bénéficiaire médian, autrement dit le niveau de revenu du pays qui reçoit le dollar d'aide médian, les pays étant classés du plus riche au plus pauvre⁷. Comme dans le graphique 2.9, les données sont normalisées par rapport au seuil de la catégorie des pays à faible revenu de façon à rendre compte des évolutions réelles une fois éliminés les effets de l'inflation et des fluctuations de taux de change. Le graphique 2.10 montre que, si le revenu moyen par habitant de l'ensemble des bénéficiaires potentiels d'aide a progressé d'environ 15 % depuis 1990, le dollar médian d'aide prend le chemin d'un pays un peu plus pauvre aujourd'hui qu'à l'époque.

Certains auteurs font valoir qu'il faudrait renforcer le ciblage de l'aide sur la pauvreté en augmentant l'aide destinée à l'Afrique subsaharienne, où les besoins sont les plus grands, ou aux grands pays pauvres, qui, comme le souligne Baulch (graphique 2.7), reçoivent moins que ne le laisserait espérer leur part dans la population des très pauvres. À leur réunion de Kananaskis, en Alberta, en 2002, les dirigeants des pays du G-8 avaient envisagé d'allouer plus de la moitié du surplus d'aide à venir à l'Afrique, « partant du principe que les pays africains prendront des engagements politiques solides », et le principe de base qui sous-tend le Millenium Challenge Account mis en place par les États-Unis, pour ne citer que cette initiative des donateurs, est qu'il faut « récompenser les bonnes politiques » dans les pays pauvres. Rares sont ceux qui contesteraient, dans son principe, le fait qu'il est souhaitable de renforcer le ciblage sur la pauvreté, mais sur un plan pratique quelques réserves s'imposent néanmoins, notamment les suivantes :

- L'acheminement de l'aide se heurte à de gros obstacles dans les pays pauvres qui en ont encore le plus besoin. Comme il a été souligné dans de précédentes éditions du présent Rapport, dans certains États d'Afrique subsaharienne, il règne une telle anarchie et un tel chaos qu'il est difficile même d'y acheminer une aide d'urgence, et à plus forte raison d'y mettre en œuvre des projets de développement.
- Des pays qui se situent à un niveau plus élevé dans l'échelle des revenus peuvent avoir un besoin légitime et urgent d'aide, par exemple à la suite d'une catastrophe naturelle – cas de l'Amérique centrale après le passage du cyclone Mitch en 1998 ou de la Turquie

après le tremblement de terre de 1999 – ou pour se reconstruire au sortir d'un conflit – comme l'Afghanistan, l'Irak ou la Yougoslavie.

- Comme on l'a vu, l'expérience de certains des plus grands pays pauvres montre que, en dépit d'un faible niveau d'aide par habitant, il est possible d'obtenir des taux de croissance impressionnants en exploitant la dynamique créée par l'ouverture aux courants mondiaux d'échange et d'investissement.

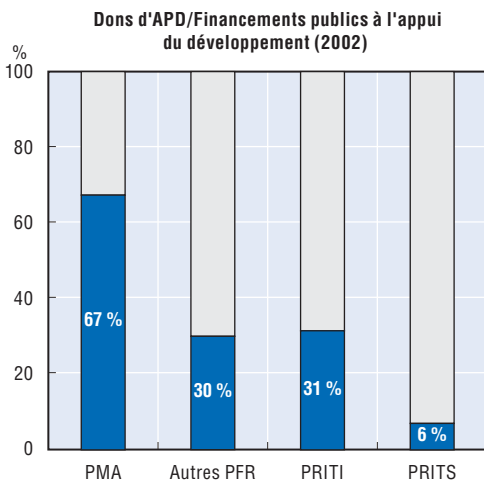
La conclusion générale qu'on peut tirer de tout cela est que, malgré les pressions nouvelles exercées sur l'aide par les demandes émanant des économies en transition, la concentration de l'aide sur les pays pauvres s'est en fait quelque peu intensifiée au cours de la dernière décennie. Un ciblage encore plus fin sur la pauvreté serait peut-être souhaitable, mais l'aide ne peut être efficace que si les conditions prévalant dans les pays bénéficiaires et les politiques suivies par ces derniers s'y prêtent et elle ne doit pas tenter de concurrencer l'investissement privé.

Formes et types d'aide selon les bénéficiaires

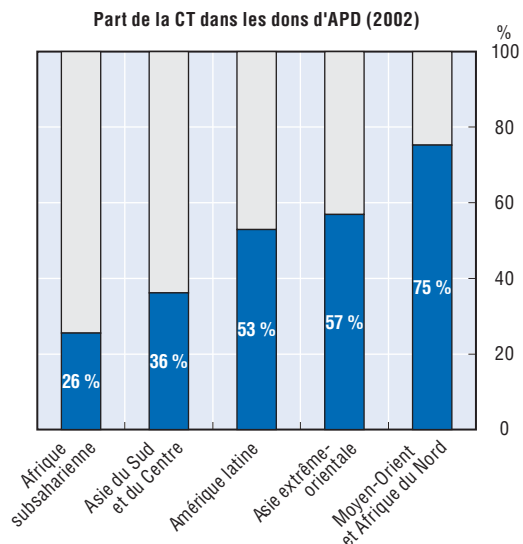
Différents types d'aide sont utilisés pour répondre à des besoins de développement différents. Les donateurs adaptent en effet le degré de libéralité et la forme de leur aide à la situation et aux capacités des bénéficiaires.

Pour s'en convaincre, il suffit de commencer par examiner les parts respectives des dons et des prêts dans l'aide reçue par les différentes catégories de bénéficiaires. Les pays les plus pauvres, surtout ceux dont les perspectives d'exportation sont limitées, bénéficient principalement de dons alors que dans ceux qui sont mieux lotis la part des prêts augmente progressivement à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des revenus. Le graphique 2.11 rend bien compte de ce phénomène. Y sont pris en considération non seulement les prêts assortis de conditions suffisamment libérales pour être comptabilisés

Graphique 2.11. Les pays les plus pauvres reçoivent principalement des dons d'APD



Graphique 2.12. La coopération technique intéresse principalement les pays bénéficiaires les plus avancés



dans l'APD mais également les autres prêts publics, y compris ceux émanant d'organismes multilatéraux comme la Banque mondiale, qui sont destinés à financer des activités de développement⁸.

La place qu'il convient d'affecter aux prêts dans l'aide développement fait depuis longtemps débat. Dans les années 60 et 70, le CAD a établi une série de critères visant à relever l'élément de libéralité de l'APD totale, résultat qui peut être obtenu soit en réduisant la part des prêts, soit en assortissant ces derniers de conditions plus favorables. De nouvelles pressions se sont exercées sur les programmes de prêts après qu'en 1982 la crise de la dette mexicaine ait suscité des interrogations sur la viabilité financière des prêts aux pays développement, et dans les années qui ont suivi plusieurs membres du CAD ont mis un terme à leurs prêts d'APD. Divers grands donneurs, à commencer par l'Allemagne, la France et le Japon, ont toutefois continué de consentir des prêts d'APD. Dans l'esprit de ces donneurs, l'obligation de remboursement que comporte les prêts renforce l'attention portée au rapport coût/avantage des projets envisagés et constitue une incitation à veiller à l'utilisation efficace des fonds.

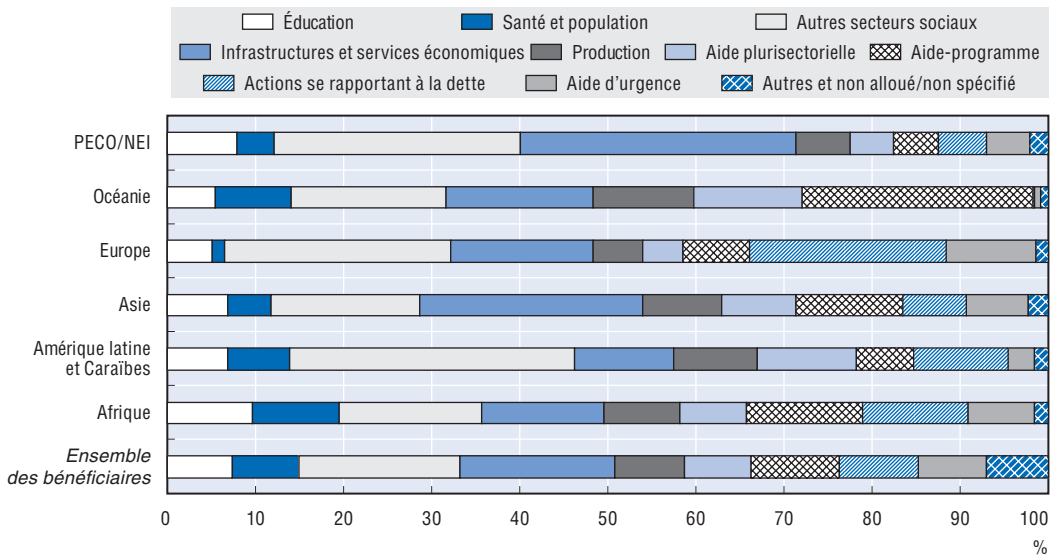
Le type d'aide diffère lui aussi en fonction de la situation des pays bénéficiaire. Dans les pays pauvres, l'urgence est de mettre en place des infrastructures mais les besoins en la matière ne peuvent être satisfaits au moyen des ressources intérieures ou d'emprunts internationaux de sorte que les projets d'équipement y jouent un rôle relativement important. Dans les pays mieux lotis, l'aide tend à se reporter sur les besoins en main-d'œuvre qualifiée. En conséquence, on constate un accroissement progressif de la part de la coopération technique dans les dons à mesure que le revenu des bénéficiaires augmente (voir le graphique 2.12). Comme il est souligné dans le chapitre 1, la coopération technique n'impliquant pas de transfert financier elle n'est généralement pas prise en compte dans les estimations des apports de fonds nécessaires à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Cela dit, comme ces objectifs sont avant tout centrés sur les besoins essentiels des pays pauvres, le surplus de coopération technique qu'appelle leur concrétisation est vraisemblablement modeste.

Secteurs d'intervention et activités d'aide

Les secteurs de destination varient eux aussi selon les régions bénéficiaires. Le soutien des infrastructures économiques occupe une plus grande place dans les programmes visant des pays d'Asie et d'Europe (du Sud-Est) et celui des secteurs sociaux dans l'aide à l'Afrique (graphique 2.13). Globalement, toutefois, la répartition sectorielle de l'aide est assez homogène, même d'un pays en développement à l'autre, la plupart recevant une assistance fort diversifiée portant tout à la fois sur le domaine social, les infrastructures et le secteur de la production.

Les secteurs et les interventions auxquels l'aide va actuellement sont-ils ceux qu'il faut pour obtenir les meilleurs résultats dans la voie du développement ? Étant donné l'accroissement considérable des apports d'aide anticipé au cours des quelques années à venir, quel emploi convient-il de faire des fonds supplémentaires pour qu'ils soient le plus productifs possible ?

Depuis quelques temps, des idées nouvelles sur la question se font jour de plusieurs côtés. Les OMD, sur lesquels on reviendra dans le chapitre suivant, constituent un point de référence important. Outre sur la réduction de la pauvreté, ils portent sur l'amélioration de la santé et de l'éducation de base, grâce avant tout à un accès élargi aux soins de santé

Graphique 2.13. **Les secteurs de destination de l'aide varient considérablement selon les régions**

primaires, à une eau propre et à l'instruction primaire. Les OMD englobent cependant de nombreuses cibles annexes qui ne sont pas ordonnées en fonction de la gravité du problème auquel il s'agit de remédier ou du rapport coût-avantage probable des interventions propres à en assurer la réalisation.

Une initiative visant à combler cette lacune au niveau de la hiérarchisation des priorités est ce qu'on appelle le Consensus de Copenhague. En juin 2004, huit économistes de haut vol se sont en effet retrouvés à Copenhague pour examiner des rapports d'experts concernant plus de 30 propositions pour l'utilisation d'un surplus hypothétique de ressources se chiffrant globalement à 50 milliards USD. Ils sont parvenus à la conclusion que, sur la base de critères de faisabilité et du rapport coût-efficacité, neuf des interventions proposées pouvaient être considérées comme bonnes ou très bonnes. Celles-ci sont récapitulées, avec une ventilation par secteurs d'aide traditionnels, dans le tableau 2.2 ci-dessous, où sont également fournies les données du CAD sur les engagements d'APD en faveur de ces secteurs pour 2002.

Dans plusieurs cas, on ne dispose que de données relatives à une rubrique statistique assez large pour se faire une idée des apports d'aide destinés au secteur visé par chacune des interventions proposées. Par conséquent, les chiffres fournis dans le tableau pèchent plutôt par excès. Quoi qu'il en soit, les engagements totaux d'aide en faveur de ces neuf priorités essentielles ne représentent qu'un huitième de l'aide ventilable par secteur et un douzième seulement de l'APD bilatérale totale. Toute liste de priorités est certes sujette à débat et doit être adaptée à la situation particulière de chaque pays, mais l'impression générale que donnent ces chiffres n'en est pas moins que des sommes considérablement plus élevées pourraient être consacrées, avec des résultats productifs, à l'atténuation d'un certain nombre de graves problèmes de développement qui ont des retombées directes sur la pauvreté. Des conclusions similaires se dégagent du Projet du millénaire des Nations unies, dans le cadre duquel ont été mises en évidence des « grappes » de problèmes, dans

Tableau 2.2. **Engagements en faveur des secteurs visés par les propositions retenues dans le « Consensus de Copenhague »**

	Engagements d'APD pour 2002, en millions USD		
	Engagements en faveur du secteur	% de l'APD totale ventilable par secteur	% de l'APD totale
Santé			
Lutte contre le VIH/sida ¹	2 178	5.5 %	3.5 %
Lutte contre le paludisme	392	1.0 %	0.6 %
Nutrition et agriculture			
Fourniture de micronutriments	74	0.2 %	0.1 %
Élaboration de nouvelles technologies agricoles et recherche sur la productivité de l'eau dans la production alimentaire	178	0.5 %	0.3 %
Approvisionnement en eau et assainissement			
Petits systèmes d'irrigation pour l'agriculture de subsistance	606	1.5 %	1.0 %
Gestion communautaire de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement	310	0.8 %	0.5 %
Gouvernance			
Libéralisation des échanges ²	557	1.4 %	0.9 %
Baisse du coût de lancement d'une entreprise	713	1.8 %	1.2 %
Total	5 008	12.7 %	8.1 %

1. Engagements annuels moyens pour la période 2000-02.

2. Les données renvoient uniquement à l'aide à l'appui de la libéralisation des échanges dans les pays en développement. Plusieurs initiatives ont été lancées récemment en vue d'accroître cette aide, comme il ressort de l'encadré 2.2.

les domaines de la santé, de la nutrition, de l'agriculture, de l'approvisionnement en eau et de la gouvernance, au règlement desquelles il conviendrait d'affecter des financements d'aide accrus pour assurer la réalisation des ambitions affichées dans les OMD.

L'opinion selon laquelle les fonds alloués à des interventions clés à l'appui de la lutte contre la pauvreté sont insuffisants est corroborée par les résultats des récents travaux du CAD sur l'aide au secteur de l'eau (voir le module spécial). Ces derniers montrent en effet que, si les apports totaux en faveur du secteur de l'eau sont certes considérables, ils n'ont pas augmenté à proportion du redressement récent du volume global de l'aide. Plus grave encore, de nombreux pays pauvres où les taux d'accès à l'eau propre et à l'assainissement sont faibles ne bénéficient d'aucune ou de pratiquement aucune aide dans ce secteur.

Une autre étude du CAD, sur l'aide à la prévention et au traitement du VIH/sida, fait apparaître des tendances plus encourageantes dans ce domaine, auquel vont désormais environ 60 % des financements émanant du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. D'aucuns s'inquiètent toutefois que la marge d'accroissement de l'aide destinée à la lutte contre les deux autres maladies ne s'en trouve réduite. Sans compter que de nombreuses autres maladies infectieuses constituent aussi une menace pour la santé des populations des pays en développement, maladies dont certaines ont été peu à peu marginalisées par les programmes de recherche, du secteur privé comme du secteur public. Ces « maladies négligées », comme la maladie du sommeil, la leishmaniose et la maladie de Chagas, ont des effets dévastateurs pour les pauvres du monde entier mais, comme elles ne touchent que les pauvres, la recherche et le développement de

Encadré 2.2. Assistance technique liée au commerce et renforcement des capacités commerciales

Les donateurs bilatéraux et les organismes multilatéraux ont sensiblement accru leurs engagements d'aide dans le domaine de l'assistance technique liée au commerce et du renforcement des capacités commerciales (AT/RCDC) en 2003, année où s'est tenue la 5^e conférence ministérielle de l'OMC. Les engagements destinés à alimenter des activités visant les *politiques et réglementations commerciales* ont ainsi augmenté de 48 %, pour atteindre près de 1 milliard USD, et ceux affectés à des activités à l'appui du *développement des échanges* de 34 %, pour s'établir à près de 1.8 milliard USD¹. À côté de ces activités d'AT/RCDC, les donateurs se sont aussi engagés à allouer plus de 8 milliards USD au soutien des infrastructures économiques – dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications – essentielles pour les échanges internationaux.

La part de l'AT/RCDC dans les engagements totaux d'aide a, elle aussi, progressé, passant de 3.6 % en 2002 à 4.2 % en 2003². Dans la catégorie *politiques et réglementations commerciales*, les composantes pour lesquelles l'augmentation a été la plus forte en 2003 sont les obstacles techniques aux échanges et les normes sanitaires et phytosanitaires, l'intégration des échanges dans les plans de développement, et la facilitation des échanges. Dans la catégorie *développement des échanges*, ce sont celles relatives à la promotion des échanges industriels et agricoles et à l'élargissement des débouchés pour les secteurs de l'industrie et des services.

Les organismes bilatéraux et multilatéraux ont également accru de 24 %, entre 2002 et 2003, leurs contributions aux fonds et programmes spéciaux – notamment le Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement (DDAGTF), le Cadre intégré et le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP). Cela va dans le sens de la promesse faite dans la Déclaration de Doha d'augmenter les financements à plus long terme et de renforcer la coordination³. Les donateurs ont en outre recentré leur aide sur les pays les moins avancés (PMA), groupe de revenu auquel est allée la plus grande partie du surplus d'aide à l'appui de l'AT/RCDC. En 2003, les PMA ont bénéficié de 40 % des engagements totaux pour la catégorie *politiques et réglementations commerciales* – pourcentage conforme à leur part dans le total de l'aide – et de 27 % de ceux en faveur du *développement des échanges*.

Une enquête réalisée par le Secrétariat du CAD confirme que les donateurs bilatéraux et les organismes multilatéraux mènent beaucoup plus d'activités dans le domaine de l'AT/RCDC depuis quelques années, et en particulier depuis la réunion ministérielle de Doha (novembre 2001). Cette multiplication des activités se traduit par une augmentation des financements alloués à l'AT/RCDC mais aussi du nombre de donateurs qui se sont expressément dotés d'une stratégie en la matière, par une plus grande conscience de la part des donateurs de l'importance de l'AT/RCDC pour le développement et la réduction de la pauvreté, et par une intensification allant parfois jusqu'à l'institutionnalisation du dialogue entre les responsables du développement et des échanges.

Par ailleurs, divers donateurs ont entrepris ces derniers temps un vaste examen de leurs programmes bilatéraux d'AT/RCDC et de leur participation aux programmes multilatéraux afin d'évaluer l'efficacité de leurs activités et stratégies en la matière. Le suivi et l'évaluation des résultats, sur le moyen et le long termes, des activités d'AT/RCDC financées par les donateurs soulèvent toutefois de nombreux défis, liés, entre autres, au manque de données pouvant servir de référence, à des difficultés d'imputation, aux décalages temporels et aux problèmes que pose l'appréciation de changements institutionnels souvent peu tangibles. Le CAD a récemment lancé sur le sujet des travaux

Encadré 2.2. Assistance technique liée au commerce et renforcement des capacités commerciales (suite)

fondés sur la collaboration afin de rechercher des solutions à certains de ces écueils et de faciliter la mise en commun des enseignements de l'expérience des donneurs concernant l'efficacité de l'AT/RCDC.

D'une manière générale, les donneurs considèrent l'AT/RCDC comme un important moyen – à côté de l'amélioration de l'accès au marché et de réformes complémentaires des politiques intérieures – de favoriser une participation plus étroite des pays en développement au système commercial multilatéral et à l'économie mondiale, comme le veulent les stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. Les organismes multilatéraux et les dispositifs multidonneurs – comme le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA et le Programme intégré conjoint d'assistance technique – constituent les principaux canaux d'acheminement de l'AT/RCDC pour de nombreux donneurs, encore que certains des plus grands mettent en œuvre des programmes bilatéraux conséquents dans ce domaine. Des efforts sont par ailleurs déployés, actuellement, pour faire une plus large place aux échanges dans les programmes-pays des donneurs, mais les résultats de ces efforts dépendent des priorités des pays partenaires.

1. La catégorie *politiques et réglementations commerciales* englobe les activités visant à favoriser la participation effective des pays bénéficiaires aux négociations commerciales multilatérales, le soutien pour l'analyse et la mise en œuvre des accords commerciaux multilatéraux, l'intégration des stratégies et politiques commerciales dans les plans plus généraux de développement ou de lutte contre la pauvreté, la compréhension et le respect des obstacles techniques aux échanges et des normes sanitaires et phytosanitaires ainsi que la participation à leur élaboration, de même que les activités de facilitation des échanges, notamment le soutien pour la simplification des barèmes douaniers et aux services douaniers d'une façon plus générale, pour la mise en place d'accords commerciaux régionaux et pour la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine des échanges. La catégorie *développement des échanges* recouvre pour sa part le soutien au développement des entreprises ainsi que les activités visant à améliorer le climat des affaires et l'accès à des financements pour les échanges ou à promouvoir les échanges dans les secteurs productifs (agriculture, sylviculture, pêche, industries manufacturières et extractives, tourisme, services), au plan institutionnel comme au niveau des entreprises.
2. Ces chiffres sont des estimations du Secrétariat ; ils renvoient à la part de l'AT/RCDC dans l'aide publique au développement (APD) ventilable par secteur.
3. Cela va également dans le sens des engagements souscrits dans le Consensus de Monterrey (2002) et dans la Déclaration de Rome sur l'harmonisation (2003).

Source : Rapport conjoint 2004 OMC/OCDE sur l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (www.oecd.org/dac/trade) ; Base de données du Programme de Doha pour le développement sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (<http://tcdb.wto.org>).

nouveaux médicaments contre ces maladies ne constituent pas un marché suffisamment lucratif pour s'attirer des investissements⁹.

Le problème des maladies négligées atteste lui aussi de possibilités d'améliorer le ciblage de l'aide sur la pauvreté, du point de vue aussi bien des activités menées que des secteurs d'intervention. Il nous rappelle aussi que l'aide ne peut tout faire. Des avancées dans la lutte contre ces maladies, comme dans la mise au point de cultures vivrières de base à plus fort pouvoir nutritif, passent largement par la maîtrise du savoir-faire technique nécessaire par le secteur privé, par exemple dans le cadre de partenariats public-privé. L'aide est peut-être à même de jouer un rôle de catalyseur. Reste que son efficacité dépendra en définitive de sa bonne intégration avec les initiatives émanant du secteur privé, les politiques et structures des pays bénéficiaires et la dynamique

économique qui a déjà permis à des centaines de millions de personnes de s'extraire de la pauvreté depuis une dizaine d'années.

Notes

1. Ce graphique repose sur des données relatives à l'APD brute émanant de l'ensemble des donateurs, abstraction faite des allègements de dette qui ne génèrent pas de nouveaux transferts financiers. Les apports sont mesurés en volume, c'est-à-dire à prix et taux de change constants.
2. Sur la base des recettes nettes totales d'APD ou d'AP, toutes sources confondues, pour la période 1998 à 2002 et des chiffres de la population à mi-2002.
3. L'aide à Israël n'est plus comptabilisable dans l'APD et n'est donc pas prise en compte dans ces chiffres. En 2002, les apports nets d'aide à Israël se sont montés à 754 millions USD, contre 1 616 millions USD pour ceux destinés aux territoires sous administration palestinienne ; ce dernier chiffre est toutefois exceptionnel, puisqu'il représente le double environ du niveau moyen des recettes d'aide de ces dernières années.
4. Dans le graphique 2.5, comme d'ailleurs dans le reste du présent ouvrage à l'exception du graphique 2.8, la composition des groupes de revenu se fonde sur le revenu par habitant en 1998. En 2003, plusieurs pays qui étaient classés dans la catégorie des pays à faible revenu en 1998 étaient devenus des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (Arménie, Chine, Honduras, Indonésie). Leurs recettes d'aide ont diminué en conséquence.
5. *Ibid.*, p. 9.
6. *Ibid.*, p. 5. Il est à noter que la forme des courbes est déterminée par l'ordre dans lequel se placent les bénéficiaires sur l'échelle horizontale, laquelle renvoie, dans ce cas précis, au revenu par habitant sur la base des parités de pouvoir d'achat. On aurait obtenu des courbes différentes avec une autre échelle, par exemple la part de la population vivant avec moins d'un dollar par jour. Toutes les courbes témoignent du biais, déjà noté, en faveur des petits pays. Les longs segments de droite apparaissant dans chaque courbe correspondent aux pays qui comptent une part importante de la population mondiale de pauvres : l'Inde au milieu, avec à sa gauche le Nigeria et à sa droite la Chine. La pente de ces segments de droite est systématiquement inférieure à celle de la diagonale ce qui veut dire que ces pays reçoivent de chaque donneur moins qu'ils pourraient l'escompter si le volume global de l'aide mondiale était réparti de manière uniforme en fonction du nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour dans chaque pays.
7. Tous les pays bénéficiaires de l'aide sont pris en compte, quelle que soit leur situation au regard de la Liste du CAD figurant à la fin du présent ouvrage.
8. Le graphique 2.11 indique la part des prêts d'APD et d'AP dans le total de l'APD brute et des autres apports bruts du secteur public, compte non tenu des crédits à l'exportation.
9. Drugs for Neglected Diseases Initiative, voir www.dndi.org.

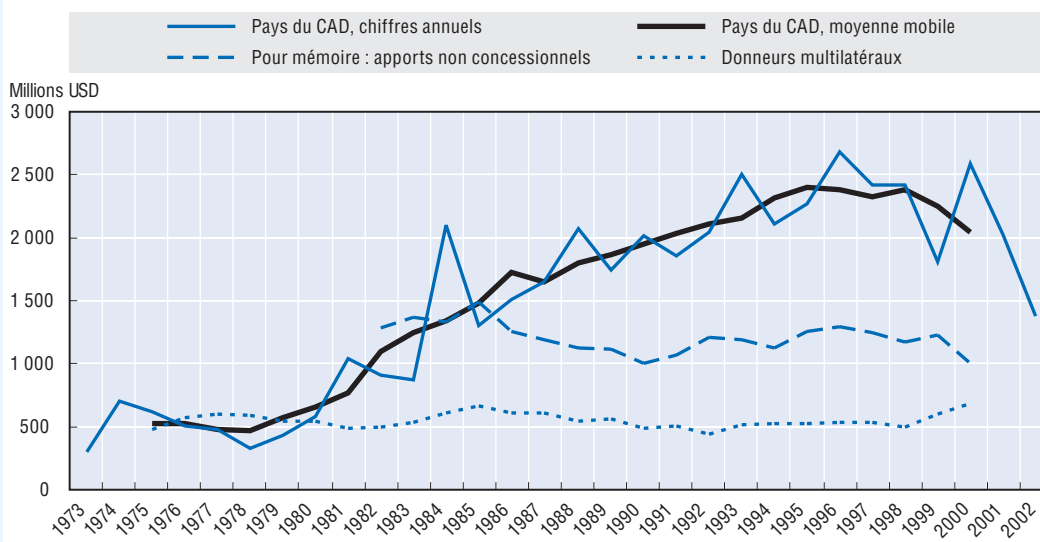
Module spécial : L'aide en faveur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

Le graphique retrace l'évolution des apports bilatéraux et multilatéraux d'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement¹ depuis 1973. L'aide bilatérale des membres du CAD en faveur du secteur de l'eau s'est accrue à un rythme de 9 % par an en moyenne pendant deux décennies. Elle a ensuite amorcé une tendance à la baisse à partir du milieu des années 90. Elle a suivi en cela le mouvement général de contraction de l'APD – la part de l'aide à l'appui de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans l'APD totale est en effet restée stable tout au long des années 90. En 2001-02, lorsque l'APD s'est redressée, l'aide en faveur du secteur de l'eau a, par contre, continué de diminuer. Sa part dans l'APD bilatérale ventilable par secteur² des pays du CAD est ainsi revenue de 9 % en 1999-2000 à 6 % en 2001-02 sous l'effet d'un net recul des engagements de la majorité des donateurs³. En termes réels, les engagements bilatéraux ont atteint en 2002 leur niveau le plus bas depuis 1985.

Pourtant, l'accès à l'eau propre et à des systèmes d'assainissement de base figure aux premiers rangs des priorités en matière de développement international depuis l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement. Les investissements requis pour assurer la réalisation de la cible 10 des OMD ont été estimés à partir du coût unitaire des

Graphique 2.14. **Évolution de l'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement, 1973-2002**

Moyennes mobiles sur 5 ans, prix constants de 2002



trous de sonde, des colonnes d'alimentation et des latrines, lequel a été multiplié par le nombre de nouvelles installations à opérer jusqu'en 2015, en tenant compte des écarts de coût unitaire d'une région à l'autre. Des stratégies ont été débattues pour le financement de ces investissements à l'occasion de plusieurs conférences internationales. De ces débats est ressorti un consensus sur le fait que le financement de l'accès à l'eau et à l'assainissement devait passer par des stratégies fondamentalement différentes d'un pays à l'autre. Les travaux se poursuivent afin de transposer les principes généraux en lignes directrices applicables à l'action engagée au niveau des pays. Des dispositifs de suivi des progrès accomplis se mettent en place. Au vu de tous ces efforts, la contraction de l'aide en faveur de l'eau semble paradoxale.

Quelques explications à propos de l'évolution observée ces dernières années ont été apportées à l'occasion d'un séminaire sur le thème « De l'eau pour les plus pauvres », organisé pendant la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm en août 2004. D'une part, l'approvisionnement en eau et l'assainissement n'ont pas été intégrés dans les stratégies de lutte contre la pauvreté (CSLP) et n'ont donc pu s'attirer des investissements par ce biais. Le manque de projets viables constitue un problème supplémentaire. Les projets dans le domaine de l'eau sont souvent considérés comme risqués, or les gestionnaires de programme au sein des organismes donateurs, qui sont tenus de rendre des comptes sur le portefeuille dont ils ont la charge, hésitent à prendre trop de risques. D'autre part, les financements affectés à des projets dans les pays qui en avaient le plus besoin ont été limités par le fait que l'aide y était assujettie à des réformes de la gouvernance. Les apports se sont donc trouvés ciblés, non sur les communautés pauvres où les besoins étaient les plus importants, mais sur les régions où les critères de succès des donateurs étaient satisfaits.

Les données sur la mise en œuvre des projets dans le secteur de l'eau laisse entrevoir une autre explication encore. Dans ce secteur, on observe un décalage de plusieurs années entre les engagements et les versements, et la mise en œuvre d'un projet prend en moyenne au moins huit ans. La phase de préparation des projets est, elle aussi, longue. Il se pourrait donc que les suites concrètes apportées par les donateurs à leurs engagements politiques (à l'égard de la cible 10 des OMD) ne commencent à transparaître dans les données sur les engagements d'aide en faveur du secteur de l'eau que dans quelques années. Les versements en faveur de ce secteur pourraient augmenter dans l'avenir proche, sous l'effet des engagements substantiels consentis par les donateurs au milieu des années 90, mais d'ici quatre ou cinq ans ils diminueront vraisemblablement, du fait de la contraction des engagements ces dernières années.

L'Équipe du Projet du millénaire sur l'eau et l'assainissement a procédé à une analyse de l'APD en faveur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et elle est parvenue à la conclusion que celle-ci privilégie largement la mise en place d'infrastructures dans les zones urbaines des pays à revenu intermédiaire. Pour nombre de ces derniers, emprunter auprès du secteur privé est désormais une option financière viable. De même, certains pays à faible revenu tels que la Chine, l'Inde et l'Indonésie, disposent aujourd'hui de ressources intérieures relativement considérables à affecter à la distribution d'eau et à l'assainissement. L'Équipe estime donc que les pays qui ont le plus besoin d'aide dans le secteur de l'eau sont les nations à faible revenu dont la majorité de la population n'a pas accès à l'eau et vit en dessous du seuil de pauvreté absolue. En Afrique subsaharienne, des apports financiers extérieurs substantiels sont indispensables car il est grandement improbable que le déficit d'investissement puisse être comblé par le secteur privé⁴. Une amélioration des mécanismes de mobilisation des ressources intérieures, par

exemple des barèmes tarifaires, est importante mais elle ne permettra pas, à elle seule, de lever des moyens financiers suffisants. Dans certains pays, il pourrait donc falloir aussi que les donateurs couvrent une grande partie des frais de fonctionnement.

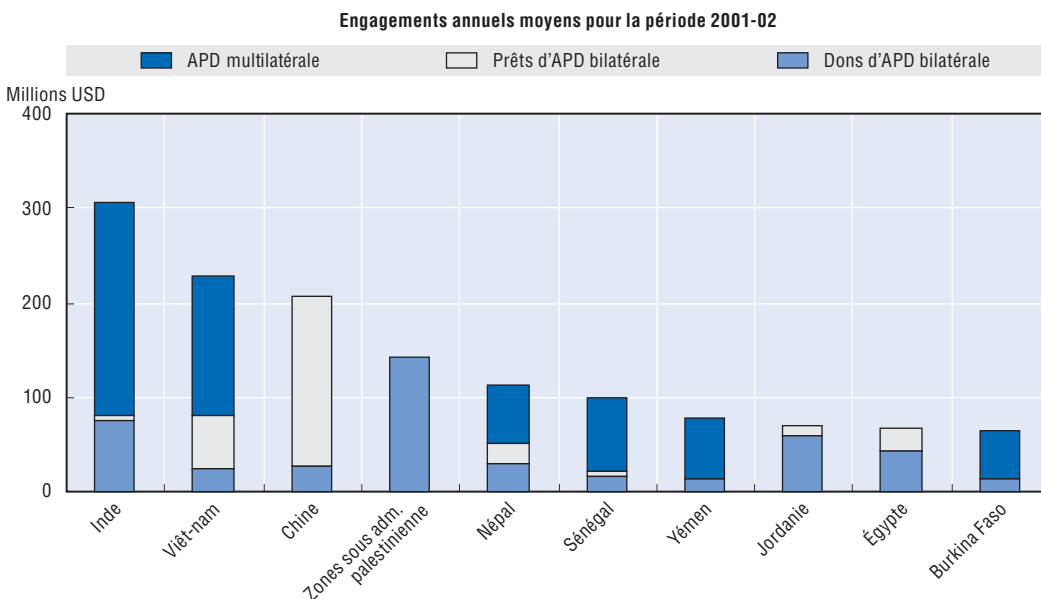
L'APD en faveur de l'eau est concentrée sur un nombre relativement restreint de pays bénéficiaires. Le graphique indique les dix principaux bénéficiaires de l'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement en 2001-02. Ceux-ci ont reçu la moitié des engagements totaux consentis en faveur de ce secteur au cours de ces deux années. Cela représente toutefois une amélioration par rapport à 1990-91, époque à laquelle les dix principaux bénéficiaires se partageaient 60 % de l'enveloppe de l'aide en faveur du secteur de l'eau. Autre point positif, quatre des dix principaux bénéficiaires pour la période 2001-02 appartenaient à la catégorie des PMA (contre deux en 1990-91).

Le graphique vise à montrer la mesure dans laquelle l'aide dans le secteur de l'eau est ciblée sur les pays qui en ont le plus besoin⁵. Les apports par habitant d'APD en faveur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement y sont mis en regard d'un indicateur d'accès à de meilleures sources d'eau potable⁶, avec une signalétique différente pour les PMA et les autres pays. De ce point de vue, six (le Sénégal, le Burkina Faso, le Népal, le Yémen, la Guinée et le Niger) des dix premiers bénéficiaires peuvent être regardés comme appartenant aux pays où les besoins sont les plus grands. Cela dit, le graphique ne met pas en évidence un ciblage marqué sur les pays qui ont le plus de besoins (peu de points dans la partie supérieure gauche), même si la dotation annuelle moyenne par habitant est plus élevée pour les PMA que pour les autres pays (1.7 USD contre 0.9 USD)

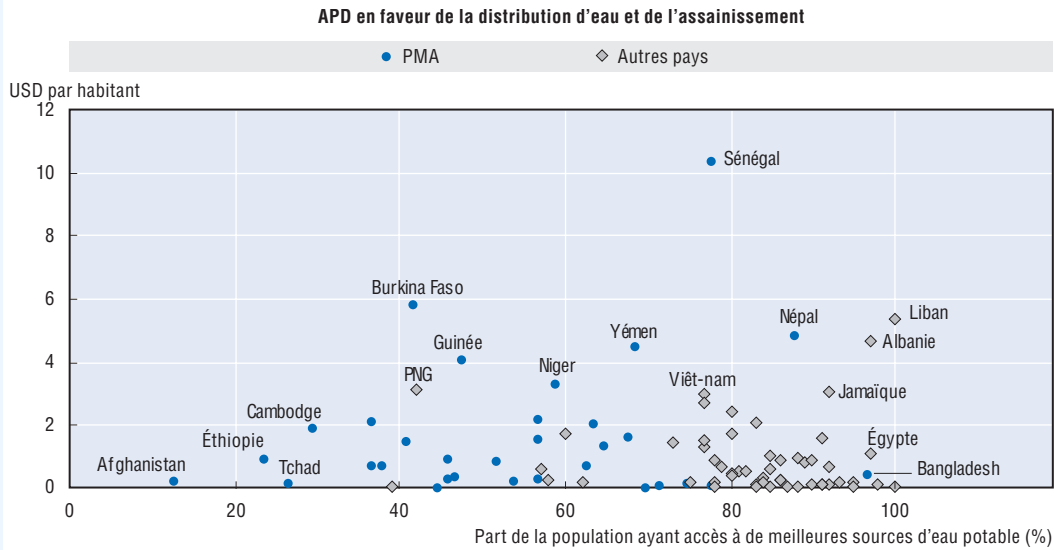
Le fléchissement des engagements totaux en faveur du secteur de l'eau, leur concentration sur les infrastructures urbaines dans les pays à revenu intermédiaire et la

Graphique 2.15. **Principaux bénéficiaires de l'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement en 2001-02**

Avec une ventilation par type d'apports



Graphique 2.16. **APD en faveur de la distribution d'eau et de l'assainissement et accès à l'eau dans les pays bénéficiaires, engagements par habitant, 2001-02**



faible part de l'aide prenant le chemin des pays où l'accès à l'eau propre constitue le problème le plus grave sont autant d'éléments qui témoignent de l'urgence qu'il y a à revoir les priorités au niveau de l'aide en faveur du secteur de l'eau.

Les pages du site Web consacré aux statistiques du CAD (www.oecd.org/dac/stats) intitulées « Regards sur l'aide par secteur : Spécial eau et assainissement » contiennent des tableaux et des graphiques reprenant les données les plus fréquemment demandées sur l'aide en faveur de la distribution d'eau et de l'assainissement. Y figurent également deux rapports analytiques récents (de mars 2003 et d'août 2004) sur l'aide au secteur de l'eau, établis par le Secrétariat du CAD. Grâce aux Statistiques en ligne sur le développement international (www.oecd.org/dac/stats/idsonline), les utilisateurs peuvent par ailleurs créer des présentations statistiques adaptées à leurs propres besoins.

- La section « DAC online database on annual aggregates » contient des données sur l'aide totale en faveur de la distribution d'eau et de l'assainissement avec une ventilation par donneur.
- La section « CRS online database on aid activities » fournit des données détaillées par bénéficiaire et par sous-secteur concernant les projets individuels et sous forme de tableaux.
- Le Guide de l'utilisateur pour la base de données sur les activités d'aide en ligne (www.oecd.org/dac/stats/crs/guide) présente des informations sur les méthodes statistiques et la terminologie ainsi que des orientations pratiques pour la recherche de données.

Notes

1. L'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement telle que la définit le CAD englobe les activités relatives à la politique des ressources en eau, à la planification et aux programmes, à la législation sur l'eau et la gestion de l'eau, à la mise en valeur des ressources en eau et à leur protection, à la distribution de l'eau et à son utilisation, à l'assainissement (y compris la gestion des déchets solides), ainsi qu'à l'éducation et à la formation dans la distribution d'eau et l'assainissement. En sont exclues les activités visant des barrages et réservoirs destinés principalement à l'irrigation ou à la production d'électricité ainsi que celles liées au transport fluvial (lesquelles sont classées dans l'aide à l'agriculture, au secteur de l'énergie et à celui des transports, respectivement).
2. Environ 65 à 70 % de l'APD bilatérale des membres du CAD peuvent être ventilés en fonction du secteur de destination. Les contributions qui ne peuvent être affectées à un secteur précis (soutien budgétaire général, actions se rapportant à la dette, aide d'urgence, transactions internes dans le pays donneur, par exemple) sont exclues du dénominateur afin que le rapport rende mieux compte du ciblage sectoriel des programmes des donateurs.
3. L'aide multilatérale à l'appui de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement est, elle, passée de 6 à 8 % de l'APD ventilable par secteur.
4. Le secteur privé peut cependant bien sûr jouer un rôle important dans la mise en place et la gestion des infrastructures de distribution d'eau et d'assainissement.
5. Les pays comptant moins de 3 millions d'habitants n'y sont pas pris en compte par souci de lisibilité.
6. En l'occurrence le pourcentage global de la population ayant accès à de meilleures sources d'eau potable. Dans les statistiques, il est impossible d'établir une distinction entre l'aide relative à l'approvisionnement en eau et celle visant l'assainissement. Dans quelques rares cas (au Bangladesh, par exemple), le taux de couverture par un système d'assainissement diffère cependant grandement du taux d'accès à une meilleure eau potable.

ANNEXE 2.1

Les envois de fonds des émigrés en tant que vecteur de financement du développement

Un intérêt accru pour les remises de fonds des émigrés

Un regain d'intérêt se manifeste depuis deux ou trois ans pour la source de financement du développement que pourraient constituer les envois de fonds des travailleurs émigrés, à l'instigation de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et d'USAID. La question figurait à l'ordre du jour de la réunion 2004 du G8, qui s'est tenue à Sea Island, en Géorgie, aux États-Unis, et à sa réunion du printemps 2004 le Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI a noté « l'importance de la migration et, partant, des envois de fonds des travailleurs » et demandé « que les travaux se poursuivent en ce domaine pour qu'il soit possible de mieux comprendre les facteurs déterminants et d'instaurer un cadre propice au renforcement de leur impact au plan du développement ».

Sources, couverture et qualité des données

La plupart des études sur les remises des travailleurs émigrés s'appuient sur des données brutes provenant de l'*Annuaire des statistiques de la balance des paiements* du FMI. Les travaux récents renvoient généralement aux données relatives à trois rubriques de la balance des paiements et couvrent à la fois les envois de fonds des émigrés et des travailleurs temporaires et les transferts de capital des émigrés¹. Ces données soulèvent de nombreux problèmes et présentent des incohérences. Les pratiques en matière de notification diffèrent d'un pays et d'une année à l'autre et l'absence de contrôle des changes empêche la détermination précise de l'origine des fonds transférés et l'usage auquel ils sont destinés. Il n'est pas toujours possible de saisir toutes les opérations (le liquide ou les marchandises rapportés en main propre, par exemple) ni d'isoler toutes les remises parmi les transferts courants, d'où des sous-estimations. Des surestimations peuvent de leur côté venir du fait que des importations ont été comptabilisées à tort en tant que remises ou qu'aucune déduction n'a été opérée pour tenir compte des sommes dépensées par les travailleurs temporaires dans le pays d'accueil. Les chiffres ne peuvent donc être regardés que comme fournissant au mieux une approximation.

Comparaison entre les envois de fonds des émigrés et les apports d'aide

On entend souvent dire que les envois de fonds des émigrés vers les pays en développement – dont la Banque mondiale estime le montant à 72 milliards USD pour 2001

et 93 milliards USD pour 2003 – sont nettement supérieurs aux apports globaux d'aide (en gros 52 milliards USD et 68 milliards USD pour ces deux années). À certains égards, cette comparaison est trompeuse. Premièrement, le chiffre des envois de fonds renvoie aux recettes totales de tous les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, y compris la Russie et d'autres pays d'Europe centrale et orientale qui ne sont pas habilités à recevoir une APD. Deuxièmement, ce chiffre tient compte de toutes les remises quelle qu'en soit l'origine, y compris celles provenant d'autres pays en développement. Ainsi, d'après une étude récente de l'OCDE², moins de la moitié des envois de fonds des émigrés vers les pays en développement proviendraient de pays donateurs membres du CAD. Troisièmement, les envois de fonds des émigrés sont mesurés en termes bruts, autrement dit aucune déduction n'est opérée des envois reçus par chaque pays de ses ressortissants travaillant à l'étranger pour tenir compte des sommes que les étrangers qui y travaillent envoient dans leur propre pays. Les apports d'aide en revanche sont en général comptabilisés en termes nets, en ce sens que les remboursements de principal effectués par les bénéficiaires sont déduits des prêts d'APD.

Par conséquent, en ce qui concerne les membres du CAD, il est peut-être plus pertinent de comparer les apports d'APD avec les envois de fonds émanant des pays du CAD à destination des pays bénéficiaires de cette APD. Au vu des données du FMI utilisées dans l'étude susmentionnée, ceux-ci se sont chiffrés à quelque 34 milliards USD en 2000, soit un peu plus de la moitié des apports d'APD consentis par l'ensemble des pays du CAD. Ces envois se concentrent sur un nombre restreint de pays, en particulier l'Inde, le Mexique, les Philippines et la Turquie. Les pays d'Amérique centrale et d'Afrique du Nord reçoivent aussi des sommes supérieures à la moyenne. Celles prenant le chemin de l'Afrique subsaharienne sont négligeables – de l'ordre de 1 milliard USD, contre des apports bruts d'APD approchant les 20 milliards USD. Les États-Unis sont de loin le pays d'où provient le volume le plus important d'envois de fonds vers les pays en développement, environ 22 milliards USD, contre à peu près 7 milliards USD pour les pays d'Europe occidentale (voir le tableau 2.A1.1).

Tableau 2.A1.1. **Montant estimé des envois de fonds des travailleurs émigrés, par pays source et pays destinataire**

Milliards USD

	Source : États-Unis	Japon	Allemagne	France	Canada	Autres	Ensemble des pays du CAD
Destination :							
Inde	1.0				0.2	0.2	1.4
Mexique	7.6						7.6
Philippines	1.2	0.2			0.2	0.1	1.7
Turquie	0.1		1.2	0.2		0.5	2.1
Amérique centrale et Caraïbes	4.6				0.1	0.1	4.8
Afrique du Nord	0.2			1.4		0.8	2.3
Total des pays ci-dessus	14.7	0.2	1.2	1.6	0.5	1.7	19.9
Pays en développement, total	21.8	2.5	2.5	2.7	1.1	3.3	34.3

Note : L'essentiel des envois de fonds en provenance du Japon va à la Corée (1 milliard USD) et au Brésil (400 millions USD).

Source : FMI, Table ronde de l'OCDE sur le développement durable.

Les envois de fonds des travailleurs émigrés sont-ils un vecteur de développement ?

Il n'est pas facile de répondre à cette question, pourtant toute simple. Dans les statistiques du CAD, n'étaient au début comptabilisés que les apports privés recensés dans le compte des mouvements de capitaux de la balance des paiements, autrement dit les investissements et les prêts à long terme, des banques et des entreprises, mais pas les transferts privés enregistrés dans le compte des transactions courantes de la balance des paiements. Si cette exclusion s'expliquait en partie par des problèmes de données, elle était surtout motivée par les doutes qu'on avait à l'époque sur la contribution que les transferts privés pouvaient apporter au développement.

En 1970, il a néanmoins été convenu d'intégrer l'aide émanant des ONG dans les statistiques du CAD. La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui avait joué un rôle de premier plan dans la définition de la couverture de l'aide et des objectifs à poursuivre pour ce qui est de son volume, a donné un aval mitigé à la comptabilisation des apports des ONG en 1975, faisant observer que leur prise en compte dans l'objectif de 1 % fixé pour les apports totaux est « dans l'esprit de cette définition [...] à condition que les fonds figurant sous cette rubrique soient fournis à des fins de développement »³.

Dernièrement, on a eu tendance à insister sur l'importance des remises de fonds des émigrés pour le développement, en soulignant le rôle qu'ils peuvent jouer dans la mise en valeur du capital humain par l'éducation et, dans une moindre mesure, dans la formation de capital physique par l'investissement dans des logements ou des exploitations agricoles. Cela dit, les éléments d'information dont on dispose relèvent de l'anecdote et tendent toujours à montrer que les envois de fonds servent avant tout à financer l'achat de denrées alimentaires et autres produits de consommation. Il se pourrait cependant que s'opère une évolution dans l'utilisation des remises, celles-ci étant au départ consacrées essentiellement à des dépenses de consommation pour n'être employées qu'ultérieurement à des fins d'investissement, dans le capital humain ou physique, une fois satisfaits les besoins immédiats de consommation.

La plupart des études récentes sur le sujet visent à mettre en avant les bienfaits effectifs ou potentiels des remises pour le développement, d'où peut-être une tendance à donner une importance excessive à la contribution qu'elles apportent au financement de l'investissement. Même si l'essentiel des envois de fonds des émigrés reste affecté à des dépenses de consommation, ils peuvent cependant se révéler précieux pour aider à satisfaire des besoins essentiels et à atténuer la pauvreté, éléments dans lesquels de nombreux donateurs voient des objectifs fondamentaux de l'aide.

Mesures propres à rehausser l'impact des remises sur le développement

Diverses études se sont penchées sur les moyens de favoriser des utilisations des envois de fonds des émigrés de nature à stimuler le développement et ont notamment recensé les suivants :

- Promouvoir la concurrence entre les établissements assurant les transferts afin de réduire les coûts de transaction.
- Encourager les personnes qui envoient des fonds à ne plus faire appel à des opérateurs dont les transferts financiers constituent la seule activité mais à des institutions

financières à plus large assise, capables d'offrir des services de compte bancaire et de crédit aux destinataires.

- Créer des produits financiers novateurs qui incitent les destinataires à épargner une partie de l'argent qu'ils reçoivent.
- Renforcer les capacités institutionnelles des unions de crédit et des établissements de microfinance dans les pays de destination des remises.
- Promouvoir la constitution d'associations « ville natale », par l'intermédiaire desquelles une partie des remises pourrait être acheminée vers des projets communautaires.
- Mettre en place des réseaux pour l'entrepreneuriat au sein des diasporas afin de mobiliser ou de faciliter l'investissement dans les pays d'origine.
- Lancer des souscriptions auprès des travailleurs émigrés de même nationalité afin de lever des fonds destinés à financer des investissements dans leur pays d'origine.
- Encourager les membres des diasporas à faire profiter leur pays d'origine de leur capital intellectuel par le biais de visites, d'apports de conseils ou de contacts par Internet.

À l'exception de la dernière, aucune de ces idées n'est nouvelle et il existe déjà pour chacune d'elles quelques exemples d'expériences réussies. Pour ce qui est de leur application et de la connaissance des dispositifs existants, les résultats sont toutefois très inégaux. L'Amérique latine, vers laquelle s'oriente un volume important de remises en provenance des États-Unis est la région où les systèmes de transfert sont les plus au point⁴, encore que les mécanismes à la disposition des travailleurs d'Afrique du Nord en Europe s'améliorent eux aussi rapidement. Les associations « ville natale » sont bien développées en Haïti, au Salvador et au Mexique. Les diasporas arméniennes, indiennes et libanaises ont mis en place des réseaux pour l'entrepreneuriat qui sont très actifs, et en Arménie et en Inde existent aussi des organismes publics de promotion de l'investissement au sein des communautés émigrées. À l'exemple d'Israël, où cette pratique a été couronnée de succès, l'Inde a en outre lancé des souscriptions en direction de ses travailleurs émigrés, tandis que la Serbie, d'autres États successeurs de l'ex-Yougoslavie et l'Afrique du Sud s'emploient avec une vigueur toute particulière à encourager les membres de leurs diasporas à mettre leurs compétences intellectuelles au service du développement national⁵.

Envois de fonds des émigrés et politique des migrations

Les études existantes sur les remises de fonds des émigrés et le développement sont centrées sur les mesures propres à accroître la contribution des remises au développement. Étonnamment, peu d'attention y est portée aux déterminants plus fondamentaux des flux de remises, notamment aux facteurs qui influent sur la possibilité des ressortissants des pays en développement de venir travailler dans d'autres pays où le revenu réel par habitant est plus élevé⁶.

Comme on l'a déjà souligné, les pays qui reçoivent le plus de remises de travailleurs émigrés ne sont pas les plus pauvres mais plutôt des pays où la pauvreté est certes répandue mais pas suffisante pour empêcher les familles de réunir les fonds nécessaires pour envoyer un de leurs membres à l'étranger. Ces migrants doivent ensuite débrouiller un écheveau de réglementations dans le pays où ils se rendent. Si la plupart des pays d'accueil se sont dotés de dispositifs pour faciliter l'entrée de travailleurs agricoles saisonniers, l'acceptation des migrants à moyen-long terme est souvent assujettie à des réglementations à l'entrée, destinées à protéger les possibilités et les conditions d'emploi

des résidents. En tout état de cause, la législation intérieure fixe habituellement les salaires à des niveaux supérieurs à ceux qui assureraient l'équilibre du marché pour les tâches non qualifiées et les services domestiques de sorte qu'il existe déjà dans ces domaines pléthore de résidents sans emploi.

Rares sont également les études concernant la protection sociale des travailleurs à l'origine des remises. Cette question est éclipsée par le dilemme que pose aux pouvoirs publics l'arbitrage entre le souci de la protection des frontières et d'une immigration ordonnée, d'une part, et le désir de profiter des avantages économiques associés aux migrations, d'autre part. Le débat qui en découle sur la politique des pays d'accueil en matière de migration de la main-d'œuvre déborde le champ de la présente annexe. Reste le fait établi que, si la mise en place de lois sur l'immigration peut ralentir les entrées de travailleurs non qualifiés elle ne peut les stopper entièrement étant donné la facilité avec laquelle il est aujourd'hui possible de voyager. Il est également évident que la répression de l'immigration illégale risque d'avoir pour effet annexe indésirable de créer une sous-classe de travailleurs hors la loi dont les exploitateurs pourront abuser sans merci.

L'augmentation persistante des flux migratoires internationaux a par ailleurs ravivé les craintes concernant l'exode des cerveaux. Les envois de fonds les plus importants émanent des travailleurs intellectuels, qui ont les revenus les plus élevés, or ce sont justement le genre de personnes que les pays d'origine peuvent le moins se permettre de perdre. L'accroissement de la mobilité de la main-d'œuvre a privé de nombreux pays de médecins, de professeurs et d'autres catégories de personnel qualifié et relevé le niveau des traitements auxquels ces spécialistes peuvent prétendre s'ils restent dans leur pays. Parmi les mesures qui pourraient être prises pour remédier à cette situation figurent le subventionnement par les donateurs des salaires des cadres du secteur public des pays bénéficiaires et la mise en place de diplômes semi-professionnels, nécessitant des études moins longues et adaptés aux besoins des régions bénéficiaires de l'aide plutôt qu'aux exigences des systèmes d'homologation internationale des qualifications.

Notes

1. Dans la balance des paiements, les « envois de fonds des travailleurs » apparaissent sous le code 2391 à la rubrique « transferts courants » ; la « rémunération des salariés » (qui inclut les gains des frontaliers et des saisonniers ainsi que des autres travailleurs non résidents) figure sous le code 2310 au poste « revenus » du compte des transactions courantes ; les transferts en capital des migrants correspondent au code 2431 de la rubrique « transferts de capital » du compte de capital et d'opérations financières. Tel est l'échantillon de données utilisé dans l'article de D. Ratha, « Workers' Remittances: An Important and Stable Source of External Development Finance », paru dans *Global Development Finance 2003*, Banque mondiale, Washington, où une analyse en est fournie à la page 171f. Ratha fait valoir que les envois de fonds sont moins affectés par les cycles économiques, aussi bien dans les pays sources que dans les pays destinataires, que les autres apports privés. Leur apparente stabilité résulte peut-être en partie d'un artifice, dû au fait que les données sont construites à partir du nombre de travailleurs, mais Ratha met aussi en avant le pouvoir stabilisateur de facteurs comme les systèmes de sécurité sociale des pays d'accueil (*ibid.*, pp. 162-3).
2. Harrison, A., T. Britton et A. Swanson (2004), « Working Abroad – The Benefits of Nationals Working in Other Economies », Table ronde de l'OCDE sur le développement durable, Paris.
3. « Les concepts qui sont à la base des objectifs actuellement fixés pour l'aide et les courants de ressources », document CNUCED n° TD/B/493/Rev. 1, Nations unies, 1975, p. 8, note 31.
4. Dans les années 90, le marché des transferts des États-Unis vers le Mexique était contrôlé à 50 % par trois entreprises ; celles-ci sont aujourd'hui au nombre de huit. L'intensification de la concurrence a fait baisser le coût des transferts : en 1999, Western Union prenait 22 USD pour

transférer une somme d'un montant inférieur ou égal à 200 USD ; en 2001, ce chiffre était revenu à 15 USD et en 2003 à 10 USD. Source : Manuel Orozco (2003), « The Future Trends and Patterns of Remittances to Latin America », *Inter-American Dialogue*, Washington.

5. Pour plus d'informations et de nombreuses références utiles, voir Johnson, B. et S. Sedaca (2004), « Diasporas, Émigrés and Development : Economic Linkages and Programmatic Responses », USAID/Carana Corporation, Washington.
6. Fait exception à cette règle l'étude récente de R.H. Adams Jr. et J. Page (2003), « International Migration, Remittances and Poverty in Developing Countries », *Document de travail de la Banque mondiale consacré à la recherche sur les politiques* n° 3179, Washington. Adams et Page constatent que la proximité d'une région susceptible d'accueillir de nombreux travailleurs (les États-Unis ou l'Europe occidentale, par exemple) accroît les migrations et les envois de fonds. Ils se limitent toutefois à fournir un instantané se fondant sur les données de la période en cours sans tenter d'analyser les évolutions tendanciennes, de sorte qu'il leur est impossible de dire si l'effet de la proximité sur les flux migratoires s'atténue parallèlement à la baisse de coût des voyages internationaux, ainsi que pourrait le laisser penser l'accroissement apparent de la main-d'œuvre émigrée en provenance de Chine, d'Inde et des Philippines. Les auteurs observent en outre que plus l'émigration est forte et plus la part des envois de fonds du reste du monde est élevée dans le PIB d'un pays, moins est importante la proportion de la population souffrant de pauvreté. S'ils s'appliquent bien à chiffrer l'ampleur de ces effets statistiques au moyen de comparaisons internationales s'appuyant sur des données statiques, cela ne leur permet bien évidemment pas de mettre en évidence une quelconque relation de causalité dans le temps.

Chapitre 3

Progrès accomplis depuis la Déclaration du millénaire adoptée en 2000

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont l'élément moteur du programme d'action dans le domaine du développement, grâce aux stratégies adoptées en vue d'améliorer les résultats. La plupart des pays d'Asie et d'Afrique du Nord ont déjà bien avancé vers la réalisation de ces objectifs ; l'Asie occidentale, les Caraïbes et l'Amérique latine enregistrent des progrès en matière d'éducation, mais sont moins performants en ce qui concerne la réduction de la pauvreté ; enfin, la plupart des pays comptant parmi les moins avancés, notamment en Afrique subsaharienne, n'ont guère accompli de progrès dans les années 90. La prévention des conflits violents et la construction d'une paix durable sont essentielles pour la réalisation des OMD. Les travaux du CAD sur la paix et la sécurité aident les organismes d'aide à aborder cet aspect fondamental de la Déclaration du millénaire. Le renforcement du ciblage sur les résultats sous-tend aussi les travaux que mène le CAD – en collaboration avec ses partenaires – pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement en harmonisant les pratiques des donateurs, en alignant leur action sur les stratégies et systèmes locaux et en apportant des financements prévisibles. Mais les bonnes pratiques doivent encore se généraliser.

Introduction

La Déclaration du millénaire, qui a été adoptée lors du Sommet du millénaire de septembre 2000, fera l'objet d'un examen détaillé en 2005. Celui-ci couvrira tous les aspects de la Déclaration, y compris la paix et la sécurité, les objectifs fixés en matière de développement et la réforme des Nations unies. Ce chapitre offre un aperçu général des progrès accomplis vers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en fournissant des données principalement pour l'année 2002 – à mi-parcours entre l'année de référence 1990 et l'échéance de 2015. Il présente brièvement les activités menées par le CAD sur la prévention des conflits et la construction de la paix en liaison avec les OMD avant d'aborder les vastes travaux que conduit ce Comité – avec ses partenaires – pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement.

Faire des Objectifs du millénaire pour le développement une réalité¹

Les OMD restent l'élément moteur du programme de coopération pour le développement non seulement au sein de la communauté des donateurs mais aussi, et surtout, dans les pays en développement eux-mêmes. Ces objectifs sont intégrés dans les stratégies, politiques et actions nationales et internationales de développement en vue d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine du développement.

Les pays en développement peuvent être classés en trois grands groupes suivant les progrès qu'ils ont accomplis vers les OMD :

- La plupart des pays d'Asie et d'Afrique du Nord sont en bonne voie pour réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici à 2015 et réaliser bon nombre des autres objectifs sociaux énoncés dans la Déclaration.
- L'Asie occidentale, l'Amérique latine et les Caraïbes ont bien avancé dans la réalisation de certains objectifs comme celui consistant à assurer l'éducation primaire pour tous, mais ont obtenu des résultats moins concluants dans la lutte contre la pauvreté.
- L'Afrique subsaharienne et les pays d'autres régions appartenant à la catégorie des moins avancés sont loin d'avoir fait des progrès suffisants pour la plupart des objectifs.

La Déclaration du millénaire forme avec le Consensus de Monterrey et le Sommet de Johannesburg de 2002 un accord global reposant sur des engagements mutuels et une reddition mutuelle de comptes. Les pays en développement se sont engagés à réaffecter et à mobiliser davantage de ressources sur le plan interne, à réformer les institutions, et à adopter des politiques économiques et sociales souveraines et efficaces pour stimuler la croissance économique, et ont pris des engagements plus généraux à l'égard de la démocratie, des droits de l'homme et d'une gestion avisée et responsable des affaires publiques. Les pays développés se sont quant à eux engagés à accroître et à améliorer l'aide au développement, à mener à bien un nouveau cycle de négociations commerciales orienté vers le développement, à accorder des allègements de dette plus importants à une plus grande échelle et à encourager le transfert de technologie.

Remodeler les stratégies de développement

Pays en développement

Les Objectifs du millénaire pour le développement ont des effets tangibles au niveau des pays. De nombreux gouvernements commencent à élaborer des stratégies nationales qui induisent des changements réels dans les politiques avec un recentrage sur les OMD. On peut citer, à cet égard, un ciblage sur le développement rural et la sécurité alimentaire (Tanzanie), l'adoption, pour chaque région, d'un cadre de référence à partir duquel des stratégies de développement seront élaborées (Albanie), des objectifs de développement qui vont au-delà de ceux convenus à l'échelle mondiale (Thaïlande et Viêt-nam), des objectifs adaptés aux priorités et aux situations nationales (Cambodge, Mozambique et Yémen), des cibles spécifiques pour des régions et des groupes sociaux (Brésil) et même l'élaboration de stratégies nationales de développement pour se relever d'un conflit (Afghanistan et îles Salomon). Plus de 73 pays en développement ont établi – avec l'aide du PNUD – des rapports nationaux sur les OMD et l'on dénombre également cinq rapports régionaux. Ces rapports font maintenant intervenir un plus grand nombre de parties prenantes, comme les gouvernements et leurs offices statistiques nationaux, qui jouent désormais un rôle plus actif dans la collecte et l'analyse d'indicateurs spécifiques. Les pays ont ainsi le sentiment de prendre les choses en main et sont plus fortement motivés.

Pays donateurs

De nombreux pays donateurs reconnaissent aussi qu'il est utile d'établir des rapports sur leur contribution à la réalisation des OMD afin de montrer leur action à l'appui de ces objectifs et de souligner l'importance de la réciprocité entre les pays donateurs et les pays partenaires. Le Danemark a été le premier pays à publier un rapport en 2003 et les Pays-Bas et la Suède l'ont suivi en mai et juin 2004, respectivement. Vingt-trois pays membres de l'Union européenne ont répondu à une demande du Conseil de l'UE qui les invitait à établir un rapport pour le mois de novembre 2004 de sorte que la Commission européenne puisse rédiger un rapport de synthèse en temps voulu pour le bilan de la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire que doit dresser l'Organisation des Nations unies en 2005. L'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suisse ont également entrepris de rédiger des rapports et les États-Unis en sont au stade préparatoire du rapport qu'ils doivent présenter pour l'examen des Nations unies².

On estime, en première analyse, que si l'APD est toujours destinée à lutter contre la pauvreté, de manière directe ou indirecte, environ 43 % du total, soit près de 24 milliards USD, durant la période 2001-02 étaient aussi expressément axés sur les autres objectifs. C'est ainsi que sur ce total, on a consacré plus d'un milliard USD à l'enseignement primaire, plus de 1.2 milliard USD à la lutte contre le VIH/sida, environ 2.1 milliards USD aux programmes relatifs à la protection de l'environnement et près de 5.1 milliards USD à l'allègement de la dette.

Système multilatéral

Les OMD ont changé la façon dont les organismes des Nations unies traitent les questions de développement en améliorant la cohérence et la coordination au niveau des pays. Les plans-cadres des Nations unies pour l'aide au développement sont maintenant recentrés sur ces objectifs. La Banque mondiale et le Fond monétaire international les utilisent pour orienter leurs travaux et ont adopté, en coordination avec les Nations unies, une approche commune

pour l'évaluation, au niveau des pays, des actions à entreprendre en vue de réaliser ces objectifs dans le contexte des stratégies nationales de développement et des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

De nombreux organismes des Nations unies utilisent le cadre défini par les OMD pour suivre l'exécution de leurs propres activités, comme celles qui ont trait au programme relatif à l'éducation pour tous de l'UNESCO, à la surveillance de la santé maternelle et infantile à l'OMS/UNICEF ou encore aux mesures de résultats effectuées par la FAO, le FIDA et le PAM pour la sécurité alimentaire, la nutrition, la lutte contre la faim et l'élimination de la pauvreté rurale. Ces objectifs sont de plus en plus largement utilisés comme instrument de référence pour la rédaction de grands rapports internationaux comme le *Rapport mondial sur le développement humain* et le *Rapport sur la santé dans le monde*, et d'un nouveau rapport annuel de la Banque mondiale, le *Rapport de suivi mondial*, qui examine les politiques à mettre en œuvre pour atteindre les OMD.

Le manque de données fiables et à jour pour suivre les progrès accomplis vers les objectifs et en rendre compte a incité à prendre des mesures pour améliorer la situation. Premièrement, une coopération inter-organisations sans précédent a été instaurée pour dresser un bilan mondial et régional des progrès réalisés qui soit aussi cohérent que possible compte tenu des données disponibles. Un aperçu des résultats de ces travaux est donné au tableau 3.1. Deuxièmement, les OMD ont stimulé la demande et l'apport d'un soutien international coordonné en faveur du renforcement durable des capacités statistiques nationales, la collecte de données de qualité, fiables et comparables étant indispensable pour élaborer et mettre en œuvre des politiques devant permettre d'atteindre les objectifs. On peut citer à cet égard le Plan d'action de Marrakech pour la statistique, lequel bénéficie du ferme soutien du consortium PARIS21 qu'héberge la direction de la coopération pour le développement de l'OCDE³.

Le Projet Objectifs du millénaire des Nations unies sur lequel un rapport sera présenté le 17 janvier 2005, a mis en contact des centaines de responsables politiques, de praticiens et d'experts répartis entre dix groupes de travail afin d'élaborer de nouvelles stratégies pour atteindre les objectifs. Ce projet a identifié les réformes institutionnelles, les investissements et autres interventions nécessaires pour intensifier les efforts axés sur la réalisation des objectifs. Une collaboration a été instaurée avec un certain nombre d'équipes locales des Nations unies et de la Banque mondiale et d'autres partenaires pour aider les gouvernements à mettre leurs stratégies de lutte contre la pauvreté (ou des instruments d'action équivalents) en harmonie avec une stratégie spécifique à long terme devant permettre de réaliser les objectifs à l'horizon de dix ans découlant de l'échéance de 2015⁴.

Enfin, la Campagne Objectifs du millénaire vise à mobiliser un soutien politique en faveur de la Déclaration du millénaire sur la base d'une collaboration avec des réseaux de parlementaires, des collectivités locales, des organes d'information, des organisations confessionnelles, des associations de jeunes, des organisations de la société civile et d'autres mouvements. Dans le cadre de consultations avec des représentants de la société civile et d'autres partenaires des pays en développement organisées en Amérique latine, en Afrique, en Asie et dans les pays arabes, elle vise à forger de vastes coalitions pour la promotion des OMD. Un mouvement se développe également en faveur de ces objectifs dans les pays développés, surtout en Europe où une vaste coalition se met en place sous l'impulsion de la société civile pour focaliser l'attention sur l'examen quinquennal de la Déclaration du millénaire qui aura lieu prochainement, le slogan généralement retenu étant « Make poverty history »⁵ (Éliminons la pauvreté).

Encadré 3.1. Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Objectifs et cibles tirés de la Déclaration du millénaire

Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Objectif 2 : Assurer une éducation primaire pour tous

Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre et à des services d'assainissement de base

Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 12 : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international

Cible 13 : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

Cible 14 : Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 15 : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme

Cible 16 : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile

Cible 17 : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Cible 18 : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous

Note : Les Objectifs du millénaire pour le développement et les cibles correspondantes sont tirés de la Déclaration du millénaire qu'ont signée 189 pays, dont 147 représentés par leur chef d'État, en septembre 2000 (www.un.org/documents/ga/res/55/a55r002.pdf – A/RES/55/2). Les objectifs et les cibles sont étroitement liés et doivent être considérés comme formant un tout. Ils représentent un partenariat entre les pays en développement et les pays développés, tous résolus, comme il est dit dans la Déclaration du millénaire, à « créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté ».

Tableau 3.1. **Vue d'ensemble des progrès accomplis vers les Objectifs du millénaire pour le développement**

Ensemble des pays en développement et régions

Objectifs et Cibles fixés pour 2015	Régions en développement		Afrique sub-saharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Indicateur
	1990	2002	2002					
<i>Ensemble des pays en développement sauf indication contraire</i>	1990	2002	2002					
C1. Réduire de moitié la pauvreté monétaire	33	22.5 ⁷	46.4 ⁷	10 ⁷	16.6 ⁷	30.4 ⁷	10.2 ⁷	% de la population vivant avec moins de 1 USD par jour
C2. Réduire de moitié l'incidence de la faim	33	28	31	8	10	47	29	% d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale
C3. Assurer une éducation primaire pour tous	79.5 ²	82.2 ⁸	62.2 ⁸	95.7 ⁸	92.1 ⁸	79.7 ⁸	90.8 ⁸	% taux net de scolarisation dans le primaire
C4. Promouvoir l'égalité des sexes (échéance 2005)	0.86 ²	0.92 ⁸	0.89 ⁸	1 ⁸	1 ⁸	0.85 ⁸	0.98 ⁸	Rapport entre le nombre de filles et celui de garçons dans le primaire
C5. Réduire la mortalité infantile	105	89	174	34	38	93	48	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances
C6. Améliorer la santé maternelle	42	52 ⁶	43 ⁶	85 ⁶	72 ⁶	35 ⁶	59 ⁶	% de naissances assistées
C7. Combattre le VIH/sida	n.d.	1.4	7.2 ⁹	0.7 ⁹	0.1 ⁹	0.7 ⁹	0.5 ⁹	% de personnes de 15-49 ans infectées par le VIH
C8. Combattre le paludisme	n.d.	166	791 ⁶	1 ⁶	0 ⁶	6 ⁶	2 ⁶	Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 100 000 enfants de 0 à 4 ans
C8. Combattre la tuberculose	n.d.	30	55	9	20	36	43	Nombre de décès pour 100 000 habitants
C9. Préserver les forêts (monde)	30.3	29.6 ⁶	27.1 ⁶	48 ⁶	17 ⁶	13.3 ⁶	48.6 ⁶	% de terres couvertes de forêts
C9. Promouvoir l'efficacité énergétique (pays à faible revenu)	320	274 ⁷	406 ⁷	177 ⁷	216 ⁷	256 ⁷	237 ⁷	kg équivalent-pétrole nécessaires à la production de 1 000 USD de PIB
C10. Réduire de moitié la part de la population (monde) n'ayant pas accès à l'eau salubre	77	83	58	89	78	84	79	% de la population ayant accès à une meilleure eau
C10. Réduire de moitié la part de la population (monde) n'ayant pas accès à l'assainissement de base	49	58	36	75	45	37	61	% de la population ayant accès à un meilleur assainissement
08. Accroître l'aide (CAD)	0.33	0.25 ⁹						APD en % du RNB des donateurs
08. Privilégier les services sociaux de base (CAD)	8 ³	17 ⁸						% de l'APD allant à l'éducation de base, la santé primaire, la nutrition, l'eau et l'assainissement
08. Admettre davantage d'importations en franchise de droits (OCDE)	46 ⁴	57						% d'importations (hors armes) venant des pays en développement admis en franchise de droits
08. Réduire les subventions agricoles (OCDE)	1.9	1.2						Aides à l'agriculture en % du PIB
C15. Assurer un allègement durable de la dette (PPTE)		54 ⁹						Montant cumulé en milliards d'USD
C16. Élaborer des stratégies en faveur de l'emploi des jeunes (monde)	11 ¹⁰	14.3 ⁹	21.1 ⁹	16.6 ⁹	7.0 ⁹	14.6 ⁹	16.5 ⁹	% de personnes de 15-24 ans sans emploi
C17. Assurer l'accès aux médicaments essentiels pour un prix abordable	55 ¹	65 ⁵	47 ⁵	64 ⁵	84 ⁵	44 ⁵	77 ⁵	% de la population y ayant accès
C18. Étendre les avantages des nouvelles technologies	2.3	20.7	5.3	36.2	37.8	5.3	16.3	Nombre de téléphones pour 100 habitants

1. 1987.
2. 1990/1991.
3. 1995/1996.
4. 1996.
5. 1999.
6. 2000.
7. 2001.
8. 2001/2002.
9. 2003.
10. 1993.

Source : United Nations Statistics Division, Millennium Indicators Database (www.millenniumindicators.un.org).

Progresser dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement

Si l'on s'accorde à reconnaître l'importance des OMD et si l'on observe quelques tendances encourageantes aux niveaux régional et sous-régional, la communauté mondiale dans son ensemble ne progresse pas aussi rapidement qu'elle le pourrait. Des progrès encourageants ont été enregistrés dans certaines régions, notamment en Asie s'agissant de la réduction de la pauvreté. Mais nombre d'autres régions et pays ne font guère de progrès dans la réalisation de l'un quelconque des objectifs.

Objectif 1 – Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Les progrès concernant la réduction de la pauvreté monétaire demeurent inégaux et il y a même eu une détérioration dans de nombreux pays. Si une grande partie de l'Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud et de l'Afrique du Nord est sur la bonne voie de façon générale pour réduire de moitié l'incidence de la pauvreté d'ici à 2015, on a peu ou pas progressé en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Asie occidentale la pauvreté s'est aggravée. En 2001, près de la moitié de la population de l'Afrique au sud du Sahara luttait pour survivre avec un dollar par jour, voire moins, soit la même situation qu'en 1990. L'indice d'écart de pauvreté⁶ pour cette région est presque trois fois supérieur à celui de l'Asie du Sud, deuxième région la plus pauvre de la planète.

La proportion de la population des pays en développement qui souffre de la faim a diminué en Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes dans les années 90. Si elle a aussi régressé en Asie du Sud, le rythme des progrès n'est pas suffisant pour assurer la réalisation de l'objectif fixé pour 2015. En Afrique, la production vivrière a tout juste suivi le rythme d'accroissement de la population depuis 1980, en raison de l'épuisement des sols, de la diminution de la superficie des terres arables disponibles pour chaque personne et de la forte croissance démographique. En Asie occidentale, l'incidence de la faim s'est accrue.

Objectif 2 – Assurer une éducation primaire pour tous

Dans toutes les régions, les pays en développement ont accru leur taux net de scolarisation dans le primaire entre 1991-1992 et 2001-2002, mais l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Océanie sont encore loin de l'objectif. De surcroît, 121 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, 65 millions d'entre eux étant des filles et leur nombre étant particulièrement élevé en Afrique, en Asie du Sud et dans les pays les moins avancés. Il est possible d'améliorer la situation – les taux nets de scolarisation dans le primaire ont augmenté sensiblement entre 1990 et 2000 au Bénin, en Érythrée, en Gambie, au Malawi, au Mali, au Rwanda, au Sénégal et au Togo – mais de gros efforts supplémentaires s'imposent.

Objectif 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

On a enregistré de nets progrès vers la cible relative à l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005. Cette cible a été atteinte ou est en passe de l'être dans la plupart des régions à l'exception de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud et de l'Ouest qui pourraient rattraper leur retard d'ici à 2010. Les taux de scolarisation des filles ont augmenté plus rapidement que ceux des garçons dans toutes les régions et le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire a progressé de manière impressionnante entre 1990 et 2000 dans de nombreux pays, comme le Bangladesh, la Gambie, la Mauritanie, le Népal et le Soudan. Ces progrès doivent toutefois se répercuter au niveau du

secondaire, moins de 80 filles pour 100 garçons étant scolarisés en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, de façon générale.

Peu de progrès ont été enregistrés selon les autres indicateurs de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les pourcentages de femmes dans l'emploi salarié non agricole n'ont guère changé depuis 1990, quelle que soit la région considérée, et ils restent très inférieurs aux chiffres correspondants pour les hommes dans toutes les régions, sauf en Amérique latine et dans les Caraïbes (où 43 % des salariés en 2002 étaient des femmes) et en Asie de l'Est (40 %). Les femmes sont encore largement sous-représentées au sein des Parlements nationaux dans la plupart des régions. En Afrique du Nord, en Asie du Sud et de l'Ouest et en Océanie, elles occupent moins de 10 % des sièges.

Objectif 4 – Réduire la mortalité infantile

L'Afrique du Nord, l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que l'Asie du Sud-Est sont en assez bonne position pour réduire la mortalité infantile de deux tiers. Les progrès réalisés ont été plus modestes en Asie du Sud et négligeables en Asie de l'Ouest, en Afrique subsaharienne et en Océanie. Les pays d'Afrique subsaharienne continuent d'enregistrer des taux records pour la mortalité des enfants de moins de cinq ans, celle-ci étant estimée à 174 décès pour 1 000 naissances vivantes, soit près du double du chiffre relevé pour la région venant en deuxième position – l'Asie du Sud – et plus de vingt fois le taux mesuré pour les régions développées.

Objectif 5 – Améliorer la santé maternelle

Le nombre de décès liés à la maternité en 2000 est estimé à 529 000 dans le monde. Les deux régions les plus touchées sont l'Afrique subsaharienne où le taux a été le plus élevé, avec 920 décès pour 100 000 naissances vivantes, et l'Asie du Sud avec 520 décès pour 100 000 naissances. Des données récentes sur la proportion d'accouchements qui se font en présence de personnel de santé qualifié, élément capital pour la réduction des décès liés à la maternité, font heureusement apparaître des progrès appréciables en Afrique du Nord et en Asie de l'Est et du Sud-Est. Toutefois, un tiers seulement des naissances en Asie centrale et du sud ont été assistées en 2000, contre un quart en 1990.

Objectif 6 – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Les donateurs accordent un appui politique et financier plus important à la lutte menée pour stopper la propagation du VIH/sida et d'autres grandes maladies, notamment le paludisme et la tuberculose. Près de 2.5 milliards USD ont été affectés chaque année à la lutte contre le VIH/sida durant la période 2000-2002⁷, mais les montants annuels disponibles restent nettement en dessous des besoins estimés. Comme indiqué dans le rapport de 2004 sur le sida, il n'y a pas de région où le VIH ne constitue pas une grave menace pour la population, et il n'y a presque pas de pays où la propagation du VIH/sida ait été stoppée définitivement.

Le nombre de personnes contaminées par le VIH/sida est passé de 35 millions en 2001 à 38 millions en 2003 et le nombre de personnes contaminées en 2003 a été plus élevé que jamais : 4.8 millions. Sur le nombre de décès liés au sida en 2003, qui est estimé à 2.9 millions, 2.2 millions ont eu lieu en Afrique subsaharienne. La pandémie progresse toujours autant dans de nombreux pays et de par son ampleur, le problème a des répercussions catastrophiques sur la santé, la pauvreté, l'éducation et la faim, et même sur la capacité de gouverner des dirigeants. Toutefois, dans les pays qui ont adopté les programmes nécessaires de prévention, de dépistage et de contrôle, comme en Ouganda, des progrès ont été accomplis.

Malgré des actions notoires menées pour un coût raisonnable contre le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses, l'incidence de ces maladies augmente en Afrique subsaharienne et elle n'a diminué que dans de faibles proportions dans la plupart des autres régions.

Objectif 7 – Assurer un environnement durable

Bien que les données sur l'eau potable et l'assainissement soient encore partielles, on peut dire que des progrès ont été accomplis dans toutes les régions. L'accès à une eau potable améliorée est pratiquement universel en milieu urbain, sauf en Afrique subsaharienne et en Océanie, où les chiffres sont en baisse. Des pas en avant importants ont été faits en zone rurale dans toutes les régions, mais seuls quelques pays ont réalisés des progrès suffisants pour atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. On s'est nettement rapproché de l'objectif en matière d'assainissement, mais il reste qu'en 2000, 2,6 milliards d'habitants de la planète ne bénéficiaient toujours pas d'un assainissement amélioré.

Même des régions qui ont fait des progrès notables par rapport à nombre d'autres objectifs, par exemple certaines parties de l'Asie, ont un bilan plus médiocre dans le domaine de l'environnement. Les zones protégées ont été étendues dans toutes les régions, mais la couverture forestière a été réduite dans certaines régions du monde, notamment celles où il y a des forêts tropicales. La consommation d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone par habitant ont augmenté dans les pays en développement, mais elles ont fléchi dans les économies en transition, du fait de la baisse de leur production industrielle durant les années 90. Dans le monde entier, les chlorofluorocarbones, qui appauvrissent la couche d'ozone, ne sont presque plus utilisés.

Quant à la mise en œuvre des conventions mondiales, les réalisations sont inégales. Après sa ratification par la fédération de Russie, le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques va maintenant entrer en vigueur. Le manque de ressources financières a limité la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification, mais des progrès plus sensibles ont été faits sur la voie de l'application intégrale de la Convention sur la diversité biologique : des indicateurs mesurables et des objectifs précis ont été adoptés afin de freiner l'appauvrissement de la biodiversité d'ici à 2010. De plus, 150 pays possédant 85 % de la surface boisée de la planète ont réalisé des progrès en élaborant des critères et des indicateurs pour une gestion durable des forêts.

Bâtir un partenariat mondial vigoureux

Objectif 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

L'engagement pris par les pays développés de soutenir les pays en développement qui s'efforcent d'atteindre les sept premiers objectifs, en supprimant les obstacles au commerce, en allant plus loin dans l'allègement de la dette et en augmentant l'aide au développement, est essentiel pour la réalisation des OMD. Quelques progrès ont été réalisés, notamment en ce qui concerne les flux d'aide, mais le niveau de soutien reste très en dessous de ce qui serait nécessaire.

Après avoir marqué le pas pendant dix mois, à la suite de l'échec des négociations lors de la réunion ministérielle de l'OMC à Cancún (Mexique), le cycle de négociations commerciales de Doha a recommencé à progresser depuis que les 147 gouvernements membres de l'OMC se sont mis d'accord, en juillet 2004, sur un nouveau cadre de négociations. Pour la première fois,

les gouvernements membres se sont fixés une date limite pour la suppression de toute forme de subvention à l'exportation de produits agricoles et sont convenus de réduire les aides internes à l'agriculture qui faussent les échanges. Il faut maintenant passer de ce schéma à un accord qui procure des avantages notables au monde en développement.

En avril 2004, 37 pays comptant parmi les moins avancés avaient été classés comme remplissant les conditions pour bénéficier des avantages de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Sur ces pays, 14 avaient atteint le « point de décision » et 13 le « point d'achèvement », 54 milliards USD leur ayant été alloués au titre de l'allègement de dette. Le ratio dette-revenu national brut (RNB) de ces pays est tombé de 109 % en 1997 à 86 % en 2002. Mais avec la détérioration des termes de l'échange qu'ont connue de nombreux pays, il n'est pas certain que leur dette reste soutenable.

Les apports d'aide publique au développement ont continué d'augmenter en 2003 pour atteindre 68.5 milliards USD, chiffre le plus élevé jamais atteint, que ce soit en valeur nominale ou en valeur réelle, et qui représente 0.25 % du RNB global des membres du CAD (voir le chapitre 4 pour plus de détails).

L'objectif 8 comprend également des cibles renvoyant à l'élaboration de stratégies en faveur de l'emploi des jeunes, de l'accès aux médicaments essentiels et de la diffusion des nouvelles technologies.

Il est essentiel que les jeunes puissent trouver un travail décent et utile si l'on veut parvenir à un développement durable et équitable dans les pays en développement où les jeunes représentent 23 % de l'ensemble de la main-d'œuvre, contre 14 % dans les pays développés. Les Nations unies, l'OIT et le Réseau pour l'emploi des jeunes de la Banque mondiale s'emploient à réaliser cette cible. Dans l'ensemble, les jeunes sur le marché du travail restent nettement désavantagés par rapport aux individus plus âgés. Les taux de chômage des jeunes dépassent ceux des adultes dans toutes les régions. Entre 2002 et 2003, le nombre de jeunes au chômage a progressé de près de 2 % pour s'établir à 88.2 millions alors que le chômage total n'a augmenté que de 0.2 %. Le taux de chômage des jeunes a augmenté en Asie du Sud-Est, dans les pays de la CEI, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Asie de l'Est. Ce n'est que dans les régions développées que le chômage des jeunes a légèrement diminué au cours de la décennie.

En 1999, 65 % seulement de la population des pays en développement avait régulièrement accès aux médicaments essentiels, mais cela représentait toutefois une amélioration par rapport à l'année 1987 où ce pourcentage était estimé à 55 %. La répartition géographique des médicaments essentiels est aussi très inégale. En Afrique subsaharienne et en Asie centrale et du Sud, plus de 50 % de la population n'a pas accès aux médicaments essentiels, même les plus courants. Diverses initiatives visant à améliorer l'accès aux médicaments antirétroviraux pour les malades du sida sont actuellement mises en œuvre par des organismes internationaux, des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des entités privées. La collaboration instaurée entre le secteur public et le secteur privé a permis de réduire les prix des médicaments antirétroviraux de 95 % ces dernières années. Certains pays fournissent maintenant gratuitement des antirétroviraux aux malades du sida tandis que d'autres s'emploient à apporter des restrictions aux brevets pour rendre ces médicaments plus accessibles.

L'accès au téléphone et à l'Internet dans les pays en développement s'est considérablement développé ces dernières années. Le nombre total d'abonnés au téléphone (fixes et mobiles) est passé de 530 millions en 1990 à 2 259 millions en 2002. La progression la

plus rapide a concerné les téléphones mobiles. Le nombre d'abonnés au téléphone mobile cellulaire qui était d'à peine 11 millions en 1990, a dépassé 1.1 milliard à la fin 2002. Une personne sur cinq dans le monde a maintenant un téléphone mobile, contre une sur 339 en 1991. En 2002, les abonnés au téléphone mobile étaient plus nombreux que les abonnés au téléphone fixe, une forte progression dans l'utilisation du mobile ayant été enregistrée en particulier dans les régions en développement. C'est ainsi que la Chine, dépassant les États-Unis, est devenue le premier marché mondial du téléphone mobile. La croissance a été particulièrement soutenue en Afrique où la quasi-totalité des pays comptent maintenant davantage d'abonnés au téléphone mobile qu'au téléphone fixe.

Le nombre d'ordinateurs personnels est passé de quelque 120 millions en 1990 à 615 millions en 2002. Si les pays en développement détenaient environ 20 % du parc total d'ordinateurs personnels au début des années 90, ils en possèdent maintenant quelque 30 %. L'utilisation de l'Internet a progressé à un rythme stupéfiant. En 1990, 27 pays seulement avaient un accès direct au réseau mondial. Aujourd'hui, presque tous les pays du monde sont connectés à l'Internet et à la fin de 2002, on dénombrait 625 millions d'utilisateurs dans le monde. Selon des estimations, quelque 10 % de la population mondiale étaient connectés à la fin 2002. Plus de la moitié de la population adulte est connectée dans la plupart des pays développés. C'est dans les pays en développement que l'utilisation de l'Internet a progressé le plus vite. En 2002, ces pays représentaient 30 % de l'ensemble des utilisateurs de l'Internet, soit une progression spectaculaire par rapport à 1991 où le pourcentage correspondant était de 2 %.

2005 – une année décisive pour la réalisation des OMD

Dix années seulement nous séparent de l'échéance de 2015, et 2005 sera une année charnière pour la réalisation des OMD, surtout en Afrique. Pour vaincre la pauvreté, il faudra faire un bond prodigieux, tant sur le plan matériel que dans nos ambitions : plus de stratégies et de politiques prises en main par les pays, des institutions plus solides, des processus participatifs de plus grande envergure, des investissements ciblés dans l'infrastructure économique et sociale, et davantage de ressources, tant internes qu'externes. Tout cela doit se faire très vite si l'on veut avoir une chance raisonnable d'atteindre les objectifs.

Comme indiqué dans le rapport des Nations unies : « Théoriquement, il est encore possible d'atteindre les Objectifs du millénaire, même dans les pays les plus pauvres, mais le temps presse et la volonté politique fait largement défaut. Il se peut que l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire cinq ans après son adoption soit la dernière occasion de prendre les mesures nécessaires pour donner un coup d'accélérateur à l'énorme dynamique créée ces dernières années. Il faut absolument que nous saisissons cette occasion. »

Paix et sécurité

Il est également essentiel de ne pas négliger les pays et régions qui pâtissent d'une insécurité et de conflits récurrents ou tentent de sortir de cette situation. Dans ses travaux sur les pays qui connaissent une situation précaire, sont touchés par un conflit ou y sont particulièrement exposés – voir le chapitre intitulé « Le CAD et ses travaux » – le CAD aide à faire en sorte que les besoins de ces populations soient pris en compte aussi pleinement que possible, eu égard aux défis posés par leur environnement. L'encadré 3.2 étudie les liens existant entre la paix et la sécurité, et les OMD.

Encadré 3.2. La prévention des conflits, la construction de la paix et les OMD

La fréquence des conflits violents reste un obstacle majeur à la réalisation des OMD. La Déclaration du millénaire fait expressément mention de la paix, de la sécurité et du désarmement ainsi que de la nécessité de protéger les groupes vulnérables. Or, la corrélation entre la prévention des conflits, la construction de la paix et la réalisation des OMD n'a pas été l'objet d'une attention suffisante dans le dialogue qui a suivi la Déclaration. La communauté internationale doit s'attacher non seulement à réagir efficacement à l'éruption de la violence, mais aussi à prévenir les conflits violents. Des travaux de recherche ont montré que le coût de la prise en charge des conséquences des conflits dépassait de loin le coût des programmes de prévention des conflits.

La communauté du développement met de plus en plus l'accent sur l'insécurité et les conflits en tant qu'obstacles au développement politique, économique et social. Si les pays veulent créer les conditions qui leur permettront d'échapper au cercle vicieux où l'insécurité, la criminalisation et le sous-développement se renforcent mutuellement, ils doivent s'attaquer simultanément aux aspects socio-économiques et à ceux concernant la sécurité. Le lien existant entre les conflits et la pauvreté a été clairement établi. Il est toutefois essentiel d'envisager les conflits non seulement comme un corollaire de la pauvreté mais aussi comme l'une de ses principales causes.

Le Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement a récemment consacré des travaux (*Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : principes et bonnes pratiques*) au rôle positif que peut jouer la réforme intégrée du système de sécurité d'un pays dans la stabilisation de pays qui connaissent une situation précaire, sont touchés par un conflit ou y sont particulièrement exposés. La notion classique de sécurité fait actuellement l'objet d'une redéfinition pour inclure non seulement la stabilité de l'État et la sécurité des nations, mais aussi la sécurité et le bien-être de leurs populations et la possibilité pour celles-ci de vivre à l'abri de la peur. La prise de conscience du fait que la sécurité et le développement sont indissociables permet d'intégrer les considérations de sécurité dans les pays partenaires dans les orientations stratégiques et les préoccupations liées aux principes de bonne gestion, le public étant ainsi appelé à faire preuve d'une plus grande vigilance à l'égard de la politique de sécurité. Un système de sécurité efficace, obéissant à l'obligation de rendre des comptes et placé sous le contrôle des civils dans un environnement démocratique aide à réduire le risque de conflit, ce qui crée un environnement propice au développement. Les orientations concernant la réforme des systèmes de sécurité visent à relever trois défis interdépendants auxquels sont confrontés tous les États : i) définir un cadre institutionnel clair pour assurer la sécurité, qui permette d'intégrer la politique de sécurité et celle du développement et fasse appel à tous les acteurs concernés ; ii) renforcer la gestion des institutions chargées de la sécurité ; et iii) constituer des forces de sécurité compétentes et professionnalisées qui soient responsables devant les instances civiles.

La communauté internationale a encore beaucoup à faire pour que les questions touchant aux conflits soient prises en compte dans l'architecture du développement international et dans le cadre de son engagement auprès des pays et régions partenaires. Il faut que les donateurs, et les organisations bilatérales et multilatérales harmonisent mieux leur soutien, sous la conduite des pays partenaires. La réforme des systèmes de sécurité appelle aussi l'adoption d'approches associant de manière harmonieuse et efficace l'ensemble des services concernés de l'administration du pays donneur. Un soutien des efforts déployés aux échelons régional et sous-régional peut compléter utilement l'aide fournie à l'échelon local.

Les recommandations futures concernant la réalisation des OMD devraient tenir compte de la nécessité d'élargir et d'approfondir l'analyse des conflits et de leurs causes ainsi que des facteurs politiques, économiques et sociaux qui les alimentent. La mise en place de mécanismes d'alerte précoce et de réaction rapide et souple dans des situations de conflit complexes est tout aussi importante. Qui plus est, une plus large place doit être faite aux programmes destinés à empêcher

Encadré 3.2. La prévention des conflits, la construction de la paix et les OMD (suite)

activement l'éruption de conflits et à aider les collectivités à faire face à des conflits de manière non violente.

La promotion de la paix est un processus dynamique qui requiert un engagement et une vision à long terme, et non pas une solution technique rapide, même en cas de crise complexe de courte durée. Faute d'une telle approche, des progrès vers les OMD seront beaucoup plus difficiles à réaliser.

Alignement, harmonisation et ciblage sur les résultats au service de l'efficacité en matière de développement

Dans leur déclaration, les participants au Forum de haut niveau sur l'harmonisation qui s'est tenu à Rome en février 2003, ont souscrit aux bonnes pratiques sur l'harmonisation et l'alignement définies par le CAD et les banques multilatérales de développement. Depuis lors, la communauté internationale met de plus en plus l'accent sur l'amélioration des procédures, pratiques et politiques d'aide afin d'améliorer les résultats en matière de développement. Les donateurs commencent à simplifier leurs procédures et pratiques, à collaborer pour la réalisation des travaux d'analyse, à recentrer leur attention sur la production de résultats en matière de développement, et à recourir à la coopération déléguée, à des procédures communes de passation des marchés et de gestion financière, ainsi qu'à des dispositifs communs pour les approches sectorielles et le soutien budgétaire. De plus, des discussions ont été engagées pour déterminer comment appliquer ces bonnes pratiques aux financements provenant des Fonds mondiaux et dans des conditions de partenariat difficiles. Toutefois, les bonnes pratiques ne sont pas encore devenues la règle. Des efforts considérables doivent encore être déployés par les donateurs – bilatéraux et multilatéraux – en collaboration avec les pays partenaires, si l'on veut accroître collectivement l'efficacité de l'aide.

Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide

Les activités menées dans ce domaine sont orientées et soutenues par le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs. Ses membres – organismes bilatéraux, Banque mondiale, FMI, banques régionales de développement, organismes des Nations unies et 14 pays partenaires – collaborent étroitement entre eux et avec d'autres pays partenaires. Le Groupe de travail a pour mandat de suivre et de rendre compte des progrès accomplis, et de faciliter et de soutenir la concrétisation des engagements pris dans la Déclaration de Rome. Ses travaux s'articulent autour de cinq axes : l'harmonisation et l'alignement (équipe de projet) ; la gestion des finances publiques (activité conjointe) ; la gestion axée sur les résultats en matière de développement (activité conjointe) ; le renforcement des capacités de passation des marchés dans les pays partenaires (Table ronde avec la Banque mondiale) ; et le suivi des progrès concernant le déliement de l'aide.

Le Groupe de travail est devenu le pôle institutionnel international pour les travaux à mener durant la période séparant le Forum de Rome du Forum de haut niveau sur l'harmonisation, l'alignement et le ciblage sur les résultats au service de l'efficacité en matière de développement que le gouvernement français accueillera à Paris, du 28 février au 2 mars 2005. Pour orienter les préparatifs du Forum de Paris, la Banque mondiale préside un comité de

direction des membres du Groupe de travail composé de représentants du Secrétariat du CAD, du PNUD, des banques régionales de développement, de la Commission européenne, du Danemark, de la France, du Japon, des États-Unis et de trois pays partenaires – le Bangladesh, l'Éthiopie et le Nicaragua.

Contrôle et soutien politiques

Le contrôle et le soutien politiques sont assurés aux niveaux les plus élevés des organismes bilatéraux et multilatéraux pour entretenir la dynamique requise par les changements à apporter aux pratiques en matière d'aide. À la réunion à haut niveau du CAD d'avril 2004, les ministres de la Coopération pour le développement et les responsables des organismes d'aide ont déclaré : « Nous veillerons à ce que nos organismes d'aide et leur personnel sur le terrain appliquent les plans d'action [...] afin de donner suite à la réunion de Rome. Nous reconnaissons que cela nécessitera des changements importants, au niveau des services centraux comme dans les modes actuels d'acheminement de l'aide. » À l'issue de la réunion annuelle tenue en octobre 2004 par le Comité du développement du FMI/Banque mondiale, les ministres ont déclaré dans leur communiqué : « Nous sommes déterminés à saisir l'occasion offerte par le deuxième Forum de haut niveau sur l'harmonisation, qui doit se tenir à Paris au printemps prochain, pour donner une suite concrète à ces accords (de Rome), sous forme d'engagements clairs et précis assortis d'un calendrier, et pour demander que des indicateurs et des valeurs de référence soient établis, qui permettent d'assurer le suivi de la participation, au niveau du pays, de tous les partenaires à cet effort. »

Des progrès étendus mais peu marqués

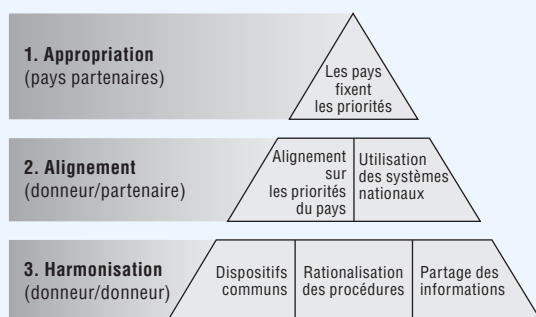
D'après la base de données nationales de la Banque mondiale, plus de 60 pays partenaires et 40 organismes bilatéraux et multilatéraux participent actuellement à des activités en matière d'harmonisation et d'alignement. Mais aussi impressionnants que soient l'éventail et la couverture géographique de ces activités, les bonnes pratiques ne se sont pas encore généralisées. Au regard de l'engagement pris par les donateurs d'opérer des changements en profondeur de leur mode de gestion et d'acheminement de l'aide dans les pays partenaires, les progrès accomplis ne se sont pas encore suffisamment accélérés pour déboucher sur la mise en œuvre rigoureuse et systématique des bonnes pratiques. Cette appréciation s'appuie sur les résultats d'une enquête effectuée par l'équipe de projet du CAD sur l'harmonisation et l'alignement, des informations tirées des travaux de facilitation menés par les pays membres du CAD et des activités en matière d'harmonisation et d'alignement conduites par d'autres pays partenaires, sous la direction de la Banque mondiale. Des efforts considérables doivent encore être déployés par les donateurs – bilatéraux et multilatéraux – en collaboration avec les pays partenaires, si l'on veut accroître collectivement l'efficacité de l'aide.

L'enquête du CAD sur l'appropriation, l'harmonisation et l'alignement effectuée dans les 14 pays partenaires associés à l'équipe de projet – où les progrès en matière de mise en œuvre étaient censés être les plus importants – est particulièrement révélatrice. Cette enquête qui a pour objet de suivre la mise en œuvre à l'échelon local des engagements pris à Rome au moyen de 13 indicateurs (voir encadré 3.3), est conduite non pas par des consultants externes mais par des facilitateurs représentant les pays partenaires et les donateurs, et doit faire le bilan des progrès accomplis dans les trois domaines essentiels du programme d'action de Rome, à savoir :

- L'appropriation – capacité du gouvernement de prendre en mains ses programmes de développement.

Encadré 3.3. Enquête du CAD sur l'appropriation, l'harmonisation et l'alignement

Cette enquête avait pour objet de recueillir des données sur les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris lors du Forum de haut niveau sur l'harmonisation qui s'est tenu à Rome, en février 2003. Les progrès réalisés ont été mesurés pour les trois principaux aspects retenus dans la Déclaration de Rome, lesquels sont présentés dans le graphique ci-dessous.



L'enquête a été effectuée entre mai et septembre 2004 dans 14 pays partenaires appartenant à différentes régions géographiques et se situant à des niveaux de développement divers. Un cadre de 13 indicateurs couvrant chacun des aspects susmentionnés a été élaboré aux fins de l'enquête (voir tableau).

Tableau : Cadre d'indicateurs de l'harmonisation et de l'alignement

Appropriation : Les partenaires définissent le programme d'action		Harmonisation des pratiques des donateurs	
Indicateur 1	Les partenaires définissent leur programme	Indicateur 7	Simplification des conditions à remplir pour bénéficier de l'aide
Indicateur 2	Les partenaires pilotent les processus nationaux de coordination	Indicateur 8	Soutien des programmes sectoriels
Indicateur 3	Les donateurs soutiennent le renforcement des capacités	Indicateur 9	Recours à la coopération déléguée
Alignement sur les priorités et systèmes des partenaires		Indicateur 10	Coordination de l'action des bureaux locaux des donateurs
Indicateur 4	Alignement sur les stratégies nationales de développement des partenaires	Indicateur 11	Simplification des diagnostics
Indicateur 5	Alignement du soutien budgétaire sur les procédures des partenaires	Indicateur 12	Divulgateur par les donateurs d'informations sur les apports d'aide
Indicateur 6	Acheminement de l'aide-projet par les circuits des partenaires	Indicateur 13	Réalisation conjointe par les donateurs des travaux analytiques au niveau des pays

- L'alignement – mesure dans laquelle les programmes des donateurs soutiennent les politiques de développement d'un pays partenaire et utilisent ses systèmes et procédures.
- L'harmonisation – mesure dans laquelle les donateurs rationalisent leur comportement collectif, procèdent à des échanges d'informations et simplifient leurs procédures.

S'il existe des différences notables entre les pays, l'image d'ensemble qui se dégage est celle de pays partenaires qui s'approprient de plus en plus leurs programmes de développement et prennent en main la fixation des priorités de leurs programmes d'aide. Par

ailleurs, l'élaboration des stratégies sectorielles opérationnelles reste dissociée de leur intégration dans des cadres budgétaires à moyen terme. Les questions de gouvernance et d'obligation de comptes continuent de poser des problèmes dans un certain nombre de cas.

Tant les donateurs bilatéraux que les donateurs multilatéraux abandonnent progressivement les stratégies d'aide-pays conçues par les services centraux au profit de stratégies nationales de développement ou de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté à partir desquels ils élaborent leurs programmes d'aide. Toutefois, des faiblesses subsistent en ce qui concerne l'alignement de leur programmation sur les priorités gouvernementales et la capacité de modifier la programmation à partir de l'examen annuel des stratégies de lutte contre la pauvreté ou d'autres stratégies. Les donateurs voient aussi dans les insuffisances des systèmes nationaux un obstacle majeur à leur utilisation au lieu de les considérer comme un point de départ pour un renforcement ciblé et harmonisé des capacités s'inscrivant dans un plan précis d'alignement progressif sur les systèmes nationaux. Ce qu'il y a de plus regrettable d'après les résultats de l'enquête, c'est que les donateurs ne semblent guère prendre de mesures pour harmoniser des activités faciles à harmoniser, par exemple en réalisant des travaux diagnostiques/analytiques conjoints, en rationalisant les missions, en réduisant au minimum les coûts de transaction à la charge des pays partenaires grâce à la coopération déléguée et en alignant leur planification sur les cycles budgétaires des pays partenaires. À de rares exceptions près, il existe un décalage important entre les engagements internationaux pris par les services centraux et la manière dont ces derniers sont transposés dans la pratique à l'échelon local.

Prévisibilité de l'aide à moyen terme

L'offre de financements à moyen terme – internes et externes – appropriés et prévisibles à l'appui des programmes de développement des pays partenaires est un autre aspect important de l'efficacité de l'aide. Il s'agit non seulement de financer les coûts récurrents mais aussi d'investir dans des projets d'équipement. Cela exige des donateurs qu'ils modifient les modalités de fourniture de l'aide au développement. Il faut, par exemple, qu'ils programment, conçoivent et échelonnent leurs apports d'aide à un horizon de planification à moyen terme qui soit compatible avec les stratégies nationales de développement des pays partenaires. Il faut aussi qu'ils fournissent aux autorités des pays partenaires des informations fiables sur le volume des apports d'aide et le calendrier et les conditions des versements. Parallèlement, les pays partenaires doivent redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources intérieures grâce à la consolidation de leurs finances publiques et à l'instauration d'un environnement propice à l'investissement public et privé. Pour cela, il faut disposer de systèmes transparents, efficaces et responsables de gestion des finances publiques afin d'améliorer la mobilisation des ressources publiques et la gestion de leur emploi. Les résultats de l'enquête sont, à cet égard, aussi peu satisfaisants. Le CAD mène un dialogue avec les donateurs et les pays partenaires en vue de l'élaboration de bonnes pratiques concernant des mécanismes d'acheminement de l'aide plus efficaces et plus prévisibles, en s'appuyant sur les remarquables travaux réalisés dans le cadre du Partenariat stratégique pour l'Afrique.

Alignement sur les systèmes et capacités des pays partenaires

Il y a également lieu de se demander si de réels progrès vont pouvoir être réalisés en ce qui concerne l'alignement des donateurs sur les procédures et systèmes des pays partenaires. Il faut que les donateurs trouvent ensemble des moyens de mettre en œuvre et de gérer des programmes d'aide qui renforcent les capacités au lieu de les amoindrir. Des

programmes de renforcement des capacités reposant davantage sur des financements alloués par plusieurs donateurs appliquant des procédures communes seraient une bonne solution. Si l'on veut déterminer valablement l'impact de l'aide sur le développement, on peut se demander si cette dernière renforce au fil du temps les systèmes nationaux. L'application de procédures propres aux donateurs et la multiplication des équipes de gestion de projets opérant en dehors des circuits gouvernementaux pour répondre aux exigences de reddition de comptes vont à l'encontre des bonnes pratiques concernant l'alignement et la durabilité. Dans un rapport récent au Conseil des administrateurs, la Banque mondiale a soulevé certaines questions liées à l'utilisation des systèmes nationaux dans le cadre de ses propres activités⁸. Dans ce domaine, il importe d'encourager la diffusion rapide des enseignements tirés de l'expérience, l'adaptation aux conditions propres à chaque pays et une plus grande utilisation des systèmes nationaux.

Gestion axée sur les résultats en matière de développement

Lors de la deuxième Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement qui s'est tenue à Marrakech, en février 2004, le président du CAD et les responsables des banques multilatérales ont entériné des principes clés visant à promouvoir une approche harmonisée de la gestion axée sur les résultats en matière de développement ainsi qu'un plan d'action auquel ils ont invité à adhérer tous les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement et les pays en développement (voir www.mfdr.org). Les principes clés entérinés sont les suivants :

1. Centrer le dialogue sur les résultats au niveau des pays partenaires, des organismes de développement et des autres parties prenantes.
2. Aligner les activités de programmation, de suivi et d'évaluation sur les résultats escomptés qui ont été convenus.
3. Veiller à ce que le système de notification des résultats reste aussi simple, efficace par rapport à son coût et convivial que possible.
4. Assurer une gestion axée sur les résultats et non déterminée par ces derniers.
5. Utiliser l'information sur les résultats pour un apprentissage de gestion et la prise de décision, ainsi que pour l'établissement de rapports et l'obligation de compte.

Les travaux au titre du plan d'action sont réalisés par un certain nombre d'équipes spéciales dans le cadre de l'Activité conjointe sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement.

La gestion axée sur les résultats doit s'appuyer sur des systèmes statistiques nationaux capables de suivre et d'évaluer les stratégies de lutte contre la pauvreté et de rendre compte des progrès réalisés vers les OMD. Entre la Déclaration du millénaire adoptée en 2000 et le premier grand bilan qui doit être dressé en 2005, des progrès auront été accomplis en ce qui concerne l'amélioration des systèmes statistiques nationaux, en partie grâce aux efforts déployés dans le cadre de nombreuses initiatives internationales. Toutefois, la plupart des données utilisées pour suivre la réalisation des OMD proviennent encore d'une modélisation statistique – souvent effectuée par des organismes internationaux à partir de rares observations nationales, si tant est qu'il en existe – et non de mesures réelles. Il faudrait que d'ici 2010, le prochain grand bilan s'appuie sur des données produites et appropriées par les pays concernés qui servent en premier lieu à élaborer et à suivre les politiques et programmes nationaux. Pour cela, les pays en développement ont besoin d'un important soutien extérieur complémentaire destiné à renforcer leurs systèmes statistiques. Qui plus est, les donateurs ont

besoin que les pays en développement leur communiquent des informations statistiques de meilleure qualité pour pouvoir mesurer plus précisément l'impact de leur aide.

Le Forum à haut niveau de Paris en mars 2005

Le Forum à haut niveau de Paris, qui se tiendra en mars 2005, rassemblera des représentants de la communauté des donateurs, des pays partenaires et de la société civile. Dans la perspective de ce Forum, quatre grands ateliers régionaux ont été organisés – deux en Asie, un en Afrique et un autre dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ces ateliers sont d'importants éléments d'appui pour le Forum qui disposera de données nationales pour soutenir les travaux entrepris au sein du CAD sur les bonnes pratiques, des études de cas, des analyses et un important rapport d'étape sur l'harmonisation et l'alignement. Le Forum devrait déboucher sur une « Déclaration de Paris » énonçant des engagements vérifiables et liés à des échéances précises pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre des bonnes pratiques avalisées à Rome.

Ce Forum offrira l'occasion d'évaluer et de rendre compte des progrès accomplis par rapport aux engagements pris à Rome tant par les pays donateurs que par les pays partenaires. Ce sera aussi une opportunité pour la communauté internationale des donateurs de faire fond sur les progrès réalisés pour aller de l'avant et ne pas laisser l'immobilisme entamer la crédibilité des engagements pris collectivement.

Notes

1. La première section de ce chapitre s'inspire largement du rapport soumis en 2004 par le Secrétaire général des Nations unies à l'Assemblée générale des Nations unies et intitulé « Application de la Déclaration du millénaire adoptée par l'Organisation des Nations unies » (accessible à l'adresse http://millenniumindicators.un.org/unsd/mi/pdf/a59_282e.pdf). Son contenu reflète la position du Secrétariat de l'OCDE à laquelle ne souscrivent pas nécessairement les Nations unies.
2. Les rapports qui ont été publiés sont accessibles à l'adresse suivante : www.undp.org/mdg/donorcountryreports.html.
3. Pour plus de détails, consulter les adresses www.paris21.org et www.worldbank.org/data/results.html.
4. Consulter l'adresse www.unmillenniumproject.org.
5. Consulter les adresses www.millenniumcampaign.org et www.makepovertyhistory.org.
6. L'indice d'écart de pauvreté est le montant moyen de revenu manquant aux populations pauvres pour atteindre le seuil de pauvreté, exprimé en pourcentage de ce seuil.
7. Voir www.oecd.org/dac/stat/crs/hiv aids.
8. Voir <http://siteresources.worldbank.org/PROJECTS/Resources/40940-1097257794915/UseCountrySystems-10-08-04.pdf>.

Chapitre 4

Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

Le volume de l'aide des pays membres du CAD suit globalement un mouvement ascendant, ce qui reflète les actions entreprises pour honorer les engagements souscrits à la Conférence sur le financement du développement de Monterrey en 2002. Le surcroît d'aide a toutefois pris, pour une bonne part, la forme d'opérations d'allègement de la dette. Les membres du CAD ont également pris des mesures pour améliorer l'alignement et l'harmonisation de l'aide afin d'en renforcer l'efficacité, et pour appuyer les stratégies d'appropriation et de développement au plan local. En ce qui concerne la cohérence des politiques au service du développement, les donateurs sont de plus en plus nombreux à s'efforcer d'institutionnaliser le processus qui consiste à prendre en compte l'intérêt des pays en développement dans l'élaboration des politiques nationales notamment dans les domaines des échanges et des politiques migratoires, d'investissement et de protection de l'environnement. En 2004, cinq pays ont fait l'objet d'un examen de l'aide : France, Italie, Autriche, Norvège et Australie.

Évolution du volume et de la programmation de l'aide des membres du CAD

Le présent chapitre donne un aperçu des stratégies et programmes d'aide de tous les membres du CAD et des donateurs bilatéraux pour lesquels on dispose d'informations. Il s'appuie sur les documents communiqués par les donateurs, des statistiques et sur les examens de l'aide dont font périodiquement l'objet les membres du CAD.

Le redressement du niveau de l'aide se poursuit, après les baisses observées pendant la période 1992-1997 et la phase de creux qui a perduré jusqu'en 2001. Le montant total de l'aide distribuée par les membres du CAD a progressé de 7 % en termes réels entre 2001 et 2002, puis à nouveau de 5 % en 2003. En valeur nominale, l'aide publique au développement (APD) est certes passée de 58.3 milliards USD en 2002 à 69.0 milliards USD en 2003, mais sur cette augmentation de 10.7 milliards USD, environ 7.9 milliards USD sont imputables aux effets conjugués de l'inflation et de la baisse de la valeur extérieure du dollar.

Le montant total de l'APD a atteint en 2003 un niveau sans précédent, en valeur nominale comme en valeur réelle. Ces dix dernières années, la hausse de l'APD n'a toutefois pas été à la mesure de la croissance économique, ce qui explique pourquoi, exprimé en pourcentage du revenu national brut (RNB) cumulé des membres du CAD, le redressement observé récemment apparaît moins spectaculaire. Le ratio APD/RNB a été porté de 0.22 % en 2001, puis 0.23 % en 2002, à 0.25 % en 2003, pourcentage qui demeure cependant très en deçà de la moyenne de 0.33 % enregistrée pendant la période 1980-1992.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de l'accroissement net de l'APD, en termes réels, évalué à 2.8 milliards USD en 2003 :

- La poursuite de l'augmentation des dons bilatéraux en général (chiffrée à 3.6 milliards USD, dont 1.9 milliard USD au seul bénéficiaire de l'Irak).
- Un accroissement (de 2.1 milliards USD) des dons nets sous forme d'annulations de dettes.
- Le fait que ces deux évolutions aient été partiellement contrebalancées par un repli cyclique des contributions aux fonds concessionnels multilatéraux (-0.9 milliard USD) et une baisse des prêts nets (-1.9 milliard USD).

Performance et engagements des membres du CAD

Le tableau 4.1 et le graphique 4.2 font apparaître que les États-Unis ont conforté leur position de premier donneur d'aide au monde en volume : 24 % de l'APD totale octroyée par les membres du CAD proviennent en effet des États-Unis, suivis du Japon (13 %), de la France (11 %), de l'Allemagne (10 %) et du Royaume-Uni (9 %). Les pays membres de l'UE fournissent collectivement 54 % de l'APD totale distribuée par les membres du CAD.

Le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède demeurent les seuls pays à avoir atteint l'objectif de 0.7 % du RNB préconisé par les Nations unies pour l'APD. Au sein de ce groupe, la Suède vise l'objectif de 1 % en 2006, la Norvège s'est fixé le même objectif pour la période 2006-2009 et le Luxembourg se donne également cette ambition, mais sur le long terme. Quatre autres pays se sont fixé une date précise pour réaliser

Tableau 4.1. **Apports nets d'aide publique au développement en 2003**

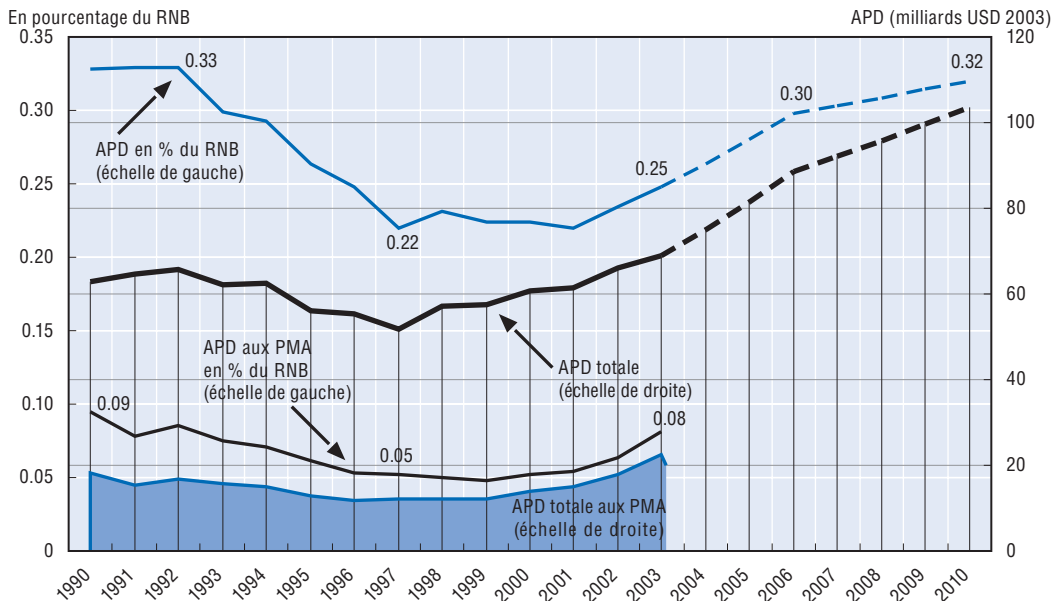
	2003		2002		Variation en % de 2002 à 2003 en termes réels ¹
	APD USD millions	APD/RNB %	APD USD millions	APD/RNB %	
Allemagne	6 784	0.28	5 324	0.27	5.3
Australie	1 219	0.25	989	0.26	0.4
Autriche	505	0.20	520	0.26	-20.5
Belgique	1 853	0.60	1 072	0.43	40.7
Canada	2 031	0.24	2 004	0.28	-12.7
Danemark	1 748	0.84	1 643	0.96	-12.8
Espagne	1 961	0.23	1 712	0.26	-7.8
États-Unis	16 254	0.15	13 290	0.13	20.4
Finlande	558	0.35	462	0.35	0.3
France	7 253	0.41	5 486	0.38	8.7
Grèce	362	0.21	276	0.21	5.7
Irlande	504	0.39	398	0.40	3.8
Italie	2 433	0.17	2 332	0.20	-15.3
Japon	8 880	0.20	9 283	0.23	-9.2
Luxembourg	194	0.81	147	0.77	8.4
Norvège	2 042	0.92	1 696	0.89	4.6
Nouvelle-Zélande	165	0.23	122	0.22	6.9
Pays-Bas	3 981	0.80	3 338	0.81	-3.2
Portugal	320	0.22	323	0.27	-19.4
Royaume-Uni	6 282	0.34	4 924	0.31	14.0
Suède	2 400	0.79	2 012	0.84	-2.8
Suisse	1 299	0.39	939	0.32	19.7
TOTAL DU CAD	69 029	0.25	58 292	0.23	4.8
Performance moyenne des pays du CAD		0.41		0.41	
<i>Pour mémoire :</i>					
CE	7 173		5 448		7.7
Pays membres de l'Union européenne	37 139	0.35	29 969	0.35	3.0
Pays du G7	49 917	0.21	42 644	0.20	6.3
Pays non membres du G7	19 112	0.46	15 648	0.47	0.5

1. Compte tenu de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

l'objectif de 0.7 % : l'Irlande d'ici 2007, la Belgique et la Finlande d'ici 2010, et la France d'ici 2012, en passant par une étape intermédiaire, soit un ratio de 0.5 % à l'horizon 2007. L'Espagne a fait savoir qu'elle pourrait atteindre le chiffre de 0.7 % d'ici 2012 et le Royaume-Uni d'ici 2013.

De nouvelles augmentations sensibles des niveaux d'APD en termes réels sont attendues au moins jusqu'en 2006, qui correspond à la fois à la date butoir pour honorer les engagements pris à la Conférence de Monterrey consacrée au financement du développement, et à la date d'achèvement des opérations d'allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (voir tableau 4.1). Plusieurs pays se sont également engagés à accroître leur aide après 2006. Outre les promesses faites par la Belgique, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Espagne et le Royaume-Uni, rappelées au paragraphe précédent, il convient de noter que le Canada a l'intention de doubler le montant de son APD entre 2000 et 2010 et que la Suisse s'est engagée à porter son ratio APD/RNB à 0.4 % d'ici 2010. Si ces promesses à long terme sont tenues, le montant de l'APD excédera 100 milliards USD (aux prix et aux taux de change de 2003) en 2010.

Graphique 4.1. APD des membres du CAD : 1990-2003 et simulations à l'horizon 2006 et 2010



Note : Les PMA représentent les 50 pays classés par les NU comme les pays les moins avancés.

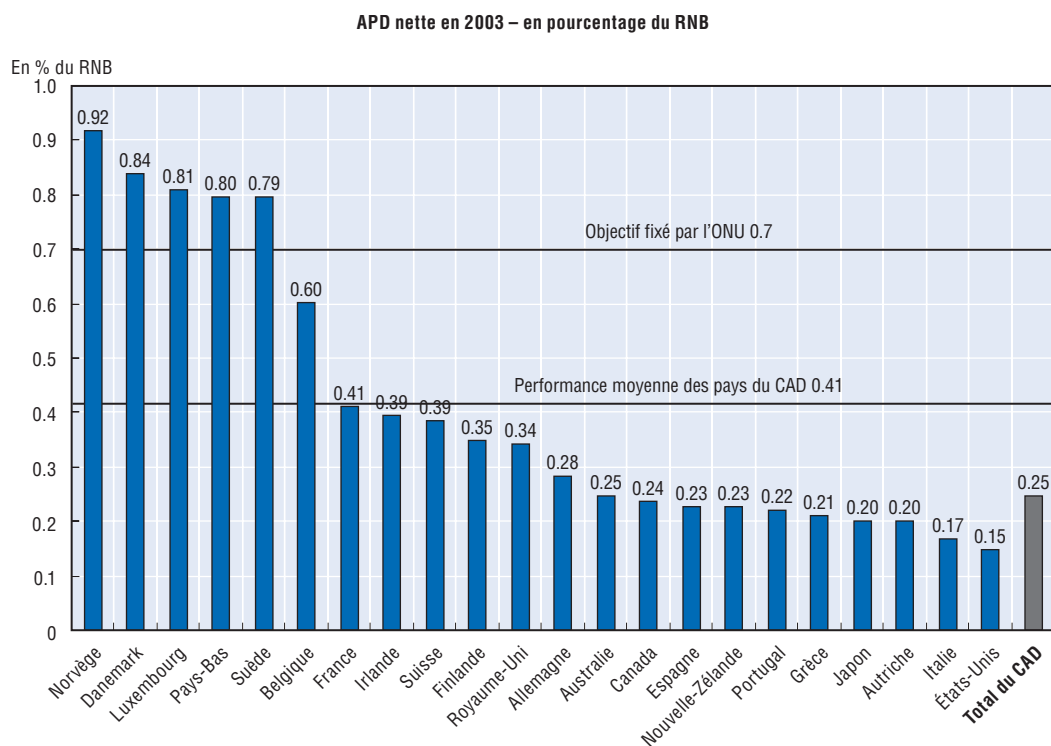
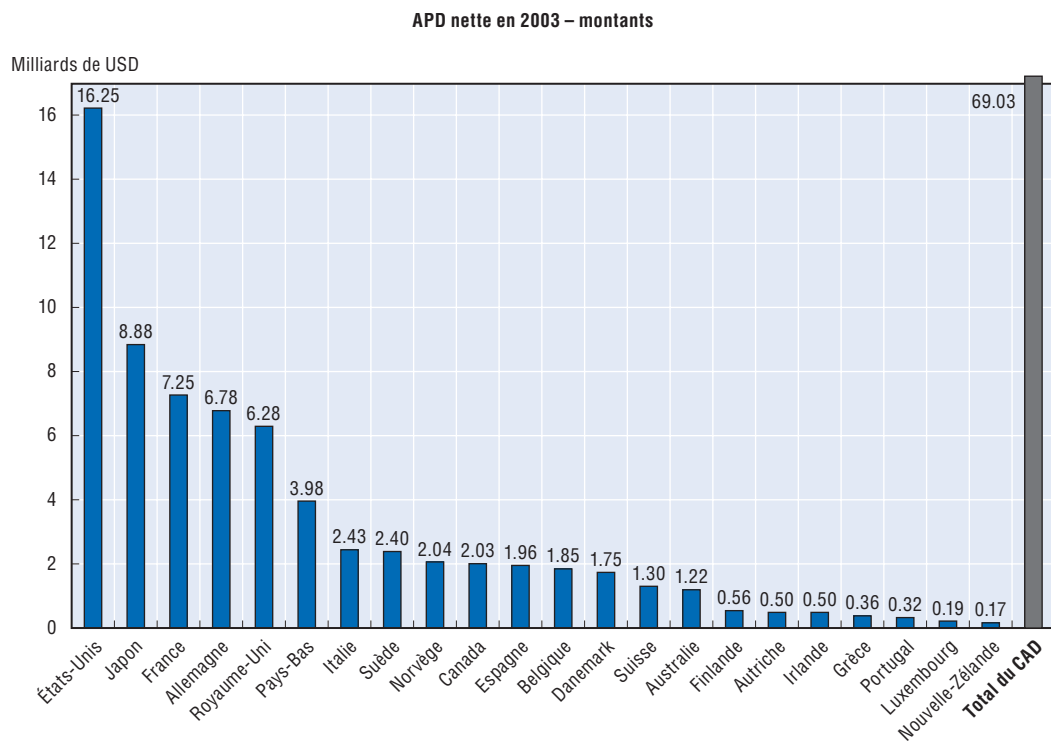
Conséquences de l'allègement de la dette irakienne

Le Club de Paris est récemment parvenu à un accord prévoyant l'effacement de 80 % de la dette irakienne. Au moment de mettre sous presse, il apparaît qu'environ 12-17 milliards USD de créances détenues par des membres du CAD devraient faire l'objet d'accords d'annulation bilatéraux et seraient donc comptabilisés dans l'APD en 2005 ou en 2006, selon le rythme auquel avanceront les pourparlers entre l'Irak et ses créanciers sur les modalités techniques de ces opérations. L'effacement de la dernière tranche de 20 % est prévu en 2008 et les sommes correspondantes seront également comptabilisées dans l'APD (voir DCD/DAC/RD(2004)17/RD9 pour plus de détails). Dans la plupart des cas, les opérations d'allègement de la dette irakienne devraient selon toute probabilité venir s'ajouter aux montants alloués au titre de l'APD, mais pour certains membres, cette situation risque d'amener à se poser la question de savoir si l'on doit considérer que les opérations d'allègement de la dette irakienne concourent à la réalisation des engagements pris à Monterrey concernant les niveaux d'APD à atteindre en 2006.

Grandes tendances du côté des bénéficiaires de l'aide

La structure des flux d'APD s'est modifiée depuis 2001. En dollars constants de 2002, les recettes brutes d'APD provenant des donateurs bilatéraux et multilatéraux ont augmenté de 9,3 milliards USD entre 2001 et 2003, et les recettes nettes de 7,8 milliards USD. Les pays d'Afrique subsaharienne ont bénéficié d'environ les deux tiers de cette augmentation. Sur ce total, le montant des remises de dettes a progressé de 4,3 milliards USD entre 2001 et 2003, la République démocratique du Congo s'étant adjudgé pratiquement la totalité des sommes correspondantes. L'aide d'urgence allouée à la région a augmenté de 1,6 milliard USD, les pays ayant bénéficié des plus fortes hausses étant l'Éthiopie, le

Graphique 4.2. Aide publique au développement nette en 2003

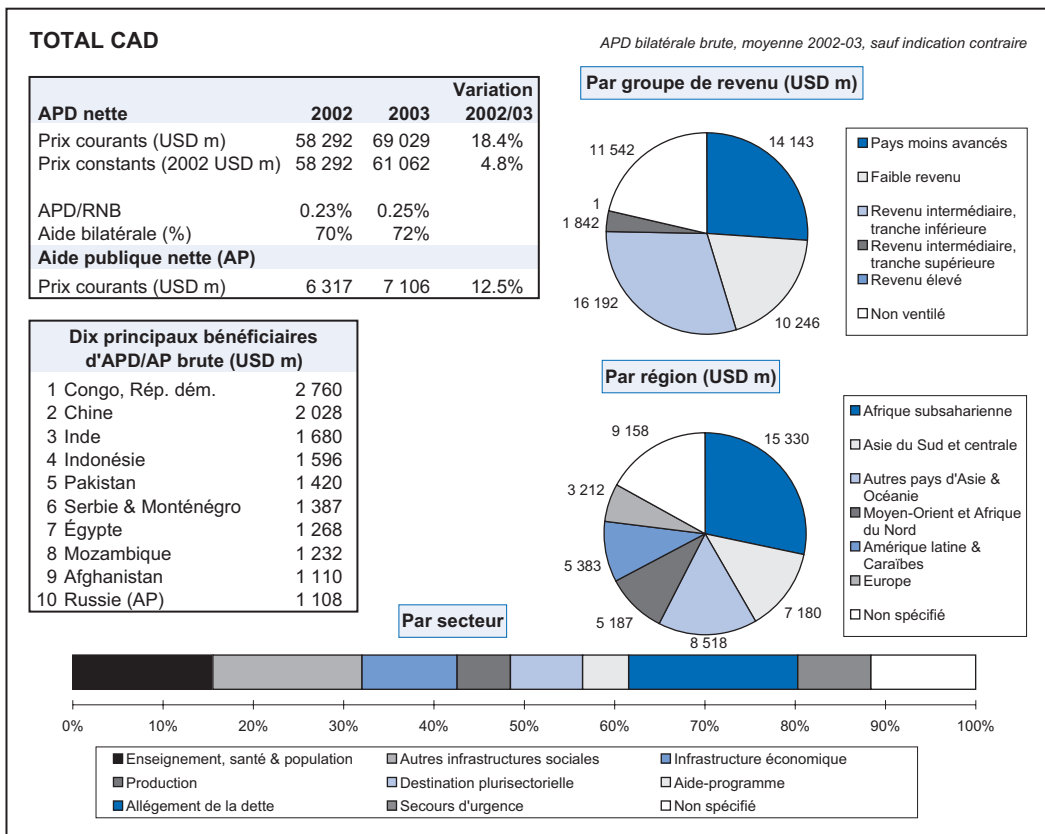


Soudan, l'Angola, la République démocratique du Congo et l'Érythrée. En dehors de ces postes et d'un faible relèvement de l'aide alimentaire, les apports d'argent frais destiné à financer des projets de développement dans la région ont maintenu le cap d'une progression modeste, de 0.6 milliard USD en termes réels.

La guerre contre le terrorisme a également contribué à gonfler les apports d'aide. Entre 2001 et 2003, les apports d'aide nets reçus par l'Afghanistan, toutes sources confondues, ont été portés de 0.4 milliard à 1.5 milliard USD, et l'aide à l'Irak de 0.1 milliard à 2.3 milliards USD. L'aide allouée au Pakistan s'est maintenue entre 2 et 3 milliards USD en valeur brute sur les trois dernières années, marquant toutefois un recul en valeur nette en 2003 dû au fait qu'une partie de cette aide a pris la forme d'annulations de prêts déjà comptabilisés dans l'APD au titre d'années antérieures.

Le fait que l'APD nette progresse à un rythme plus lent que l'APD brute s'explique par l'augmentation des remboursements de prêts consentis au titre de l'APD, en particulier en ce qui concerne les pays d'Asie dont le rétablissement se poursuit après les crises de 1998. En 2003, les remboursements effectués par la Thaïlande au titre du principal de prêts d'APD se sont élevés à 1.7 milliard USD, contre 0.6 milliard en 2001 ; l'Inde, quant à elle, a remboursé quelque 1.8 milliard USD, contre 1.1 milliard deux ans auparavant, et les remboursements effectués par la Chine et le Pakistan ont eux aussi considérablement augmenté.

On peut donc juger positive l'évolution d'ensemble de l'APD. L'APD nette continue d'épouser un mouvement ascendant en termes réels qui s'explique en grande partie par l'augmentation des remises de dettes et de l'aide accordées à des régions en proie à des



difficultés. On n'observe toutefois aucun fléchissement de l'aide affectée à d'autres objectifs, et il apparaît que l'effort d'aide est de plus en plus ciblé sur les pays qui en ont le plus besoin, à mesure que la vigueur de la croissance contribue à réduire la demande émanant des grands pays et des pays de taille moyenne du continent asiatique. En 2003, les recettes nettes d'APD de l'Inde sont passées en dessous de la barre d'1 milliard USD, soit le niveau le plus faible jamais enregistré depuis les années 70 ; le montant de l'aide allouée à la Chine a baissé des deux tiers par rapport aux niveaux du début des années 90 ; et la Thaïlande, jadis un des grands bénéficiaires de l'aide, a pour la première fois remboursé davantage qu'elle n'a reçu. Comme l'illustre le graphique 4.1, ce sont les pays les moins avancés qui ont bénéficié de l'essentiel de l'accroissement global de l'aide observé sur les quatre dernières années.

Notes relatives aux différents membres du CAD

Les notes relatives aux différents membres du CAD sont présentées par ordre alphabétique et un encadré y est adjoint pour les membres qui ont fait l'objet d'un examen en 2004 (France, Italie, Autriche, Norvège, Australie). Les chiffres concernant l'APD totale se rapportent à 2003, tandis que les données sur la répartition de l'aide renvoient à la moyenne des versements bruts d'APD sur la période 2002-2003.

Australie

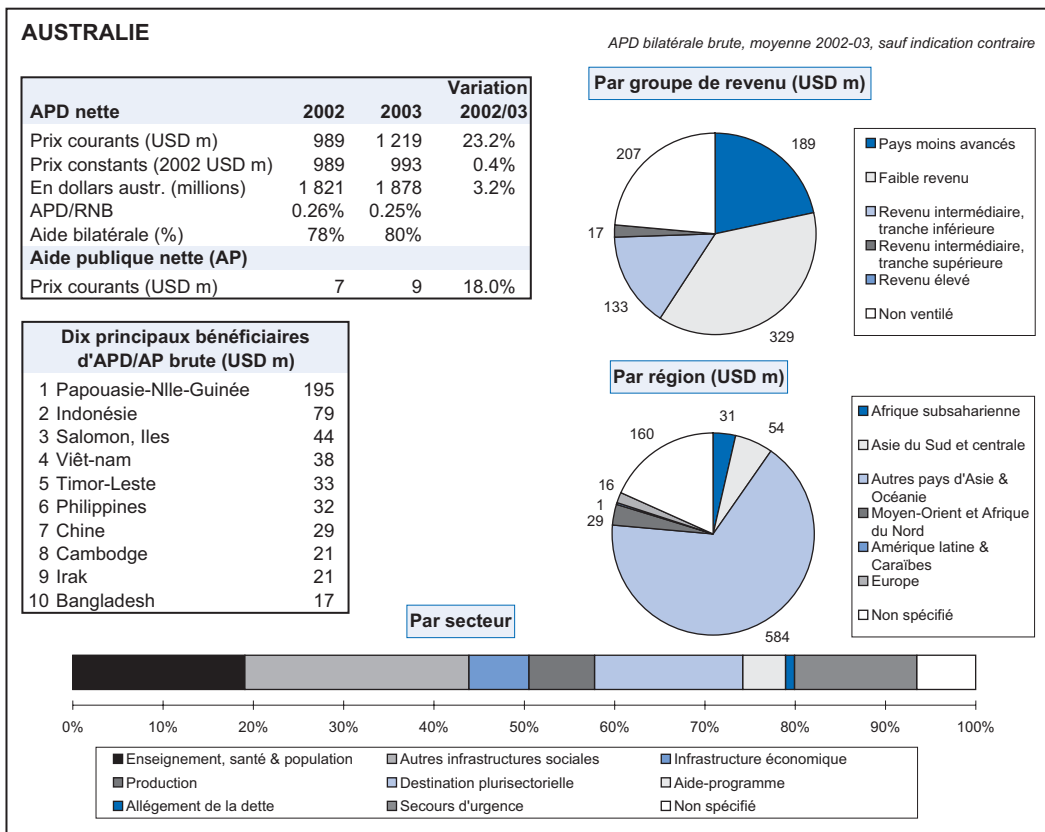
En 2003, l'APD totale de l'Australie s'est élevée à 1.22 milliard USD, soit 0.25 % du RNB. L'APD australienne vise en priorité la région Asie-Pacifique et cible plus particulièrement le secteur de la gouvernance.

Engagements vis-à-vis des OMD. L'Australie apporte une contribution à la réalisation des OMD en veillant à la coordination des politiques suivies et en inscrivant son action dans le cadre d'une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration, afin de mettre en place les conditions indispensables au développement et à la réduction de la pauvreté.

Approche par les résultats. L'Australie recentre son action sur l'évaluation des performances au niveau des programmes afin de recueillir des informations plus précises sur les résultats des stratégies à l'échelle nationale et régionale. Ce recentrage ne diminue en rien l'importance de l'information sur les résultats obtenus au niveau des activités qui sont pris en compte dans les évaluations des programmes. Cette approche vise à mieux démontrer l'impact de l'aide au niveau stratégique et à favoriser l'adaptation à de nouveaux dispositifs d'acheminement de l'aide.

Appropriation, alignement et harmonisation. Le Plan d'action de l'Australie en faveur de l'harmonisation (juillet 2004) énonce les objectifs à atteindre dans ce domaine : améliorer l'efficacité de l'aide australienne et favoriser l'appropriation du processus de développement par les pays partenaires. L'Australie s'est également engagée à amplifier les investissements réalisés par AusAID dans le cadre de ses programmes pour réduire autant que possible les formalités administratives et les obligations en matière de notification.

Cohérence des politiques. La cohérence des politiques est facilitée par l'intérêt porté au plus haut niveau à cette question par AusAID, le ministère des Affaires étrangères et du commerce et le Trésor. L'Australie juge essentielle la cohérence entre sa politique d'aide, sa politique étrangère et sa politique commerciale et agricole, comme en témoigne son souci de mettre en œuvre une stratégie à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Les priorités de l'Australie sont les suivantes : i) une présence renforcée dans la région du Pacifique, mettant l'accent sur la croissance économique et la réforme du cadre juridique et du système judiciaire ; ii) pousser plus avant la libéralisation des échanges et faciliter l'accès aux marchés pour les exportations en développement ; et iii) nouer des accords formels de partenariat stratégique avec les principales instances de l'administration australienne.



Encadré 4.1. Examen par le CAD de l'aide de l'Australie, 14 décembre 2004

Examineurs : Irlande et Royaume-Uni

Le CAD a salué les progrès réalisés par l'Australie depuis le dernier examen par les pairs en 1999 dans l'action qu'elle a entreprise afin de s'adapter aux problèmes nouveaux auxquels doit faire face la région Asie-Pacifique. Sa situation géographique la place face à un rare défi, du fait de la proximité de nombreux pays confrontés à la pauvreté, à des déficiences dans la gestion de leurs affaires publiques et à l'instabilité politique. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE reconnaît le rôle moteur joué par l'Australie dans sa région, en particulier pour ce qui est de la lutte contre le VIH/sida, des approches développées à l'égard des États fragiles ainsi que de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Le CAD s'est félicité de la nouvelle politique de l'Australie en matière d'action humanitaire et de l'adhésion de cette dernière aux Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire, entérinés en 2003. Parmi les principales conclusions et recommandations qui se sont dégagées de l'examen du CAD figurent les suivantes :

- Les autorités australiennes devraient maintenant accroître le pourcentage du RNB alloué à l'aide et annoncer des objectifs à moyen et à long terme en vue de remplir leur engagement d'atteindre l'objectif international de 0.7 % pour le rapport APD/RNB.
- Le lien entre la lutte contre la pauvreté et la gouvernance, la sécurité et l'approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration devrait être reflété dans les documents d'orientation à venir. Le ciblage sur la lutte contre la pauvreté ainsi que d'autres questions à caractère transversal devraient apparaître plus systématiquement au niveau de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes.
- AusAID est encouragée à poursuivre les activités d'évaluation de l'impact de ses programmes de gouvernance sur la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités et l'appropriation, ainsi qu'à exploiter au mieux les possibilités offertes par les approches intégrées de lutte contre la pauvreté.
- L'Australie pourrait s'interroger sur les raisons du déclin régulier de la part de l'aide multilatérale dans son programme et réfléchir à l'équilibre qu'il conviendrait, sur un plan stratégique, de trouver à moyen terme entre les canaux bilatéraux et multilatéraux.
- L'Australie bénéficie d'une opportunité de pousser plus avant son « approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration » de telle sorte que celle-ci favorise un meilleur ciblage sur la pauvreté, l'instauration d'un développement durable et l'appropriation par les pays partenaires ; c'est à la fois une chance et un grand défi. AusAID est bien placée pour continuer à contribuer à cette approche, et devrait poursuivre ses efforts en faveur d'une cohérence renforcée des politiques. Elle doit continuer de renforcer ses capacités analytiques pour être en mesure de faire profiter les commissions interministérielles de ses compétences et influencer ainsi sur les priorités de l'ensemble de l'administration.
- Afin que l'approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration contribue de façon importante à l'amélioration de l'efficacité de l'aide, le CAD encourage AusAID à continuer de s'investir activement dans le processus de décision à l'échelle de l'ensemble de l'administration, en ce qui concerne les questions de développement. Elle pourrait aussi favoriser l'intégration des OMD et du principe de réduction de la pauvreté dans le cadre global de cette approche.
- AusAID devrait approfondir et élargir son processus de décentralisation lorsque la situation le permet, en précisant les rôles respectifs des services de Canberra et des bureaux locaux et en déléguant davantage de pouvoirs à ces derniers.
- AusAID devrait examiner les moyens de s'assurer que les compétences techniques qui existent au sein du programme sont utilisées efficacement et que la capacité interne de l'organisation est ajustée aux besoins du programme.
- Le rôle de l'assistance technique extérieure, compte tenu de son ampleur relative, et le recours important à des maîtres d'œuvre australiens devraient être soigneusement analysés et leur impact évalué au regard des principes de partenariat et d'appropriation locale.
- La volonté manifestée par l'Australie de rester présente dans des situations de conflit et des environnements fragiles est bienvenue, et son approche sert l'ensemble de la communauté du développement. L'assurance donnée par l'Australie que son action s'inscrit dans le long terme renforce l'importance de la durabilité et du renforcement des capacités des pays partenaires, grâce notamment au transfert progressif des responsabilités aux fonctionnaires nationaux et à la consolidation des mécanismes locaux de reddition de comptes.

L'Australie devrait établir officiellement la primauté des organisations civiles dans l'acheminement de l'aide humanitaire et veiller à ce qu'il soit donné suite, au niveau de la mise en œuvre, aux principes de neutralité et d'impartialité mis en avant dans sa stratégie d'action humanitaire.

Autriche

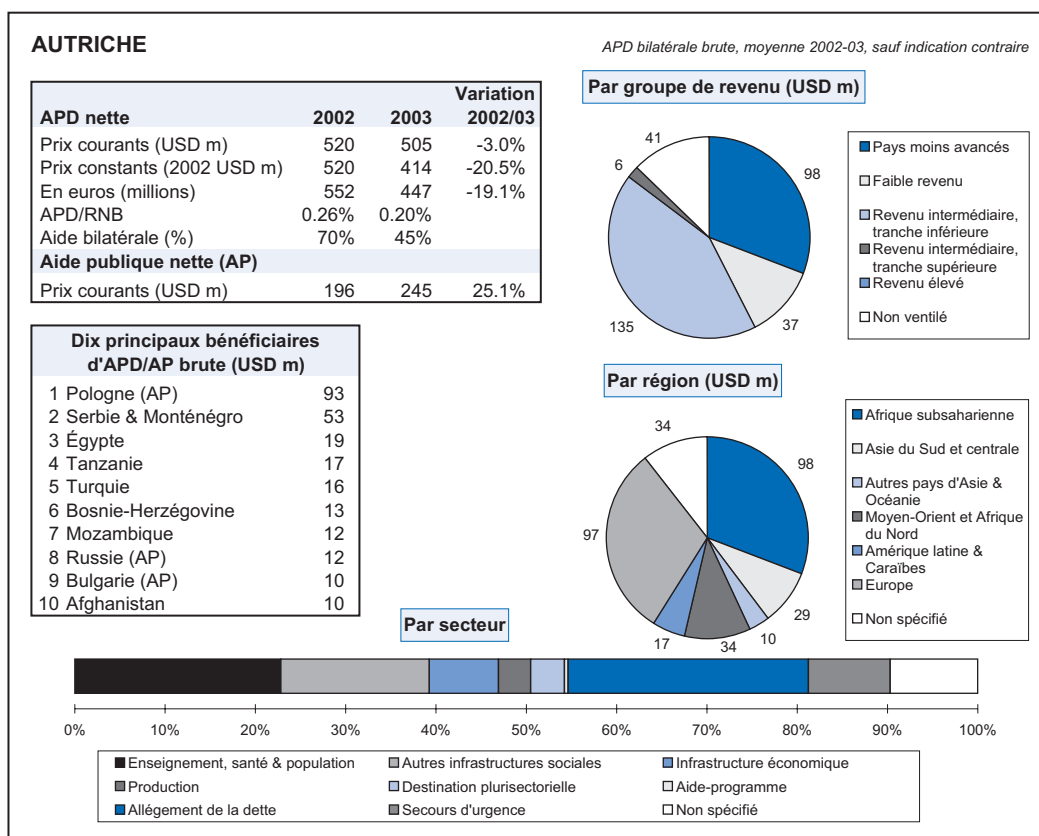
L'APD de l'Autriche est revenue de 520 millions USD, soit 0.26 % du RNB en 2002, à 505 millions USD, soit 0.20 % du RNB, en 2003, en raison pour une large part de retards dans la conclusion d'accords de remise de dettes.

Engagement vis-à-vis des OMD. La loi fédérale sur la coopération pour le développement de 2002 (modifiée en 2003) fait de la lutte contre la pauvreté un des trois objectifs fondamentaux de la coopération autrichienne pour le développement. Le Programme triennal 2004-2006 témoigne pour sa part d'une adhésion générale aux OMD, sans que soit précisé comment l'Autriche entend contribuer, concrètement, à leur réalisation. L'aide autrichienne va en priorité aux pays les plus pauvres, où elle privilégie les régions nécessiteuses et les groupes défavorisés. L'Autriche n'a toutefois dirigé que 0.08 % de son RNB vers les PMA en 2002, ce qui se situe en dessous de la moyenne du CAD. La part de l'APD sectorielle ventilable consacrée aux services sociaux de base est passée de 2.6 % en 1995-1996 (moyenne sur deux ans) à 14.7 % en 2001-2002.

Approche par les résultats. L'Autriche a du mal à relier de façon quantifiable et précise ses activités de développement à la réalisation des OMD dans les pays partenaires. L'évaluation des résultats et de l'impact de l'aide autrichienne (grâce aux cibles et indicateurs associés aux OMD, par exemple) reste problématique.

Appropriation, alignement et harmonisation. L'Autriche participe à plusieurs groupes de travail et réseaux sur l'harmonisation et l'alignement relevant du CAD et de l'UE. Au niveau des services centraux, les questions touchant à l'efficacité de l'aide et à l'harmonisation sont traitées par un groupe de travail interne. L'Autriche a aligné son soutien sur les stratégies nationales dans quelques pays. Pour améliorer le système de communication sur l'harmonisation et l'alignement, l'Autriche a institué deux points de contact au sein de l'administration chargée de l'aide, et un plan d'action à l'appui de l'harmonisation et de l'alignement devrait être finalisé au deuxième semestre de 2004.

Cohérence des politiques. En intégrant une clause de cohérence, la nouvelle Loi sur la coopération pour le développement offre une base juridique claire à partir de laquelle des efforts peuvent être entrepris pour améliorer la cohérence des politiques au service du développement. Le ministère des Affaires étrangères est chargé de veiller au respect de cette clause et d'opérer un suivi de son application, et la coordination interministérielle fonctionne bien. Afin d'assurer la cohérence des politiques, il devra néanmoins disposer d'un cadre d'action précis et de ressources suffisantes.



Encadré 4.2. Examen par le CAD de l'aide de l'Autriche, 27 octobre 2004

Examineurs : Finlande et Allemagne

Le CAD s'est félicité des réformes majeures intervenues dans le système d'aide autrichien depuis le dernier examen de l'aide effectué en 1999, et notamment de la Loi sur la coopération pour le développement, adoptée en 2002 et modifiée en 2003, et du Programme triennal 2004-2006 qui orientent les priorités de l'Autriche en matière d'aide. Le CAD salue les engagements pris par l'Autriche à l'égard de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des OMD, et espère qu'ils seront pleinement mis en œuvre et pris en compte dans la répartition des ressources.

La création de l'Agence autrichienne de développement (AAD) en janvier 2004, aux fins de la mise en œuvre efficace d'un programme d'aide en expansion, offre de nouvelles opportunités mais pose aussi des défis. L'AAD est chargée d'administrer le programme d'aide bilatérale du ministère des Affaires étrangères (MAE). Sa mise en place renforcera le rôle central joué par le MAE dans la stratégie de développement et l'orientation de l'action au sein du système d'aide autrichien, mais la répartition des tâches entre le MAE et l'AAD doit encore être mise en pratique.

Pour faire fond sur les progrès réalisés depuis le dernier examen de l'aide de l'Autriche, le CAD a formulé les conclusions suivantes :

- Le CAD a accueilli avec satisfaction les mesures prévues par l'Autriche en vue de tenir l'engagement qu'elle a souscrit au Sommet européen de Barcelone en 2002 qui consiste à porter son APD à 0.33 % du RNB d'ici 2006, ce qui nécessitera d'augmenter de 222 millions EUR, soit de quelque 40 %, l'enveloppe qui était prévue pour 2004, à savoir 573 millions EUR. Pour ce faire, l'Autriche aura besoin du ferme soutien des sphères politiques, d'une stratégie cohérente, et d'un étoffement substantiel de ses capacités de gestion et d'administration. Des prévisions à plusieurs années de l'évolution des apports amélioreront la prévisibilité de l'aide autrichienne et faciliteront la programmation pour les pays partenaires.
- Afin de promouvoir la cohérence de la coopération autrichienne pour le développement, il conviendrait d'étendre la couverture du Programme triennal et des stratégies-pays à toutes les activités entrant dans l'APD. L'Autriche devrait aussi envisager de mettre en place un dispositif formel qui permettrait au MAE de coordonner efficacement les activités qui ne relèvent pas directement de lui.
- Afin de suivre et d'assurer la cohérence des politiques au service du développement, le MAE devra disposer d'un cadre d'action précis et de ressources suffisantes.
- L'Autriche devrait continuer de soutenir les activités associant secteur privé et développement qui mettent clairement l'accent sur le développement économique et le bien-être des pays bénéficiaires.
- Une concentration géographique du programme d'aide pourrait contribuer à en rehausser l'efficacité et l'efficacité en permettant d'atteindre une masse critique et d'étoffer les programmes à caractère sectoriel.
- Le MAE devrait réfléchir soigneusement à la question de savoir si, et dans quelle mesure, l'Autriche, en tant que petit donneur accordant une importance particulière au soutien des ONG et de groupes cibles sur le terrain, devrait réorienter une partie des ressources affectées à tel ou tel pays à l'aide-programme et au soutien budgétaire.
- L'Autriche devra intensifier ses efforts d'harmonisation et d'alignement. Le dialogue et la concertation avec les gouvernements des pays partenaires doivent être renforcés et il conviendrait de multiplier les mesures concrètes visant à harmoniser et à aligner l'ensemble des concours autrichiens (y compris en faveur des ONG) sur les stratégies et systèmes nationaux des pays partenaires.
- Les politiques concernant le personnel et la passation des marchés devraient être actualisées pour répondre aux exigences d'un programme d'aide bilatérale renforcé et de plus en plus spécialisé.
- Il importe de veiller à l'indépendance organisationnelle de la fonction d'évaluation du système d'aide autrichien.

Belgique

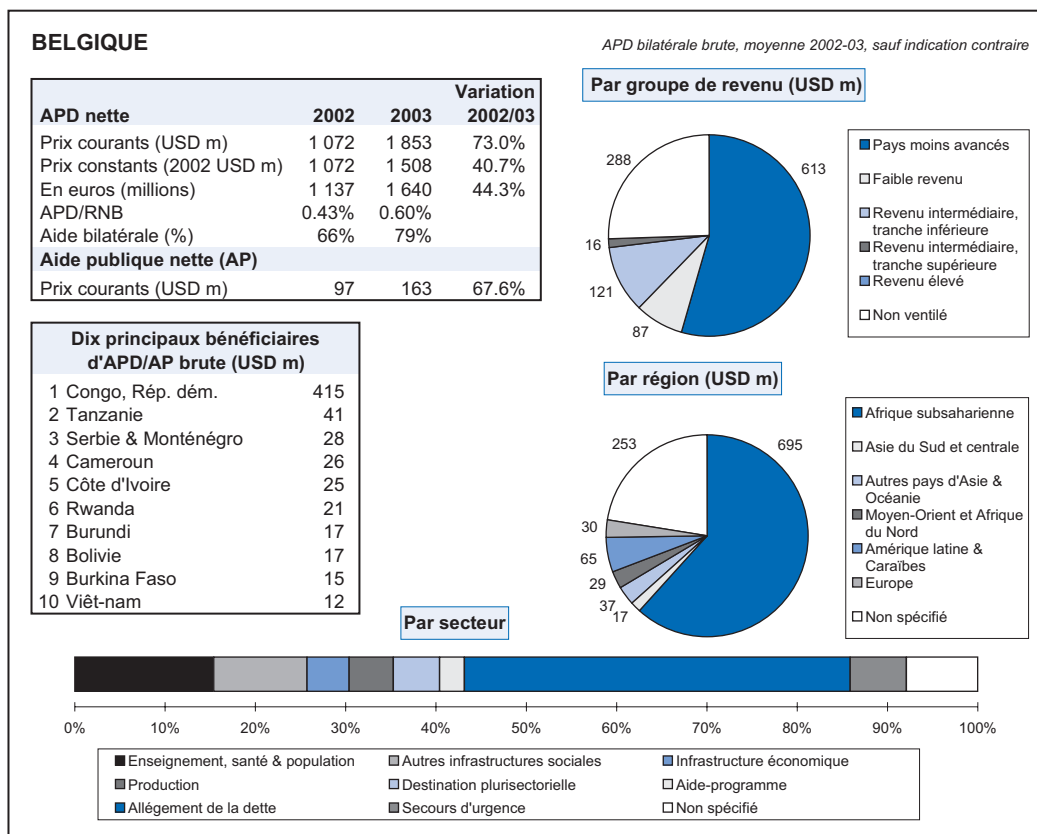
En 2003, l'APD de la Belgique a augmenté de 40.7 % en termes réels, pour atteindre 1.85 milliard USD. Le rapport APD/RNB, qui était de 0.43 % en 2002, est passé à 0.60 % essentiellement sous l'effet de remises de dettes accordées par le Club de Paris à la République démocratique du Congo. Une majorité de crédits bilatéraux (55 %) sont alloués aux pays les moins avancés et à faible revenu, et 62 % à l'Afrique subsaharienne.

Engagement vis-à-vis des OMD. Faire refluer la pauvreté est, aux yeux de la Belgique, essentiel pour assurer un développement durable. La pauvreté est perçue comme le résultat d'un partage inéquitable des biens, du pouvoir et des droits. La lutte contre la pauvreté passe par l'autonomisation des pauvres, et la Belgique favorise le développement des capacités des plus démunis afin de faciliter leur intégration à des structures démocratiques auxquelles ils s'identifient. La Belgique investit massivement dans les régions en proie à des conflits en vue de les réduire, car la persistance de conflits est un obstacle à toute action visant à faire reculer la pauvreté. Compte tenu de l'importance de la croissance économique dans la lutte contre la pauvreté, la Belgique apporte un soutien aux investisseurs privés dans les pays en développement.

Approche par les résultats. Un programme d'évaluation par thème pour 2004-2005 est actuellement mis en œuvre. En vue de renforcer le suivi interne et les capacités d'évaluation, différents outils (principes directeurs, bases de données, instructions, etc.) sont en cours d'élaboration. Un vérificateur externe mène des évaluations indépendantes.

Appropriation, alignement et harmonisation. La Belgique œuvre actuellement à renforcer la cohérence entre les politiques de développement menées par le pays partenaire et la politique de coopération suivie par le pays donneur, étant entendu que les donneurs acceptent de passer au second plan au sein du partenariat.

Cohérence des politiques. La Belgique est dotée d'un groupe de travail interministériel dont la mission consiste à promouvoir les synergies entre les ministères fédéraux chargés de la formulation des politiques ayant des retombées sur les pays en développement. Un haut fonctionnaire a été nommé pour s'occuper des problèmes que soulève la cohérence des politiques du point de vue du développement. La possibilité de déléguer aux régions la responsabilité de l'aide indirecte représente un défi pour l'avenir, qui pourrait entraîner une moindre coordination de l'APD. Sur ce point, le débat reste ouvert et le Parlement belge s'efforcera de proposer une solution de compromis acceptable.



Canada

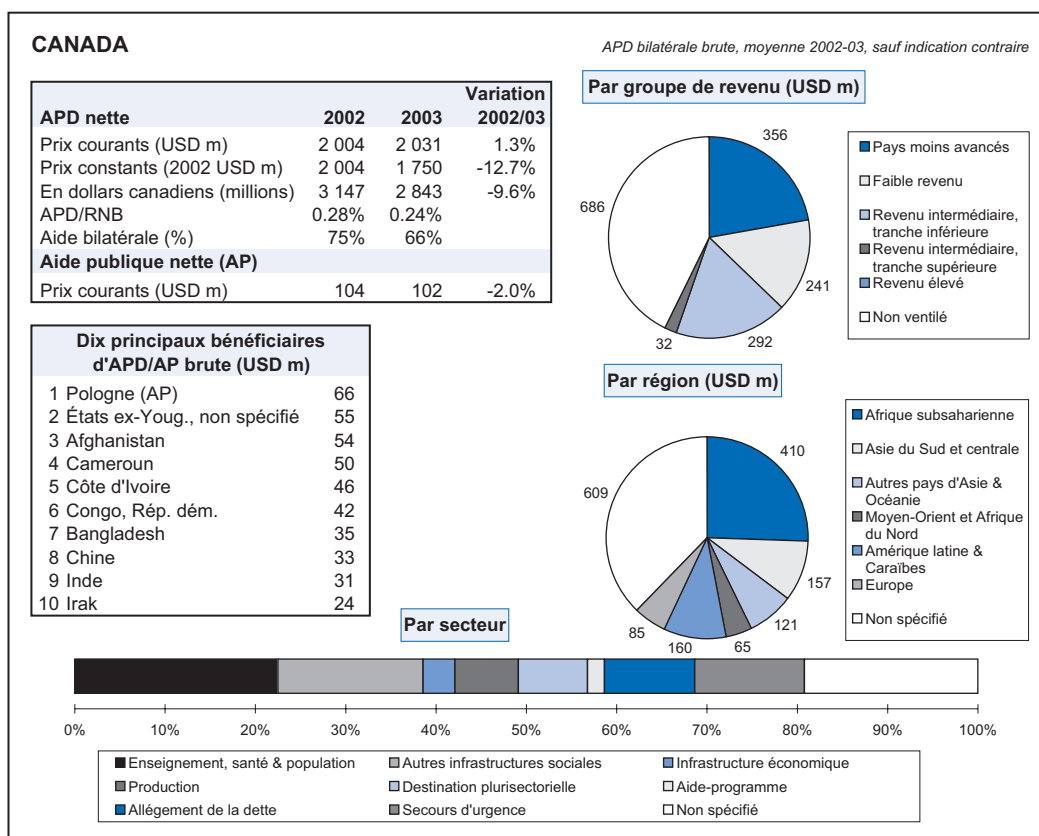
L'APD du Canada, qui s'est établie à 2.03 milliards USD en 2003, a fléchi de 12.7 % en valeur réelle par rapport à son niveau de 2002 et la part de son APD dans le RNB a reculé, passant de 0.28 % à 0.24 %. Ce recul est essentiellement dû au remboursement par l'Inde de quelque 310 millions USD sur l'encours de sa dette au titre de l'APD et à l'augmentation exceptionnelle qui avait eu lieu en 2002 – de plus de 30 % – en raison de versements élevés au titre de l'aide d'urgence.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'ACDI a récemment opéré un recentrage sur les principaux secteurs concernés par les OMD – l'éducation de base, la santé et le VIH/sida – le souci de l'égalité homme-femme étant une constante de toutes ces activités.

Approche par les résultats. L'ACDI s'applique à améliorer ses performances afin de gagner en efficacité, de mieux cibler son action, de prendre davantage en considération les résultats obtenus et d'améliorer la reddition de comptes. Dans le cadre de ce processus, l'ACDI a fait passer son système de gestion axée sur les résultats du statut de projet à celui de programme. L'ACDI rend compte une fois par an au Parlement sur les Résultats clés de l'Agence, qui englobent des activités allant dans le sens de la réalisation des OMD.

Appropriation, alignement et harmonisation. Pour l'ACDI, l'harmonisation est déterminante si l'on veut améliorer l'efficacité du développement, favoriser la prise en main par le pays bénéficiaire du processus de développement et faire reculer la pauvreté. L'Agence suit une politique délibérée visant à inscrire sa programmation-pays dans des cadres instaurés par les autorités du pays bénéficiaire, notamment les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, et à redoubler d'efforts afin de mieux coordonner son action avec celle des autres donateurs, grâce notamment à une meilleure harmonisation de l'aide. En septembre 2004, l'ACDI a publié un Plan d'action pour favoriser l'harmonisation.

Cohérence des politiques. Le ministère des Affaires étrangères passe actuellement en revue la politique internationale du Canada, sous les différents aspects de la diplomatie, des échanges internationaux, de la coopération pour le développement et de la défense. En ce qui concerne l'objectif explicite de la cohérence des politiques, le Parlement a voté en mai 2004 une loi qui libéralise l'exportation de versions génériques de médicaments brevetés au Canada vers les pays en développement. Il n'existe pas d'organe officiellement chargé, au sein du gouvernement, d'œuvrer en faveur d'une plus grande cohérence des politiques au service du développement.



Danemark

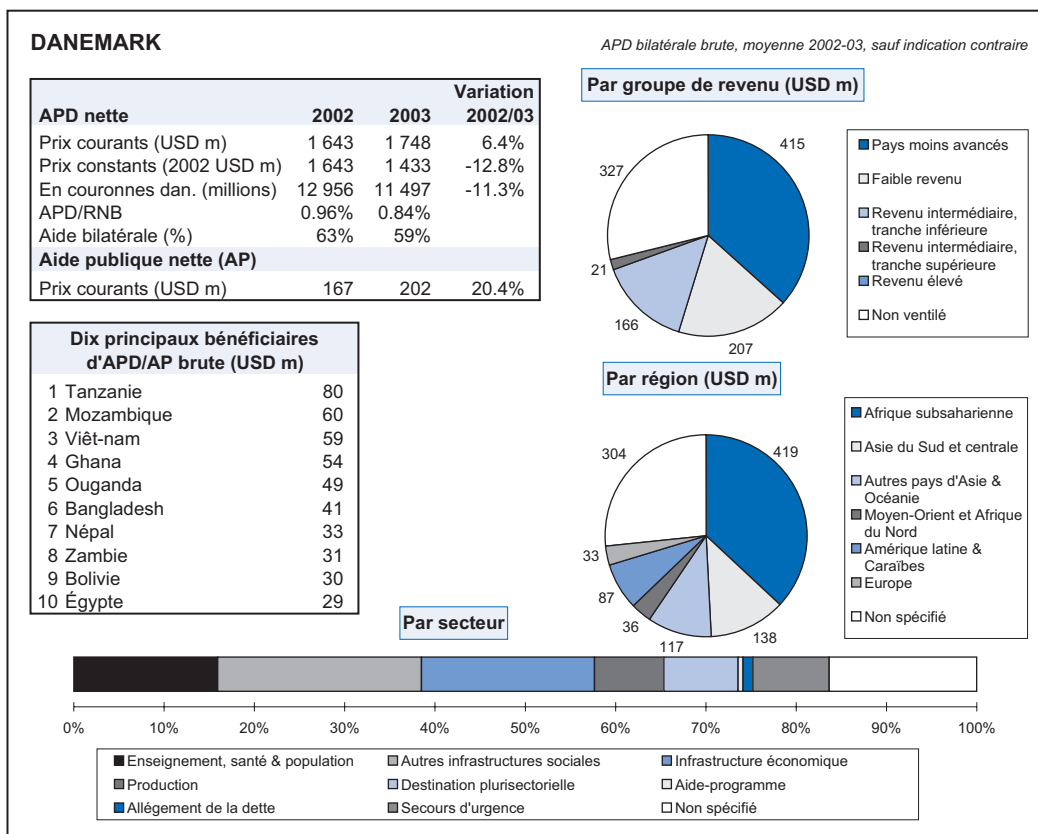
Le rapport APD/RNB du Danemark classe ce pays au deuxième rang de l'ensemble des membres du CAD en 2003, avec 0.84 % pour une APD totale de 1.75 milliard USD. Bien qu'ayant cédé la première place qu'il occupait depuis une décennie, le Danemark a annoncé sa détermination à demeurer parmi le « peloton de tête des donneurs ».

Engagement vis-à-vis des OMD. Le Danemark voit dans les Objectifs du millénaire pour le développement un moyen de recentrer l'attention sur l'impact de l'aide en matière de réduction de la pauvreté, et soutient dans cette optique les efforts déployés au plan local pour mesurer cet impact. L'aide danoise géographiquement ventilable est principalement dirigée vers les PMA et les autres pays à faible revenu, essentiellement en Afrique subsaharienne.

Approche par les résultats. Sur le plan opérationnel, le Danemark a souvent tenu un rôle de chef de file dans le domaine de l'évaluation. Il fait sien l'intérêt qui est porté actuellement à l'évaluation de l'impact de stratégies de lutte contre la pauvreté faisant une plus large place aux résultats et est conscient de la nécessité de mener des évaluations conjointes de l'effort conjugué des donneurs. Depuis quelques années, tout un éventail d'outils de mesure/d'évaluation des performances ont été mis au point et appliqués dans ses activités sur le terrain.

Appropriation, alignement et harmonisation. Dans le droit fil de *Partnership 2000*, les partenaires locaux se voient offrir de multiples occasions d'influer sur la conception des stratégies. Le Danemark favorise ainsi l'appropriation de ses programmes locaux d'aide par les pays bénéficiaires. Il a été parmi les premiers à promouvoir les programmes sectoriels afin de favoriser l'instauration de partenariats à l'échelon local et s'associe activement aujourd'hui aux approches locales, gérées conjointement, en faveur de l'harmonisation de l'aide.

Cohérence des politiques. Depuis 1991, la coopération pour le développement, la politique étrangère et les relations économiques générales relèvent d'un même bureau géographique au sein du ministère des Affaires étrangères. Cela a permis de servir de façon substantielle, quoique non systématique, l'objectif de cohérence entre les différentes politiques nationales ayant un impact sur le développement. La récente nomination d'un ministre chargé des questions de développement devrait renforcer les moyens dont dispose le Danemark pour assurer la cohérence des politiques au service du développement.



Communauté européenne

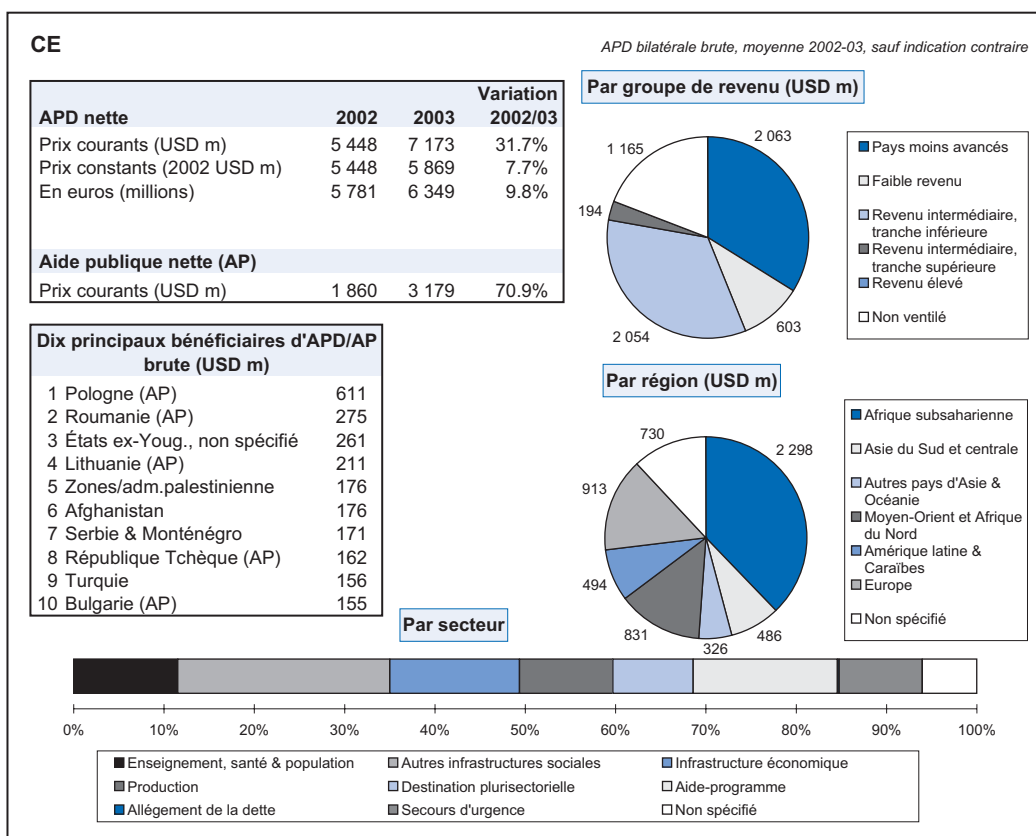
En 2003, l'APD nette consentie par la Communauté européenne s'est chiffrée à 7.2 milliards USD, soit un accroissement de 7.7 % en termes réels par rapport à 2002. À titre de comparaison, le volume net des ressources versées par l'IDA aux pays en développement s'est élevé à 5.2 milliards USD.

Engagement vis-à-vis des OMD. Depuis 2000, la lutte contre la pauvreté est l'objectif central de l'aide de la Communauté européenne. La Commission a établi une liste de dix indicateurs clés pour mesurer les progrès réalisés sur la voie de la réalisation des OMD dans ses pays partenaires.

Approche par les résultats. La base de données CRIS et le système de suivi orienté vers les résultats semblent avoir consolidé les capacités de gestion et d'évaluation d'impact de la Communauté. Il y a cependant encore beaucoup à faire avant que soit mise en place une approche axée sur les résultats et fondée sur l'intégration de valeurs de référence et d'indicateurs de performance dans les programmes et les études stratégiques par pays. L'évaluation a été renforcée et s'inscrit désormais dans le cycle normal de la coopération.

Appropriation, alignement et harmonisation. La Commission est tenue de rendre compte une fois par an des résultats obtenus au regard des engagements souscrits au Sommet de Barcelone en vue « d'améliorer l'efficacité de l'aide par le biais d'une coordination et d'une harmonisation plus étroites ». L'effort a été concentré sur quatre pays, mais les documents du CAD relatifs aux bonnes pratiques ont été envoyés à toutes les délégations de la CE « pour mise en œuvre ». La Commission a été l'une des premières à mettre en application les principes de l'harmonisation et de l'alignement dans un certain nombre de domaines comme le soutien budgétaire (en jouant un rôle moteur dans le cadre du Partenariat stratégique pour l'Afrique), le suivi et l'évaluation, l'éducation et la gestion de l'information.

Cohérence des politiques. La cohérence entre les objectifs de la politique de développement de la Communauté européenne et les politiques et objectifs poursuivis dans d'autres secteurs est devenue une priorité opérationnelle. Ce souci de cohérence est mis en pratique grâce à l'association étroite de la « famille » RELEX au processus de prise de décision au sein de la Commission, au moyen de procédures de détermination de l'impact économique, social et environnemental des propositions de la Commission, de l'exercice de rédaction et d'examen des études stratégiques par pays, et de l'élaboration de « fiches-pays ». Des progrès ont été réalisés autour de certaines priorités thématiques en matière de cohérence des politiques, comme les politiques migratoires, de la sécurité, de l'agriculture et de la pêche. Les secteurs du coton et du sucre ont reçu une attention toute particulière. La Commission prépare actuellement un règlement qui portera le déliement de l'aide au-delà des recommandations du CAD.



Finlande

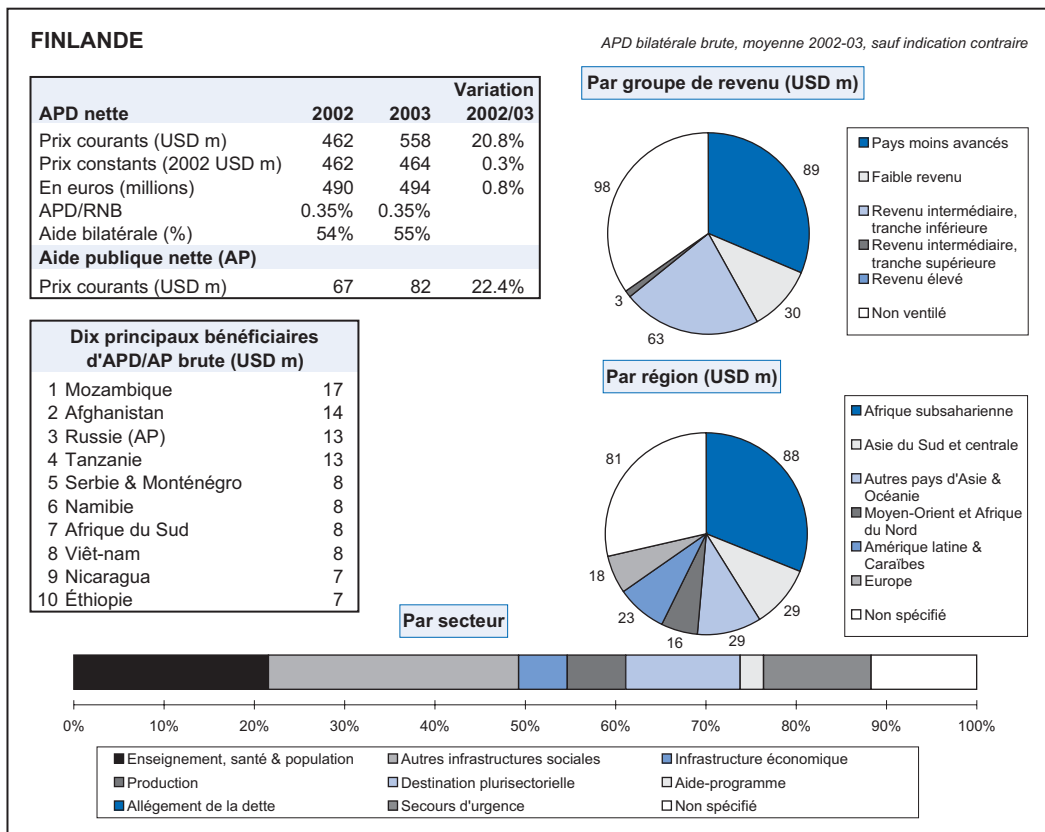
En 2003, le rapport APD/RNB de la Finlande, à 0.35 %, est resté inchangé par rapport à 2002, malgré une légère augmentation – 0.3 % – du volume de l'APD, qui s'est établi à 558 millions USD.

Engagement vis-à-vis des OMD. La Finlande a adopté en février 2004 une nouvelle Résolution sur la politique de développement qui réaffirme son attachement aux OMD, lesquels doivent servir de points d'ancrage à la mise en œuvre de la politique de développement. La Finlande reconnaît en particulier combien il importe de promouvoir un partenariat mondial pour le développement (OMD 8), ce qui l'a amenée à adopter trois grands axes stratégiques : renforcer la cohérence des politiques, accroître le volume et l'efficacité de l'aide, et consolider les partenariats avec tout un éventail de parties prenantes.

Approche par les résultats. Cette nouvelle politique de développement fait une plus large place au suivi et à l'évaluation des progrès réalisés au regard des objectifs de développement, en particulier des OMD. Le premier bilan annuel des progrès accomplis à cet égard a été mené à bien en octobre 2004. La Finlande a également établi des rapports sur la mise en œuvre de l'OMD-8. Les autorités finlandaises coopèrent par ailleurs avec plusieurs instituts de recherche afin de déterminer comment affecter les ressources de façon optimale pour contribuer à atteindre les objectifs de développement.

Appropriation, alignement et harmonisation. Dans la nouvelle politique de développement, l'harmonisation et l'alignement sont définis comme des stratégies essentielles pour rehausser la qualité et l'efficacité de l'aide. En mars 2004, la Finlande a adopté un plan national d'harmonisation qui couvre tous les niveaux : échelle mondiale, services centraux et pays partenaires. La Finlande participe également au Plan d'action conjoint du groupe « Nordique plus » sur l'harmonisation et l'alignement, qui a été adopté début 2004. La Finlande souhaite concentrer son effort sur la mise en œuvre à l'échelle des pays.

Cohérence des politiques. La Finlande considère la cohérence des politiques comme un moyen particulièrement important d'assurer l'efficacité des efforts de développement. Elle veille à la cohérence des politiques nationales qui ont une incidence sur les pays en développement, comme la sécurité, les échanges, les droits de l'homme, l'environnement, l'agriculture, la sylviculture, l'éducation, les technologies de l'information, la santé, les questions sociales et les politiques migratoires. En 2004, la Finlande a animé des discussions internationales qui ont porté notamment sur les moyens d'intégrer les questions commerciales dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de poursuivre au sein de l'OMC des politiques favorables au développement.



France

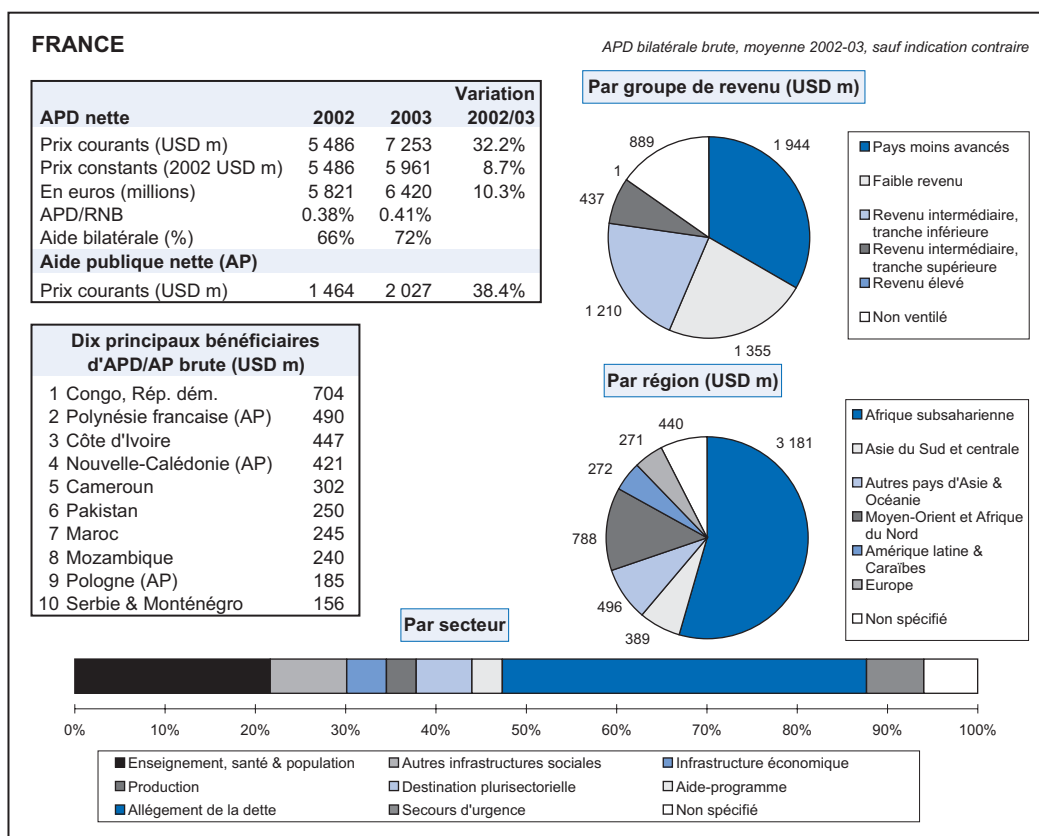
L'APD de la France a continué d'augmenter en 2003, pour s'établir à 7.25 milliards USD, avec un rapport APD/RNB de 0.41 %. La France a pour objectif de porter la part de son RNB consacrée à l'APD à 0.50 % en 2007, en vue d'atteindre 0.70 % en 2012.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'aide française reste orientée prioritairement vers l'Afrique (près de 70 %). La France s'est fortement impliquée dans le lancement d'initiatives mobilisatrices, comme le Programme accéléré « Éducation pour tous » et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Elle milite activement à la mobilisation de nouveaux modes de financement du développement et a présenté à la communauté internationale des propositions concrètes en matière de fiscalité internationale. Par ailleurs, elle a développé de nouveaux instruments tels que garanties, prêts ou investissements à effet catalyseur susceptibles de lever des financements privés.

Approche par les résultats. L'introduction d'une gestion axée sur les résultats est en cours dans le cadre du processus de réforme budgétaire de l'État français et de réorientation stratégique de l'Agence française de développement (AFD).

Appropriation, alignement et harmonisation. La France est active dans les travaux menés par la communauté internationale concernant l'harmonisation des procédures et pratiques des donateurs. Au vu des résultats encourageants de premières actions menées sur le terrain au Mozambique et au Burkina Faso, la France a retenu dix-sept autres pays où un accent doit être mis rapidement sur le processus d'harmonisation. Les possibilités d'adaptation des instruments de l'aide française visant à les inscrire dans une dynamique plus axée sur le partenariat sont à l'étude. La France participe à des opérations de soutien budgétaire grâce, en particulier, aux ressources dégagées par les opérations bilatérales d'allègement de la dette qui sont investies dans des outils d'aide-programme, les contrats de désendettement et de développement.

Cohérence des politiques. La cohérence des politiques est assurée par le Comité interministériel pour la coopération internationale (CICID), présidé par le Premier ministre. Les autorités françaises, soucieuses d'une mondialisation à visage humain, démocratique et solidaire, ont entrepris diverses démarches visant à une meilleure intégration des pays africains dans l'économie mondiale. Des initiatives françaises ont abouti à un plan d'action de l'Union européenne en faveur du secteur cotonnier en Afrique.



Encadré 4.3. Examen par le CAD de l'aide de la France, 26 mai 2004

Examineurs : Canada et Pays-Bas

À l'occasion de l'examen par les pairs de la France en 2004, le CAD s'est félicité de l'augmentation du volume de l'APD française. En effet, la France s'est engagée en 2002 à porter son aide à 0.5 % du RNB en 2007 avec l'objectif d'atteindre 0.7 % d'ici 2012. Au moins la moitié de l'effort consenti devrait concerner l'Afrique, pour appuyer la réalisation des OMD et les domaines définis par le NEPAD. La France est également soucieuse d'améliorer l'efficacité de son aide comme en témoigne son engagement au Forum de haut niveau sur l'harmonisation qui s'est tenu à Rome en 2003 et l'organisation de la réunion de suivi de ce forum à Paris en 2005.

Le CAD a cependant noté que la tâche ne sera pas aisée compte tenu des contraintes budgétaires actuelles de la France. De plus, l'accroissement de l'APD est imputable pour l'essentiel à des opérations d'allègement de la dette en faveur des PPTE. Lorsque le pic des opérations d'annulation de dette aura été atteint, dans un proche avenir, le gouvernement français devra mobiliser des ressources budgétaires supplémentaires pour compenser la réduction progressive de l'effort de désendettement. Le CAD a encouragé les autorités françaises à prévoir une programmation pluriannuelle et à adapter leurs instruments et la gestion de leurs ressources humaines pour faire face aux défis qu'entraîne sur ces plans l'importante croissance de l'APD.

Les principales conclusions et recommandations qui se dégagent de l'examen par le CAD de l'aide de la France sont les suivantes :

- Le gouvernement français devrait envisager l'élaboration d'un document d'orientation stratégique pour l'ensemble du dispositif de coopération, construit autour de la réalisation des OMD et fondé sur le principe d'alignement de la coopération française sur les stratégies de lutte contre la pauvreté des pays partenaires. Les défis que pose la réalisation des OMD dans une grande partie des pays d'Afrique subsaharienne devraient engager les autorités françaises à revoir la sélectivité au sein de la Zone de solidarité prioritaire, qui regroupe une cinquantaine de pays, en établissant des priorités. Les critères à prendre en compte devraient porter sur les besoins pour la réalisation des OMD et de l'impact possible compte tenu de l'engagement des pays bénéficiaires. Sur le plan opérationnel, la planification de l'aide devrait être adaptée pour mieux répondre aux besoins exprimés par les pays partenaires à travers leurs stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, plutôt qu'en fonction des outils de la coopération française ; cela implique notamment d'instituer une programmation budgétaire par pays pour renforcer la prévisibilité de l'aide.
- La France devrait assumer un rôle plus actif dans la mise en œuvre des principes d'efficacité de l'aide dans les pays partenaires ; cela suppose de finaliser et de diffuser le plan d'action en matière d'harmonisation, en spécifiant les objectifs à atteindre et en les assortissant d'indicateurs de résultat et d'échéances. Dans ce contexte, la France devrait poursuivre sa réflexion sur l'adaptation de ses instruments et modalités de mise en œuvre dans le souci d'améliorer l'efficacité. Les avantages et inconvénients de conserver différentes structures d'exécution, tant au siège que dans les pays partenaires, mériteraient une réflexion approfondie. Par ailleurs, les efforts d'adaptation de l'assistance technique devraient être poursuivis de manière à renforcer sa contribution au développement des capacités tout en évaluant son coût d'opportunité par rapport à d'autres instruments ; son déliement, le cofinancement avec d'autres donateurs et un recours accru aux compétences locales ou régionales devraient être envisagés.
- La cohérence des politiques au service du développement gagnerait à être un objectif explicite du gouvernement français. Pour assurer une prise en compte plus systématique des intérêts des pays en développement dans les politiques menées par la France, le gouvernement français devrait envisager de mener une réflexion plus rigoureuse en identifiant des objectifs concrets à poursuivre au niveau ministériel et au sein de l'administration.
- La mesure des performances et la gestion du savoir est une culture qui fait de plus en plus école au sein de l'administration française. Le gouvernement français devrait s'efforcer de saisir les opportunités que présente la réforme budgétaire en cours pour introduire un processus budgétaire transparent et pluriannuel dans le domaine de l'APD et une gestion axée sur les résultats. Les autorités françaises devraient également appuyer les initiatives visant la capitalisation interinstitutionnelle du savoir et la valorisation de l'expérience, y compris au niveau de l'évaluation.

Allemagne

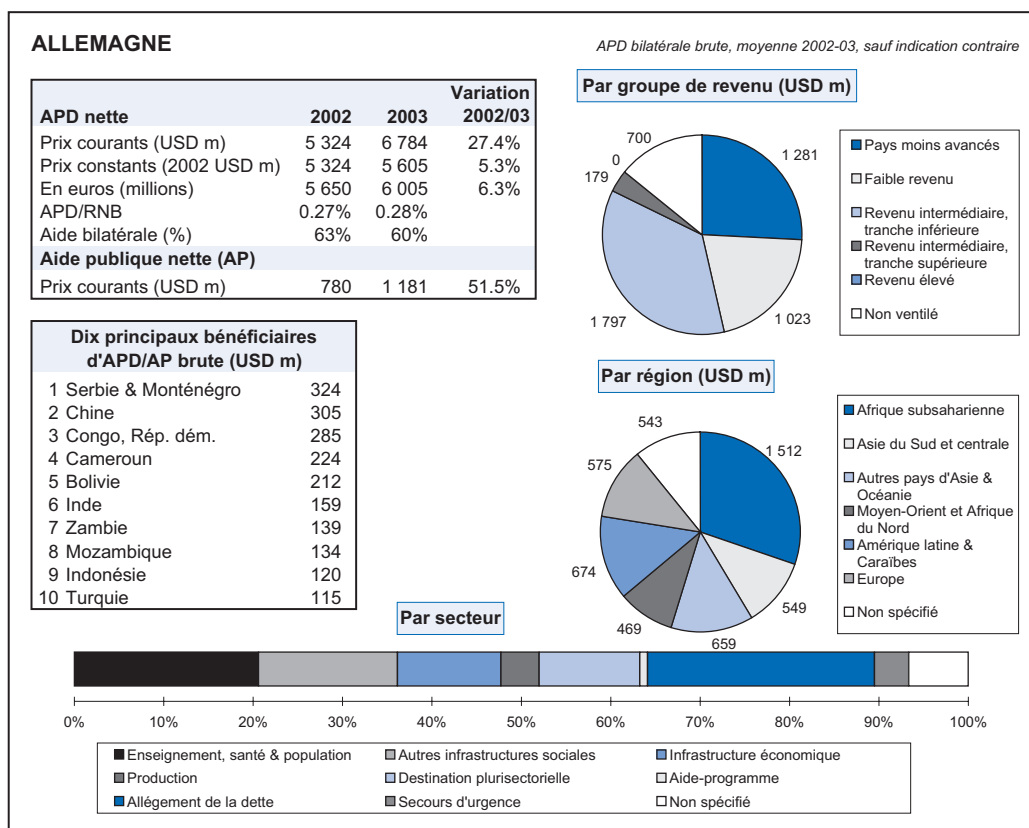
En 2003, l'APD nette de l'Allemagne s'est chiffrée à 6.78 milliards USD, soit une progression de 5.3 % en termes réels par rapport au niveau de 2002. Le rapport APD/RNB, qui s'établissait à 0.27 % en 2002, est passé à 0.28 % en 2003.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'Allemagne inscrit sa politique de développement dans l'effort conjoint déployé à l'échelle mondiale pour réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire, tels qu'ils sont définis dans son Programme d'action à l'horizon 2015. La réduction de la pauvreté, la construction de la paix et l'instauration d'une mondialisation équitable sont les principaux objectifs de la politique de développement de l'Allemagne. L'objectif qui consiste à améliorer les conditions internationales en général et les structures nationales dans les pays partenaires et en Allemagne va dans le sens du développement durable, qui recouvre aussi bien l'efficacité économique, la justice sociale et la viabilité écologique que la stabilité politique.

Approche par les résultats. Le recentrage de la politique d'aide de l'Allemagne sur les résultats se poursuit. Le ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ) opère actuellement une refonte de ses instruments et procédures pour faire plus de place aux résultats, notamment dans la perspective de contribuer efficacement à la réalisation des OMD. Pour évaluer l'efficacité de la coopération allemande pour le développement, le ministère et les organismes d'exécution (KfW et GTZ) ont mis en place un système complet de suivi et d'évaluation des programmes, stratégies et procédures.

Appropriation, alignement et harmonisation. La mise en œuvre de la Déclaration de Rome a entraîné l'adoption d'un plan d'action et la création d'un système de points de contact en Allemagne et sur le terrain, coordonnés par un responsable de l'harmonisation. Le personnel des services centraux et de terrain a été formé aux questions d'harmonisation pour assurer la mise en œuvre des mesures prévues en la matière. La coopération bilatérale et les stratégies prioritaires sont alignées sur les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté des pays partenaires, lorsqu'ils en sont dotés. L'Allemagne a opté pour une méthode d'engagements pluriannuels, et sa participation au financement conjoint de programmes avec d'autres donateurs s'est accrue de près de 40 % au cours des deux dernières années.

Cohérence des politiques. Comme l'établit le Programme d'action à l'horizon 2015, l'amélioration de la cohérence des politiques est un élément central des politiques nationales : un dialogue interministériel a été instauré afin de sensibiliser tous les services concernés à l'importance de la cohérence des politiques au regard de l'objectif de développement, et le récent Plan d'action interministériel contribue au débat national sur la cohérence dans des domaines tels que la paix et la prévention des crises. Pour promouvoir la cohérence des politiques en ce qui concerne les questions commerciales internationales, l'Allemagne a soutenu la réforme de la réglementation européenne relative au marché du coton en 2004, ainsi que l'initiative sur le coton au sein de l'OMC, et souhaite une prochaine réforme de la réglementation européenne concernant le marché sucrier.



Grèce

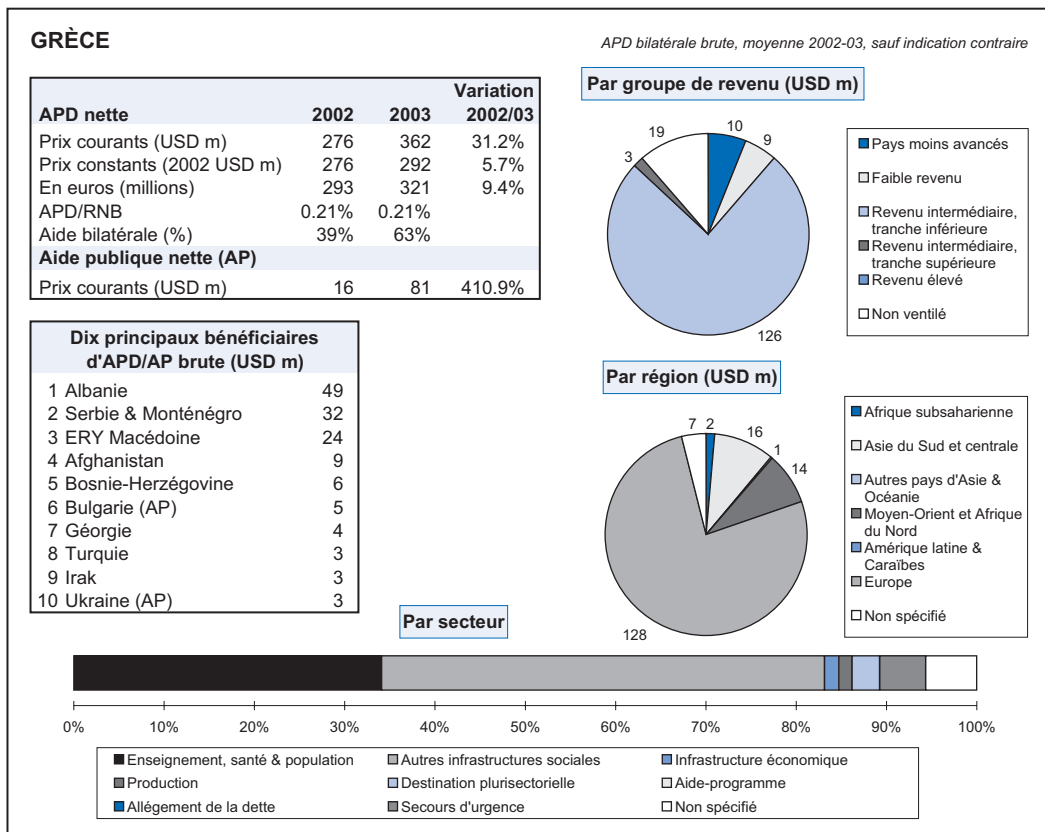
En 2003, l'APD de la Grèce s'est accrue pour se hisser à 362 millions USD, soit une augmentation de 5.7 % en termes réels par rapport à 2002. Exprimée en pourcentage du RNB, l'APD de la Grèce est restée à 0.21 % en 2003.

Engagement vis-à-vis des OMD. Depuis 2002, la politique de la Grèce en matière de coopération pour le développement a pour principal objectif de contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des OMD. La Grèce s'est en particulier efforcée d'être présente dans un certain nombre de pays et de secteurs prioritaires, pour lesquels elle dispose d'un avantage comparatif. Il s'agit notamment pour elle d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie dans les PMA et en Afrique subsaharienne en augmentant ses versements dans plusieurs domaines d'intervention essentiels, comme la lutte contre le VIH/sida.

Approche par les résultats. Dans le droit fil de l'action qu'elle mène pour atteindre diverses cibles présélectionnées dans le cadre des OMD, la Grèce a récemment mis en place un système de suivi des performances afin de réaliser des évaluations *ex post*, et d'assurer le suivi et l'évaluation des résultats. Ce système s'appuie sur un ensemble de cibles prioritaires et confronte les activités d'aide aux résultats obtenus et aux objectifs stratégiques fixés. Des indicateurs donnent la mesure de l'efficacité et de l'efficacité par rapport aux objectifs retenus. La création d'une unité d'évaluation sera la prochaine étape.

Appropriation, alignement et harmonisation. La Grèce cherche à établir ou à consolider sur le long terme des axes de communication et de coopération entre les pays bénéficiaires, les pays donateurs, les organisations multilatérales et les ONG afin d'assurer dans les meilleures conditions la coordination de l'aide. Plusieurs stratégies-pays ont été élaborées sur la base des CSLP lorsque les pays s'en étaient dotés.

Cohérence des politiques. La Grèce s'emploie à minimiser les incohérences entre les politiques relatives aux échanges internationaux, à la gouvernance et à la viabilité écologique qui peuvent aboutir à aggraver des problèmes tels que le blanchiment de capitaux, le trafic d'êtres humains ou la criminalité organisée.



Irlande

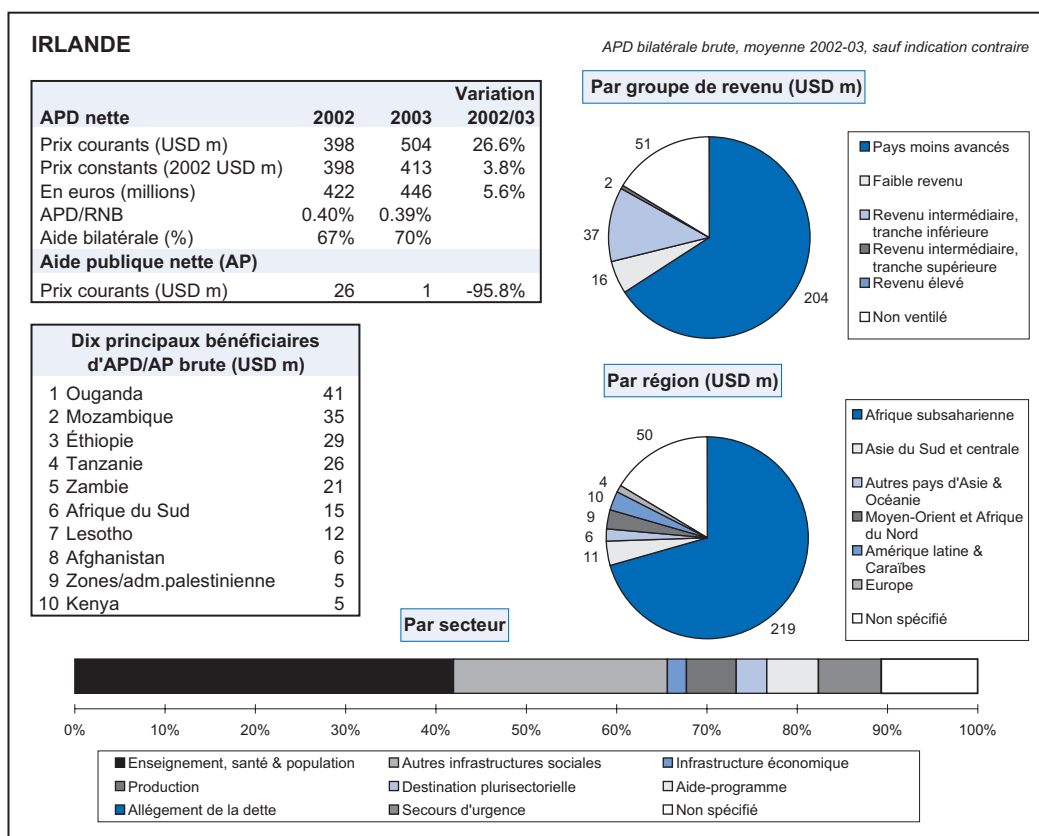
En 2003, l'APD de l'Irlande a continué d'augmenter, pour s'établir à 504 millions USD, soit une progression de 4 % en termes réels par rapport au niveau de 2002. Exprimée en pourcentage du RNB, elle a reculé à 0.39 % en 2003. L'Irlande s'est engagée à accroître encore son APD de manière à atteindre l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations unies d'ici 2007.

Engagement vis-à-vis des OMD. Les objectifs du programme irlandais de coopération pour le développement sont alignés de près sur les OMD, et toutes les politiques et activités menées doivent être jugées à l'aune des OMD. Ce programme est centré sur les PMA, qui absorbent 50 % du budget total de l'aide, tandis que plus de 80 % de l'aide bilatérale vont à l'Afrique subsaharienne. Le programme cible par ailleurs des secteurs déterminants pour la réalisation des OMD comme l'éducation, la santé, la lutte contre le VIH/sida, l'eau et l'assainissement. L'égalité homme-femme et la viabilité écologique sont considérées comme des questions à caractère transversal. Au sein de diverses instances, l'Irlande fait œuvre de sensibilisation aux OMD à l'échelle internationale, participe à l'évaluation des progrès accomplis et contribue à recenser les moyens de surmonter les obstacles qui s'opposent à leur réalisation.

Approche par les résultats. L'Irlande s'applique à axer davantage la gestion de son aide sur les résultats et à améliorer sa capacité de mesurer au jour le jour les retombées concrètes de ses interventions. La transparence à l'égard du public sera aussi renforcée par la diffusion de rapports réguliers sur l'impact du programme en termes de réduction de la pauvreté et sa contribution à la réalisation des OMD.

Appropriation, alignement et harmonisation. L'Irlande est depuis longtemps attachée au principe du partenariat et vise dans son action à améliorer l'efficacité de l'aide, favoriser l'appropriation locale des processus de développement et appuyer les priorités et programmes arrêtés par les pays bénéficiaires. L'aide irlandaise s'articule autour de programmes sectoriels et d'un soutien général au budget et, dans le droit fil de la Déclaration de Rome, les responsables du programme continuent de travailler avec d'autres donateurs à harmoniser les modalités de l'aide et à réduire les coûts de transaction.

Cohérence des politiques. La cohérence des politiques au service du développement est considérée comme la condition première d'une politique de développement efficace. Dans la pratique, cela impose toutefois des choix difficiles. L'Irlande s'efforce de veiller à ce que les intérêts du développement soient clairement mis en évidence et reçoivent toute l'attention voulue dans la prise de décision dès lors qu'il y a concurrence entre plusieurs priorités.



Italie

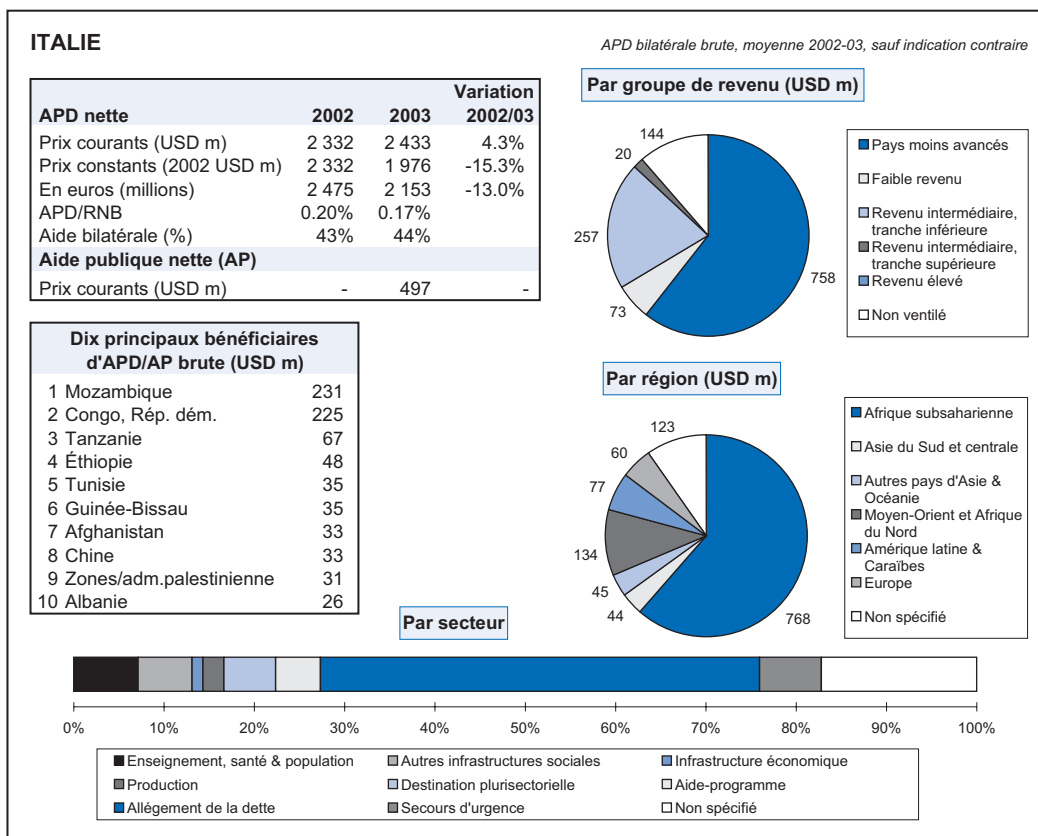
En 2003, l'APD italienne a légèrement fléchi en volume par rapport à l'année précédente pour s'établir à 2.43 milliards USD, soit 0.17 % du RNB. En 2002 à Barcelone, l'Italie s'est engagée à porter la part de son APD rapportée au RNB à 0.33 % à l'horizon 2006, ce qui représente d'après les estimations une augmentation de 113 % de l'APD par rapport au niveau de 2003.

Engagement vis-à-vis des OMD. Depuis l'adoption de ses « Lignes directrices sur la réduction de la pauvreté » en 1999, ce thème a été l'axe central de la coopération italienne pour le développement, dont le portefeuille d'activités a été centré en priorité sur l'Afrique. Toutefois, l'Italie n'a pas encore mis en place une approche cohérente pour faire de cette question une constante de son action, ne fait pas systématiquement référence aux OMD et ne s'est pas encore dotée d'une stratégie opérationnelle afin de déterminer quelle serait sa contribution à la réalisation des OMD.

Approche par les résultats. L'Italie ne s'est pas encore dotée d'un système de suivi et d'évaluation régulier, conforme aux principes du CAD en matière d'évaluation. Elle a néanmoins pris des dispositions pour réformer le système global d'information en retour provenant des évaluations, ce qui devrait permettre une meilleure planification des évaluations et la formulation de conseils concrets.

Appropriation, alignement et harmonisation. L'Italie a joué un rôle important de médiation en accueillant le Forum de haut niveau sur l'harmonisation qui s'est tenu à Rome en 2003. Elle soutient le principe de l'appropriation par les pays partenaires et s'efforce d'aligner ses programmes sur les stratégies nationales lorsqu'elles existent. Le manque d'effectifs et de ressources organisationnelles ainsi que des rigidités opérationnelles rendent difficile la concrétisation des engagements énoncés dans la Déclaration de Rome. Dans l'examen de l'aide de 2004, il est recommandé à l'Italie de poursuivre ses efforts de rationalisation de l'administration afin de mettre en place une stratégie de mise en œuvre clairement définie en matière d'harmonisation.

Cohérence des politiques. Les ministères des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et le Trésor entretiennent des contacts réguliers et ont fait la preuve de leur capacité de coordination ponctuelle face aux problèmes qui peuvent survenir. L'Italie ne s'est pas encore dotée d'une politique formelle visant à assurer la cohérence des politiques au service du développement et n'a pas non plus mobilisé les connaissances spécialisées et les compétences d'analyse, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration, qui seraient nécessaires pour s'attaquer à cette question, à l'échelle nationale et européenne.



Encadré 4.4. Examen par le CAD de l'aide de l'Italie, 28 septembre 2004

Examineurs : France et Suède

Le CAD, dans son examen de l'aide, a félicité l'Italie pour les initiatives à l'appui du développement auxquelles elle prend part à l'échelon international. L'Italie s'est en effet engagée à procéder à d'importantes opérations d'allégement de la dette et à mener une action de premier plan au sein du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; elle a en outre accueilli à Palerme une nouvelle initiative relative à l'administration électronique, et organisé à Rome le Forum de haut niveau sur l'harmonisation, tout en participant activement à la reconstruction de l'Afghanistan et de l'Irak. Le Comité a également salué l'intérêt que l'Italie continue de porter à l'Afrique. Ces initiatives ont suscité des attentes au sein de la communauté internationale auxquelles il sera difficile de répondre à moins de réformer en profondeur le système d'aide de l'Italie, selon les axes décrits dans le précédent examen de l'aide en 2000. Les principales conclusions et recommandations qui se sont dégagées de l'examen de l'aide sont les suivantes :

- En 2002, à Barcelone, l'Italie s'est engagée à porter la part de son APD rapportée au RNB à 0,33 % d'ici 2006, ce qui représente d'après les estimations un accroissement de 113 % de l'APD en valeur réelle (2,7 milliards USD) par rapport au niveau de 2003. Le Comité a fait observer que la réalisation de cet objectif se heurterait à divers obstacles, parmi lesquels les contraintes budgétaires qui continuent de peser sur l'ensemble de l'administration et l'extinction des opérations d'allégement de dette comme élément de l'APD à l'horizon 2006. Le CAD a pris note de la détermination de l'Italie à atteindre cet objectif et l'a encouragée à ne ménager aucun effort pour y parvenir. Il a par ailleurs relevé la préférence qu'affiche actuellement le gouvernement en faveur d'un recours accru au canal bilatéral. Compte tenu de l'insuffisance notoire des effectifs chargés de la gestion de l'aide bilatérale et de l'utilisation limitée des nouvelles modalités de financement, il sera également nécessaire de faire porter sur la composante multilatérale une part de cet accroissement massif de l'APD.
- Les progrès dans la mise en œuvre de la réforme du système d'aide ont été limités, et c'est toujours la loi de 1987 qui fixe des limites à l'administration de l'aide, sans proposer de réelles orientations stratégiques. Le Comité continue d'estimer qu'une réforme législative s'impose, mais il ne faut pas pour autant différer les actions qui peuvent être menées dans le cadre existant.
- Le CAD recommande à l'Italie de se donner les moyens d'une politique de coopération pour le développement suivant de véritables axes stratégiques, en s'efforçant notamment de rendre les politiques menées dans les autres domaines de l'action publique plus cohérentes du point de vue du développement. Cela supposerait de définir plus explicitement les orientations que les autorités souhaitent assigner à la coopération pour le développement, dans le droit fil du vif soutien qu'apporte l'Italie aux OMD, d'affecter les ressources d'APD en fonction de critères plus stratégiques conformément à ces orientations, et de placer à un niveau plus politique la responsabilité du développement (par exemple en nommant un ministre délégué chargé des questions de développement).
- Le Comité a également encouragé un dialogue à plus haut niveau et plus organisé avec le public, et au Parlement, sur l'action gouvernementale et les orientations stratégiques. Le Comité a accueilli avec satisfaction les initiatives prises en vue de rallier une plus vaste adhésion du public et encouragé les pouvoirs publics à élaborer un programme d'action à cette fin.
- Selon le CAD, l'Italie pourrait réaliser de substantiels gains d'efficacité en améliorant, à tous les niveaux, la collaboration et la coordination entre les diverses institutions publiques ou non gouvernementales italiennes, entre le siège et les services locaux, et entre les diverses entités présentes sur le terrain.
- À Rome comme sur le terrain, les procédures pourraient être rationalisées. Une fois décidés, les financements pourraient être acheminés dans de meilleurs délais. L'ensemble des procédures pourraient être révisées, parallèlement aux efforts actuellement déployés pour respecter les principes d'harmonisation convenus à Rome en 2003 et faciliter la coopération avec les autres donateurs.
- Le Comité a recommandé de remédier aux problèmes de longue date que posent les ressources en personnel, notamment d'accroître les effectifs de catégorie professionnelle chargés des questions de développement, de renforcer la flexibilité entre les différentes catégories de personnel et de mettre en place un système fondé sur les performances permettant une meilleure affectation des responsabilités et des incitations.
- Faisant fond sur l'expérience acquise dans ce domaine dans d'autres régions du monde, le CAD a exhorté l'Italie à se doter d'un système de rétroinformation pour évaluer la performance de ses mécanismes de programmation de l'aide, en s'appuyant notamment sur une fonction d'évaluation fiable et indépendante.

Japon

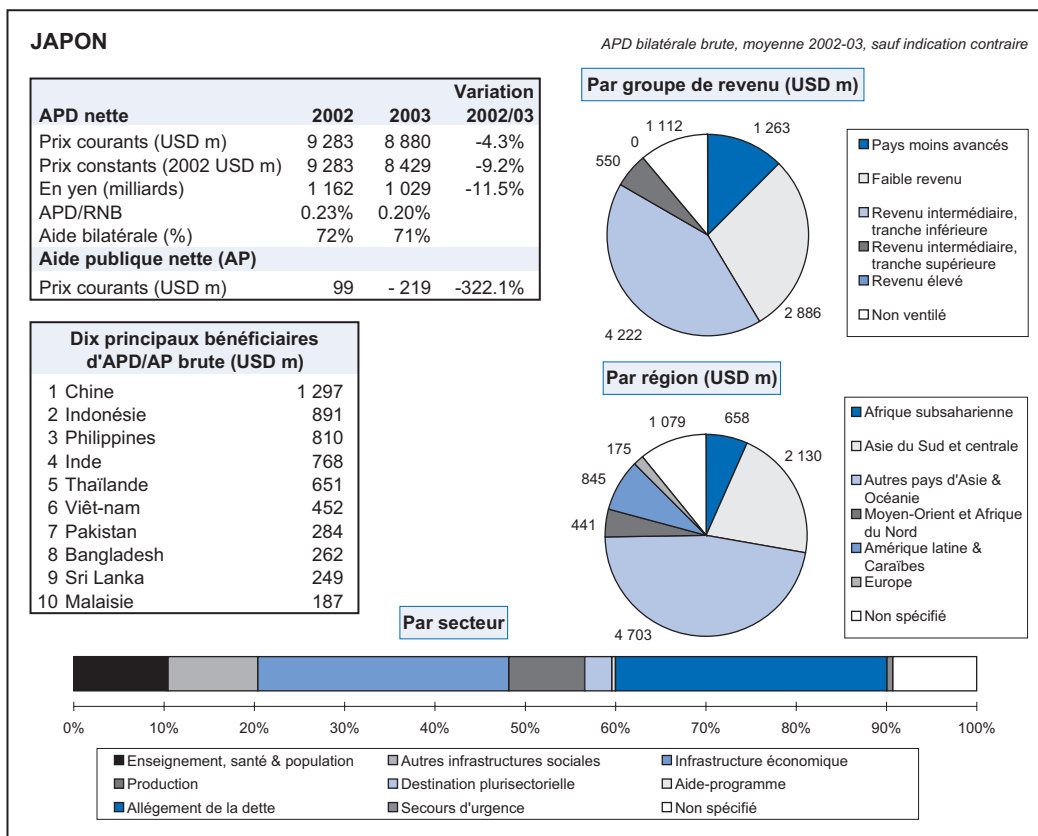
L'APD du Japon a fléchi de 9.2 % en termes réels en 2003 pour revenir à 8.88 milliards USD, ce qui s'explique à la fois par des compressions budgétaires et par un accroissement des remboursements de prêts au titre de l'APD par les pays en développement. Le rapport APD/RNB a également reculé, passant de 0.23 % en 2002 à 0.20 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le Japon a toujours consacré une part importante de son aide à l'infrastructure économique. Toutefois, pour mieux centrer son action sur la réalisation des OMD, il accorde une attention grandissante à des secteurs tels que l'éducation de base, la santé, la lutte contre le VIH/sida, l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Le Japon s'est en particulier doté d'une stratégie intitulée « Initiative de soutien à l'éducation de base pour la croissance », aidant ainsi ses pays partenaires à élargir l'accès des enfants à l'éducation de base et à en améliorer la qualité et la gestion.

Approche par les résultats. La Banque japonaise de coopération internationale (JBIC) a instauré une forme de « gestion axée sur les résultats » au niveau des projets et de ses propres structures, et étudie actuellement comment l'appliquer au niveau des programmes par pays. Le bureau japonais de l'évaluation s'efforce également de mieux articuler les résultats de ses projets avec les OMD. Quant à l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), elle révisé actuellement ses méthodes d'évaluation des programmes de façon à pratiquer une gestion plus axée sur les résultats, sur la base du cadre logique applicable aux projets. Elle a également introduit la gestion axée sur les résultats au niveau de l'Agence elle-même, de façon à mesurer les résultats obtenus au regard des objectifs à moyen terme.

Appropriation, alignement et harmonisation. La JBIC est à l'origine d'une initiative au Viêt-nam visant à l'harmonisation des procédures et pratiques concernant la passation de marchés, la gestion financière et les clauses de sauvegardes en matière d'environnement avec quatre autres institutions de prêt – la Banque mondiale, la BasD, l'AFD et KfW. Forte de cette expérience réussie, elle a lancé des initiatives comparables aux Philippines, en Indonésie et dans d'autres pays. Conscient de l'intérêt que présente la diversité des modalités d'aide, le Japon apporte également à titre expérimental un soutien budgétaire à l'Ouganda et à la Tanzanie.

Cohérence des politiques. La collaboration entre les ministères et organismes chargés de l'APD a été renforcée dans un souci de cohérence interne. En ce qui concerne la cohérence des politiques autres que l'APD au service du développement, le Japon ne s'est pas encore doté d'une stratégie ou de structures officielles pour en débattre. Au niveau de la mise en œuvre, le Japon continue d'étendre la couverture du dispositif accordant l'accès en franchise de droits et de contingents aux produits en provenance des PMA. Selon la CNUCED, la part de marché des produits en provenance des PMA suit une courbe ascendante, puisqu'elle a gagné 39 % en 2002.



Luxembourg

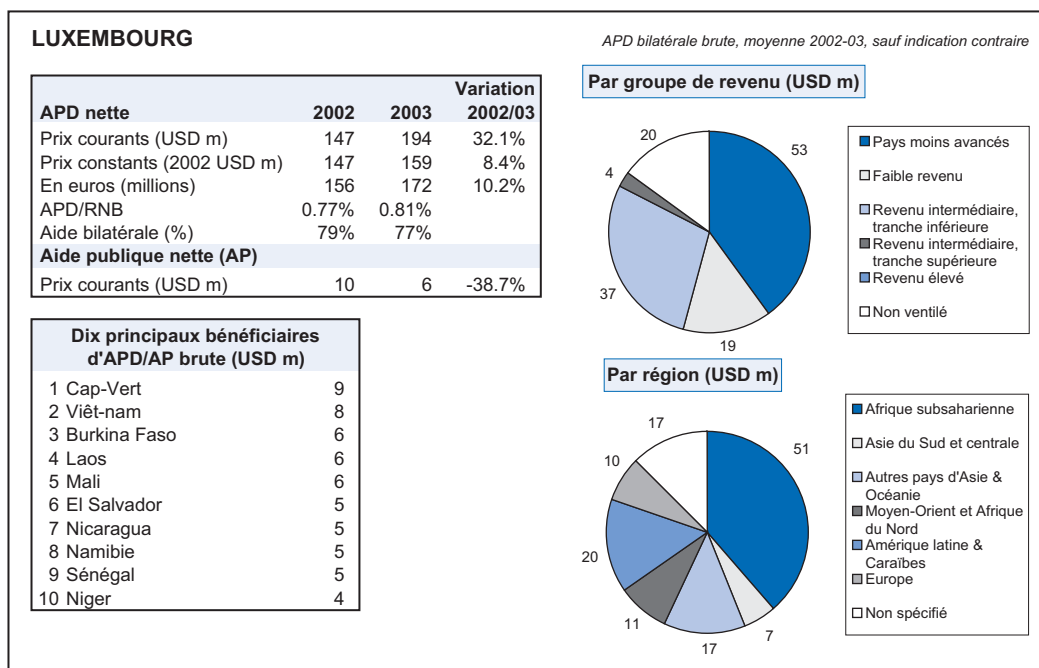
L'APD du Luxembourg a continué de s'accroître en 2003 pour atteindre 194 millions USD. Exprimée en pourcentage du RNB, elle est passée de 0.77 % à 0.81 %. Le Luxembourg s'est engagé à consacrer 1 % de son RNB à l'APD dans les prochaines années.

Engagement vis-à-vis des OMD. Faire reculer la pauvreté et instaurer un développement durable sont des objectifs essentiels du programme d'aide du Luxembourg. Son APD prend principalement le chemin de pays parmi les moins avancés et à faible revenu. Le Luxembourg a souscrit aux Objectifs du millénaire pour le développement et accorde une attention particulière dans la plupart de ses programmes à l'éducation de base, aux soins de santé primaires, à la lutte contre le VIH/sida, ainsi qu'à l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Approche par les résultats. Un service d'évaluation et d'audit a été créé au sein du ministère des Affaires étrangères, dont le champ de compétence s'étend à l'ensemble des activités d'aide publique, y compris celles qui font intervenir des ONG luxembourgeoises bénéficiant du concours de l'État.

Appropriation, alignement et harmonisation. Des activités d'aide sont mises en œuvre dans dix pays prioritaires, sur la base de programmes indicatifs destinés à aligner l'aide luxembourgeoise sur les priorités de développement des pays partenaires, à en renforcer la transparence et la prévisibilité, et à en améliorer la gestion. La coordination sur le terrain a été intensifiée grâce à l'ouverture de missions locales dans les pays prioritaires. L'aide luxembourgeoise est déjà en majeure partie non liée et il est fait appel à des entreprises locales pour la mise en œuvre des projets. La coopération multilatérale s'inscrit de plus en plus dans le cadre d'initiatives multi-bilatérales dans les pays prioritaires.

Cohérence des politiques. Le Luxembourg manifeste un grand attachement à la cohérence des politiques et prône une mondialisation à visage humain. Un pôle spécialement chargé de la « cohérence des politiques » a été créé au sein du ministère des Affaires étrangères. Enfin, le Luxembourg est favorable à l'initiative de l'UE relative au coton et encourage l'effort de réforme du secteur sucrier.



Pays-Bas

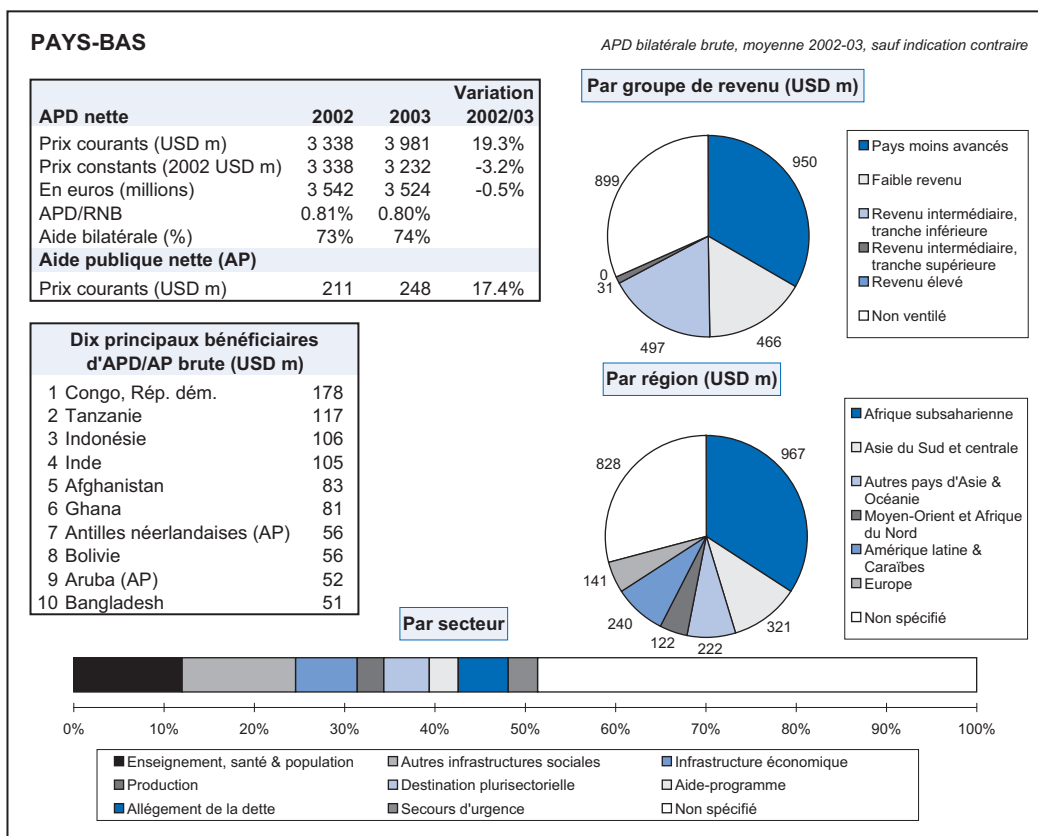
En 2003, le volume de l'APD des Pays-Bas a régressé de 3.2 % en valeur constante pour s'établir à 3.98 milliards USD, soit 0.80 % du RNB.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le processus des CSLP dans les pays partenaires offre un cadre à l'aide néerlandaise et sert de référence pour le suivi et l'évaluation. Les Pays-Bas ont choisi de se concentrer sur les OMD relatifs aux secteurs de l'éducation, de la lutte contre le VIH/sida, des droits génésiques, de l'environnement et de l'eau. Les résultats de l'effort d'aide des Pays-Bas sont mesurés à l'aune des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des OMD, en relation étroite avec les CSLP. En 2004, le Cabinet a approuvé le premier rapport national sur les progrès réalisés vis-à-vis de l'OMD-8 relatif à l'instauration d'un partenariat mondial pour le développement.

Approche par les résultats. Le Département de l'évaluation des politiques et des opérations du ministère des Affaires étrangères adhère à des lignes directrices détaillées en matière d'évaluation. Le système de suivi renforcé créé au sein du ministère est désormais pleinement opérationnel. Le ministère évalue en outre l'efficacité des organismes multilatéraux et des ONG oeuvrant dans le domaine du développement auxquels il apporte son soutien. En 2005, le ministère de la Coopération pour le développement publiera à l'intention du Parlement un rapport faisant le point sur les résultats obtenus en 2004 dans les secteurs prioritaires.

Appropriation, alignement et harmonisation. Une des caractéristiques premières des programmes néerlandais est d'associer tous les secteurs intéressés. L'approche sectorielle repose sur le principe de l'appropriation par les pays bénéficiaires et sert aussi à renforcer les capacités nationales. Les Pays-Bas sont favorables à l'octroi d'un soutien budgétaire lorsque les capacités locales de gestion sont suffisantes. La forte présence sur le terrain facilite la coordination avec les autres donateurs au niveau de la mise en œuvre. L'harmonisation des pratiques des donateurs vient aux premiers rangs des priorités des Pays-Bas.

Cohérence des politiques. Le Cabinet est très attaché aux questions de cohérence des politiques, auxquelles le ministre de la Coopération au développement porte une attention toute particulière. Toutes les propositions de la Commission européenne sont maintenant examinées afin de déterminer quel peut en être l'impact sur les pays en développement (« test de la cohérence des politiques au service du développement »). L'unité spécifiquement chargée de la cohérence des politiques au sein du ministère a pris plusieurs initiatives en vue de favoriser la constitution de réseaux parmi les États membres de l'UE sur les questions de cohérence. Dans les pays en développement, le ministère prône l'utilisation des CSLP en tant que cadres de référence pour assurer la cohérence des politiques et soutient le renforcement des capacités locales afin d'en accroître les compétences de négociation.



Nouvelle-Zélande

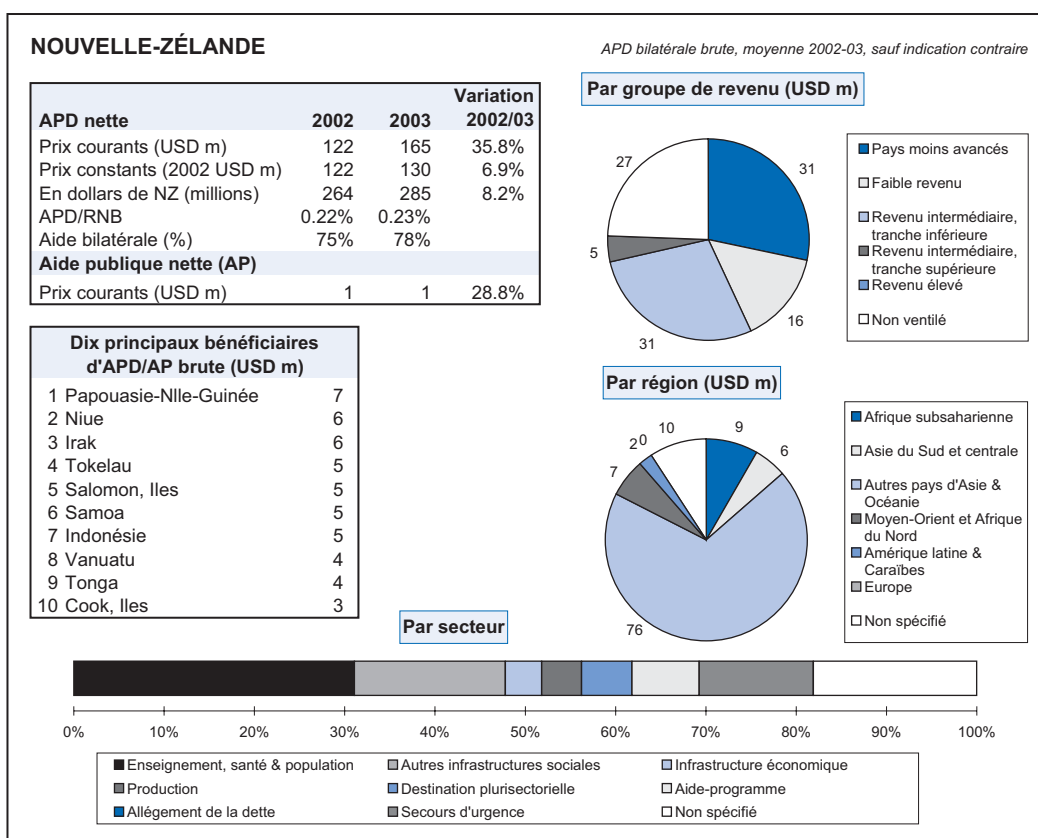
En 2003, l'APD de la Nouvelle-Zélande s'est chiffrée à 165 millions USD, soit un accroissement de 6.9 % en termes réels par rapport au niveau de 2002. Le rapport APD/RNB est passé de 0.22 % en 2002 à 0.23 % en 2003.

Engagement vis-à-vis des OMD. Les stratégies visant à faire reculer la pauvreté visent notamment à axer les programmes sur les communautés les plus pauvres des pays partenaires et à aider ces dernières à satisfaire leurs besoins essentiels, à élargir l'éventail d'opportunités qui s'offrent à elles et à les rendre moins vulnérables face à la pauvreté. L'adhésion aux engagements internationaux a conduit NZAID à recentrer son action sur la santé et l'éducation afin d'être plus à l'écoute des besoins auxquels la réalisation des OMD permettra de répondre. La Nouvelle-Zélande appuie en outre les efforts déployés pour renforcer la gouvernance et mettre en place des conditions économiques, sociales et environnementales qui permettront, à terme, d'éradiquer la pauvreté.

Approche par les résultats. Dans le cadre de sa stratégie quinquennale, NZAID a dressé une liste d'indicateurs de performance afin d'évaluer son efficacité organisationnelle conformément aux valeurs et principes qu'elle défend. Des travaux sont actuellement menés pour déterminer comment étendre ce mécanisme à la programmation, et élaborer une stratégie d'évaluation qui permette de mesurer la performance et l'efficacité des activités relevant des programmes.

Appropriation, alignement et harmonisation. Le nouveau cadre stratégique défini par NZAID confirme la primauté des stratégies de lutte contre la pauvreté arrêtées par les partenaires et prévoit une intégration plus formelle du processus de programmation de la Nouvelle-Zélande dans les stratégies nationales de développement de ses vingt principaux pays partenaires. L'harmonisation est au centre de la stratégie quinquennale de NZAID. La Nouvelle-Zélande s'associe à des approches sectorielles dans les secteurs de la santé et de l'éducation. L'engagement de la Nouvelle-Zélande à mettre en application la Déclaration de Rome l'a conduite à réexaminer et à simplifier ses procédures opérationnelles et à étoffer ses capacités internes. Des mesures spécifiques ont été adoptées dans le sens d'une coopération déléguée entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande et d'une action concertée dans certains pays de la région Pacifique.

Cohérence des politiques. L'instabilité qui a récemment prévalu dans certaines parties de la région Asie-Pacifique a mis en évidence la nécessité de stratégies à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour relever les défis économiques, politiques, de sécurité et de développement auxquels est confrontée la région. Les échanges, la sécurité biologique, l'environnement, l'immigration et la sécurité, tels sont les principaux domaines dans lesquels NZAID s'applique à améliorer la cohérence des politiques au service du développement.



Norvège

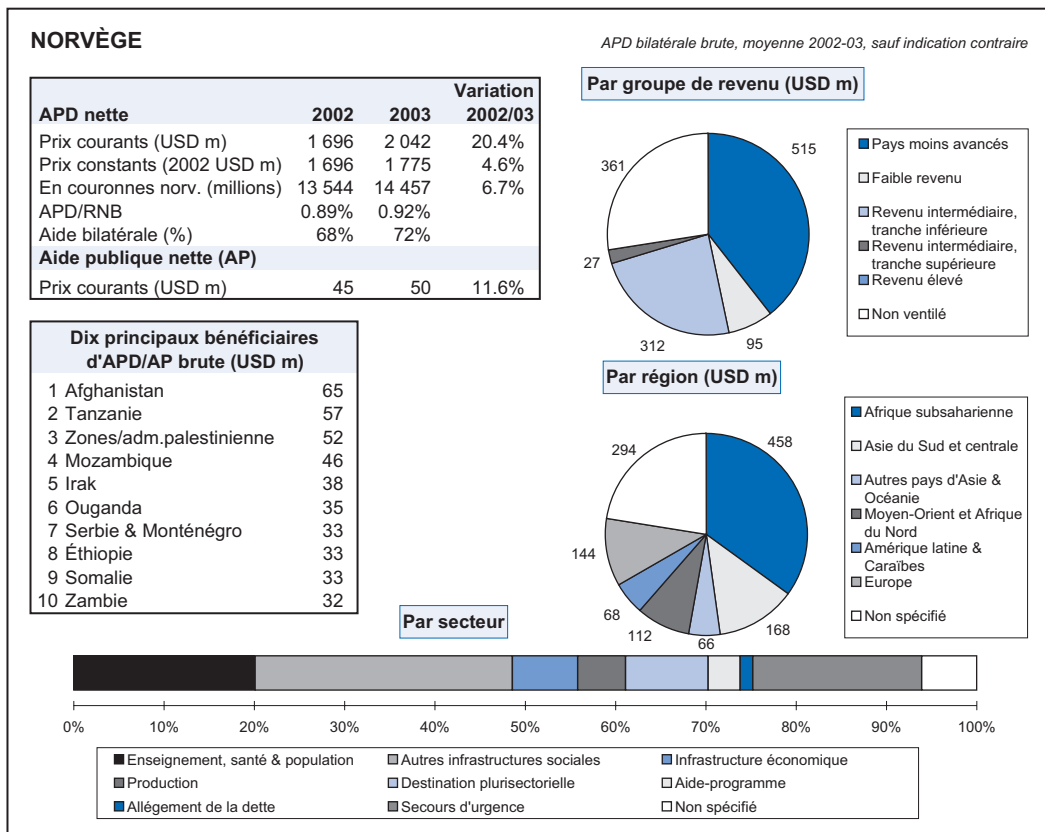
En 2003, l'APD norvégienne a progressé de 4.6 % en termes réels pour totaliser 2.04 milliards USD, soit 0.92 % du RNB.

Engagement vis-à-vis des OMD. En 2003, 55 % de l'APD bilatérale sont allés aux PMA et 50 % à l'Afrique subsaharienne. La politique de développement de la Norvège pour 2004 se fixe les objectifs prioritaires suivants : i) faire évoluer les conditions-cadre internationales ; ii) améliorer la gouvernance dans les pays en développement ; iii) apporter plus d'aide et rehausser la qualité de la coopération pour le développement ; et iv) mobiliser le secteur privé et les organisations de la société civile. Le programme d'aide norvégien est centré sur des secteurs clés pour la réalisation des OMD. Au sein de diverses enceintes internationales, la Norvège s'applique à prendre part aux campagnes de sensibilisation aux OMD, à évaluer les progrès réalisés et à rechercher des solutions pour surmonter les obstacles qui s'opposent à leur réalisation.

Approche par les résultats. La réorganisation de l'administration de l'aide norvégienne a été notamment motivée par le souci de renforcer le ciblage sur les résultats et d'améliorer les capacités à mesurer en continu les effets concrets des interventions. L'établissement de rapports réguliers sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des OMD permettra d'améliorer la reddition de comptes au public.

Appropriation, alignement et harmonisation. La Norvège soutient activement les priorités et programmes arrêtés par les autorités nationales. Au sein du Groupe « Nordique plus », elle a mené des discussions au niveau des services centraux sur les moyens de renforcer l'harmonisation et l'alignement avec les CSLP et applique de nouvelles modalités d'aide telles que la participation silencieuse ou la coopération déléguée. En Zambie, les autorités norvégiennes ont apporté une contribution déterminante à l'élaboration d'un plan d'action sur mesure pour l'harmonisation des pratiques des donateurs.

Cohérence des politiques. La Norvège prend part à plusieurs initiatives internationales qui ont pour objet d'évaluer dans quelle mesure les politiques des pays de l'OCDE favorisent la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Elle contribue activement à alléger le fardeau que fait peser l'endettement sur les pays pauvres, à lutter contre la corruption et à améliorer les normes sanitaires et de sécurité. Dans le secteur agricole, la Norvège a récemment décidé d'exonérer de droits et d'importer hors contingents tous les produits en provenance des PMA, en dehors des armes, et est prête à débattre d'autres options applicables à l'ensemble des pays en développement dans le cadre des négociations de l'OMC.



Encadré 4.5. Examen par le CAD de l'aide de la Norvège, 23 novembre 2004

Examineurs : Japon et Espagne

Le CAD a loué l'excellente performance de la Norvège pour ce qui est du rapport APD/RNB et la priorité accordée à la lutte contre la pauvreté, qui reflète un large consensus au sein de la société norvégienne autour de l'importance des OMD. Depuis l'examen de l'aide de 1999, la Norvège s'est par ailleurs investie d'un rôle pilote dans les efforts d'harmonisation des pratiques des donateurs et d'alignement sur les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté des pays partenaires en développement. Elle adopte progressivement des modalités d'aide qui font davantage place à la coordination entre donateurs, à l'efficacité de l'aide et à l'appropriation locale dans le contexte de stratégies arrêtées par les pays partenaires. Le gouvernement a en outre entériné les Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire.

En 2004, la planification, l'exécution et l'administration des activités de coopération au développement ont été intégrées au ministère des Affaires étrangères et la prise des décisions a été décentralisée au profit des ambassades. Les attributions de NORAD ont été modifiées, et couvrent désormais l'évaluation, l'assurance de la qualité, la gestion des connaissances et l'administration des dons au profit des organisations de la société civile et du secteur privé. NORAD assume aussi un rôle de conseiller auprès du ministère et des ambassades, en tant que de besoin. Le CAD a formulé les recommandations suivantes :

- La Norvège est incitée à accroître la proportion de l'aide à long terme qu'elle affecte à ses sept principaux pays partenaires et à évaluer l'avantage comparatif des divers canaux et modalités d'acheminement de l'aide au regard des objectifs de réduction de la pauvreté. La possibilité d'une programmation pluriannuelle de ses engagements financiers afin d'améliorer la prévisibilité des apports à ces pays devrait être envisagée.
- Les autorités norvégiennes devraient continuer de renforcer leur ciblage sur les résultats dans le cadre des efforts collectifs des donateurs, surtout compte tenu de la place accrue accordée à l'approche sectorielle et au soutien budgétaire. Il convient de s'attaquer au problème de l'amélioration du processus d'apprentissage à l'échelle du système en veillant à assurer la circulation permanente de l'information entre le MAE et NORAD et une bonne gestion des connaissances pour l'un comme pour l'autre.
- Une stratégie claire pourrait être définie pour les relations entre les pouvoirs publics et les ONG. Celle-ci devrait tenir compte des rôles divers remplis par les ONG dans la coopération à long terme en tant que prestataires de services et défenseurs de la cause du développement. Il conviendrait de s'attacher davantage à évaluer la contribution apportée par ces organisations à la lutte contre la pauvreté.
- Les pouvoirs publics devraient s'assurer que NORAD bénéficie des ressources appropriées pour s'acquitter de ses nouvelles fonctions. La gestion des ressources humaines devrait être revue pour tenir compte des exigences découlant de l'utilisation du soutien budgétaire et sectoriel, de l'application d'une approche fondée sur les droits ainsi que de la nécessité de plus en plus fréquente et importante d'entretenir un dialogue avec les autres donateurs et les gouvernements des pays partenaires.
- Les autorités norvégiennes devraient veiller à ce que le système d'aide dispose de l'éventail de compétences voulu et des ressources suffisantes pour apporter des conseils et un appui efficaces, sur toutes les questions occupant un rang élevé dans l'échelle des priorités de la Norvège, par exemple le développement du secteur privé, et pour exploiter le vigoureux soutien dont bénéficie la question de l'égalité homme-femme en Norvège. Le plan d'action récemment paru sous le titre *Action Plan on Fighting Poverty through Agriculture* permettra d'expérimenter des conceptions et des instruments novateurs dans ces deux domaines.
- La Norvège devrait revoir les niveaux très élevés de protection qu'elle applique pour les produits agricoles en provenance de tous les pays à l'exception des PMA ainsi que les clauses de sauvegarde associées à son système généralisé de préférences, de manière à consolider et à rendre plus durables les débouchés offerts aux pays en développement. Le gouvernement norvégien pourrait rendre régulièrement compte des mesures qu'il a prises pour améliorer la cohérence de ses politiques et étudier la possibilité de mettre en place un mécanisme associant l'ensemble de l'administration pour renforcer la cohérence de ses politiques au service du développement. NORAD pourrait se voir confier pour mission de conduire des évaluations en la matière.
- Le gouvernement norvégien pourrait envisager d'élaborer des orientations stratégiques complètes pour son action humanitaire, et assurer une coopération intra et interministérielle afin d'optimiser sa réponse aux crises humanitaires ainsi que ses décisions de financement d'actions humanitaires.

Portugal

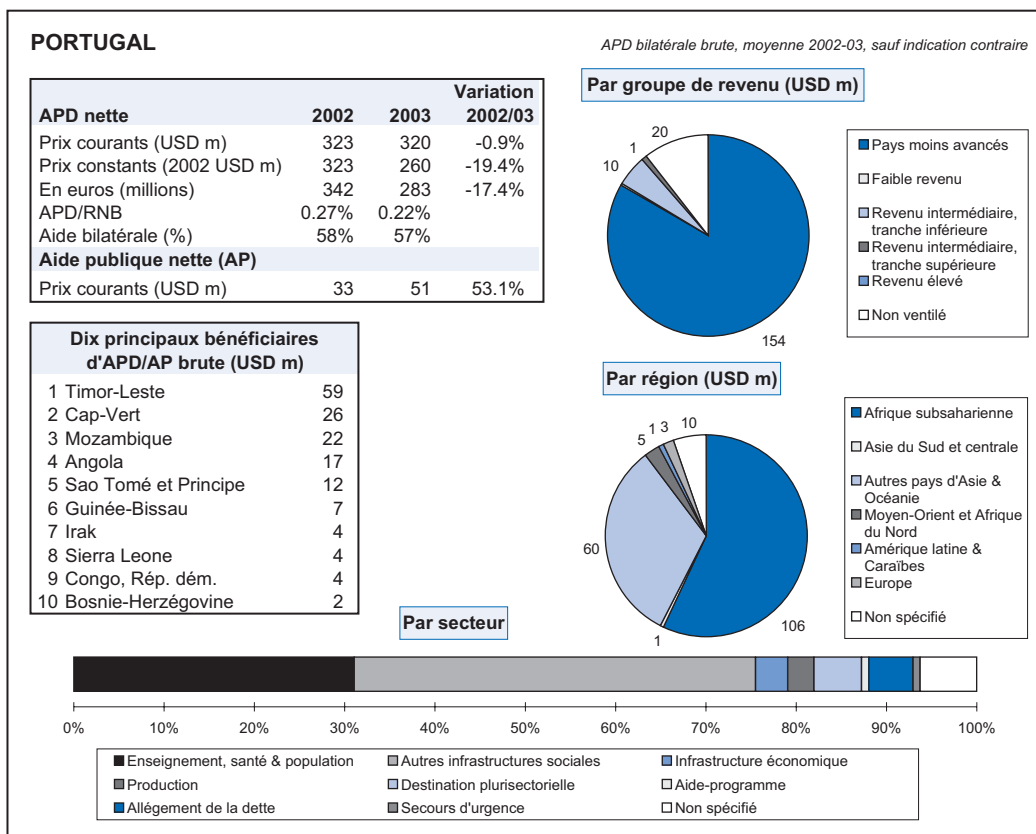
L'APD du Portugal a reculé de 19.4 % en 2003 pour s'établir à 320 millions USD, soit un rapport APD/RNB de 0.22 % contre 0.27 % en 2002. Ce recul est dû pour l'essentiel aux contraintes qui pèsent actuellement sur le budget en raison du déficit des finances publiques, mais également à une baisse des versements aux banques multilatérales de développement.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le Portugal concentre son aide sur les pays les moins avancés, soit essentiellement les cinq pays lusophones d'Afrique et le Timor-Leste. La lutte contre la pauvreté est une de ses principales priorités et un souci qui imprègne toutes les activités de coopération, laquelle privilégie l'éducation, l'administration, la société civile et les services sociaux. Les services sociaux de base représentent toutefois une part modeste de l'APD portugaise. Le Portugal participe en outre à l'initiative PPTE.

Approche par les résultats. Des améliorations ont été apportées au système d'évaluation, avec une multiplication des évaluations externes indépendantes et l'élaboration de matériels méthodologiques, tels qu'un guide des procédures d'évaluation et un glossaire sur la coopération pour le développement.

Appropriation, alignement et harmonisation. Le Portugal a élaboré un Plan interne d'harmonisation comportant plusieurs volets d'action, qui a notamment porté sur la rédaction d'un document de synthèse diffusé auprès de l'ensemble des parties prenantes et l'organisation d'un atelier. Le Portugal fonde son action sur les priorités des pays bénéficiaires ou s'emploie, en collaboration avec eux, à déterminer leurs besoins tout en tenant compte de la spécificité de la coopération portugaise. Il établit, conjointement avec chaque pays bénéficiaire, des programmes indicatifs de coopération, qui s'étalent sur trois ans, cadre dans lequel s'inscrit un programme annuel de coopération.

Cohérence des politiques. La réorganisation du système de coopération du Portugal en 2003 a donné lieu à la création de l'Institut portugais d'aide au développement (IPAD), à la fois instance de coordination de la politique de coopération pour le développement et principale source de financement. Cette réforme a pour objet de mettre un terme à la séparation fonctionnelle qui est faite entre la formulation, le financement et la mise en œuvre des programmes de développement, et d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la politique portugaise de développement. La Commission interministérielle de coopération et son secrétariat ont été maintenus, de façon à renforcer les synergies et la coordination entre tous les ministères concernés.



Espagne

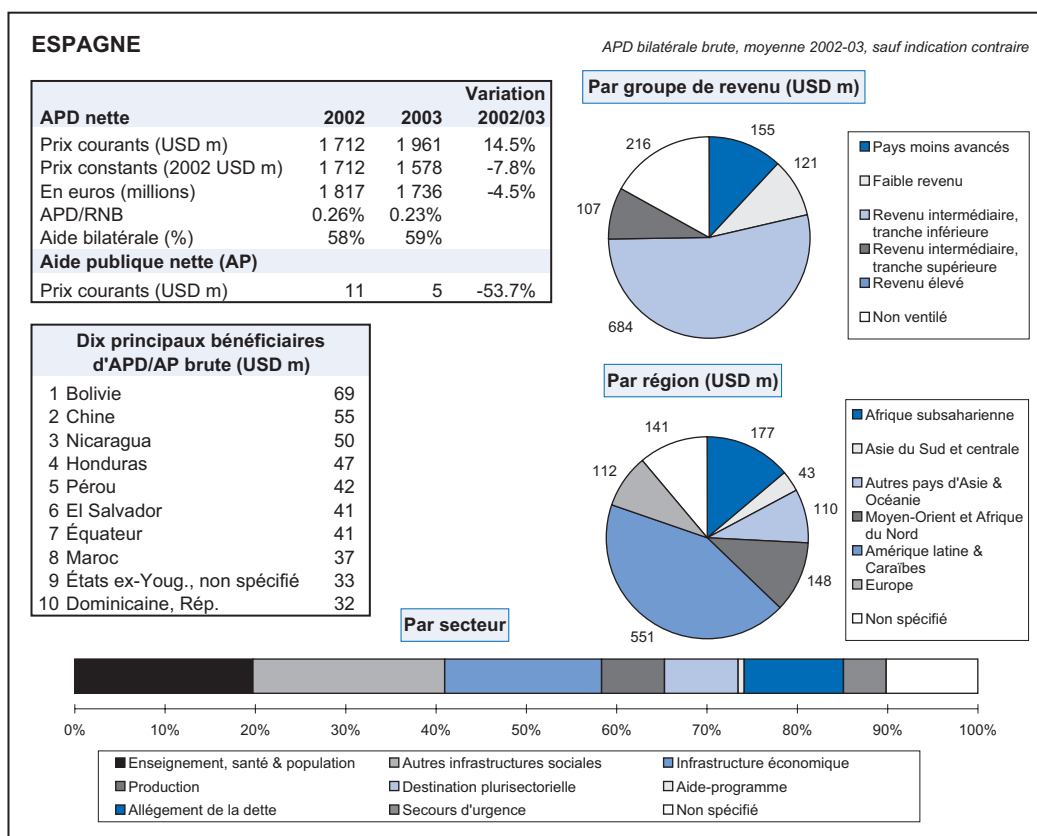
En 2003, l'APD espagnole a baissé de 7.8 % en termes réels par rapport à 2002 pour s'établir à 1.96 milliard USD. Le rapport APD/RNB a également fléchi, passant de 0.26 % à 0.23 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. La coopération espagnole s'articule autour de quatre stratégies sectorielles dont l'objectif ultime est la réalisation des OMD dans les domaines suivants : éducation, santé, environnement et égalité homme-femme. Dans ce contexte, des ressources ont été spécialement affectées à la recherche sur un vaccin contre le paludisme. Environ la moitié de l'APD de l'Espagne est destinée aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, d'Amérique du Sud et d'Afrique du Nord notamment.

Approche par les résultats. L'Espagne en est encore aux premiers stades de la mise en place de systèmes globaux d'intégration, de suivi et d'évaluation du fait de la diversité des intervenants en matière d'APD. Trois évaluations importantes sont menées à bien chaque année, mais tous les secteurs sont appelés à être évalués. Un outil au service de la prise en compte systématique de la problématique homme-femme a été mis au point, qui servira de référence au suivi et à l'évaluation.

Appropriation, alignement et harmonisation. Depuis la Déclaration de Rome en 2003, les stratégies-pays comportent des chapitres consacrés à l'analyse de l'action des donateurs bilatéraux et multilatéraux dans différents secteurs et régions et sur sa coordination avec l'action menée par les pays partenaires. L'Espagne s'emploie énergiquement à aligner son action sur les stratégies nationales de développement, telles que les SLP.

Cohérence des politiques. La législation espagnole prévoit des consultations régulières entre les administrations publiques centrales et régionales et les instances de la société civile intervenant dans l'APD afin qu'elles inscrivent leur action dans le cadre d'approches communes. En ce qui concerne la cohérence des politiques autres que l'aide ayant pour objectif de faire reculer la pauvreté dans les pays en développement, l'Espagne doit encore se doter d'une politique globale et de mécanismes pour promouvoir cette notion. Les positions défendues par l'Espagne, en tant que membre de l'UE, au sujet des décisions de la Commission européenne qui ont une incidence sur les pays en développement devraient faire l'objet d'un examen plus rigoureux de façon à apprécier leur cohérence vis-à-vis de la politique d'aide en faveur de ces pays.



Suède

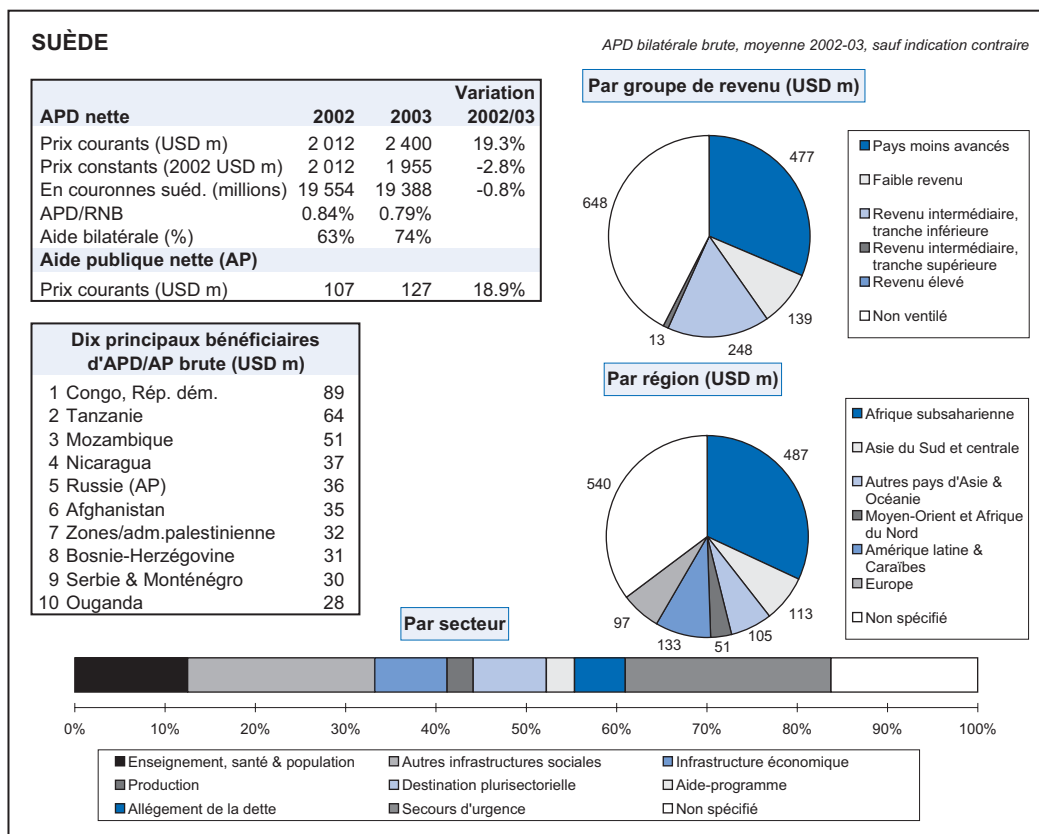
En 2003, les versements nets d'APD de la Suède ont chuté de près de 3 % en termes réels pour s'établir à 2.40 milliards USD, soit 0.79 % de son RNB contre 0.84 % en 2002. Les autorités suédoises ont confirmé leur intention de porter le rapport APD/RNB à 1 % d'ici 2006.

Engagement vis-à-vis des OMD. En 2004, la Suède a été l'un des premiers pays à rendre compte aux Nations unies des résultats obtenus au regard des indicateurs de l'OMD-8. Les autorités suédoises ont lancé une campagne d'information afin de sensibiliser l'opinion à l'importance des OMD et à rallier davantage de soutien en leur faveur.

Approche par les résultats. La Suède est favorable à la gestion axée sur les résultats. Les résultats de son action de coopération pour le développement seront inclus dans les bilans des progrès au regard de l'OMD-8, ainsi que les évaluations conjointes réalisées périodiquement sur l'impact de l'aide sur la pauvreté. En 2004, un nouveau manuel d'évaluation a été publié par l'Agence suédoise de coopération pour le développement (Asdi) et il est prévu de créer en 2005 un organisme d'évaluation indépendant. La Suède s'emploie à renforcer la capacité des pays en développement à assurer un suivi des résultats obtenus.

Appropriation, alignement et harmonisation. La Suède est consciente de l'importance de l'appropriation et de la nécessité d'aligner ses interventions sur les priorités et les stratégies de lutte contre la pauvreté des pays en développement. Elle est favorable à l'adoption progressive des systèmes en place dans les pays bénéficiaires, et au financement d'activités de renforcement des capacités. Avec le Groupe « Nordique plus », la Suède a mis en place un plan d'action commun pour l'harmonisation. Elle défend également la nécessité d'un effort d'harmonisation entre les institutions des Nations unies, la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales de développement.

Cohérence des politiques. Le gouvernement suédois reconnaît la nécessité d'ancrer plus systématiquement le souci du développement dans les politiques nationales (dans les domaines d'intervention pertinents), et dans les politiques communautaires (en ce qui concerne notamment les échanges, l'environnement, la sécurité, les politiques migratoires et la politique économique). La loi votée en 2003 oblige tous les ministères à rendre compte une fois par an de la façon dont ils s'appliquent à atteindre les objectifs de la Suède en faveur du développement à l'échelle mondiale. Un premier rapport annuel a été soumis au Parlement en 2004.



Suisse

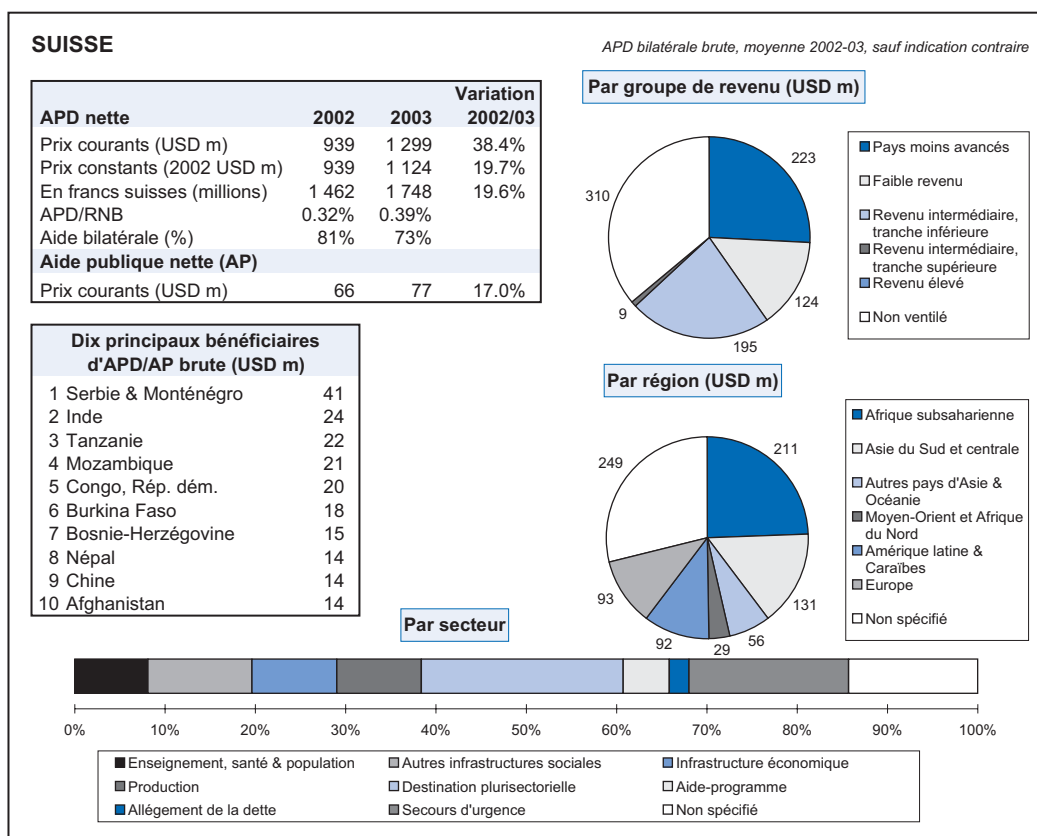
En 2003, l'APD suisse s'est accrue de près de 20 % en termes réels pour atteindre 1.3 milliard USD, du fait principalement d'une contribution substantielle à l'IDA qui avait été reportée de 2002 à 2003. Le rapport APD/RNB est passé de 0.32 % à 0.39 %, l'objectif étant de le porter à 0.4 % d'ici 2010.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'aide bilatérale est centrée sur les pays les moins avancés et à faible revenu. Dans la perspective des OMD, la direction du développement et de la coopération (DDC) et le Secrétariat d'État à l'économie (seco) se sont engagés à chercher de nouveaux moyens d'atteindre les pauvres et de renforcer l'efficacité des modalités de l'aide. La Suisse contribue par ailleurs activement au bilan des progrès réalisés cinq ans après la Déclaration du millénaire.

Approche par les résultats. Les nouveaux modèles de la coopération pour le développement, tels que les stratégies de lutte contre la pauvreté (SLP) ou des formes d'aide novatrices, ont créé des besoins en matière de suivi et d'évaluation. La Suisse s'applique à y répondre à deux niveaux. Dans un souci constant d'amélioration des performances, la DDC et le seco se sont dotés d'instruments complets de suivi de leurs stratégies respectives. Des efforts sont également déployés en vue de renforcer les évaluations conjointes, de relier les performances obtenues dans le cadre des projets aux résultats et à l'impact souhaités, et d'améliorer les outils permettant de mesurer la contribution apportée à l'échelle tant nationale que mondiale.

Appropriation, alignement et harmonisation. Le recentrage sur l'harmonisation des pratiques des donateurs et sur l'alignement qui est actuellement opéré, en particulier depuis le Forum de haut niveau qui s'est tenu à Rome, a contribué à la définition de modalités concrètes de partenariat avec les pays prioritaires, de gestion au plan local et d'appropriation du processus de développement par le pays partenaire (stratégies, priorités, procédures et coordination). La Suisse a rendu publique en 2003 une déclaration à haut niveau consacrée à l'alignement sur les SLP. L'adhésion de la Suisse à la Déclaration de Rome transparaît également dans les plans d'action pour l'harmonisation mis en œuvre par les deux organismes suisses chargés de l'aide.

Cohérence des politiques. Promouvoir la cohérence des politiques demeure une priorité. Des mesures ont été prises par les organismes suisses d'aide pour mettre en évidence les incohérences, réduire autant que possible leurs effets négatifs en matière de lutte contre la pauvreté et sensibiliser à cette question l'ensemble des sphères d'intervention des pouvoirs publics.



Royaume-Uni

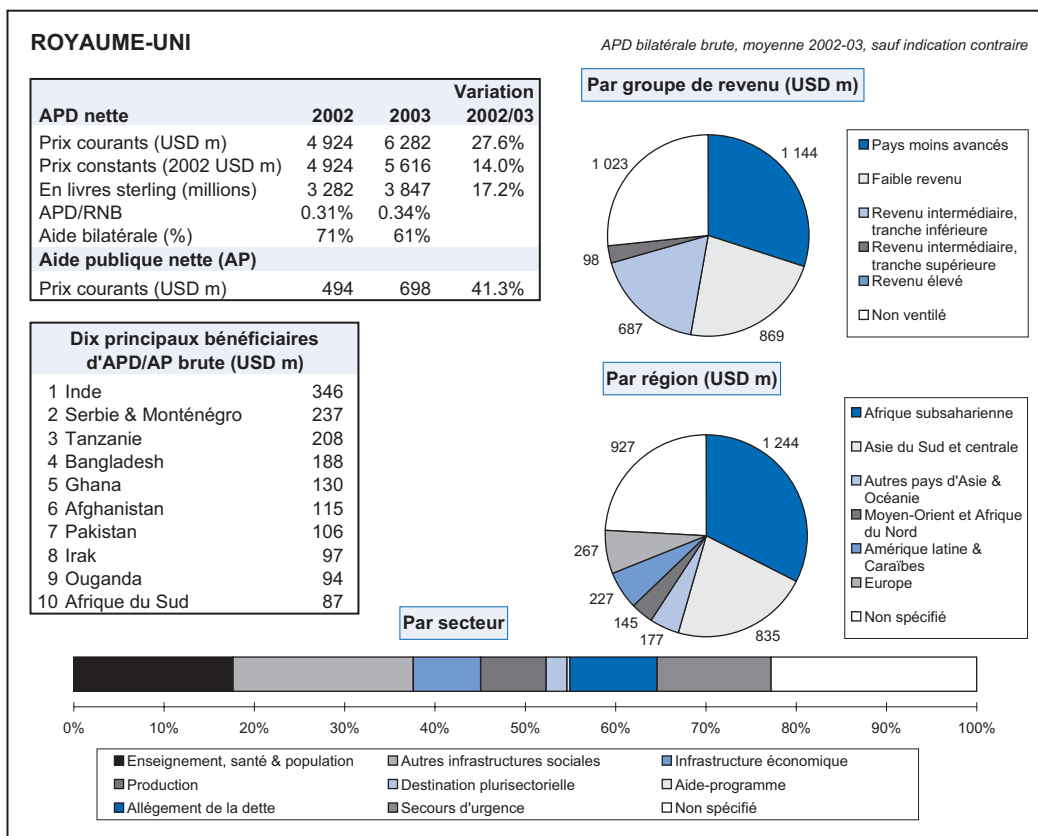
En 2003, l'APD du Royaume-Uni a progressé de 14 % en termes réels, pour totaliser 6.3 milliards USD. Le rapport APD/RNB est passé de 0.31 % à 0.34 %. L'objectif fixé par les autorités est de porter l'APD à 0.40 % du RNB en 2005, dans la perspective d'atteindre 0.7 % d'ici 2013.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le Department for International Development (DFID) articule son action autour des OMD et concentre son aide sur les pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne et d'Asie. Il s'emploie en priorité à combattre la propagation du VIH/sida en Afrique, à promouvoir des programmes de lutte contre la pauvreté, à contribuer au désendettement, à améliorer l'accès aux marchés et à soutenir les processus de paix dans les pays concernés. Le DFID s'efforce de mieux appréhender l'articulation entre croissance et réduction de la pauvreté et de déterminer les moyens de promouvoir une croissance à laquelle soient associés et participent les pauvres. Afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour atteindre les OMD, le Royaume-Uni a proposé la création d'un Mécanisme de financement international (International Financing Facility – IFF).

Approche par les résultats. Le DFID participe aux efforts déployés au plan international pour mettre en place une approche plus axée sur les résultats en établissant des objectifs quantifiables dans le cadre des CSLP ou autres stratégies nationales de développement, et en réalisant des évaluations conjointes des progrès accomplis. L'accord auquel a souscrit le DFID en tant qu'instance de l'administration publique (Public Service Agreement), auquel est adjoind un récapitulatif détaillé des services qu'il doit fournir (Service Delivery Agreement), permet à la fois d'apprécier en quoi ses activités contribuent à la réalisation des OMD et d'assurer un suivi de ses performances à court terme.

Appropriation, alignement et harmonisation. Le DFID s'est engagé à aligner les programmes, procédures et calendriers sur les SLP, le cycle des projets et les échéances budgétaires des pays bénéficiaires. Il a révisé ses procédures de façon à réduire autant que possible les coûts de transaction et à gagner en flexibilité tout en répondant aux exigences fiduciaires. Les personnels sont encouragés à adopter de bonnes pratiques, notamment en recevant une formation actualisée à la gestion de programmes. Le DFID favorise l'adoption de politiques et procédures au sein des institutions multilatérales qui aillent dans le sens d'une meilleure harmonisation au niveau des pays.

Cohérence des politiques. Pour promouvoir l'objectif de cohérence dans l'action des pouvoirs publics pour toutes les questions qui peuvent avoir des retombées sur les pays en développement, le DFID collabore étroitement avec les autres ministères britanniques dans tout un éventail de domaines tels que les échanges, la prévention des conflits, la dette, l'environnement et le travail des enfants. Le Royaume-Uni n'a pas ménagé ses efforts pour inciter les pays riches à réduire l'endettement des pays les plus pauvres. La dernière initiative qu'il défend consiste à utiliser l'APD pour aider les pays à honorer le service de leur dette vis-à-vis de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement.



États-Unis

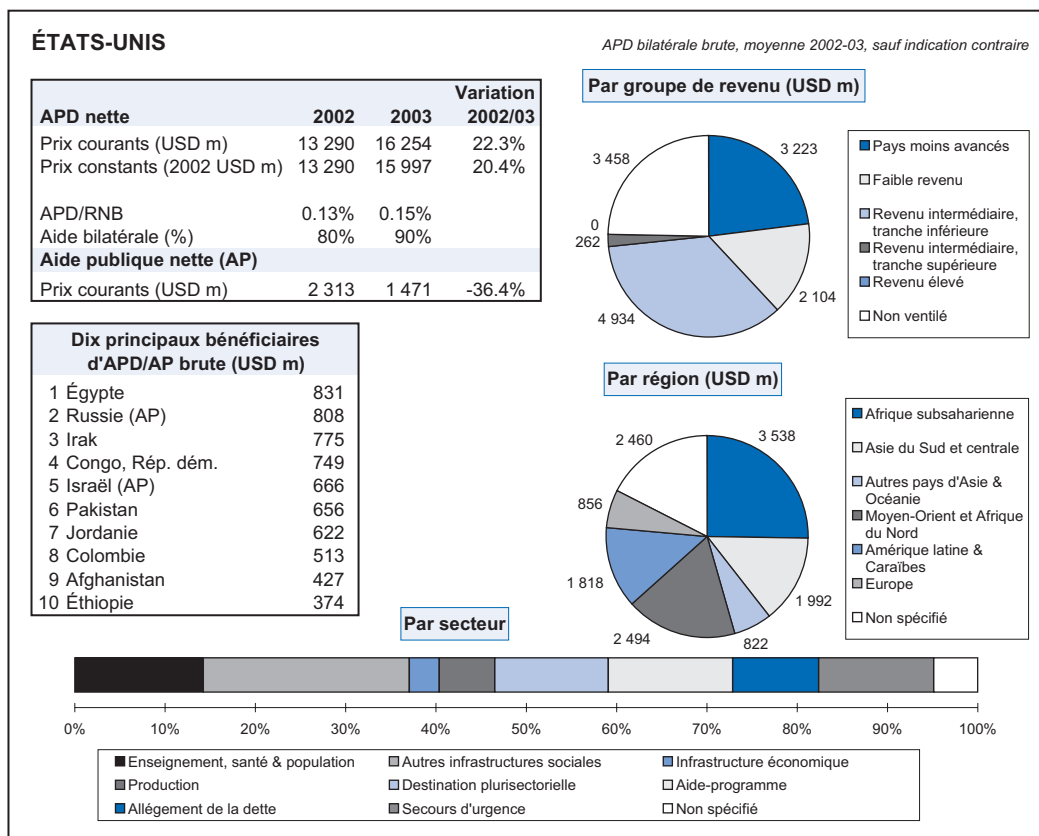
L'APD des États-Unis en 2003 s'est accrue de 20 % en termes réels pour atteindre 16.25 milliards USD, chiffre qui confirme leur statut de premier donneur des membres du CAD. Par contre, le rapport APD/RNB reste le plus faible (0.15 % en 2003, en progression par rapport à 2002, où il s'établissait à 0.13 %). Début 2004, les États-Unis ont créé le Millennium Challenge Account, dont la dotation budgétaire initiale est de presque 1 milliard USD.

Engagement vis-à-vis des OMD. Les États-Unis souscrivent à l'objectif qui prévoit une réduction de moitié de la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici 2015. Les axes autour desquels s'articule la stratégie de l'US Agency for International Development (USAID) (croissance économique, agriculture et échanges ; santé mondiale ; démocratie, prévention des conflits et aide humanitaire) sont regardés comme fondamentaux pour obtenir une réduction durable de la pauvreté. Si les États-Unis ne considèrent pas les OMD comme un mécanisme de programmation, leurs programmes de développement contribuent directement et pour beaucoup à la réalisation des cibles définies dans la Déclaration du millénaire en matière de développement.

Approche par les résultats. Depuis l'adoption du Government Results Performance Act en 1993, l'USAID utilise un système grâce auquel un processus coordonné de planification, de mise en œuvre et de suivi lui permet de se tenir informée des résultats obtenus. Dans le cadre du nouveau Millennium Challenge Account, l'évaluation des programmes et l'affectation des ressources s'effectuera en fonction de critères de performance. Le Performance and Accountability Report qu'établit une fois par an l'USAID deviendra cette année un exercice mené en commun avec le Département d'État, dans le cadre de la nouvelle stratégie conjointe des deux instances pour la période 2004-2009.

Appropriation, alignement et harmonisation. Le « New Compact for Development » annoncé en 2002 préconise une collaboration entre tous les acteurs du développement, qu'ils soient ou non américains. Les organismes américains présents sur le terrain sont invités à coopérer avec les partenaires locaux afin d'éviter les doubles emplois, de rehausser l'efficacité globale de l'action engagée et de faciliter l'appropriation par le pays hôte. L'USAID a noué des partenariats au plan international dans des domaines comme la lutte contre le VIH/sida. Dans son action, la Millennium Challenge Corporation (MCC) s'appliquera à répondre directement aux propositions des pays partenaires.

Cohérence des politiques. À l'échelon local, c'est l'ambassadeur qui assure la cohérence et la coordination de l'action des divers organismes américains composant les équipes-pays. Au niveau de Washington, il a été entrepris de renforcer la coordination entre les organismes intervenant dans la coopération pour le développement, mais celle-ci doit encore devenir plus complète et plus systématique. Encourager la cohérence entre les diverses instances de l'administration par la mise en place de comités de coordination des politiques, dont un sur les questions de développement, est désormais l'un des objectifs explicites de la Stratégie des États-Unis en matière de sécurité nationale.



Notes relatives aux pays non membres du CAD

Les données concernant la répartition de l'aide sont présentées pour les pays qui ont fourni les informations nécessaires à l'établissement des « aperçus synthétiques ».

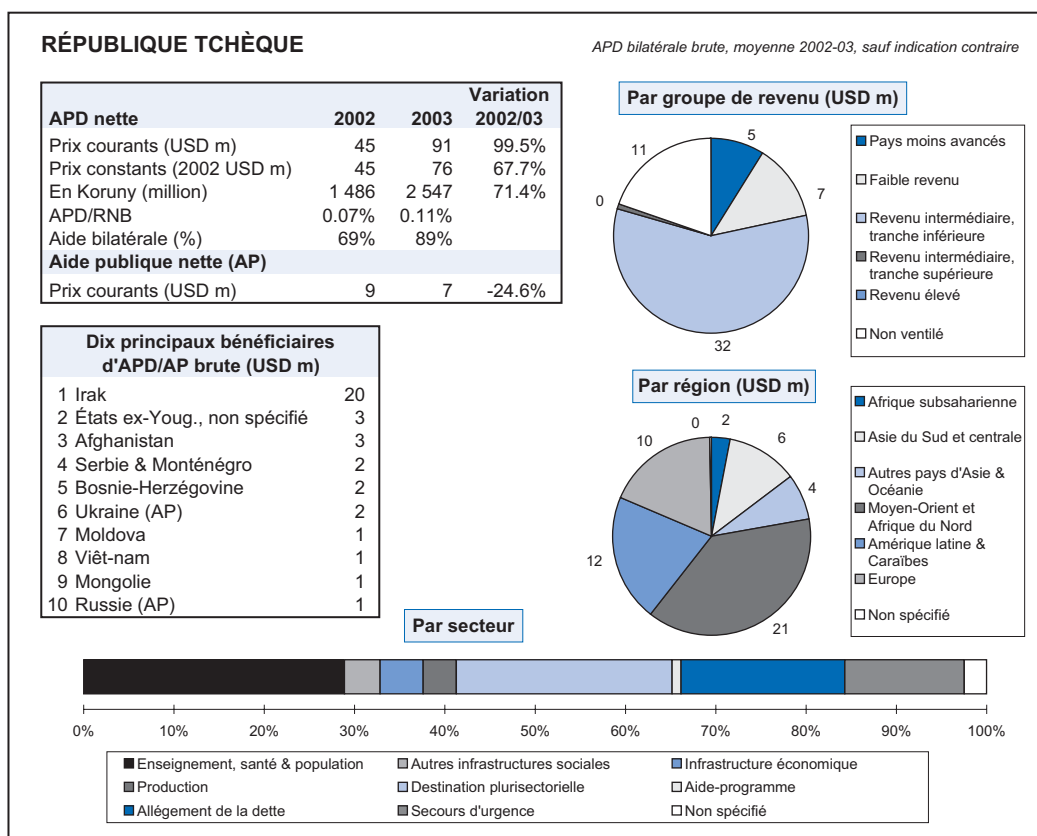
République tchèque

En 2003, l'APD tchèque a augmenté de deux tiers en termes réels pour totaliser 90.6 millions USD, soit 0.11 % du revenu national. Cet accroissement s'explique essentiellement par la participation de la République tchèque à l'effort de reconstruction en Irak et en Afghanistan. Une nouvelle augmentation est envisagée par le biais des contributions versées au budget de développement de l'UE. L'aide publique tchèque aux économies en transition s'est élevée en 2003 à 7.0 millions USD. L'aide est intégralement consentie sous forme de dons.

Hormis l'aide spéciale accordée à l'Afghanistan et à l'Irak (qui représente 49 % de l'APD totale), l'aide tchèque au développement en 2003 s'est répartie entre des projets techniques et d'investissement bilatéraux (respectivement 8 % environ), des bourses d'études (4 %), des activités d'aide aux réfugiés et d'assistance humanitaire (6 % et 1 %), des opérations d'annulation de la dette (10 %), des frais administratifs portant notamment sur des activités de sensibilisation du public (3 %), et des contributions multilatérales (11 %). L'aide bilatérale, dont une part est destinée au Moyen-Orient, est centrée sur les Balkans et l'Asie du Sud-Est. Conformément à la Déclaration du millénaire, l'accent est mis sur les questions relatives à l'environnement, la santé, l'éducation et les infrastructures.

Si elle cherche à accroître rapidement le volume de son APD, la République tchèque s'efforce également de rehausser la transparence et l'efficacité de son système d'aide. En avril 2004, le gouvernement a approuvé les nouvelles *Directives sur l'aide étrangère au développement*, qui régissent la coordination globale et la gestion de l'aide extérieure. Les autorités tchèques ont également décidé d'une coopération à long terme avec huit pays prioritaires : Angola, Bosnie-Herzégovine, Moldova, Mongolie, Serbie et Monténégro, Viêt-nam, Yémen et Zambie.

La coopération avec les pays partenaires s'articulera autour de stratégies-pays s'appuyant sur leurs propres stratégies nationales de développement. Il s'agit là d'un net recentrage de l'approche retenue, qui délaisse les projets isolés au profit de véritables programmes de coopération. Conscient de la nécessité d'une programmation pluriannuelle de l'aide extérieure, le ministère des Affaires étrangères, en collaboration avec le ministère des Finances, a établi des *Perspectives financières à moyen terme de l'APD tchèque*.



Hongrie

En 2003, la Hongrie a déboursé pour environ 21.2 millions USD à l'appui du développement, soit 0.03 % de son RNB. L'effort de la Hongrie en matière d'APD devrait considérablement augmenter en 2004, puisqu'il est prévu que près de 5 % de sa contribution à l'UE soient consacrés à l'aide au développement. La Hongrie s'appliquera à accroître la part de son APD dans le RNB au cours des prochaines années, mais sa réussite dans cette entreprise dépendra de la situation économique et budgétaire à venir du pays.

En juillet 2001, le gouvernement hongrois a approuvé et adopté une Stratégie-cadre pour les activités de la Hongrie en matière de coopération pour le développement. En novembre 2002 voyait ensuite le jour au sein du ministère des Affaires étrangères (MAE) d'une direction de la coopération internationale pour le développement. En 2003, le Parlement a alloué à cette direction 4.6 millions USD, dont la gestion a été confiée au MAF. La mise en œuvre de ces projets a commencé fin 2003. La ligne budgétaire correspondante a été légèrement accrue en 2004, passant à 4.9 millions USD.

Un décret adopté en juin 2003 est venu élargir le mandat du ministre des Affaires étrangères à la coopération internationale pour le développement, en même temps qu'une décision du gouvernement mettait en place une Commission interministérielle présidée par le ministre des Affaires étrangères. Le 29 juillet 2003, cette Commission a arrêté une liste de quatre partenaires prioritaires, à savoir la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et Monténégro, les zones administrées par l'Autorité palestinienne et le Viêt-nam. Au nombre des autres partenaires figurent la Chine, l'Irak, le Kirghizistan, la Macédoine, la Moldova, la Mongolie et l'Ukraine ainsi que, parmi les PMA, l'Afghanistan, le Cambodge, l'Éthiopie, le Laos et le Yémen.

Faire reculer la pauvreté est le principal objectif de la coopération hongroise pour le développement. Ses activités seront avant tout centrées sur les secteurs et domaines dans lesquels elle possède un avantage comparatif, par exemple, le transfert des connaissances accumulées lors de sa propre transition, la santé, l'éducation, l'agriculture et la gestion de l'eau, et une place particulière y sera faite à la question transversale qu'est la protection de l'environnement.

Un Conseil consultatif civil, où siègent l'ensemble des principales parties prenantes (ONG, secteur privé, partis politiques, etc.), a commencé ses travaux en septembre 2003. La même année, le MAF a engagé un dialogue avec les représentants d'ONG et d'organisations professionnelles du secteur privé hongrois.

Islande

En 2003, les versements d'APD de l'Islande ont totalisé 17.7 millions USD, soit 0.17 % du RNB contre 0.16 % en 2002. L'aide bilatérale au développement a été portée de 9.9 millions USD en 2002 à 14 millions en 2003, alors que les contributions aux organisations multilatérales étaient ramenées de 4 millions USD en 2002 à 3.7 millions en 2003. L'aide multi-bilatérale représente une part importante de l'APD islandaise, de l'ordre de 35 à 40 % du total.

L'Icelandic International Development Agency (ICEIDA), instance autonome rattachée au ministère des Affaires étrangères (MAE), mène des activités dans quatre pays d'Afrique subsaharienne : Malawi, Mozambique, Namibie et Ouganda. L'ICEIDA a été à l'origine de 32 % du total de l'APD en 2003. L'aide bilatérale au développement consentie par l'Islande prend dans son intégralité la forme de dons. Quant à l'aide multilatérale, elle est coordonnée par le MAE et acheminée pour l'essentiel par la Banque mondiale et les institutions des Nations unies.

Fin 2003, des propositions ont été formulées à l'issue d'un bilan de la coopération islandaise pour le développement concernant la future contribution de l'Islande à l'aide bilatérale et multilatérale, et notamment une augmentation substantielle des volumes d'aide. Début 2004, le gouvernement islandais a décidé que l'APD devrait être portée à 0.35 % du RNB d'ici 2009. Une déclaration d'orientation à moyen terme, s'appuyant sur les conclusions de ce bilan, est en cours de préparation.

Dans les premiers mois de 2004, l'ICEIDA a approuvé une révision de sa stratégie en matière de coopération pour le développement. Prenant comme point de départ les OMD, cette stratégie confirme la détermination de l'Agence islandaise à promouvoir le développement économique et social dans les PMA, notamment par le développement de la pêche, l'éducation et la santé. Cette stratégie renforce l'importance qu'accorde l'ICEIDA à l'égalité sociale, à la protection de l'environnement, aux activités faisant intervenir les populations locales et au respect des principes de la démocratie. Tous les projets engagés par l'ICEIDA sont menés à bien conformément aux exigences et aux souhaits des pays partenaires, compte tenu des activités que peuvent poursuivre d'autres acteurs du développement dans les pays concernés.

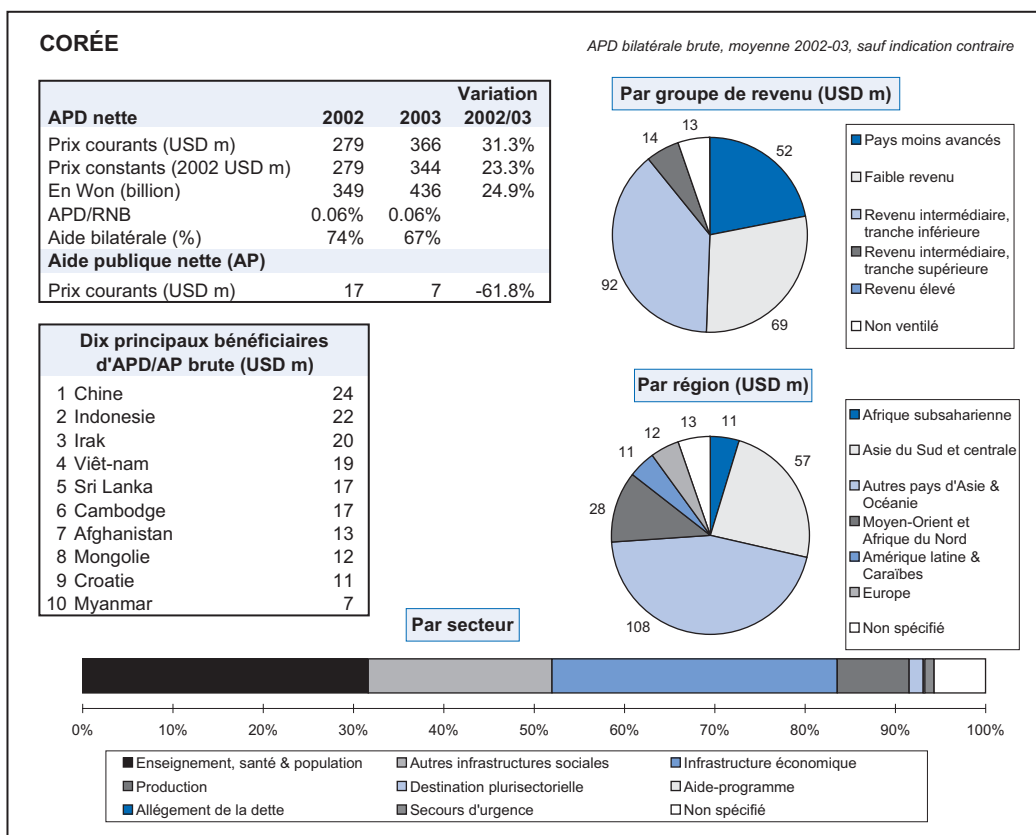
Corée

En 2003, l'APD de la Corée a totalisé 366 millions USD, soit une progression de 31.3 % par rapport à 2002, même si le rapport APD/RNB est resté inchangé à 0.06 %. L'APD multilatérale a considérablement augmenté, passant de 72 millions à 121 millions USD, ce qui s'explique surtout par les contributions versées aux banques régionales de développement et la reconstitution des ressources de l'IDA. L'APD bilatérale de la Corée s'est accrue de 19 % en 2003 par rapport à l'année précédente, pour représenter 67 % de l'APD totale. L'augmentation de la part des dons dans l'APD bilatérale est une nouvelle caractéristique qui marque une rupture par rapport au passé. L'aide apportée à l'Afghanistan et à l'Irak a contribué à la progression sensible des dons par rapport aux prêts en 2003. Les prêts bilatéraux ont régressé pour s'établir à 100 millions USD, soit 27 % de l'APD totale, sous l'effet d'une diminution des versements en 2003.

La répartition géographique de l'aide s'est légèrement modifiée, 65 % de l'aide bilatérale ayant pris le chemin de l'Asie en 2003. Du fait de l'aide spéciale accordée à l'Irak et à l'Afghanistan en 2003, ces deux pays se sont classés parmi les cinq premiers bénéficiaires, ce qui a hissé la part que s'adjuge le Moyen-Orient à 19 %, contre 3 % en 2002. En 2003, les principaux secteurs bénéficiaires de l'aide ont été l'éducation (19 %), l'administration et la société civile (15 %), les transports et le stockage (15 %) et les communications (12 %).

Les principaux objectifs de la politique de la Corée en matière d'APD sont les suivants :

- Contribuer à un développement économique et social durable et à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.
- Renforcer l'aide humanitaire, y compris les secours d'urgence.
- Promouvoir un partenariat international pour remédier aux problèmes de développement à l'échelle mondiale.
- Faire partager l'expérience de la Corée en matière de développement dans les domaines des ressources humaines et des technologies de l'information et des communications.



Mexique

En 2003, le programme de coopération internationale du Mexique a porté sur 614 projets, dont 484 à caractère bilatéral, 11 à caractère régional et 6 à caractère trilatéral. Treize autres projets ont été menés à bien avec le concours d'organisations internationales.

La coopération du Mexique au développement international repose sur le principe du partenariat. Elle continue d'être principalement axée sur les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, en fonction des critères de la solidarité et de l'avantage mutuel. Contribuer au renforcement des capacités nationales et faire progresser la stabilité sociale et l'intégration économique dans la région comptent parmi les principaux objectifs retenus par le Mexique en matière de développement.

En 2003, le gouvernement mexicain a participé à 290 projets dans divers domaines, dont l'agriculture, l'environnement, les ressources naturelles, la santé, l'enseignement technique, le développement social, le tourisme, l'administration publique, la pêche, les communications, les transports, le développement urbain et l'éducation. Certains de ces projets (171) étaient à caractère bilatéral, tandis que d'autres (27) se sont inscrits dans le contexte du « Mécanisme de Tuxtla ». Les partenaires de 98 projets bilatéraux et de 4 projets régionaux étaient des pays des Caraïbes.

La coopération mexicaine avec les organisations et institutions des Nations unies privilégie les domaines de l'environnement, du développement social et de la gouvernance. Quant aux activités de coopération scientifique et technique, elles reposent sur les principes de la participation conjointe, du cofinancement et de la viabilité.

Pologne

L'APD totale de la Pologne, qui était de 14.3 millions USD en 2002, a augmenté de 90 % en 2003 pour s'établir 27.2 millions USD, soit 0.013 % du RNB. L'APD bilatérale s'est élevée à 19.0 millions USD, tandis que 8.2 millions USD étaient acheminés par le biais d'institutions multilatérales. L'aide publique a totalisé 22.4 millions USD, ce qui représente une progression de 47 % par rapport aux 15.2 millions USD atteints en 2002.

Comme les années précédentes, l'aide polonaise au développement a pris principalement la forme d'assistance technique, de prêts assortis de conditions libérales, de remises de dettes et d'aide humanitaire. Parmi les principaux pays bénéficiaires de l'APD polonaise figurent la Serbie et Monténégro, le Kazakhstan, la Chine, l'Irak et le Viêt-nam. L'aide publique a pour sa part pris essentiellement le chemin de la Russie, de l'Ukraine, de la Lituanie et du Bélarus.

Le programme polonais d'aide s'appuie sur la Stratégie de coopération pour le développement adoptée par le gouvernement en octobre 2003, laquelle définit les principaux objectifs, principes et priorités de la politique de développement ainsi que les mécanismes institutionnels qui permettent l'acheminement de l'aide extérieure. Le premier plan annuel d'aide au développement a été approuvé pour 2003 par le ministère des Affaires étrangères (MAE). Il prévoit de concentrer l'aide polonaise sur six pays prioritaires : Afghanistan, Angola, Géorgie, Irak, Moldova et Viêt-nam. Le MAE travaille également à l'instauration du cadre législatif dans lequel s'inscrira le système polonais d'aide au développement. Le projet de loi sur la coopération pour le développement, qui débouchera à terme sur la création d'un organisme d'aide distinct, devrait entrer en vigueur en 2005.

République slovaque

Les versements de la République slovaque au titre de l'APD en 2003 ont totalisé un peu plus de 15 millions USD, soit 0.05 % du RNB, contre 0.02 % en 2002. Cet accroissement du rapport APD/RNB s'explique surtout par un relèvement des ressources financières prévues dans le cadre du programme interministériel intitulé O5T – Aide publique au développement. L'APD devrait augmenter substantiellement dans un avenir proche, de façon à représenter 0.098 % du RNB d'ici 2006.

L'aide bilatérale slovaque a représenté environ 56 % du total de l'APD tandis que la composante multilatérale de l'aide était de l'ordre de 44 %. S'agissant de l'aide bilatérale, 34 % (soit 2.9 millions USD) ont été consacrés à l'aide humanitaire consentie principalement par le ministère de l'Intérieur. La part de l'assistance technique bilatérale dans l'APD totale s'est élevée à 32 % (4.82 millions USD). À peu près 1 % de l'APD, soit 0.17 million USD, correspondait à des frais administratifs. La Slovaquie a par ailleurs consenti pour 3.26 millions USD d'aide publique en 2003.

Le 28 avril 2004, le gouvernement a approuvé le Programme annuel pour 2004. Dans ce cadre, des concours à hauteur de 4.4 millions USD ont été alloués à de nouveaux projets spécifiques, se répartissant comme suit : 1.7 million USD pour la Serbie et Monténégro et 2.7 millions USD au titre de l'aide bilatérale pour douze pays en développement obéissant aux priorités géographiques de la République slovaque. Il est envisagé de faire progresser régulièrement l'enveloppe allouée aux programmes annuels, qui atteindrait 30.2 millions USD en 2006, conformément à l'objectif que se sont fixé les autorités slovaques, à savoir porter le rapport APD/RNB à 0.125 % en 2010.

Turquie

En 2003, l'APD de la Turquie s'est établie à 66.6 millions USD, contre 73 millions en 2002. Exprimée en pourcentage du revenu national, l'APD est restée stationnaire, à 0.04 % du RNB. L'aide publique turque, qui était de 12.3 millions USD en 2002, est retombée à 7.9 millions USD. En 2003, l'aide bilatérale a absorbé 40 % de l'APD totale. La coopération technique demeure le principal instrument de l'APD bilatérale et de l'aide publique.

La Turquie a commencé à mener des activités d'aide au développement en 1985 et, depuis 1997, elle accorde davantage d'APD qu'elle n'en reçoit. Son huitième plan quinquennal (couvrant la période 2001-2005) appelle à la mise en œuvre des mesures voulues pour que la Turquie puisse devenir membre du CAD. Le processus législatif et les restructurations entamés en 2001 seront poursuivis avec la collaboration de tous les organismes publics intéressés.

La principale instance dont relève l'administration de l'aide turque au développement est l'Agence turque de coopération internationale (TICA), organisme de coopération technique autonome placé sous l'autorité du Cabinet du Premier ministre. Elle contribue au renforcement des institutions et à la mise en valeur des ressources humaines dans les pays partenaires au moyen d'activités de coopération technique dans divers domaines, dont le développement du secteur privé, l'agriculture, la santé, l'environnement, la fiscalité, la banque, les infrastructures, l'établissement de lois et le tourisme.

Les principes de base qui sous-tendent la politique de coopération de la TICA sont le respect des valeurs nationales, sociales et culturelles des pays partenaires, le recours à des technologies existant dans les pays bénéficiaires, le partage des responsabilités et la gestion conjointe de l'exécution des projets, et la primauté des ressources institutionnelles et humaines.

Donneurs non membres de l'OCDE

Outre les donateurs énumérés ci-dessus, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie fournissent une aide publique au développement et notifient leurs apports au Secrétariat du CAD.

Estonie

En 2003, les versements d'APD de l'Estonie se sont élevés à 1.1 million USD. Les apports d'aide publique se sont chiffrés à 0.9 million USD ; c'est la Russie qui en a été le principal bénéficiaire, recevant plus de 60 % de l'aide publique bilatérale et comptant pour un tiers du budget de l'aide bilatérale. Quelque 58 % de l'APD de l'Estonie sont allés à des organisations multilatérales, principalement les institutions des Nations unies.

L'aide de l'Estonie, qui s'appuie sur sa propre expérience en matière de réforme, se concentre sur la CEI et les Balkans (Ukraine, Géorgie, Arménie, Yougoslavie, Tadjikistan, Moldova, République kirghize, Bélarus, et Azerbaïdjan). Les négociations en vue de l'accession à l'OMC, la réforme des systèmes nationaux de santé et l'amélioration des technologies de l'information dans l'administration publique comptent parmi les domaines couverts. En 2003, l'éducation et l'assistance technique ont également été des secteurs prioritaires, dont le principal bénéficiaire a été la Russie.

Lettonie

Les apports d'APD de la Lettonie ont totalisé 0.9 million USD en 2003, dont 90 % sous forme de contributions à des organisations multilatérales du système des Nations unies. L'aide publique de la Lettonie s'est élevée à 0.4 million USD et a consisté en assistance technique à la région des Balkans et aux pays de la CEI.

En février 2003, le Conseil des ministres a approuvé les *Principes de base de la politique de coopération pour le développement*, qui définissent les secteurs sur lesquels porte l'aide de la Lettonie et les principes qui président à la mise en commun de son expérience de la réforme avec les pays en transition et en développement. Jusqu'ici, l'aide a été consentie de façon ponctuelle. Toutefois, conformément à son *Plan stratégique pour 2005*, le ministère des Affaires étrangères a l'intention de créer une ligne budgétaire distincte affectée à la coopération pour le développement. Ce plan définit les principaux domaines de l'aide : éducation d'une société civile et démocratique ; économie nationale ; soutien à la réforme de l'administration publique et du système de défense ; protection de l'environnement ; éducation, action sociale et santé ; affaires intérieures et système judiciaire. Les pays prioritaires sont la Géorgie, la Moldova, l'Ouzbékistan et l'Ukraine. Un Programme d'aide portant sur les cinq prochaines années devrait être soumis prochainement au Conseil des ministres.

Lituanie

Avec une APD de 1.93 million USD en 2003, la Lituanie est le principal donneur des pays baltes. Sur ce total, 65 % empruntent le canal multilatéral. La Lituanie apporte en outre une aide publique équivalant à 1.82 million USD, dont 0.43 million sont destinés à des institutions multilatérales et 1.4 million vont directement à des pays de la Partie II, la Russie en bénéficiant à hauteur de près de 95 %.

L'aide de la Lituanie va dans le sens des objectifs de politique étrangère du pays. Elle contribue à l'application d'accords avec la Russie visant à promouvoir une coopération mutuelle bénéfique dans des domaines tels que les affaires économiques, l'énergie, les transports et d'autres sphères d'intervention encore, et à étendre les relations culturelles, le dialogue avec le public et les contacts interpersonnels. La Lituanie coopère avec les pays de la région de la Mer noire à la mise en œuvre de projets régionaux qui touchent à l'énergie, aux transports, à la coopération économique, à la lutte contre la criminalité à l'échelle internationale, entre autres. Autant de domaines sur lesquels portera probablement aussi la coopération avec le Kazakhstan, la Géorgie, et d'autres États du Caucase et de l'Asie centrale.

Autres donneurs

Enfin, le Secrétariat du CAD collecte depuis quelques années des données sur les apports financiers assortis de conditions libérales consentis par l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis, Israël et le Koweït. Ces données figurent au tableau 33 de l'annexe statistique.

Le CAD et ses travaux

Le Comité d'aide au développement

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est le principal organe au sein duquel les donateurs bilatéraux s'appliquent ensemble à coordonner les activités de coopération pour le développement et à accroître l'efficacité de leurs efforts en faveur d'un développement durable.

Dans la structure de l'OCDE, le CAD est un comité de premier plan. Il présente cependant trois caractéristiques qui lui sont propres. Premièrement, il se réunit plus fréquemment que les autres comités (environ 15 fois par an) et son président est basé au siège de l'OCDE. Deuxièmement, il est habilité à adresser des recommandations, qui ont force de loi, sur les questions de sa compétence, directement aux pays représentés au Comité ainsi qu'au Conseil (cas, par exemple, de sa Recommandation de 2001 sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancés). Troisièmement, son président publie un rapport annuel sur les efforts et politiques des membres. Ce rapport est devenu une référence dans le domaine de la coopération pour le développement.

Le CAD tient chaque année une réunion à haut niveau, à laquelle les membres sont représentés par leur ministre de la coopération pour le développement ou le responsable de leur organisme d'aide. Chaque année est en outre organisée une réunion au niveau des hauts fonctionnaires qui passe en revue les travaux du Comité sur les questions d'actualité. Les réunions ordinaires du Comité rassemblent quant à elles les délégués des pays membres basés à Paris et des fonctionnaires venant des capitales.

Mission du CAD

En vertu de son mandat (reproduit à la page suivante accompagné de la liste des représentants permanents auprès du CAD en 2004), qui n'a pas changé depuis sa création en 1961, le CAD a pour mission d'encourager des efforts coordonnés, intégrés et efficaces, assortis de moyens financiers suffisants, au niveau international en faveur d'un développement économique et social durable. Reconnaissant que ce sont les pays en développement eux-mêmes qui sont responsables, en dernier ressort, de leur propre développement, le CAD s'attache avant tout à voir comment la coopération internationale peut contribuer à renforcer la capacité de ces derniers de participer à l'économie mondiale et celle de leurs citoyens d'échapper à la pauvreté et de prendre pleinement part à la vie de la collectivité. La mission fondamentale du CAD a été réaffirmée dans une déclaration intitulée « Pour un programme d'action commun de l'OCDE au service du développement » parue à l'occasion de la réunion 2002 du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres.

Mandat du Comité d'aide au développement

(Paragraphe 14 du Rapport du Comité préparatoire)

Ainsi qu'il en est décidé dans la Résolution ministérielle en date du 23 juillet 1960 [OECD(60)13], le Groupe d'aide au développement deviendra le Comité d'aide au développement lorsque l'OCDE entrera en activité ; il aura le mandat suivant :

- a) Le Comité poursuivra les consultations relatives aux méthodes à appliquer pour rendre disponibles les ressources nationales afin d'aider les pays et les régions en voie de développement économique, et pour accroître et améliorer l'afflux de capitaux à long terme et les autres formes d'aide au développement en faveur de ces pays et régions.
- b) Le Comité d'aide au développement aura les fonctions, les caractéristiques et la composition qu'aura le Groupe d'aide au développement lors des débuts de l'Organisation.
- c) Le Comité choisira son président, présentera périodiquement des rapports au Conseil et à ses propres membres, recevra le concours du Secrétariat dans les conditions qui seront convenues avec le Secrétaire général, sera habilité à formuler des recommandations concernant des questions de son ressort aux pays représentés au Comité et au Conseil, et invitera des représentants d'autres pays et d'organisations internationales à participer aux discussions concernant des questions particulières en tant que de besoin.
- d) Le Comité d'aide au développement ne pourra agir au nom de l'Organisation qu'avec l'approbation du Conseil.
- e) Dans le cas où les attributions du Comité d'aide au développement seraient étendues au-delà de celles qui sont définies à l'alinéa a) ci-dessus, tout pays membre non représenté au Comité d'aide au développement pourra saisir le Conseil de la question.

Composition du Comité d'aide au développement en 2004 (à la date du 31 décembre 2004)

Président du CAD

M. Richard MANNING (Royaume-Uni)

Vice-présidents du CAD

M. Daisuke MATSUNAGA (Japon)

Mme Pernilla JOSEFSSON (Suède)

M. George CARNER (États-Unis)

Membres du CAD	Nom	
Allemagne	M. Eduard WESTREICHER	
Australie	Mme Donelle WHEELER	
Autriche	Mme Maria ROTHEISER SCOTTI	
Belgique	M. Martinus DESMET	
Canada	M. Pierre GIROUX	
Commission européenne	M. Gilles FONTAINE	
Danemark	M. Peter HERTEL RASMUSSEN	
Espagne	M. José Manuel ALBARES	
États Unis	M. George CARNER	
Finlande	Mme Pirkko Liisa KYÖSTILÄ	
France	M. Dominique BOCQUET	
Grèce	M. Dimitris SERRELIS	
Irlande	Mme Anne Marie CALLAN	
Italie	M. Vincenzo DE LUCA	
Japon	M. Daisuke MATSUNAGA	
Luxembourg	M. Alain DE MUYSER	
Norvège	M. Geir SJØBERG	
Nouvelle-Zélande	Mme Stephanie LEE	
Pays-Bas	M. Jeroen VERHEUL	
Portugal	M. Paulo NASCIMENTO	
Royaume-Uni	M. David BENDOR	
Suède	Mme Pernilla JOSEFSSON	
Suisse	M. Paul OBRIST	

Observateurs auprès du CAD	Autres pays de l'OCDE		
Banque mondiale	M. Brian NGO	Corée	M. Haeryong KWON
FMI	Mme Sonia BRUNSCHWIG	Hongrie	M. György FEHER
		Islande	M. Thórdur GUDMUNDSSON
PNUD	M. Luc FRANZONI	Mexique	M. Noel GONZALEZ SEGURA
		Pologne	M. Michal RUSINSKI
		République slovaque	M. Juraj SYKORA
		République tchèque	M. Michal KAPLAN
		Turquie	M. Cingiz Kamil FIRAT

Principales activités du CAD

Le CAD adopte des **lignes directrices et ouvrages de référence qui font autorité** destinés à aider les membres dans la conduite de leurs programmes de coopération pour le développement. Ceux-ci reflètent le point de vue des membres, s'appuient sur les enseignements de leur expérience et bénéficient d'apports venant d'institutions multilatérales et de spécialistes, dont des experts de pays en développement.

En 2004, un quatrième titre a été ajouté à la série des Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD : *Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : principes et bonnes pratiques*. Cette publication présente pour la première fois des recommandations ayant pour but d'aider les différents services de l'administration des pays de l'OCDE à mieux conjuguer leurs efforts pour prévenir les conflits violents.

La série « Évaluation » a été créée pour servir de support de diffusion des résultats des travaux réalisés par le Réseau du CAD sur l'évaluation du développement. Le premier ouvrage de cette série, intitulé *Lessons Learned on Donor Support to Decentralisation and Local Governance*, présente une synthèse d'évaluations récentes de programmes et de projets destinés à soutenir la décentralisation et la gestion des affaires publiques locales dans les pays en développement.

Le CAD s'emploie à **accroître le volume et l'efficacité de l'aide**. Son Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs (GT-EFF) entretient une étroite collaboration avec la Banque mondiale, le FMI, le PNUD et le Partenariat stratégique pour l'Afrique (PSA) ; les pays partenaires sont en outre pleinement associés à ses travaux. L'harmonisation et l'alignement sur les stratégies de lutte contre la pauvreté arrêtées par les pays partenaires ainsi que sur leurs cadres de développement, systèmes et procédures sont considérés comme relevant d'un même objectif. Le Groupe de travail rendra compte des progrès de l'harmonisation et de l'alignement au deuxième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit se tenir à Paris en mars 2005. Des informations plus détaillées sur le programme de travail du GT-EFF sont fournies dans le chapitre 3. Les pages qui suivent fournissent aussi des détails supplémentaires sur les mandats et sujets importants dans les programmes de travail de tous les organes subsidiaires du CAD.

Le CAD encourage l'amélioration permanente des efforts déployés par les membres dans tous les domaines de la coopération pour le développement. Les **examens par les pairs** auxquels sont périodiquement soumis les systèmes d'aide des membres constituent un rouage essentiel du dispositif d'apprentissage collectif et de reddition individuelle de comptes mis en place à cet effet par le CAD. Dans le cadre de ces examens, qui ont habituellement lieu tous les quatre ans, le CAD étudie comment les orientations qu'il préconise sont appliquées dans le programme de chaque membre, analyse la façon dont le programme est géré, apprécie la cohérence des politiques suivies dans d'autres domaines avec les objectifs poursuivis en matière de développement, et retrace l'évolution du volume des ressources et de leur répartition. Les pays dont le programme a fait l'objet d'un examen par les pairs en 2004 sont la France, l'Italie, l'Autriche, la Norvège et l'Australie. Un de ces examens doit aussi être consacré au programme de la Nouvelle-Zélande, de la Suède, de la Suisse, de la Belgique et de l'Allemagne en 2005. Tous les examens par les pairs intègrent désormais un chapitre sur la cohérence des politiques au service du développement. On trouvera dans le chapitre 4 des renseignements plus complets sur les conclusions des examens conduits en 2004.

Le CAD est un **lieu de dialogue** où les membres peuvent échanger des données d'expérience et parvenir à un consensus international sur les questions d'orientation de l'action et de gestion qui les intéressent. Des thèmes particuliers ressortent des réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires ainsi que du programme de travail annuel et des priorités à moyen terme. Le CAD organise aussi, à intervalles réguliers, des « Forums des partenaires au développement » sur des sujets spécifiques, auxquels les pays partenaires sont largement représentés. Le dernier de ces forums, tenu à Paris les 9 et 10 décembre 2004, avait pour thème « Améliorer l'efficacité des donneurs dans la lutte contre la corruption ». Organisée conjointement par le CAD et Transparency International, cette réunion a permis de rassembler des hauts fonctionnaires et des acteurs de premier plan de la lutte contre la corruption tant des pays membres que des pays partenaires. Les débats ont essentiellement porté sur le rôle que jouent les donneurs à l'appui des programmes mis en place dans les pays partenaires pour combattre la corruption, en mettant à profit les travaux connexes effectués dans l'ensemble de l'OCDE.

Le CAD, qui soutient l'initiative du NEPAD, collabore avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) en vue de mettre en œuvre le mécanisme « d'Examens mutuels de l'efficacité du développement », dispositif de consultation novateur destiné à promouvoir la reddition réciproque de comptes entre les pays d'Afrique et leurs partenaires pour le développement. Cette initiative répond à l'idée, à la base du Consensus de Monterrey, que le développement relève de la responsabilité commune de tous les pays et partenaires, et que les engagements pris par toutes les parties doivent faire l'objet d'un suivi et d'un dialogue permanent. Les Examens mutuels permettront d'observer les performances et de recenser les bonnes pratiques :

- Des pays d'Afrique s'agissant de la gouvernance politique et économique et du renforcement des capacités.
- Des pays de l'OCDE en ce qui concerne l'offre d'APD, la qualité de l'aide, notamment dans le domaine du renforcement des capacités, et la cohérence des politiques.

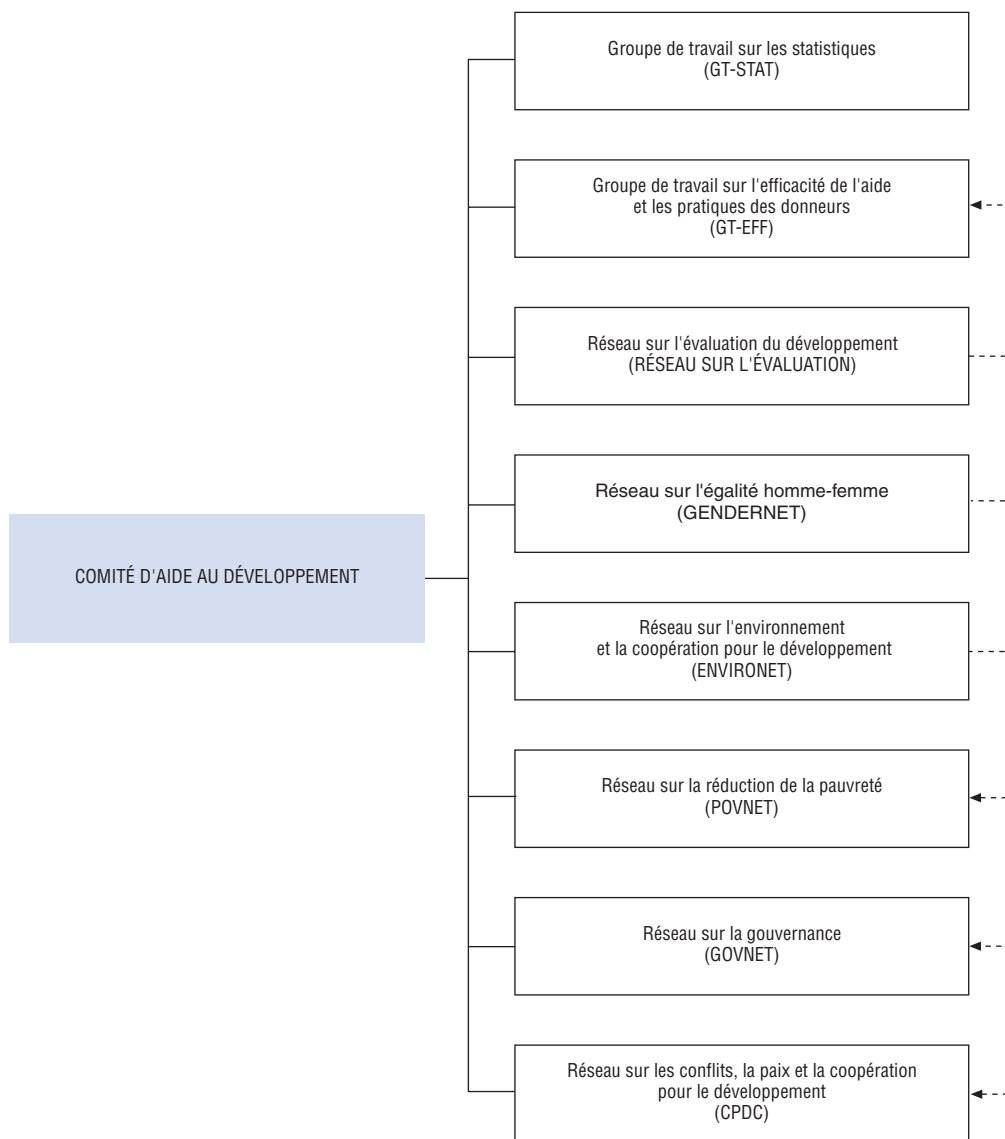
Le premier *Rapport d'examen mutuel*, document destiné à étayer le processus de consultation, sera élaboré conjointement par la CEA et l'OCDE et publié durant l'été 2005. Il mettra en lumière les principales tendances et les problèmes de fond, et présentera des recommandations pour l'action future des pays d'Afrique et des pays de l'OCDE, lesquelles feront l'objet d'un suivi dont rendra compte le *Rapport d'examen mutuel* qui sera établi en 2007.

Le CAD publie des statistiques et rapports sur les apports d'aide publique au développement (APD) et d'autres ressources aux pays en développement et en transition, et sur des questions connexes, se fondant essentiellement sur les notifications de ses membres. La définition des composantes de l'APD et la « Liste des bénéficiaires de l'aide » (reprise dans les Notes techniques figurant à la fin du présent ouvrage) sont régulièrement revues par les membres du CAD.

Organes subsidiaires du CAD

En avril 2003, les membres du CAD ont arrêté pour le Comité et ses organes subsidiaires la nouvelle architecture présentée dans l'organigramme ci-contre. Les mandats et les grands axes des programmes de travail des huit organes subsidiaires du CAD sont exposés dans les pages qui suivent.

Coopération pour le développement : structure du CAD



Les flèches en pointillé indiquent que le Président de l'organe subsidiaire de départ sera membre de plein droit de l'organe subsidiaire d'arrivée.

Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD

Groupe de travail sur les statistiques (GT-STAT)

Date de création 1968

Durée Jusqu'en décembre 2006

Président M. Fritz Meijndert (Pays-Bas)

Mandat Le Groupe de travail sur les statistiques a pour mandat d'assurer un suivi et de proposer des améliorations au recensement statistique des apports de ressources aux pays en développement et aux pays en transition, ainsi qu'aux organismes multilatéraux.

Il présente des recommandations au CAD concernant : l'éligibilité au titre de l'APD ; les définitions et directives de notification ; la comparabilité des données ; et l'utilisation des statistiques du CAD.

Il propose, pour décision par le CAD, des amendements aux Directives de notification statistique ; traite des sujets connexes confiés par le CAD ; et fait rapport au CAD en tant que de besoin.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-2006

Mise à jour et amélioration des produits statistiques réguliers du CAD et meilleure prise en compte des besoins des utilisateurs. Coopération avec les membres et les Nations unies sur la notification relative aux OMD. Mises à jour, tous les deux ans, des Directives pour l'établissement des rapports statistiques.

Questions statistiques concernant la politique d'aide – renforcement de l'intérêt pratique des données recueillies ; aide au secteur de la sécurité ; taux d'actualisation ; liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD ; mécanismes de financement novateurs.

Dialogue avec les donneurs non membres du CAD afin d'améliorer l'accès aux statistiques de l'aide et de compléter celles-ci.

Utilisation du Système de notification des pays créanciers (SNPC) pour la notification d'activités particulières – ex. : ciblage sur les OMD, aide au renforcement des capacités commerciales, en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, de l'environnement, de la lutte contre le VIH/sida.

Coopération avec le GT-EFF sur les indicateurs de l'efficacité de l'aide concernant l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la prévisibilité des apports d'aide. Fourniture de données et d'analyses sur les tendances qui marquent le système d'aide international et les problèmes y afférents.

Amélioration du partage de l'information sur le développement grâce à AIDA.

Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs (GT-EFF)

Date de création Avril 2003

Durée Jusqu'en décembre 2006

Président M. Michel Reveyrand (France)

Mandat Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs a été créé dans le cadre du consensus auquel la communauté internationale est parvenue à Monterrey, en mars 2002, sur les mesures à prendre pour promouvoir un partenariat mondial au service du développement et accélérer le rythme des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Pour les membres du CAD, cela signifie qu'il faut améliorer la gestion, l'acheminement et la complémentarité des activités de coopération pour le développement afin d'en garantir un impact aussi grand que possible en termes de développement. Au titre de son mandat, le Groupe de travail est appelé à : soutenir l'harmonisation des pratiques des donateurs et leur alignement sur les stratégies de lutte contre la pauvreté arrêtées par les pays ou autres cadres, systèmes et processus sous-tendant l'action à l'appui du développement et en apprécier l'avancement, y compris les conséquences qui en découlent pour le choix des instruments à utiliser et pour la répartition de l'aide ; poursuivre les travaux sur les questions touchant au déliement de l'aide et à la passation des marchés ; et se pencher sur les questions soulevées par la mesure, le suivi et la gestion des résultats.

Le Groupe de travail s'applique plus particulièrement à faciliter la mise en œuvre des politiques et bonnes pratiques convenues et à évaluer les avancées obtenues sur le terrain, à multiplier les échanges d'informations sur les bonnes pratiques et à préconiser des stratégies pour faire face à des problèmes précis. L'appropriation locale et le renforcement des capacités sont pour lui des préoccupations fondamentales.

Le Groupe de travail associe des pays partenaires à ses activités et collabore avec un large éventail d'organismes de développement autres que les observateurs permanents auprès du CAD (Banque mondiale, FMI et PNUD), notamment les banques régionales de développement et le Partenariat stratégique pour l'Afrique (PSA). Des liens étroits existent avec les autres organes du CAD, en particulier le Réseau sur l'évaluation en matière de développement dont le président est membre de plein droit du Groupe de travail. Le Groupe de travail pourra proposer de recourir à des groupes d'étude si cette formule lui semble appropriée pour s'acquitter d'une tâche qui lui a été confiée par le CAD et/ou décider de constituer des équipes de projet.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-2006

Examen des progrès accomplis en matière d'efficacité de l'aide, ainsi que des défis qui se posent et des possibilités qui s'offrent dans ce domaine.

Suivi des efforts d'harmonisation des pratiques des donateurs et d'alignement sur les priorités et les systèmes des pays partenaires, et moyens de les faciliter.

Compendium sur les bonnes pratiques en matière de gestion au service de résultats dans la voie du développement.

Application de bonnes pratiques à l'appui de la gestion des finances publiques dans les pays partenaires.

Renforcement des capacités des pays partenaires en matière de passation des marchés.

Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide.

Réseau sur l'évaluation du développement (RÉSEAU SUR L'ÉVALUATION)

Date de création Mars 2003

Durée Jusqu'en décembre 2006

Présidente Mme Eva Lithman (Suède)

Mandat Le mandat du Réseau sur l'évaluation en matière de développement couvre quatre grands domaines :

Il vise à renforcer l'échange d'informations et de données d'expérience ainsi que la coopération en matière d'évaluation entre les membres du Réseau et, le cas échéant, avec les partenaires pour l'évaluation du développement, en vue de : a) améliorer les activités d'évaluation des différents membres ; b) encourager l'harmonisation et la normalisation des cadres méthodologiques et conceptuels ; c) faciliter la coordination des grandes études d'évaluation ; d) encourager l'élaboration de nouvelles méthodes d'évaluation et de pratiques optimales.

Il contribue à améliorer l'efficacité du développement : a) en dégagant des évaluations des enseignements sur les plans de l'action des pouvoirs publics, de la stratégie et de la mise en œuvre pour examen par le CAD et la communauté élargie du développement ; b) en encourageant les membres à entreprendre des évaluations et des études conjointes ou coordonnées.

Il offre des conseils et un soutien au CAD et à ses organes subsidiaires, notamment en ce qui concerne les examens de l'aide, les résultats en matière de développement et l'efficacité de l'aide.

Il promeut et soutient le renforcement des capacités d'évaluation des pays partenaires.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-2006

Études et évaluations conjointes.

Évaluation des nouvelles modalités d'aide.

Amélioration des outils d'évaluation et de la qualité des évaluations.

Renforcement des capacités en matière d'évaluation et de l'utilisation des évaluations.

Systèmes et dispositifs d'évaluation.

Gestion des connaissances en matière d'évaluation.

Réseau sur l'égalité homme-femme (GENDERNET)

Date de création 1984

Durée Jusqu'en décembre 2006

Présidente Mme To Tjoelker (Pays-Bas)

Mandat Le Réseau sur l'égalité homme-femme :

Contribue à améliorer la qualité et l'efficacité de la coopération pour le développement. Un développement efficace, durable et réellement centré sur l'être humain passe par l'exploitation des connaissances, des points de vue et de l'expérience des femmes comme des hommes. En conséquence, une plus grande égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes sont essentiels si l'on veut améliorer la situation économique, sociale et politique dans les pays en développement.

Fournit un soutien stratégique aux politiques du CAD : il joue un rôle de catalyseur et offre des conseils spécialisés pour assurer la prise en compte de la problématique homme-femme dans les travaux du CAD, renforce le degré de priorité accordé à cette question dans les programmes des membres et soutient les efforts des pays partenaires.

Répond aux besoins des membres du CAD et du Réseau en offrant une instance sans pareille où procéder à des échanges d'idées novatrices et fécondes sur les stratégies et pratiques favorisant l'intégration des considérations d'égalité homme-femme et de renforcement du pouvoir des femmes dans l'action engagée à l'appui des efforts que déploient eux-mêmes les pays partenaires dans tous les domaines de la coopération pour le développement.

Sur la base du mandat ci-dessus, le GENDERNET joue un rôle de catalyseur pour assurer l'intégration des considérations d'égalité homme-femme dans les travaux du CAD. Ce faisant, il continuera de travailler en étroite collaboration avec les autres organes subsidiaires du CAD.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-2006

Pékin + 10, suite à donner à cette réunion et processus relatif à l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire.

OMD concernant l'égalité entre hommes et femmes et indicateurs y afférents, notamment OMD 3 consistant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Prévention des conflits, construction de la paix et problématique homme-femme, une attention particulière étant portée au trafic de femmes et d'enfants dans les situations de conflit.

Problématique homme-femme, pauvreté et croissance favorable aux pauvres.

Problématique homme-femme et VIH/sida.

Intégration de la problématique homme-femme et efficacité de l'aide.

Réseau sur l'environnement et la coopération pour le développement (ENVIRONET)

Date de création	Juin 1989
Durée	Jusqu'en décembre 2006
Président	M. Steve Bass (Royaume-Uni)
Mandat	<p>Le Réseau sur l'environnement et la coopération pour le développement :</p> <p>Contribue à la formulation d'approches cohérentes du développement durable dans le contexte de l'approche intersectorielle du développement durable adoptée à l'OCDE.</p> <p>Élabore des orientations spécifiques concernant les efforts de coopération pour le développement déployés à l'appui de l'environnement et du développement durable.</p> <p>Offre à ses membres une tribune pour l'échange de données d'expérience et la diffusion de bonnes pratiques sur la prise en compte des préoccupations d'environnement dans les activités de coopération pour le développement.</p>

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-2006

Développement et changement climatique (activité menée conjointement avec le Comité des politiques d'environnement) : définition d'orientations pratiques pour l'intégration de mesures d'adaptation au changement climatique dans les stratégies de coopération pour le développement.

Harmonisation des approches suivies par les donateurs pour l'évaluation des effets exercés sur l'environnement par les projets (étude d'impact sur l'environnement, EIE), les programmes et les stratégies sectorielles (évaluation environnementale stratégique).

Gestion des ressources naturelles et croissance favorable aux pauvres : intégration des questions d'environnement dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et les stratégies de croissance à l'appui de la réalisation de l'Objectif du millénaire pour le développement n° 7.

Contribution régulière aux examens par les pairs du CAD pour les aspects concernant l'environnement et le développement durable.

Contribution régulière aux travaux horizontaux de l'OCDE sur le développement durable pour les aspects relatifs à la coopération pour le développement.

Réseau sur la réduction de la pauvreté (POVNET)

Date de création Juin 1998

Durée Jusqu'en décembre 2006

Présidente Mme Emmy Simmons (États-Unis)

Mandat Le Réseau sur la réduction de la pauvreté a pour mandat d'axer son attention sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté et sur les liens entre inégalité, croissance économique et lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Il sert de cadre à l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales concernant la croissance favorable aux pauvres, c'est-à-dire qui associe les pauvres à la croissance et aux retombées positives de la croissance et de la mondialisation. Il examine, de ce point de vue, les stratégies et politiques mises en œuvre dans des domaines comme les infrastructures, l'agriculture, les échanges et le renforcement des capacités d'investissement, les technologies de l'information et de la communication, le rôle du secteur privé et les partenariats public-privé. Il promeut la poursuite des Objectifs du millénaire pour le développement et joue un rôle central à l'appui d'une croissance à large assise et de ses déterminants dans le cadre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-2006

Cadre conceptuel sur les liens existant entre croissance économique durable et réduction de la pauvreté, avec la perspective de renforcer les contributions du secteur privé, de l'agriculture et des infrastructures ainsi que les synergies entre ces domaines, et d'apporter des lignes directrices pour la mise en pratique.

Gestion et intégration du programme de travail « élargi », englobant le renforcement des capacités commerciales, l'APD/IDE au service du développement et les TIC.

Lignes générales d'action et recueils de bonnes pratiques à l'appui d'une croissance favorable aux pauvres et d'une intégration plus poussée de la croissance et de ses déterminants dans le processus CSLP.

Réseau sur la gouvernance (GOVNET)

Date de création Première réunion en avril 2001

Durée Jusqu'en décembre 2006

Présidente Mme Gabriele Geier* (Allemagne)

Mandat Le Réseau du CAD sur la gouvernance vise à accroître l'efficacité de l'aide fournie par les donateurs à l'appui de la gouvernance et du renforcement des capacités. Il est un forum permettant à ses membres d'échanger des données d'expérience et des enseignements, de recenser et de diffuser de bonnes pratiques, et d'élaborer des moyens d'action et des outils d'analyse favorables aux pauvres. Les travaux du GOVNET sont centrés sur les moyens d'améliorer l'efficacité du soutien apporté dans un large éventail de domaines, comme la lutte contre la corruption, la réforme de la fonction publique, le renforcement des capacités, les droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit, le suivi des évolutions en matière de gouvernance et les partenariats difficiles. Cette liste ne se veut pas limitative. Les travaux du Réseau prennent en compte les liens existant entre l'État, les citoyens, la société civile et le secteur privé.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-2006

Lutte contre la corruption.

Renforcement des capacités.

Droits de l'homme et approches du développement fondées sur les droits.

Analyse des moteurs du changement (sous l'angle de l'économie politique).

* Présidente désignée.

Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement (CPDC)

Date de création	1995 (groupe d'étude, transformé en Réseau en 2001)
Durée	Jusqu'en décembre 2006
Président	M. Mark Berman (Canada)
Mandat	À travers son Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement, le CAD s'applique à améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement et la cohérence des politiques de ses membres en promouvant l'application des principes et accords exposés dans les lignes directrices du CAD <i>Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?</i> Par ses activités, le Réseau fournit un point d'appui aux efforts déployés par les donateurs en collaboration avec des acteurs de pays en développement – en particulier dans les États fragiles, en situation difficile, sujets aux conflits – en vue de promouvoir la stabilité structurelle et la paix, de prévenir l'émergence de conflits violents et de faciliter la gestion de ceux qui existent, ainsi que d'apporter des secours humanitaire et une aide à la reconstruction en cas de crise.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-2006

Intégration des approches relatives à la prévention des conflits et à la construction de la paix dans les administrations nationales et les organismes chargés de la coopération pour le développement.

Activités d'ouverture : travailler avec les pays partenaires et les organisations régionales sur la réforme des systèmes de sécurité et d'autres aspects de l'aide à la prévention des conflits et à la construction de la paix.

Réponse aux situations de crise et aux problèmes qui se font jour.

Évaluation des activités relatives à la prévention des conflits et à la construction de la paix.

Collaboration avec les entreprises à la prévention des conflits violents.

Les liens entre les questions d'environnement, les conflits et la paix.

Bonnes pratiques pour l'aide humanitaire, aide à la transition et développement à long terme.

La Direction de la coopération pour le développement

La Direction de la coopération pour le développement (DCD) – dont l’organigramme est présenté ci-après – est l’une de la douzaine de directions de substance que compte le Secrétariat de l’OCDE. La mission de la DCD est d’aider les membres à améliorer la formulation et la coordination de leurs politiques et leurs systèmes d’information dans le domaine du développement. Ce faisant elle contribue aux travaux du CAD aussi bien que de l’Organisation dans son ensemble. Cependant, la relation qui l’unit au Comité qu’elle sert est si étroite que la DCD est souvent assimilée au CAD lui-même (voir notamment le site Web du CAD, à propos duquel des précisions sont fournies à la fin de la présente section).

Le Bureau du directeur supervise le travail de quelque 90 personnes dans les domaines suivants :

La **Division de la coordination des politiques (DCD/POL)**, qui traite d’un large éventail de questions en rapport notamment avec l’efficacité de l’aide et les pratiques des donateurs, la gouvernance et le renforcement des capacités, les conflits et les problèmes de sécurité, l’environnement, l’égalité homme-femme et le NEPAD/Afrique. Elle s’intéresse aussi aux problèmes particuliers soulevés par la coopération avec des États en faillite, autrement dit par les « situations de partenariat difficile ».

La **Division de la cohérence des politiques (DCD/COH)**, dont les activités portent sur l’ensemble des domaines dans lesquels les compétences spécifiques des autres secteurs de l’OCDE peuvent apporter une contribution au développement ou avoir des retombées pour ce dernier. Le renforcement des capacités commerciales est un volet important de son programme de travail. Elle se penche aussi sur la relation entre croissance économique et réduction de la pauvreté (laquelle retient l’attention du POVNET) dans le cadre de travaux sur l’agriculture, le développement du secteur privé et les infrastructures. Elle s’occupe également des questions relatives au déliement de l’aide et à la passation des marchés.

La DCD collabore par ailleurs étroitement avec d’autres directions de l’OCDE sur les questions de cohérence des politiques au service du développement, qui sont traitées dans le cadre d’un « Réseau de liaison » mis en place sous l’autorité du Secrétaire général adjoint responsable du « Pôle Développement ».

La **Division de l’examen et de l’évaluation (DCD/PEER)**, qui assure un suivi des programmes d’aide des membres, ainsi que de donateurs non membres du CAD, dans le cadre du processus d’examen par les pairs et d’évaluations à l’échelle d’un pays. Elle s’intéresse aussi, par l’intermédiaire notamment du Réseau sur l’évaluation, aux dispositifs d’évaluation propres à améliorer l’efficacité de la coopération pour le développement.

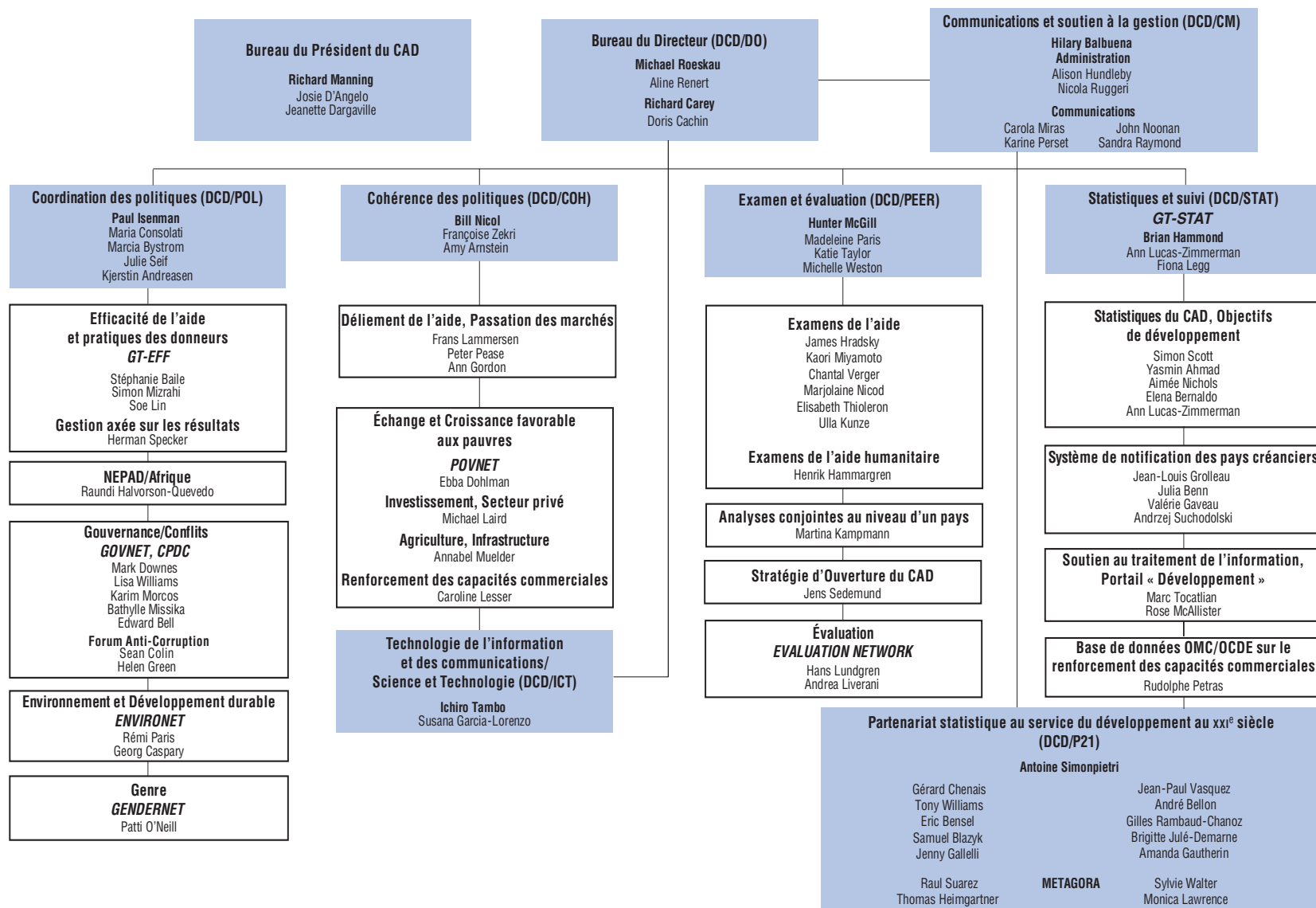
La **Division des statistiques et du suivi (DCD/STAT)**, qui recueille et établit les statistiques relatives aux apports globaux d’aide et d’autres ressources et en fournit une ventilation par catégorie d’apports, secteur et pays de destination.

Le Secrétariat du Partenariat statistique au service du développement à l’aube du XXI^e siècle (PARIS21), consortium créé en 1999 pour promouvoir l’utilisation des statistiques et contribuer au renforcement des capacités statistiques, des pays pauvres en particulier, le but étant d’éclairer la politique de développement et d’en faciliter le suivi. Les organismes fondateurs en sont l’OCDE, les Nations unies, la Banque mondiale, le FMI et la CE. Le Secrétariat de PARIS21 est hébergé dans les locaux de la direction de la coopération pour le développement.

Metagora est un projet pilote axé sur les méthodes, les outils et les cadres nécessaires pour mesurer les progrès accomplis dans les domaines de la démocratie, des droits humains et de la bonne gestion des affaires publiques. L'équipe de coordination de Metagora a commencé à exercer ses activités en février 2004. Ce projet est réalisé sous l'égide de PARIS21.

La Direction fait partie du « **Pôle Développement** » constitué au sein du Secrétariat de l'OCDE. Dirigé par un Secrétaire général adjoint, le « Pôle » comprend en outre :

- Le **Centre de développement**, point de convergence, à l'OCDE, des études sur les questions de développement ;
- Le **Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest**, qui facilite et assure l'organisation de débats solidement étayés à finalité pratique entre les pays d'Afrique de l'Ouest et entre cette région et les pays membres de l'OCDE ;
- Le **Centre pour la coopération avec les non-membres (CCNM)**, qui coordonne du point de vue stratégique le développement des relations de l'OCDE avec les non-membres et avec d'autres organisations internationales.



Thèmes et alias du site Web du CAD

Thèmes et sous-thèmes

Page d'accueil du CAD

Statistiques de l'aide

- Activités d'aide par projet
- Apports d'aide des membres du CAD

Efficacité de l'aide et pratiques des donateurs

- Harmonisation et alignement
- Gestion axée sur les résultats de développement
- Gestion des finances publiques
- Renforcement de la passation des marchés

Déliement de l'aide

Conflit et paix

Efficacité de l'aide dans des situations de partenariats difficiles

Environnement et coopération pour le développement

Évaluation des programmes de développement

Égalité homme-femme

Examens par les pairs des membres du CAD

Gouvernance et renforcement des capacités

Technologies de l'information et de la communication pour le développement

Objectifs du millénaire pour le développement

Réduction de la pauvreté

Renforcement des capacités commerciales pour le développement

URL directs aux thèmes et sous-thèmes

www.oecd.org/cad

www.oecd.org/cad/stats

- www.oecd.org/cad/stats/snpc/guide
- www.oecd.org/cad/stats/cad

www.oecd.org/cad/gteff/

- www.oecd.org/cad/gteff/harmonisation
- www.oecd.org/cad/gteff/resultats
- www.oecd.org/cad/gteff/gfp
- www.oecd.org/cad/gteff/marches

www.oecd.org/cad/deliement

www.oecd.org/cad/conflit

www.oecd.org/cad/lap

www.oecd.org/cad/environnement

www.oecd.org/cad/evaluation

www.oecd.org/cad/genre

www.oecd.org/cad/examenspairs

www.oecd.org/cad/gouvernance

www.oecd.org/cad/tic

www.oecd.org/cad/omd

www.oecd.org/cad/pauvrete

www.oecd.org/cad/echanges

Quelques publications clés de la DCD/CAD

Voir www.oecd.org/cad ou www.oecdbookshop.org



Les dossiers du CAD Coopération pour le développement

ISBN 92-64-00736-9

ISSN 1563-3144



Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité

ISBN 92-64-29982-3



Pauvreté et santé

ISBN 92-64-10019-9



Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme

ISBN 92-64-01908-1



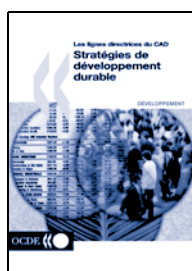
Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : principes et bonnes pratiques

ISBN 92-64-00787-3



Lignes directrices du CAD Renforcer les capacités commerciales au service du développement

ISBN 92-64-29504-6



Lignes directrices du CAD Stratégies de développement durable

ISBN 92-64-29505-4



Lignes directrices du CAD La réduction de la pauvreté

ISBN 92-64-29506-2



Lignes directrices du CAD Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?

ISBN 92-64-29507-0



Lignes directrices du CAD Intégrer les Conventions de Rio dans la coopération pour le développement

ISBN 92-64-29813-4

Annexe statistique

Aperçu global sur les apports de ressources

Tableau 1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2003 . . .	150
Graphique 1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2003 . . .	151
Tableau 2. Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport. . .	152-153
Tableau 3. Total des apports financiers nets par pays du CAD	154-155
Tableau 4. Aide publique au développement nette par pays du CAD	156-157
Tableau 5. Apports nets de capitaux privés par pays du CAD	158-159
Tableau 6. Total net des apports de ressources des pays membres du CAD et des agences multilatérales par catégorie d'apport	160-161

Performance des pays membres du CAD dans le domaine de l'aide

Tableau 7. Indicateurs de la répartition des charges, moyenne 2002-2003	163
Tableau 8. APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2002	164
Tableau 9. Tendances à long terme de l'APD en provenance des pays membres du CAD	165
Tableau 10. Dépenses de coopération technique	166
Tableau 11. Apports financiers hors APD aux pays en développement en 2003	167

Données détaillées relatives aux flux financiers en provenance des membres du CAD

Tableau 12. Comparaison des apports par catégories en 2002	168-169
Tableau 13. Comparaison des apports par catégories en 2003	170-171
Tableau 14. Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux	172-187

Aide multilatérale

Tableau 15. Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux en 2003	188-189
Tableau 16. Souscriptions au capital des organismes multilatéraux sur la base des dépôts et sur celle des encaissements	191
Tableau 17. Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux	192-193

Répartition sectorielle de l'APD

Tableau 18. Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD . . .	194-195
Tableau 19. L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2003 . . .	196-197

Conditions de l'APD

Tableau 20. Conditions financières des engagements d'APD, moyenne 2002-2003	198
Tableau 21. Respect par les membres du CAD, en 2002 et 2003, de la Recommandation de 1978 sur les conditions financières de l'aide	199
Tableau 22. Autres paramètres	200
Tableau 23. Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD en 2003, pourcentages .	201
Tableau 24. Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD en 2003, USD millions.	203

Répartition géographique de l'APD

Tableau 25. Recettes d'APD et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement	204-207
Tableau 26. Répartition de l'APD par groupe de revenus	209
Tableau 27. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux	210-211
Tableau 28. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD	212-213
Tableau 29. Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne	214-215
Tableau 30. Ventilation par bénéficiaire des versements nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne	216
Tableau 31. APD des pays du CAD aux pays les moins avancés	217
Tableau 32. Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD	218-233

Aide en provenance des pays non membres du CAD

Tableau 33. APD des donateurs non membres du CAD	235
--	-----

Indicateurs de référence des pays du CAD

Tableau 34. Part des allègements de dette dans l'APD nette totale des membres du CAD en 2003	236
Tableau 35. Indicateurs économiques relatifs aux membres du CAD en 2003	237
Tableau 36. Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD (2002 = 100)	238-239
Tableau 37. Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD	240
Tableau 38. Revenu national brut et population des pays membres du CAD	241

Aide et autres flux aux pays de la partie II de la Liste du CAD

Tableau 39. Versements nets d'aide publique aux pays de la partie II de la Liste du CAD	243
Tableau 40. Apports financiers aux pays de la partie II de la Liste du CAD et aux organismes multilatéraux	244-247
Tableau 41. Recettes d'AP et indicateurs choisis pour les pays et territoires de la partie II de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD	248

**Pour obtenir plus d'informations sur les statistiques du CAD,
veuillez vous référer à notre**

SITE INTERNET

www.oecd.org/dac

Voir la rubrique « Statistics »

Note : Les données de ce rapport ont été soumises jusqu'au 31 octobre 2004. Les données de cette publication se réfèrent à des années calendaires, sauf indication contraire. Les statistiques qui figurent dans ce rapport reflètent la Liste du CAD telle qu'elle était en 2003 (voir à la fin de cet ouvrage pour la liste détaillée).

Signes utilisés

()	Estimation du Secrétariat, en totalité ou en partie
0 ou 0.00	Nul ou négligeable
- ou . .	Non disponible
n.a.	Non applicable
p	Provisoire

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des composants.

Pour des informations plus détaillées concernant l'origine et la destination des apports de ressources et de l'aide, voir le rapport : *Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide 1999-2003*, et le CD-ROM *Statistiques sur le développement international*.

Tableau 1

Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2003

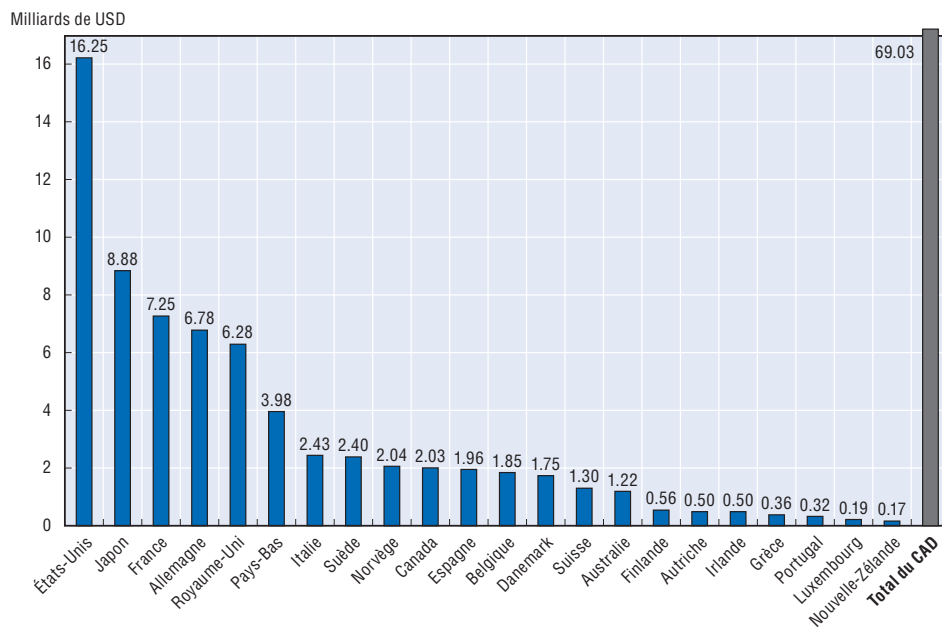
	2003		2002		Variation en pourcentage de 2002 à 2003 en termes réels ^a
	APD En millions de USD	APD/RNB %	APD En millions de USD	APD/RNB %	
Allemagne	6 784	0.28	5 324	0.27	5.3
Australie	1 219	0.25	989	0.26	0.4
Autriche	505	0.20	520	0.26	-20.5
Belgique	1 853	0.60	1 072	0.43	40.7
Canada	2 031	0.24	2 004	0.28	-12.7
Danemark	1 748	0.84	1 643	0.96	-12.8
Espagne	1 961	0.23	1 712	0.26	-7.8
États-Unis	16 254	0.15	13 290	0.13	20.4
Finlande	558	0.35	462	0.35	0.3
France	7 253	0.41	5 486	0.38	8.7
Grèce	362	0.21	276	0.21	5.7
Irlande	504	0.39	398	0.40	3.8
Italie	2 433	0.17	2 332	0.20	-15.3
Japon	8 880	0.20	9 283	0.23	-9.2
Luxembourg	194	0.81	147	0.77	8.4
Norvège	2 042	0.92	1 696	0.89	4.6
Nouvelle-Zélande	165	0.23	122	0.22	6.9
Pays-Bas	3 981	0.80	3 338	0.81	-3.2
Portugal	320	0.22	323	0.27	-19.4
Royaume-Uni	6 282	0.34	4 924	0.31	14.0
Suède	2 400	0.79	2 012	0.84	-2.8
Suisse	1 299	0.39	939	0.32	19.7
TOTAL DU CAD	69 029	0.25	58 292	0.23	4.8
Performance moyenne des pays du CAD		0.41		0.41	
<i>Pour mémoire :</i>					
CE	7 173		5 448		7.7
Pays Membres de l'Union Européenne	37 139	0.35	29 969	0.35	3.0
Pays du G7	49 917	0.21	42 644	0.20	6.3
Pays non membres du G7	19 112	0.46	15 648	0.47	0.5

a) Compte tenu de l'inflation et des fluctuations de taux de change.

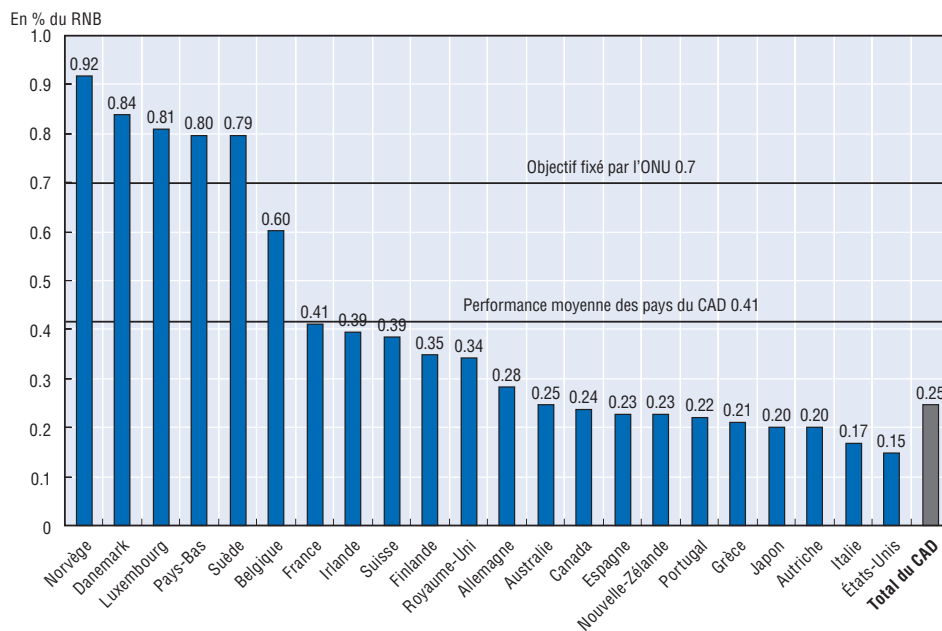
Graphique 1

Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2003

APD nette en 2003 – montants



APD nette en 2003 – en pourcentage du RNB



	En millions de USD						
	moyenne 1987-1988	moyenne 1992-1993	1999	2000	2001	2002	2003
I. Aide publique au développement	43 834	58 318	53 233	53 749	52 435	58 292	69 029
1. Dons bilatéraux et contributions assimilables	23 479	34 133	33 931	33 040	33 522	39 813	50 965
dont : Coopération technique	9 043	13 279	13 036	12 767	13 602	15 452	18 366
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	1 745	1 723	1 045	1 180	1 007	1 086	1 196
Secours d'urgence (a)	704	2 918	4 414	3 574	3 276	3 869	5 874
Remises de dette	240	2 849	2 277	2 045	2 514	4 534	8 338
Frais administratifs	1 541	2 503	3 049	3 083	2 964	3 027	3 524
2. Prêts bilatéraux	6 956	6 756	3 912	3 024	1 602	939	-1 153
3. Contributions aux organismes multilatéraux	13 399	18 364	15 390	17 685	17 311	17 540	19 217
dont : Nations Unies (b)	3 251	4 425	3 654	5 185	5 233	4 634	4 705
CE (b)	2 275	4 207	5 017	4 950	4 946	5 695	6 834
IDA (b)	4 762	5 636	2 834	3 672	3 599	3 279	3 120
Banques régionales de développement (b)	1 897	2 450	1 860	2 187	1 491	1 813	1 734
II. Autres apports publics	3 022	8 567	15 589	-4 326	-1 589	- 45	-1 127
1. Apports bilatéraux	3 181	7 646	14 640	-4 303	- 797	2 401	-1 597
2. Apports multilatéraux	- 159	922	949	- 23	- 792	-2 446	470
III. Apports du secteur privé aux conditions du marché	21 491	49 803	115 999	78 128	49 745	6 252	30 481
1. Investissements directs	21 202	33 309	94 314	71 729	66 041	36 286	36 660
2. Investissements de portefeuille bilatéraux	319	18 396	25 575	2 416	-14 946	-26 902	-6 611
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	2 033	-2 297	-5 786	-3 369	-4 086	-3 146	635
4. Crédits à l'exportation	-2 064	396	1 896	7 352	2 736	14	- 203
IV. Dons nets des ONG	4 123	5 848	6 715	6 934	7 289	8 765	10 162
TOTAL DES APPORTS	72 470	122 539	191 536	134 485	107 881	73 263	108 545
Total des apports aux prix et taux de change de 2002 (c)	87 226	119 083	182 612	134 043	112 019	73 263	95 956

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Dons et souscriptions versés au capital. Les prêts accordés aux agences multilatérales ne sont pas inclus.

c) Déflaté par le déflateur de l'ensemble des membres du CAD.

Source des apports privés : notifications des membres du CAD au Questionnaire annuel du CAD sur les apports totaux publics et privés.

Tableau 2

Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du total						
moyenne 1987-1988	moyenne 1992-1993	1999	2000	2001	2002	2003		
60	48	28	40	49	80	64	I. Aide publique au développement	
32	28	18	25	31	54	47	1. Dons bilatéraux et contributions assimilables	
12	11	7	9	13	21	17	dont : Coopération technique	
2	1	1	1	1	1	1	Aide alimentaire à des fins de développement (a)	
1	2	2	3	3	5	5	Secours d'urgence (a)	
0	2	1	2	2	6	8	Remises de dette	
2	2	2	2	3	4	3	Frais administratifs	
10	6	2	2	1	1	-1	2. Prêts bilatéraux	
18	15	8	13	16	24	18	3. Contributions aux organismes multilatéraux	
4	4	2	4	5	6	4	dont : Nations Unies (b)	
3	3	3	4	5	8	6	CE (b)	
7	5	1	3	3	4	3	IDA (b)	
3	2	1	2	1	2	2	Banques régionales de développement (b)	
4	7	8	-3	-1	0	-1	II. Autres apports publics	
4	6	8	-3	-1	3	-1	1. Apports bilatéraux	
0	1	0	0	-1	-3	0	2. Apports multilatéraux	
30	41	61	58	46	9	28	III. Apports du secteur privé aux conditions du marché	
29	27	49	53	61	50	34	1. Investissements directs	
0	15	13	2	-14	-37	-6	2. Investissements de portefeuille bilatéraux	
3	-2	-3	-3	-4	-4	1	3. Investissements de portefeuille multilatéraux	
-3	0	1	5	3	0	0	4. Crédits à l'exportation	
6	5	4	5	7	12	9	IV. Dons nets des ONG	
100	100	100	100	100	100	100	TOTAL DES APPORTS	

	En millions de USD						
	moyenne 1987-1988	moyenne 1992-1993 ^a	1999	2000	2001	2002	2003
Allemagne	10 327	12 143	20 006	12 331	6 345	7 207	3 709
Australie	2 252	3 123	2 159	1 961	1 290	834	3 010
Autriche	275	580	2 040	1 135	836	1 910	1 445
Belgique	736	1 460	5 528	2 281	304	1 337	1 221
Canada	2 933	4 720	6 992	6 483	1 538	2 044	4 949
Danemark	790	1 501	1 992	2 176	2 645	1 577	1 896
Espagne	265	1 481	29 029	23 471	11 523	8 171	6 667
États-Unis	15 663	45 864	50 138	25 252	38 618	24 410	37 795
Finlande	667	553	858	1 087	1 334	- 180	- 44
France	6 252	10 867	9 160	5 557	16 327	4 729	6 936
Grèce	195	229	202	322	403
Irlande	67	142	251	740	735	1 469	2 334
Italie	3 552	4 299	11 337	10 846	- 189	1 399	4 218
Japon	18 745	16 016	17 633	11 423	13 714	4 659	6 335
Luxembourg	18	48	124	129	144	148	201
Norvège	909	1 328	2 060	1 437	1 485	2 279	3 306
Nouvelle-Zélande	132	111	163	142	139	164	208
Pays-Bas	2 946	4 472	7 985	6 947	-3 432	-1 487	12 167
Portugal	62	325	2 457	4 622	1 775	171	1 145
Royaume-Uni	3 891	8 322	15 299	10 230	9 627	7 634	5 705
Suède	2 048	2 758	2 892	3 952	3 077	2 232	1 255
Suisse	- 58	3 362	3 241	2 054	- 158	2 234	3 684
TOTAL DU CAD	72 471	122 539	191 536	134 485	107 880	73 263	108 545
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	31 896	48 951	109 152	85 732	51 254	36 640	49 257

a) Y compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1992, sauf pour le total du CAD. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

Tableau 3

Total des apports financiers nets par pays du CAD

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1987-1988	moyenne 1992-1993 ^a	1999	2000	2001	2002	2003	
0.89	0.61	0.96	0.66	0.34	0.36	0.16	Allemagne
1.06	1.13	0.57	0.53	0.37	0.22	0.61	Australie
0.23	0.32	0.99	0.61	0.45	0.94	0.58	Autriche
0.50	0.68	2.21	1.00	0.13	0.54	0.40	Belgique
0.67	0.87	1.14	0.95	0.22	0.28	0.58	Canada
0.78	1.13	1.16	1.39	1.67	0.93	0.91	Danemark
0.08	0.28	4.90	4.25	2.01	1.25	0.79	Espagne
0.33	0.73	0.54	0.25	0.38	0.23	0.34	États-Unis
0.71	0.62	0.68	0.91	1.11	-0.14	-0.03	Finlande
0.68	0.85	0.64	0.43	1.24	0.33	0.39	France
..	..	0.16	0.20	0.17	0.24	0.23	Grèce
0.25	0.34	0.32	0.93	0.85	1.49	1.83	Irlande
0.45	0.40	0.97	1.01	-0.02	0.12	0.29	Italie
0.71	0.40	0.39	0.24	0.32	0.11	0.14	Japon
0.20	0.34	0.69	0.75	0.78	0.78	0.84	Luxembourg
1.08	1.27	1.32	0.87	0.88	1.19	1.49	Norvège
0.37	0.29	0.33	0.32	0.32	0.30	0.28	Nouvelle-Zélande
1.34	1.42	2.02	1.85	-0.89	-0.36	2.44	Pays-Bas
0.16	0.38	2.28	4.45	1.66	0.14	0.79	Portugal
0.52	0.84	1.05	0.72	0.67	0.48	0.31	Royaume-Uni
1.22	1.32	1.24	1.76	1.42	0.93	0.42	Suède
-0.03	1.36	1.17	0.80	-0.06	0.75	1.09	Suisse
0.55	0.66	0.81	0.56	0.45	0.30	0.39	TOTAL DU CAD
0.66	0.68	1.29	1.10	0.65	0.42	0.47	<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne

	En millions de USD						
	moyenne 1987-1988	moyenne 1992-1993 ^a	1999	2000	2001	2002	2003
Allemagne	4 561	7 269	5 515	5 030	4 990	5 324	6 784
Australie	864	984	982	987	873	989	1 219
Autriche	251	205	492	440	633	520	505
Belgique	644	840	760	820	867	1 072	1 853
Canada	2 116	2 457	1 706	1 744	1 533	2 004	2 031
Danemark	890	1 366	1 733	1 664	1 634	1 643	1 748
Espagne	240	1 411	1 363	1 195	1 737	1 712	1 961
États-Unis	9 628	10 916	9 145	9 955	11 429	13 290	16 254
Finlande	520	499	416	371	389	462	558
France	5 356	8 093	5 639	4 105	4 198	5 486	7 253
Grèce	194	226	202	276	362
Irlande	54	76	245	234	287	398	504
Italie	2 904	3 583	1 806	1 376	1 627	2 332	2 433
Japon	8 238	11 205	12 163	13 508	9 847	9 283	8 880
Luxembourg	16	44	119	123	139	147	194
Norvège	938	1 144	1 370	1 264	1 346	1 696	2 042
Nouvelle-Zélande	95	97	134	113	112	122	165
Pays-Bas	2 163	2 639	3 134	3 135	3 172	3 338	3 981
Portugal	62	264	276	271	268	323	320
Royaume-Uni	2 258	3 082	3 426	4 501	4 579	4 924	6 282
Suède	1 454	2 114	1 630	1 799	1 666	2 012	2 400
Suisse	582	966	984	890	908	939	1 299
TOTAL DU CAD	43 834	58 318	53 233	53 749	52 435	58 292	69 029
<i>dont</i> : les pays membres de l' Union européenne	21 374	31 483	26 750	25 289	26 388	29 969	37 139

a) Y compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1992, sauf pour le total du CAD. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

Tableau 4

Aide publique au développement nette par pays du CAD

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1987-1988	moyenne 1992-1993 ^a	1999	2000	2001	2002	2003	
0.39	0.36	0.26	0.27	0.27	0.27	0.28	Allemagne
0.41	0.36	0.26	0.27	0.25	0.26	0.25	Australie
0.21	0.11	0.24	0.23	0.34	0.26	0.20	Autriche
0.44	0.39	0.30	0.36	0.37	0.43	0.60	Belgique
0.48	0.46	0.28	0.25	0.22	0.28	0.24	Canada
0.88	1.03	1.01	1.06	1.03	0.96	0.84	Danemark
0.08	0.27	0.23	0.22	0.30	0.26	0.23	Espagne
0.21	0.17	0.10	0.10	0.11	0.13	0.15	États-Unis
0.55	0.56	0.33	0.31	0.32	0.35	0.35	Finlande
0.59	0.63	0.39	0.32	0.32	0.38	0.41	France
..	..	0.15	0.20	0.17	0.21	0.21	Grèce
0.20	0.18	0.31	0.29	0.33	0.40	0.39	Irlande
0.37	0.33	0.15	0.13	0.15	0.20	0.17	Italie
0.31	0.28	0.27	0.28	0.23	0.23	0.20	Japon
0.19	0.31	0.66	0.71	0.76	0.77	0.81	Luxembourg
1.11	1.09	0.88	0.76	0.80	0.89	0.92	Norvège
0.27	0.25	0.27	0.25	0.25	0.22	0.23	Nouvelle-Zélande
0.98	0.84	0.79	0.84	0.82	0.81	0.80	Pays-Bas
0.16	0.31	0.26	0.26	0.25	0.27	0.22	Portugal
0.30	0.31	0.24	0.32	0.32	0.31	0.34	Royaume-Uni
0.87	1.01	0.70	0.80	0.77	0.84	0.79	Suède
0.31	0.39	0.35	0.34	0.34	0.32	0.39	Suisse
0.33	0.31	0.22	0.22	0.22	0.23	0.25	TOTAL DU CAD
0.44	0.44	0.32	0.32	0.33	0.35	0.35	<i>dont</i> : les pays membres de l' Union européenne
							<i>Pour mémoire</i> :
0.44	0.46	0.38	0.39	0.40	0.41	0.41	Performance moyenne des pays du CAD

	En millions de USD						
	moyenne 1987-1988	moyenne 1992-1993	1999	2000	2001	2002	2003
Allemagne	3 724	2 865	13 678	6 911	1 210	-2 650	- 519
Australie	1 350	1 784	410	252	151	- 433	1 374
Autriche	- 30	62	1 334	560	279	1 369	824
Belgique	- 307	254	4 765	1 394	- 712	86	-1 752
Canada	468	1 569	4 484	4 621	- 12	188	2 711
Danemark	- 11	142	410	482	998	- 63	106
Espagne	25	..	27 655	22 272	9 640	6 404	4 633
États-Unis	3 799	31 536	32 218	10 666	21 864	5 173	14 147
Finlande	119	- 53	296	709	932	- 656	- 622
France	- 424	2 078	3 524	1 439	12 168	-1 392	-3 123
Grèce	40	33
Irlande	- 11	40	..	416	347	986	1 547
Italie	- 257	- 444	9 484	9 537	-1 903	- 563	2 044
Japon	11 631	1 082	-4 297	2 725	5 380	- 573	- 731
Luxembourg
Norvège	- 81	53	522	- 5	- 71	131	1 264
Nouvelle-Zélande	28	..	16	17	16	17	21
Pays-Bas	603	1 473	4 581	3 469	-6 886	-5 310	7 766
Portugal	..	32	2 074	4 273	1 503	- 150	823
Royaume-Uni	1 109	4 582	11 416	5 265	4 699	2 360	-1 016
Suède	480	510	1 192	2 127	1 394	199	-1 153
Suisse	- 722	2 241	2 236	997	-1 252	1 089	2 104
TOTAL DU CAD	21 491	49 803	115 999	78 128	49 745	6 252	30 481
<i>dont: les pays membres de l'Union européenne</i>	5 018	11 540	80 410	58 855	23 669	659	9 591

a) À l'exclusion des dons des ONG.

Tableau 5

Apports nets de capitaux privés^a par pays du CAD

Versements nets aux prix et taux de change courants

moyenne 1987-1988	moyenne 1992-1993	En pourcentage du RNB					
		1999	2000	2001	2002	2003	
0.32	0.14	0.65	0.37	0.07	- 0.13	- 0.02	Allemagne
0.63	0.65	0.11	0.07	0.04	- 0.11	0.28	Australie
- 0.02	0.03	0.65	0.30	0.15	0.67	0.33	Autriche
- 0.21	0.12	1.90	0.61	- 0.30	0.03	- 0.57	Belgique
0.11	0.29	0.73	0.68	- 0.00	0.03	0.32	Canada
- 0.01	0.11	0.24	0.31	0.63	- 0.04	0.05	Danemark
0.01	..	4.67	4.03	1.68	0.98	0.55	Espagne
0.08	0.50	0.35	0.11	0.22	0.05	0.13	États-Unis
0.13	- 0.06	0.23	0.59	0.78	- 0.50	- 0.39	Finlande
- 0.05	0.16	0.25	0.11	0.92	- 0.10	- 0.18	France
..	0.03	0.02	Grèce
- 0.04	0.10	..	0.52	0.40	1.00	1.21	Irlande
- 0.03	- 0.04	0.81	0.89	- 0.18	- 0.05	0.14	Italie
0.44	0.03	- 0.09	0.06	0.13	- 0.01	- 0.02	Japon
..	Luxembourg
- 0.10	0.05	0.33	- 0.00	- 0.04	0.07	0.57	Norvège
0.08	..	0.03	0.04	0.04	0.03	0.03	Nouvelle-Zélande
0.27	0.47	1.16	0.93	- 1.78	- 1.29	1.55	Pays-Bas
..	0.04	1.92	4.12	1.40	- 0.13	0.57	Portugal
0.15	0.46	0.79	0.37	0.33	0.15	- 0.06	Royaume-Uni
0.29	0.24	0.51	0.95	0.64	0.08	- 0.38	Suède
- 0.39	0.91	0.81	0.39	- 0.47	0.37	0.62	Suisse
0.16	0.27	0.49	0.32	0.21	0.03	0.11	TOTAL DU CAD
0.10	0.16	0.95	0.75	0.30	0.01	0.09	<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne

Total net des

	En milliards de USD courants							
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 (p)
I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)	73.6	75.4	89.1	85.9	65.5	68.7	62.3	69.7
1. Aide publique au développement (APD)	55.8	47.9	50.4	52.1	49.5	51.1	57.6	67.0
dont : Bilatérale	39.1	32.4	35.2	37.8	36.1	35.1	40.8	49.8
Multilatérale	16.7	15.5	15.2	14.3	13.4	16.0	16.9	17.2
2. Aide publique (AP)	5.6	5.6	7.0	7.8	7.8	6.4	6.4	7.2
dont : Bilatérale	4.0	4.0	4.5	4.9	4.9	3.6	4.5	3.9
Multilatérale	1.5	1.6	2.5	2.9	2.9	2.8	2.0	3.4
3. Autres FPD	12.2	22.0	31.7	26.1	8.2	11.1	-1.7	-4.6
dont : Bilatéraux	5.7	5.9	12.8	10.4	-1.4	1.5	1.9	-1.7
Multilatéraux	6.5	16.0	18.9	15.6	9.6	9.7	-3.7	-2.9
II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL	4.0	4.8	8.4	4.1	7.8	2.8	-1.5	2.0
III. APPORTS PRIVÉS	273.1	241.4	130.7	222.6	143.0	148.6	79.8	192.4
1. Investissements directs (CAD)	68.9	102.3	117.1	145.5	124.4	134.8	80.8	76.3
dont : aux centres financiers offshore	16.7	19.1	20.3	37.9	25.7	32.9	23.2	15.4
2. Prêts bancaires internationaux (a)	86.0	12.0	-76.3	-21.2	-17.8	-11.4	-12.1	49.9
3. Total des prêts obligataires	78.5	83.7	34.2	29.9	19.7	19.5	19.1	28.1
4. Autres (y compris les prises de participation) (b)	33.8	37.0	48.4	59.5	7.2	-4.8	-20.3	23.6
5. Dons des organisations non gouvernementales	5.9	6.4	7.2	8.9	9.5	10.4	12.3	14.5
APPORTS DE RESSOURCES, TOTAL NET (I + II + III)	350.7	321.6	228.2	312.7	216.2	220.1	140.6	264.1
Pour mémoire (rubriques non incluses):								
Recours au Crédit du FMI (c)	0.3	14.4	18.2	-13.0	-10.8	8.0	12.6	-3.6
Donneurs non membres du CAD (APD/AP)	0.9	1.0	0.9	0.8	1.0	1.0	2.8	3.2
Pour référence								
Montant total net de l'APD du CAD (d)	55.6	48.5	52.1	53.2	53.7	52.4	58.3	69.0
dont : dons bilatéraux	36.6	31.3	32.5	33.9	33.0	33.5	39.8	51.0

a) À l'exclusion des prêts obligataires consentis par les banques, qui figurent à la rubrique III.3, et des crédits financiers garantis, qui sont inclus dans la rubrique II.

b) Plusieurs pays membres du CAD ne fournissent pas une notification complète (y compris la France, le Royaume-Uni et les États-Unis). Le Japon est inclus depuis 1996.

c) Apports assortis de conditions non libérales du Compte des Ressources Générales du FMI.

d) Comprend à la fois l'APD bilatérale présentée ci-dessus et les contributions aux organismes multilatéraux, à la place des versements d'APD de la part des organismes multilatéraux qui sont montrés plus haut.

p) Provisoire.

Note : Les données sur les apports privés présentées dans ce tableau diffèrent de celles montrées dans le tableau 2, ainsi que dans les autres tableaux de ce rapport parce que : 1) la couverture des données comprend les apports à tous les bénéficiaires de l'aide y compris les pays de la Partie II de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD ; et 2) les sources de données sur les prêts bancaires (BRI) et les prêts obligataires (Joint BIS-IMF-OECD-WB Statistics on External Debt) sont plus complètes que celles notifiées sur le Questionnaire du CAD et montrées dans le tableau 2.

Tableau 6

apports de ressources des pays membres du CAD et des agences multilatérales par catégorie d'apport

En pourcentage du total								
1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 (p)	
21.0	23.5	39.0	27.5	30.3	31.2	44.3	26.4	I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)
15.9	14.9	22.1	16.7	22.9	23.2	41.0	25.4	1. Aide publique au développement (APD)
11.1	10.1	15.4	12.1	16.7	16.0	29.0	18.9	dont : Bilatérale
4.8	4.8	6.7	4.6	6.2	7.3	12.0	6.5	Multilatérale
1.6	1.7	3.1	2.5	3.6	2.9	4.6	2.7	2. Aide publique (AP)
1.2	1.3	2.0	1.6	2.3	1.7	3.2	1.5	dont : Bilatérale
0.4	0.5	1.1	0.9	1.3	1.3	1.4	1.3	Multilatérale
3.5	6.8	13.9	8.3	3.8	5.1	-1.2	-1.7	3. Autres FPD
1.6	1.8	5.6	3.3	-0.6	0.7	1.4	-0.6	dont : Bilatéraux
1.8	5.0	8.3	5.0	4.5	4.4	-2.6	-1.1	Multilatéraux
1.1	1.5	3.7	1.3	3.6	1.3	-1.1	0.8	II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL
77.9	75.0	57.3	71.2	66.1	67.5	56.7	72.9	III. APPORTS PRIVÉS
19.6	31.8	51.3	46.5	57.5	61.2	57.5	28.9	1. Investissements directs (CAD)
4.8	5.9	8.9	12.1	11.9	14.9	16.5	5.8	dont : aux centres financiers offshore
24.5	3.7	-33.4	-6.8	-8.2	-5.2	-8.6	18.9	2. Prêts bancaires internationaux (a)
22.4	26.0	15.0	9.6	9.1	8.9	13.6	10.6	3. Total des prêts obligataires
9.6	11.5	21.2	19.0	3.3	-2.2	-14.5	8.9	4. Autres (y compris les prises de participation) (b)
1.7	2.0	3.1	2.9	4.4	4.7	8.7	5.5	5. Dons des organisations non gouvernementales
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	APPORTS DE RESSOURCES, TOTAL NET (I + II + III)

Tableau 7

Indicateurs de la répartition des charges
Moyenne 2002-2003

Versements nets

	Équivalent don de l'APD totale ^a en pourcentage du RNB	APD multilatérale en pourcentage du RNB ^b		APD aux PFR ^c		APD par habitant du pays donneur en USD 2002		Aide des ONG en pourcentage du RNB	
				APD	dont: APD aux PMA ^d	en pourcentage du RNB		Pour Mémoire:	
						1992-1993	2002-2003	1992-1993	2002-2003
Allemagne	0.33	0.04	(0.11)	0.14	0.09	79	66	0.04	0.04
Australie	0.25	0.05	n.a.	0.14	0.06	52	50	0.03	0.07
Autriche	0.24	0.04	(0.10)	0.10	0.08	23	58	0.04	0.03
Belgique	0.54	0.05	(0.13)	0.31	0.26	76	125	0.01	0.04
Canada	0.28	0.08	n.a.	0.08	0.06	79	59	0.05	0.05
Danemark	0.95	0.28	(0.35)	0.45	0.33	249	285	0.03	..
Espagne	0.26	0.04	(0.10)	0.06	0.04	33	39	0.01	..
États-Unis	0.15	0.02	n.a.	0.05	0.03	51	51	0.04	0.06
Finlande	0.35	0.10	(0.16)	0.17	0.12	94	89	0.01	0.01
France	0.48	0.04	(0.12)	0.21	0.15	126	96	0.02	..
Grèce	0.21	0.02	(0.10)	0.05	0.03	..	26	..	0.00
Irlande	0.40	0.06	(0.12)	0.24	0.21	24	103	0.06	0.16
Italie	0.20	0.04	(0.10)	0.10	0.08	57	37	0.01	0.00
Japon	0.26	0.06	n.a.	0.11	0.04	79	69	0.00	0.01
Luxembourg	0.79	0.10	(0.17)	0.40	0.29	109	344	0.03	0.02
Norvège	0.91	0.27	n.a.	0.44	0.35	302	381	0.12	0.11
Nouvelle-Zélande	0.22	0.05	n.a.	0.09	0.06	28	32	0.03	0.03
Pays-Bas	0.85	0.16	(0.21)	0.39	0.27	170	203	0.08	0.06
Portugal	0.24	0.04	(0.10)	0.17	0.15	27	28	0.00	0.00
Royaume-Uni	0.34	0.05	(0.11)	0.17	0.10	62	89	0.05	0.02
Suède	0.81	0.21	(0.25)	0.37	0.27	195	221	0.06	0.01
Suisse	0.35	0.08	n.a.	0.16	0.10	140	141	0.06	0.08
TOTAL DU CAD	0.27	0.05	(0.07)	0.11	0.07	72	69	0.03	0.04

a) Équivalent aux versements de dons plus l'équivalent don des nouveaux engagements de prêts calculé au taux de 10 %.

b) Les chiffres entre parenthèses intègrent les contributions à la CE. Les souscriptions en capital sont évaluées sur la base des dépôts.

c) Les pays à faible revenu (PFR) comprennent les PMA et tous les autres pays dont le revenu par habitant en 2001 (base Atlas de la Banque mondiale) était inférieur ou égal à 745 dollars. Les chiffres incluent l'APD multilatérale imputée.

d) Les pays les moins avancés (PMA) sont les pays inscrits sur la liste des Nations Unies. Les chiffres incluent l'APD multilatérale imputée.

Tableau 8

APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2002

Versements nets

En millions de USD

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Allemagne	5 770	5 510	5 786	5 104	4 880	5 008	5 293	5 334	5 324	5 605
Australie	957	1 017	846	867	925	913	981	943	989	993
Autriche	281	465	409	439	411	457	465	675	520	414
Belgique	638	790	724	689	795	704	868	928	1 072	1 508
Canada	2 212	1 997	1 697	1 939	1 741	1 713	1 682	1 526	2 004	1 750
Danemark	1 357	1 319	1 454	1 497	1 564	1 628	1 758	1 741	1 643	1 433
Espagne	1 303	1 195	1 088	1 213	1 347	1 358	1 329	1 909	1 712	1 578
États-Unis	11 442	8 310	10 377	7 466	9 421	9 667	10 306	11 560	13 290	15 997
Finlande	283	303	336	345	359	395	394	414	462	464
France	7 456	6 572	5 862	5 590	5 101	5 207	4 350	4 502	5 486	5 961
Grèce	157	157	168	183	246	221	276	292
Irlande	122	155	177	189	200	251	265	318	398	413
Italie	2 702	1 559	2 088	1 179	2 107	1 721	1 486	1 759	2 332	1 976
Japon	9 996	10 123	7 685	8 445	10 399	10 506	11 257	9 396	9 283	8 429
Luxembourg	56	53	69	89	103	112	129	147	147	159
Norvège	1 365	1 305	1 346	1 427	1 552	1 559	1 400	1 496	1 696	1 775
Nouvelle-Zélande	98	97	89	117	120	126	121	123	122	130
Pays-Bas	2 412	2 673	2 793	2 875	2 968	3 139	3 492	3 451	3 338	3 232
Portugal	318	236	199	250	256	277	304	295	323	260
Royaume-Uni	3 851	3 645	3 563	3 542	3 834	3 404	4 712	4 924	4 924	5 616
Suède	1 630	1 365	1 488	1 444	1 355	1 450	1 752	1 795	2 012	1 955
Suisse	905	854	843	879	866	977	982	990	939	1 124
TOTAL DU CAD	55 155	49 541	49 074	45 741	50 476	50 753	53 573	54 447	58 292	61 062
<i>Pour mémoire :</i>										
Total du CAD aux prix et taux de change courants	58 820	58 780	55 591	48 465	52 087	53 233	53 749	52 435	58 292	69 029

Tableau 9

Tendances à long terme de l'APD en provenance des pays membres du CAD

	Volume net de l'APD (en millions de USD aux prix et taux de change de 2002)			Part dans le total du CAD (aux prix et taux de change courants, en pourcentage)			APD en pourcentage du RNB moyenne sur deux années, versements nets		
	1982-1983	1992-1993 ^a	2002-2003	1982-1983	1992-1993	2002-2003	1982-1983	1992-1993 ^a	2002-2003
Allemagne	5 573	6 355	5 464	11.8	12.3	9.5	0.48	0.36	0.28
Australie	946	906	991	3.0	1.7	1.7	0.53	0.36	0.25
Autriche	369	184	467	0.7	0.3	0.8	0.30	0.11	0.23
Belgique	914	764	1 290	1.8	1.4	2.3	0.58	0.39	0.53
Canada	1 654	2 250	1 877	4.9	4.1	3.2	0.43	0.46	0.26
Danemark	805	1 291	1 538	1.5	2.3	2.7	0.75	1.03	0.89
Espagne	309	1 272	1 645	0.6	2.4	2.9	0.09	0.27	0.25
États-Unis	13 342	13 009	14 643	30.3	18.4	23.2	0.25	0.17	0.14
Finlande	247	475	463	0.6	0.8	0.8	0.30	0.56	0.35
France	5 137	7 239	5 724	11.1	13.7	10.0	0.56	0.63	0.40
Grèce	284	0.0	0.0	0.5	0.21
Irlande	77	84	405	0.1	0.1	0.7	0.23	0.18	0.40
Italie	1 621	3 225	2 154	3.1	6.0	3.7	0.20	0.33	0.18
Japon	7 243	9 882	8 856	12.6	18.9	14.3	0.31	0.28	0.22
Luxembourg	8	44	153	0.0	0.1	0.3	0.09	0.31	0.79
Norvège	967	1 299	1 735	2.1	1.9	2.9	1.06	1.09	0.90
Nouvelle-Zélande	96	98	126	0.2	0.2	0.2	0.28	0.25	0.22
Pays-Bas	2 294	2 592	3 285	5.0	4.5	5.7	0.99	0.84	0.80
Portugal	22	271	291	0.0	0.4	0.5	0.04	0.31	0.24
Royaume-Uni	3 386	3 599	5 270	6.3	5.2	8.8	0.36	0.31	0.33
Suède	1 334	1 692	1 983	3.2	3.6	3.5	0.93	1.01	0.81
Suisse	569	965	1 032	1.1	1.6	1.8	0.28	0.39	0.35
TOTAL DU CAD	46 912	56 519	59 677	100.0	100.0	100.0	0.35	0.31	0.24
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	22 095	29 087	30 417	45.8	53.1	52.7	0.45	0.44	0.35

a) Y compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1992, sauf pour le total du CAD. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

Tableau 10**Dépenses de coopération technique**

Versements nets

En millions de USD aux prix et taux de change courants

	moyenne 1987-1988	moyenne 1992-1993	1999	2000	2001	2002	2003
Allemagne	1 565	1 966	1 911	1 640	1 588	1 781	2 299
Australie	191	246	361	407	401	424	559
Autriche	52	85	105	87	89	89	114
Belgique	165	163	276	221	214	291	324
Canada	292	535	347	352	346	328	345
Danemark	80	163	83	128	138	93	111
Espagne	45	96	118	107	185	239	313
États-Unis	1 938	3 196	3 877	4 316	5 282	6 690	7 701
Finlande	23	62	72	71	71	93	129
France	1 877	2 179	1 965	1 283	1 337	1 525	1 934
Grèce	24	22	16	22	117
Irlande	13	20	11	13	11
Italie	345	191	53	27	92	102	148
Japon	916	1 712	2 136	2 430	1 942	1 812	1 880
Luxembourg	0	1	1	2	5	3	3
Norvège	85	118	134	109	150	178	236
Nouvelle-Zélande	32	32	53	41	41	36	40
Pays-Bas	587	966	598	579	634	512	698
Portugal	..	67	97	90	117	127	142
Royaume-Uni	552	745	667	685	773	874	993
Suède	196	439	47	70	57	68	92
Suisse	89	299	110	100	113	154	177
TOTAL DU CAD	9 043	13 279	13 036	12 767	13 602	15 452	18 366

Tableau 11

Apports financiers hors APD aux pays en développement en 2003

En pourcentage du RNB des pays déclarants

	Pour mémoire: Total des apports nets	Total des apports nets hors APD	dont:						Pour mémoire: Dette hors APD ^a des PED	
			Crédits à l'exportation	AASP à l'exclusion des crédits à l'exportation	Investissements directs	Prêts bancaires	Investissements de portefeuille non bancaires	Appports privés multi-latéraux		ONG
Allemagne	0.16	-0.13	-0.01	-0.13	0.05	-0.04	-0.03	-0.02	0.04	1.96
Australie	0.61	0.36	-0.02	0.04	0.05	0.10	0.13	-	0.07	0.47
Autriche	0.58	0.38	0.04	-0.00	0.31	-	-	-	0.03	5.79
Belgique	0.40	-0.21	-0.56	0.31	-	-	-	-	0.05	2.67
Canada	0.58	0.34	-0.03	-0.01	0.31	0.01	-	-	0.07	1.08
Danemark	0.91	0.07	-	0.02	0.05	-	-	-	-	1.30
Espagne	0.79	0.56	-0.01	0.01	0.56	-	-	-	-	1.30
États-Unis	0.34	0.20	-0.00	0.01	0.13	-0.01	0.01	0.00	0.06	0.45
Finlande	-0.03	-0.38	-0.18	0.00	0.05	-0.31	0.06	-	0.01	1.18
France	0.39	-0.02	-0.13	0.16	0.04	-0.11	0.03	-	-	2.61
Grèce	0.23	0.02	-	-	0.02	-	-	-	0.00	..
Irlande	1.83	1.43	-	-	-	1.21	-	-	0.22	..
Italie	0.29	0.12	0.11	-0.02	0.03	0.01	-0.02	-	0.00	0.99
Japon	0.14	-0.06	0.08	-0.05	0.16	-0.27	-	0.01	0.01	1.24
Luxembourg	0.84	0.03	-	-	-	-	-	-	0.03	0.31
Norvège	1.49	0.57	0.03	0.00	0.54	-	-	-	-	0.68
Nouvelle-Zélande	0.28	0.06	-	0.00	0.03	-	-	-	0.02	..
Pays-Bas	2.44	1.64	-0.02	0.02	0.77	0.33	0.34	0.13	0.06	1.02
Portugal	0.79	0.57	0.10	-0.00	0.47	-	-	-	0.00	2.59
Royaume-Uni	0.31	-0.03	-0.03	-0.00	-0.17	0.15	-	-	0.02	1.16
Suède	0.42	-0.38	-0.27	-0.01	-0.11	-	-	-	0.01	2.58
Suisse	1.09	0.71	0.02	0.00	0.61	-	-	-0.00	0.08	2.11
TOTAL DU CAD	0.39	0.14	-0.01	0.00	0.13	-0.03	0.01	0.00	0.04	1.10
dont: les pays membres de l'Union européenne	0.47	0.12	-0.04	0.01	0.09	0.03	0.01	0.00	0.02	1.75

a) Encours des crédits du secteur public ou garantis par le secteur public.

	Total des pays du CAD	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne
VERSEMENTS NETS								
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	58 292	5 324	989	520	1 072	2 004	1 643	1 712
APD en pourcentage du RNB	0.23	0.27	0.26	0.26	0.43	0.28	0.96	0.26
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	40 752	3 328	774	364	712	1 501	1 038	998
1. Dons et contributions assimilables	39 813	3 904	774	367	736	1 527	1 019	769
dont: Coopération technique	15 452	1 781	424	89	291	328	93	239
Aide alimentaire à des fins de développement	1 086	23	32	1	10	67	-	9
Aide d'urgence	3 869	224	98	30	29	191	110	32
En faveur des ONG	1 246	-	0	1	3	165	6	5
Frais administratifs	3 027	244	45	22	40	159	87	61
2. Prêts de développement et capital	939	- 576	-	- 2	- 25	- 26	19	229
dont: Prêts nouveaux de développement	958	- 227	-	- 2	- 23	- 26	-	229
B. Contributions aux organismes multilatéraux	17 540	1 997	215	156	360	503	605	714
Dons et souscriptions versées au capital, total	17 574	2 005	215	156	360	504	605	714
dont: CE	5 695	1 259	-	98	208	-	109	416
IDA	3 279	14	71	26	52	129	51	57
Banques régionales de développement	1 813	199	53	8	24	97	64	130
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	- 45	3 710	31	- 36	106	- 424	- 3	54
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	2 401	3 710	- 35	- 36	106	- 424	- 3	54
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-1 226	- 296	- 83	61	1	- 192	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	3 626	4 006	48	- 98	104	- 233	- 3	54
D. Organismes multilatéraux	-2 446	-	66	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	8 765	823	248	57	74	276	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	6 252	-2 650	- 433	1 369	86	188	- 63	6 404
1. Investissements directs	36 286	324	- 103	1 073	555	829	- 63	6 540
2. Crédits privés à l'exportation	14	287	-	296	- 469	- 37	-	- 136
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-3 146	- 698	-	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-26 902	-2 562	- 331	-	0	- 604	-	0
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	73 263	7 207	834	1 910	1 337	2 044	1 577	8 171
Total en pourcentage du RNB	0.30	0.36	0.22	0.94	0.54	0.28	0.93	1.25
<i>Pour référence:</i>								
VERSEMENTS BRUTS								
Aide publique au développement (b)	65 556	6 685	989	525	1 112	2 034	1 701	1 872
Prêts nouveaux de développement	6 705	600	-	1	12	3	-	383
Aide alimentaire, total bilatéral	2 094	120	47	1	14	67	-	15
Autres apports du secteur public	17 336	5 300	119	156	137	1 004	9	54
dont: Crédits publics à l'exportation	3 039	225	5	156	1	927	-	-
Crédits privés à l'exportation	12 719	2 922	-	572	343	64	-	-
ENGAGEMENTS								
Aide publique au développement, total (b)	65 793	7 135	926	628	681	2 237	1 434	1 872
Dons bilatéraux, total	42 243	3 999	651	458	515	1 715	799	769
Annulations de dettes	4 072	1 037	7	-	115	264	-	112
Prêts bilatéraux, total	7 503	598	-	0	13	19	46	388
<i>Pour mémoire :</i>								
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	5 370	1 037	5	167	167	264	17	118
dont : Remises de dettes	4 534	1 037	5	167	167	264	17	112
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	4 560	560	5	166	163	264	-	113
Réfugiés dans les pays donneur	1 076	36	4	28	0	126	110	-

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD.

Tableau 12

Comparaison des apports par catégories en 2002

En millions de USD

Etats-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse
13 290	462	5 486	276	398	2 332	9 283	147	1 696	122	3 338	323	4 924	2 012	939
0.13	0.35	0.38	0.21	0.40	0.20	0.23	0.77	0.89	0.22	0.81	0.27	0.31	0.84	0.32
10 570	251	3 615	107	267	1 007	6 692	116	1 145	92	2 449	186	3 506	1 271	765
11 251	248	3 874	107	267	1 083	4 373	116	1 143	92	2 585	183	3 384	1 262	750
6 690	93	1 525	22	13	102	1 812	3	178	36	512	127	874	68	154
817	0	33	-	2	42	41	2	-	0	6	-	-	-	-
1 382	40	257	6	17	82	36	13	252	11	212	2	400	302	146
-	5	29	-	48	43	143	2	-	7	431	2	226	90	39
727	20	194	3	21	37	700	2	82	8	195	7	279	74	19
- 681	4	- 259	-	-	- 77	2 320	-	2	-	- 136	3	121	8	15
- 553	- 3	- 312	-	-	- 109	2 084	-	- 5	-	- 90	2	- 25	9	9
2 720	211	1 871	169	131	1 326	2 591	31	551	30	889	137	1 419	741	174
2 731	211	1 849	169	131	1 326	2 591	31	551	30	889	137	1 455	741	174
-	63	1 286	125	63	762	-	14	-	-	210	73	925	83	-
1 153	31	244	4	8	126	786	4	73	5	76	7	-	359	5
221	41	130	10	-	46	393	-	62	5	72	44	103	70	41
227	3	635	-	-	- 370	- 4 208	-	-	2	229	- 1	- 4	2	3
227	3	635	-	-	- 370	- 1 696	-	-	2	229	- 1	- 4	2	3
- 292	-	-	-	-	-	- 524	-	-	-	-	-	97	-	-
518	3	635	-	-	- 370	- 1 173	-	-	2	229	- 1	- 101	2	3
-	-	-	-	-	-	- 2 512	-	-	-	-	-	-	-	-
5 720	10	-	6	86	-	157	2	452	23	257	-	353	19	202
5 173	- 656	- 1 392	40	986	- 563	- 573	-	131	17	- 5 310	- 150	2 360	199	1 089
12 928	16	2 915	40	-	639	6 362	-	23	17	281	- 360	2 753	296	1 222
765	48	- 1 448	-	-	2 048	- 1 054	-	109	-	859	210	- 1 233	- 97	- 133
- 590	-	-	-	-	-	- 2 804	-	-	-	946	-	-	-	0
- 7 930	- 720	- 2 859	-	986	- 3 250	- 3 077	-	0	-	- 7 395	-	840	-	-
24 410	- 180	4 729	322	1 469	1 399	4 659	148	2 279	164	- 1 487	171	7 634	2 232	2 234
0.23	-0.14	0.33	0.24	1.49	0.12	0.11	0.78	1.19	0.30	-0.36	0.14	0.48	0.93	0.75
14 170	468	6 720	276	398	2 532	12 230	147	1 701	122	3 525	323	5 073	2 012	943
-	-	554	-	-	91	5 031	-	-	-	-	2	6	9	13
1 526	10	44	-	7	42	41	2	11	1	37	-	78	12	19
1 640	5	883	-	-	252	7 360	-	-	2	229	-	179	4	3
868	-	-	-	-	-	760	-	-	-	-	-	97	-	-
-	61	-	-	-	2 163	2 793	-	198	-	2 003	220	-	1 094	287
14 857	533	6 751	276	398	2 671	10 711	141	1 653	129	4 815	323	5 073	1 675	875
11 871	300	3 961	107	267	1 166	4 335	110	1 088	97	4 436	183	3 384	1 257	774
420	0	507	-	-	620	232	-	-	-	141	10	607	-	-
254	11	782	-	-	93	5 014	-	14	-	20	3	229	8	10
436	0	1 302	-	0	620	261	-	13	-	344	11	607	0	0
420	0	507	-	-	620	261	-	-	-	341	10	607	0	-
423	0	1 072	-	0	620	261	-	13	-	291	11	598	-	0
144	8	246	3	1	-	-	-	124	6	83	-	-	138	20

	Total des pays du CAD	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne
VERSEMENTS NETS								
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	69 029	6 784	1 219	505	1 853	2 031	1 748	1 961
APD en pourcentage du RNB	0.25	0.28	0.25	0.20	0.60	0.24	0.84	0.23
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	49 812	4 060	975	228	1 468	1 348	1 032	1 151
1. Dons et contributions assimilables	50 965	4 737	975	266	1 496	1 681	1 144	938
dont: Coopération technique	18 366	2 299	559	114	324	345	111	313
Aide alimentaire à des fins de développement	1 196	26	19	2	11	116	1	6
Aide d'urgence	5 874	182	139	37	111	246	117	89
En faveur des ONG	1 476	-	1	0	7	1	12	7
Frais administratifs	3 524	237	55	26	57	202	97	77
2. Prêts de développement et capital	-1 153	- 678	-	- 37	- 27	- 333	- 113	213
dont: Prêts nouveaux de développement	- 461	- 585	-	- 35	- 23	- 333	- 103	251
B. Contributions aux organismes multilatéraux	19 217	2 724	244	276	385	683	717	810
Dons et souscriptions versées au capital, total	19 280	2 734	244	276	385	683	717	810
dont: CE	6 834	1 604	-	169	282	-	146	525
IDA	3 120	491	90	42	-	164	61	63
Banques régionales de développement	1 734	146	69	27	24	102	57	85
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-1 127	-3 564	80	44	955	- 358	41	73
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-1 597	-3 564	- 6	44	955	- 358	41	73
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-1 285	- 444	- 118	48	0	- 277	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	- 431	-3 120	112	- 4	955	- 81	41	73
D. Organismes multilatéraux	470	-	86	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	10 162	1 008	337	71	165	566	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	30 481	- 519	1 374	824	-1 752	2 711	106	4 633
1. Investissements directs	36 660	1 237	239	765	-	2 626	106	4 737
2. Crédits privés à l'exportation	- 203	249	-	59	-1 719	3	-	- 104
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	635	- 465	-	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-6 611	-1 539	1 135	-	- 33	82	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	108 545	3 709	3 010	1 445	1 221	4 949	1 896	6 667
Total en pourcentage du RNB	0.39	0.16	0.61	0.58	0.40	0.58	0.91	0.79
<i>Pour référence:</i>								
VERSEMENTS BRUTS								
Aide publique au développement (b)	79 726	8 029	1 219	545	1 887	2 368	1 890	2 217
Prêts nouveaux de développement	7 017	474	-	1	6	4	-	454
Aide alimentaire, total bilatéral	3 170	69	37	2	17	116	1	13
Autres apports du secteur public	19 913	-1 092	199	162	1 000	721	51	80
dont: Crédits publics à l'exportation	3 109	126	2	162	0	655	-	-
Crédits privés à l'exportation	16 626	4 964	-	217	-	272	-	-
ENGAGEMENTS								
Aide publique au développement, total (b)	91 283	8 567	1 242	570	1 761	2 558	1 558	2 217
Dons bilatéraux, total	56 019	5 031	1 140	277	1 564	1 865	823	938
Annulations de dettes	6 533	1 337	3	8	753	96	-	116
Prêts bilatéraux, total	14 808	616	-	-	4	11	23	469
<i>Pour mémoire :</i>								
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	8 554	1 337	7	41	757	96	-	144
dont : Remises de dettes	8 338	1 337	6	41	757	96	-	116
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	6 971	1 220	7	39	753	96	-	91
Réfugiés dans les pays donneur	1 520	25	31	34	79	145	106	21

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD.

Tableau 13

Comparaison des apports par catégories en 2003

En millions de USD

Etats-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse
16 254	558	7 253	362	504	2 433	8 880	194	2 042	165	3 981	320	6 282	2 400	1 299
0.15	0.35	0.41	0.21	0.39	0.17	0.20	0.81	0.92	0.23	0.80	0.22	0.34	0.79	0.39
14 594	309	5 213	228	352	1 061	6 334	150	1 462	129	2 951	182	3 861	1 779	945
16 294	300	5 725	228	352	1 126	4 443	150	1 455	129	3 084	183	3 576	1 753	929
7 701	129	1 934	117	11	148	1 880	3	236	40	698	142	993	92	177
834	0	40	-	1	51	65	2	4	0	18	-	-	-	-
2 478	45	476	11	26	89	30	14	350	17	305	1	565	387	158
-	6	28	-	74	34	188	26	-	11	660	1	268	105	47
779	25	256	16	25	48	679	3	99	10	230	10	464	100	28
-1 701	8	- 511	-	-	- 65	1 891	-	7	-	- 133	- 1	285	26	16
-	2	- 798	-	-	- 105	1 262	-	- 7	-	- 135	- 1	129	26	- 5
1 661	250	2 040	134	152	1 372	2 545	44	580	36	1 030	137	2 421	621	355
1 671	250	2 048	134	152	1 372	2 545	44	580	36	1 030	137	2 456	621	355
-	108	1 311	116	73	942	-	19	-	-	250	88	1 078	123	-
-	35	291	4	7	2	713	4	100	7	162	11	737	-	135
48	15	156	-	-	33	480	2	72	6	59	24	129	133	66
1 068	7	2 806	-	-	- 285	- 2 149	-	0	3	119	- 2	50	- 15	0
1 068	7	2 806	-	-	- 285	- 2 533	-	0	3	119	- 2	50	- 15	0
- 459	-	-	-	-	-	- 130	-	-	-	-	-	94	-	-
1 527	7	2 806	-	-	- 285	- 2 404	-	0	3	-	- 2	- 44	- 15	0
-	-	-	-	-	-	384	-	-	-	-	-	-	-	-
6 326	13	-	8	283	27	335	7	-	18	300	4	389	23	280
14 147	- 622	- 3 123	33	1 547	2 044	- 731	-	1 264	21	7 766	823	- 1 016	- 1 153	2 104
14 298	78	681	33	-	505	7 016	-	1 199	21	3 837	680	- 3 111	- 337	2 051
- 6	- 297	- 2 345	-	-	1 644	3 643	-	65	-	- 98	143	- 679	- 816	54
78	-	-	-	-	-	371	-	-	-	651	-	-	-	- 1
- 224	- 403	- 1 460	-	1 547	- 106	- 11 760	-	0	-	3 376	-	2 774	0	-
37 795	- 44	6 936	403	2 334	4 218	6 335	201	3 306	208	12 167	1 145	5 705	1 255	3 684
0.34	-0.03	0.39	0.23	1.83	0.29	0.14	0.84	1.49	0.28	2.44	0.79	0.31	0.42	1.09
18 192	560	9 156	362	504	2 670	12 971	194	2 049	165	4 232	321	6 491	2 400	1 305
-	3	447	-	-	132	5 304	-	-	-	-	1	167	26	-
2 498	9	71	0	4	56	65	2	19	2	51	-	94	20	24
3 068	21	4 236	-	-	411	10 152	-	0	3	588	-	243	68	0
805	-	-	-	-	-	1 266	-	-	-	-	-	94	-	-
-	-	-	-	-	1 951	7 688	-	156	-	-	165	-	758	455
22 521	659	10 151	362	504	3 614	17 568	194	2 226	185	4 232	321	6 491	2 388	1 393
20 715	381	5 805	228	352	1 140	4 085	150	1 607	144	3 194	183	3 576	1 953	869
2 400	-	569	-	-	558	158	-	-	-	255	5	81	165	30
221	8	1 399	-	-	375	11 120	-	39	-	7	1	454	28	33
2 406	-	2 432	-	-	558	162	-	22	-	255	6	130	165	37
2 400	-	2 329	-	-	558	162	-	-	-	255	5	81	165	30
1 314	-	2 127	-	-	558	162	-	22	-	249	6	126	165	37
-	11	445	3	1	44	-	-	176	8	178	-	-	191	22

	1992-93	2000	Allemagne 2001	2002	2003
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	7 269	5 030	4 990	5 324	6 784
APD en pourcentage du RNB	0.36	0.27	0.27	0.27	0.28
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	4 880	2 687	2 853	3 328	4 060
1. Dons et contributions assimilables	4 031	2 696	2 858	3 904	4 737
dont: Coopération technique	1 966	1 640	1 588	1 781	2 299
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	133	21	18	23	26
Aide d'urgence (a)	615	178	235	224	182
En faveur des ONG	201	-	-	-	-
Frais administratifs	235	235	223	244	237
2. Prêts de développement et capital	848	- 10	- 5	- 576	- 678
dont: Prêts nouveaux de développement	556	- 4	18	- 227	- 585
B. Contributions aux organismes multilatéraux	2 389	2 343	2 136	1 997	2 724
Dons et souscriptions versées au capital, total	2 401	2 352	2 144	2 005	2 734
dont: CE	1 161	1 242	1 147	1 259	1 604
IDA	630	384	376	14	491
Banques régionales de développement	184	209	79	199	146
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	1 148	- 456	- 663	3 710	-3 564
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	1 137	- 456	- 663	3 710	-3 564
1. Crédits publics à l'exportation (b)	233	- 125	- 154	- 296	- 444
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	905	- 331	- 509	4 006	-3 120
D. Organismes multilatéraux	11	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	861	846	808	823	1 008
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	2 865	6 911	1 210	-2 650	- 519
1. Investissements directs	742	4 488	1 864	324	1 237
2. Crédits privés à l'exportation	2 011	1 478	551	287	249
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	- 615	-1 669	- 867	- 698	- 465
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	727	2 614	- 339	-2 562	-1 539
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	12 143	12 331	6 345	7 207	3 709
Total en pourcentage du RNB	0.61	0.66	0.34	0.36	0.16
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	8 545	5 805	5 864	6 685	8 029
Prêts nouveaux de développement	1 740	709	673	600	474
Aide alimentaire, total bilatéral	133	69	98	120	69
Autres apports du secteur public	3 804	1 124	591	5 300	-1 092
dont: Crédits publics à l'exportation	928	345	302	225	126
Crédits privés à l'exportation	4 908	4 402	3 344	2 922	4 964
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	8 967	5 719	6 178	7 135	8 567
Dons bilatéraux, total	4 293	2 609	2 646	3 999	5 031
Annulations de dettes	386	64	74	1 037	1 337
Prêts bilatéraux, total	2 012	359	847	598	616
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	386	193	174	1 037	1 337
dont : Remises de dettes	386	193	174	1 037	1 337
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	193	24	560	1 220
Réfugiés dans les pays donneur	561	67	80	36	25

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

En millions de USD

1992-93	Australie				1992-93	Autriche			
	2000	2001	2002	2003		2000	2001	2002	2003
984	987	873	989	1 219	205	440	633	520	505
0.36	0.27	0.25	0.26	0.25	0.11	0.23	0.34	0.26	0.20
727	758	660	774	975	70	273	442	364	228
727	758	660	774	975	381	273	446	367	266
246	407	401	424	559	85	87	89	89	114
29	24	17	32	19	6	1	3	1	2
28	84	49	98	139	135	30	26	30	37
14	-	1	-	1	4	2	2	1	-
38	47	47	45	55	9	18	16	22	26
-	-	-	-	-	- 311	-	- 4	- 2	- 37
-	-	-	-	-	- 311	-	- 4	- 2	- 35
257	229	212	215	244	135	167	191	156	276
257	229	212	215	244	135	167	191	156	276
-	-	-	-	-	-	87	94	98	169
86	74	66	71	90	52	26	25	26	42
62	71	62	53	69	30	23	14	8	27
277	573	56	31	80	238	73	- 133	- 36	44
200	502	- 27	- 35	- 6	238	73	- 133	- 36	44
200	- 49	- 70	- 83	- 118	238	73	25	61	48
-	551	44	48	112	-	-	- 157	- 98	- 4
77	71	83	66	86	-	-	-	-	-
78	150	211	248	337	74	63	57	57	71
1 784	252	151	- 433	1 374	62	560	279	1 369	824
980	644	- 318	- 103	239	74	421	277	1 073	765
23	-	-	-	-	- 12	139	2	296	59
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
781	- 392	469	- 331	1 135	-	-	-	-	-
3 123	1 961	1 290	834	3 010	580	1 135	836	1 910	1 445
1.13	0.53	0.37	0.22	0.61	0.32	0.61	0.45	0.94	0.58
984	987	873	989	1 219	585	442	642	525	545
-	-	-	-	-	69	1	2	1	1
29	47	25	47	37	6	2	3	1	2
301	657	141	119	199	287	159	109	156	162
225	35	14	5	2	287	159	109	156	162
117	-	-	-	-	69	270	125	572	217
984	1 146	966	926	1 242	1 091	573	618	628	570
790	1 041	737	651	1 140	773	330	411	458	277
4	8	7	7	3	414	124	196	-	8
-	-	-	-	-	184	48	1	-	-
4	8	9	5	7	23	56	244	167	41
4	8	7	5	6	23	56	244	167	41
-	8	9	5	7	-	56	244	166	39
-	10	-	4	31	115	23	21	28	34

	1992-93	2000	Belgique 2001	2002	2003
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	840	820	867	1 072	1 853
APD en pourcentage du RNB	0.39	0.36	0.37	0.43	0.60
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	508	477	502	712	1 468
1. Dons et contributions assimilables	494	477	507	736	1 496
dont: Coopération technique	163	221	214	291	324
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	15	11	8	10	11
Aide d'urgence (a)	16	26	27	29	111
En faveur des ONG	2	86	5	3	7
Frais administratifs	33	36	23	40	57
2. Prêts de développement et capital	14	-	- 4	- 25	- 27
dont: Prêts nouveaux de développement	23	3	- 1	- 23	- 23
B. Contributions aux organismes multilatéraux	332	343	365	360	385
Dons et souscriptions versées au capital, total	332	344	365	360	385
dont: CE	155	191	191	208	282
IDA	92	51	49	52	-
Banques régionales de développement	24	8	41	24	24
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	336	- 9	7	106	955
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	306	- 9	7	106	955
1. Crédits publics à l'exportation (b)	20	6	5	1	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	285	- 15	2	104	955
D. Organismes multilatéraux	30	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	30	75	141	74	165
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	254	1 394	- 712	86	- 1 752
1. Investissements directs	80	1 441	530	555	-
2. Crédits privés à l'exportation	110	447	142	- 469	- 1 719
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	63	- 494	- 1 383	-	- 33
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	1 460	2 281	304	1 337	1 221
Total en pourcentage du RNB	0.68	1.00	0.13	0.54	0.40
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	866	842	886	1 112	1 887
Prêts nouveaux de développement	33	21	13	12	6
Aide alimentaire, total bilatéral	17	11	9	14	17
Autres apports du secteur public	360	52	40	137	1 000
dont: Crédits publics à l'exportation	20	6	5	1	-
Crédits privés à l'exportation	968	952	410	343	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	866	842	925	681	1 761
Dons bilatéraux, total	497	477	543	515	1 564
Annulations de dettes	19	35	54	115	753
Prêts bilatéraux, total	35	21	17	13	4
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	19	35	54	167	757
dont : Remises de dettes	19	35	54	167	757
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	32	50	163	753
Réfugiés dans les pays donneur	-	-	-	-	79

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

Canada					Danemark				
1992-93	2000	2001	2002	2003	1992-93	2000	2001	2002	2003
2 457	1 744	1 533	2 004	2 031	1 366	1 664	1 634	1 643	1 748
0.46	0.25	0.22	0.28	0.24	1.03	1.06	1.03	0.96	0.84
1 664	1 160	1 200	1 501	1 348	755	1 024	1 035	1 038	1 032
1 762	1 184	1 222	1 527	1 681	770	1 011	1 048	1 019	1 144
535	352	346	328	345	163	128	138	93	111
132	80	86	67	116	-	-	-	-	1
176	201	210	191	246	91	124	114	110	117
190	169	168	165	1	5	3	9	6	12
147	132	137	159	202	53	81	82	87	97
- 98	- 24	- 22	- 26	- 333	- 15	13	- 14	19	- 113
16	- 24	- 22	- 26	- 333	- 4	- 18	- 19	-	- 103
793	583	333	503	683	610	641	600	605	717
793	584	333	504	683	610	641	600	605	717
-	-	-	-	-	87	93	88	109	146
221	136	-	129	164	81	51	50	51	61
183	89	79	97	102	43	68	36	64	57
417	5	- 98	- 424	- 358	- 51	- 3	- 4	- 3	41
417	5	- 98	- 424	- 358	- 42	- 3	- 4	- 3	41
417	8	- 91	- 192	- 277	- 41	-	-	-	-
-	- 3	- 7	- 233	- 81	- 1	- 3	- 4	- 3	41
-	-	-	-	-	- 9	-	-	-	-
277	113	116	276	566	45	32	17	-	-
1 569	4 621	- 12	188	2 711	142	482	998	- 63	106
1 632	3 814	633	829	2 626	111	482	998	- 63	106
102	- 14	- 44	- 37	3	31	-	-	-	-
- 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- 159	821	- 601	- 604	82	-	-	-	-	-
4 720	6 483	1 538	2 044	4 949	1 501	2 176	2 645	1 577	1 896
0.87	0.95	0.22	0.28	0.58	1.13	1.39	1.67	0.93	0.91
2 596	1 768	1 556	2 034	2 368	1 397	1 682	1 683	1 701	1 890
40	1	-	3	4	15	-	-	-	-
132	80	86	67	116	-	-	-	-	1
987	1 209	1 256	1 004	721	29	9	7	9	51
987	1 209	1 173	927	655	14	-	-	-	-
259	76	68	64	272	243	-	-	-	-
2 613	1 996	1 569	2 237	2 558	1 516	1 577	1 516	1 434	1 558
1 675	1 412	1 235	1 715	1 865	897	940	880	799	823
92	3	11	264	96	-	-	11	-	-
108	-	-	19	11	3	-	43	46	23
92	12	11	264	96	13	4	11	17	-
92	3	11	264	96	13	-	11	17	-
-	12	11	264	96	-	4	-	-	-
92	143	137	126	145	91	124	114	110	106

	1992-93	2000	Espagne		
			2001	2002	2003
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 411	1 195	1 737	1 712	1 961
APD en pourcentage du RNB	0.27	0.22	0.30	0.26	0.23
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	1 018	720	1 150	998	1 151
1. Dons et contributions assimilables	220	603	966	769	938
dont: Coopération technique	96	107	185	239	313
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	7	4	6	9	6
Aide d'urgence (a)	7	38	38	32	89
En faveur des ONG	-	2	6	5	7
Frais administratifs	32	49	54	61	77
2. Prêts de développement et capital	798	117	184	229	213
dont: Prêts nouveaux de développement	828	161	177	229	251
B. Contributions aux organismes multilatéraux	393	475	588	714	810
Dons et souscriptions versées au capital, total	393	475	588	714	810
dont: CE	312	352	342	416	525
IDA	12	31	98	57	63
Banques régionales de développement	29	19	49	130	85
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-	3	146	54	73
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-	3	146	54	73
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-	3	146	54	73
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	71	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	-	22 272	9 640	6 404	4 633
1. Investissements directs	-	22 286	10 160	6 540	4 737
2. Crédits privés à l'exportation	-	- 14	- 520	- 136	- 104
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	1 481	23 471	11 523	8 171	6 667
Total en pourcentage du RNB	0.28	4.25	2.01	1.25	0.79
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	1 441	1 388	1 852	1 872	2 217
Prêts nouveaux de développement	828	310	291	383	454
Aide alimentaire, total bilatéral	7	6	9	15	13
Autres apports du secteur public	-	3	146	54	80
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	1 445	1 388	1 852	1 872	2 217
Dons bilatéraux, total	221	603	966	769	938
Annulations de dettes	2	57	382	112	116
Prêts bilatéraux, total	833	310	299	388	469
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	2	60	382	118	144
dont : Remises de dettes	2	57	382	112	116
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)		17	382	113	91
Réfugiés dans les pays donneur	-	11	7	-	21

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

1992-93	Etats-Unis				1992-93	Finlande			
	2000	2001	2002	2003		2000	2001	2002	2003
10 916	9 955	11 429	13 290	16 254	499	371	389	462	558
0.17	0.10	0.11	0.13	0.15	0.56	0.31	0.32	0.35	0.35
7 588	7 405	8 284	10 570	14 594	332	217	224	251	309
8 592	8 093	8 954	11 251	16 294	337	219	229	248	300
3 196	4 316	5 282	6 690	7 701	62	71	71	93	129
991	914	673	817	834	4	-	-	-	-
595	1 165	1 092	1 382	2 478	42	39	40	40	45
-	-	-	-	-	5	4	4	5	6
678	716	788	727	779	27	16	16	20	25
-1 004	- 688	- 670	- 681	-1 701	- 6	- 2	- 4	4	8
64	- 591	-	- 553	-	31	- 6	- 5	- 3	2
3 328	2 550	3 145	2 720	1 661	168	154	165	211	250
3 337	2 565	3 160	2 731	1 671	168	154	165	211	250
-	-	-	-	-	-	51	55	63	108
1 513	771	773	1 153	-	47	14	31	31	35
516	263	213	221	48	16	22	9	41	15
723	562	755	227	1 068	100	2	5	3	7
723	562	755	227	1 068	100	2	5	3	7
-1 906	211	351	- 292	- 459	159	-	- 3	-	-
2 629	351	404	518	1 527	- 59	2	8	3	7
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 690	4 069	4 569	5 720	6 326	7	5	9	10	13
31 536	10 666	21 864	5 173	14 147	- 53	709	932	- 656	- 622
17 284	18 456	24 236	12 928	14 298	55	530	641	16	78
- 390	3 299	1 130	765	- 6	31	673	361	48	- 297
1 556	- 365	- 1 729	- 590	78	-	-	-	-	-
13 086	- 10 724	- 1 773	- 7 930	- 224	- 138	- 494	- 70	- 720	- 403
45 864	25 252	38 618	24 410	37 795	553	1 087	1 334	- 180	- 44
0.73	0.25	0.38	0.23	0.34	0.62	0.91	1.11	- 0.14	- 0.03
12 713	10 863	12 309	14 170	18 192	536	378	397	468	560
64	-	-	-	-	31	-	-	-	3
1 296	1 135	930	1 526	2 498	4	3	5	10	9
3 739	1 626	1 858	1 640	3 068	178	2	8	5	21
519	1 132	1 397	868	805	178	-	-	-	-
3 739	-	6 329	-	-	62	3	-	61	-
12 600	12 609	12 876	14 857	22 521	465	353	451	533	659
8 574	9 829	9 406	11 871	20 715	354	183	280	300	381
362	21	23	420	2 400	35	-	5	-	-
609	200	194	254	221	17	17	1	11	8
809	21	39	436	2 406	35	-	5	-	-
809	21	23	420	2 400	35	-	5	-	-
-	20	28	423	1 314	-	-	1	-	-
-	451	416	144	-	27	16	15	8	11

	1992-93	2000	France 2001	2002	2003
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	8 093	4 105	4 198	5 486	7 253
APD en pourcentage du RNB	0.63	0.32	0.32	0.38	0.41
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	6 228	2 829	2 596	3 615	5 213
1. Dons et contributions assimilables	4 509	3 116	2 920	3 874	5 725
dont: Coopération technique	2 179	1 283	1 337	1 525	1 934
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	43	47	52	33	40
Aide d'urgence (a)	75	159	211	257	476
En faveur des ONG	23	29	27	29	28
Frais administratifs	263	189	179	194	256
2. Prêts de développement et capital	1 719	- 287	- 325	- 259	- 511
dont: Prêts nouveaux de développement	1 928	- 82	- 191	- 312	- 798
B. Contributions aux organismes multilatéraux	1 865	1 276	1 602	1 871	2 040
Dons et souscriptions versées au capital, total	1 865	1 368	1 530	1 849	2 048
dont: CE	870	792	1 043	1 286	1 311
IDA	445	238	232	244	291
Banques régionales de développement	233	83	109	130	156
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	404	14	- 39	635	2 806
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	404	14	- 39	635	2 806
1. Crédits publics à l'exportation (b)	123	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	281	14	- 39	635	2 806
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	292	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	2 078	1 439	12 168	-1 392	-3 123
1. Investissements directs	2 036	2 740	8 049	2 915	681
2. Crédits privés à l'exportation	-1 313	-	280	-1 448	-2 345
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	- 66	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	1 421	-1 301	3 838	-2 859	-1 460
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	10 867	5 557	16 327	4 729	6 936
Total en pourcentage du RNB	0.85	0.43	1.24	0.33	0.39
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	8 721	4 999	5 112	6 720	9 156
Prêts nouveaux de développement	2 075	411	352	554	447
Aide alimentaire, total bilatéral	43	59	60	44	71
Autres apports du secteur public	1 589	352	368	883	4 236
dont: Crédits publics à l'exportation	168	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	7 625	4 688	4 832	6 751	10 151
Dons bilatéraux, total	3 789	2 984	2 652	3 961	5 805
Annulations de dettes	-	680	589	507	569
Prêts bilatéraux, total	1 972	428	577	782	1 399
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	773	685	596	1 302	2 432
dont : Remises de dettes	773	680	593	507	2 329
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	409	348	1 072	2 127
Réfugiés dans les pays donneur	-	147	203	246	445

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

Grèce					Irlande				
1992-93	2000	2001	2002	2003	1992-93	2000	2001	2002	2003
-	226	202	276	362	76	234	287	398	504
-	0.20	0.17	0.21	0.21	0.18	0.29	0.33	0.40	0.39
-	99	83	107	228	34	154	184	267	352
-	97	81	107	228	34	154	184	267	352
-	22	16	22	117	20	-	11	13	11
-	-	-	-	-	1	-	-	2	1
-	8	4	6	11	4	24	18	17	26
-	-	-	-	-	1	13	28	48	74
-	-	-	3	16	4	8	14	21	25
-	1	1	-	-	-	-	-	-	-
-	1	1	-	-	-	-	-	-	-
-	127	119	169	134	42	80	102	131	152
-	127	119	169	134	42	80	102	131	152
-	98	94	125	116	28	47	61	63	73
-	2	5	4	4	7	8	8	8	7
-	4	6	10	-	-	-	-	-	-
-	3	-	-	-	-	-	-	-	-
-	3	-	-	-	-	-	-	-	-
-	3	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	6	8	26	90	101	86	283
-	-	-	40	33	40	416	347	986	1 547
-	-	-	40	33	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	40	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	416	347	986	1 547
-	229	202	322	403	142	740	735	1 469	2 334
-	0.20	0.17	0.24	0.23	0.34	0.93	0.85	1.49	1.83
-	226	202	276	362	76	234	287	398	504
-	1	1	-	-	-	-	-	-	-
-	4	-	-	-	1	-	-	7	4
-	3	-	-	-	-	-	-	-	-
-	3	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	40	-	-	-	-
-	226	202	276	362	76	234	287	398	504
-	97	81	107	228	34	154	184	267	352
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	1	1	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	11	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	11	-	-
-	1	-	3	3	-	-	-	1	1

	1992-93	2000	Italie		
			2001	2002	2003
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	3 583	1 376	1 627	2 332	2 433
APD en pourcentage du RNB	0.33	0.13	0.15	0.20	0.17
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	2 180	377	442	1 007	1 061
1. Dons et contributions assimilables	1 317	525	546	1 083	1 126
dont: Coopération technique	191	27	92	102	148
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	123	32	76	42	51
Aide d'urgence (a)	240	72	65	82	89
En faveur des ONG	-	28	84	43	34
Frais administratifs	109	22	32	37	48
2. Prêts de développement et capital	863	- 148	- 104	- 77	- 65
dont: Prêts nouveaux de développement	867	- 163	- 108	- 109	- 105
B. Contributions aux organismes multilatéraux	1 402	999	1 185	1 326	1 372
Dons et souscriptions versées au capital, total	1 402	999	1 185	1 326	1 372
dont: CE	579	638	619	762	942
IDA	414	-	240	126	2
Banques régionales de développement	12	76	76	46	33
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	1 082	- 103	55	- 370	- 285
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	1 116	- 103	55	- 370	- 285
1. Crédits publics à l'exportation (b)	533	-	31	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	583	- 103	23	- 370	- 285
D. Organismes multilatéraux	- 34	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	79	37	32	-	27
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	- 444	9 537	- 1 903	- 563	2 044
1. Investissements directs	70	1 414	1 221	639	505
2. Crédits privés à l'exportation	- 942	832	494	2 048	1 644
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	427	7 292	- 3 617	- 3 250	- 106
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	4 299	10 846	- 189	1 399	4 218
Total en pourcentage du RNB	0.40	1.01	- 0.02	0.12	0.29
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	3 895	1 599	1 814	2 532	2 670
Prêts nouveaux de développement	889	60	79	91	132
Aide alimentaire, total bilatéral	123	32	76	42	56
Autres apports du secteur public	2 682	103	89	252	411
dont: Crédits publics à l'exportation	1 791	-	59	-	-
Crédits privés à l'exportation	2 044	1 329	118	2 163	1 951
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	3 854	1 616	2 144	2 671	3 614
Dons bilatéraux, total	1 193	538	576	1 166	1 140
Annulations de dettes	185	201	10	620	558
Prêts bilatéraux, total	933	191	66	93	375
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	185	201	10	620	558
dont : Remises de dettes	185	201	10	620	558
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	201	10	620	558
Réfugiés dans les pays donneur	26	3	16	-	44

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

Japon					Luxembourg				
1992-93	2000	2001	2002	2003	1992-93	2000	2001	2002	2003
11 205	13 508	9 847	9 283	8 880	44	123	139	147	194
0.28	0.28	0.23	0.23	0.20	0.31	0.71	0.76	0.77	0.81
8 214	9 768	7 458	6 692	6 334	26	99	107	116	150
4 131	5 678	4 742	4 373	4 443	26	99	107	116	150
1 712	2 430	1 942	1 812	1 880	1	2	5	3	3
50	42	54	41	65	1	1	1	2	2
28	85	30	36	30	8	10	13	13	14
120	212	179	143	188	-	2	1	2	26
505	932	715	700	679	-	1	1	2	3
4 083	4 090	2 716	2 320	1 891	-	-	-	-	-
7 097	4 090	2 716	2 084	1 262	-	-	-	-	-
2 991	3 740	2 389	2 591	2 545	17	24	32	31	44
2 991	3 740	2 389	2 591	2 545	17	24	32	31	44
-	-	-	-	-	10	11	13	14	19
1 277	1 146	869	786	713	3	4	4	4	4
810	891	428	393	480	-	-	-	-	2
3 554	-5 041	-1 748	-4 208	-2 149	-	-	-	-	-
2 707	-4 948	- 873	-1 696	-2 533	-	-	-	-	-
54	-1 239	- 427	- 524	- 130	-	-	-	-	-
2 653	-3 709	- 447	-1 173	-2 404	-	-	-	-	-
847	- 93	- 875	-2 512	384	-	-	-	-	-
175	231	235	157	335	4	6	5	2	7
1 082	2 725	5 380	- 573	- 731	-	-	-	-	-
2 557	2 874	6 473	6 362	7 016	-	-	-	-	-
480	- 799	- 384	-1 054	3 643	-	-	-	-	-
-3 426	- 52	- 355	-2 804	371	-	-	-	-	-
1 471	702	- 354	-3 077	-11 760	-	-	-	-	-
16 016	11 423	13 714	4 659	6 335	48	129	144	148	201
0.40	0.24	0.32	0.11	0.14	0.34	0.75	0.78	0.78	0.84
14 219	16 300	12 625	12 230	12 971	44	123	139	147	194
7 097	6 882	5 494	5 031	5 304	-	-	-	-	-
50	42	54	41	65	1	1	2	2	2
9 448	5 483	7 563	7 360	10 152	-	-	-	-	-
1 862	1 179	1 237	760	1 266	-	-	-	-	-
7 256	5 552	3 255	2 793	7 688	-	-	-	-	-
16 369	17 113	14 186	10 711	17 568	44	123	139	141	194
4 327	5 533	5 002	4 335	4 085	27	99	107	110	150
238	372	480	232	158	-	-	-	-	-
9 051	8 321	6 601	5 014	11 120	-	-	-	-	-
236	414	446	261	162	-	1	-	-	-
236	414	446	261	162	-	-	-	-	-
-	414	446	261	162	-	1	-	-	-
-	-	-	-	-	2	-	-	-	-

	1992-93	2000	Norvège 2001	2002	2003
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 144	1 264	1 346	1 696	2 042
APD en pourcentage du RNB	1.09	0.76	0.80	0.89	0.92
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	735	934	940	1 145	1 462
1. Dons et contributions assimilables	731	925	938	1 143	1 455
dont: Coopération technique	118	109	150	178	236
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	16	-	-	-	4
Aide d'urgence (a)	100	204	180	252	350
En faveur des ONG	-	-	-	-	-
Frais administratifs	43	64	66	82	99
2. Prêts de développement et capital	3	9	2	2	7
dont: Prêts nouveaux de développement	4	-2	-4	-5	-7
B. Contributions aux organismes multilatéraux	409	330	406	551	580
Dons et souscriptions versées au capital, total	409	330	406	551	580
dont: CE	-	-	-	-	-
IDA	78	31	80	73	100
Banques régionales de développement	49	49	47	62	72
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	1	-	-	-	-
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	1	-	-	-	-
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	1	-	-	-	-
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	130	179	210	452	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	53	-5	-71	131	1 264
1. Investissements directs	53	-36	-131	23	1 199
2. Crédits privés à l'exportation	-	31	60	109	65
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	1 328	1 437	1 485	2 279	3 306
Total en pourcentage du RNB	1.27	0.87	0.88	1.19	1.49
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	1 145	1 270	1 350	1 701	2 049
Prêts nouveaux de développement	5	4	-	-	-
Aide alimentaire, total bilatéral	16	17	15	11	19
Autres apports du secteur public	2	-	-	-	-
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	54	94	124	198	156
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	946	1 125	1 490	1 653	2 226
Dons bilatéraux, total	572	769	1 080	1 088	1 607
Annulations de dettes	27	-	-	-	-
Prêts bilatéraux, total	6	26	5	14	39
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	30	9	21	13	22
dont : Remises de dettes	30	-	-	-	-
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	9	21	13	22
Réfugiés dans les pays donneur	-	98	68	124	176

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

Nouvelle-Zélande					Pays-Bas				
1992-93	2000	2001	2002	2003	1992-93	2000	2001	2002	2003
97	113	112	122	165	2 639	3 135	3 172	3 338	3 981
0.25	0.25	0.25	0.22	0.23	0.84	0.84	0.82	0.81	0.80
74	85	85	92	129	1 828	2 243	2 224	2 449	2 951
74	85	85	92	129	1 965	2 334	2 392	2 585	3 084
32	41	41	36	40	966	579	634	512	698
-	-	-	-	-	87	2	13	6	18
5	3	3	11	17	250	366	285	212	305
1	4	5	7	11	104	338	310	431	660
8	7	7	8	10	102	210	183	195	230
-	-	-	-	-	- 137	- 92	- 167	- 136	- 133
-	-	-	-	-	51	- 92	- 55	- 90	- 135
24	28	27	30	36	811	892	948	889	1 030
24	28	27	30	36	811	892	948	889	1 030
-	-	-	-	-	249	233	194	210	250
6	5	4	5	7	169	197	115	76	162
1	4	4	5	6	50	38	56	72	59
-	-	-	2	3	94	38	42	229	119
-	-	-	2	3	94	38	42	229	119
-	-	-	-	-	-	- 95	- 79	-	-
-	-	-	2	3	94	133	121	229	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	12	11	23	18	266	306	240	257	300
-	17	16	17	21	1 473	3 469	- 6 886	- 5 310	7 766
-	17	16	17	21	824	2 135	2 526	281	3 837
-	-	-	-	-	- 11	- 290	182	859	- 98
-	-	-	-	-	- 12	- 646	- 1 133	946	651
-	-	-	-	-	672	2 270	- 8 462	- 7 395	3 376
111	142	139	164	208	4 472	6 947	- 3 432	- 1 487	12 167
0.29	0.32	0.32	0.30	0.28	1.42	1.85	- 0.89	- 0.36	2.44
97	113	112	122	165	2 829	3 226	3 340	3 525	4 232
-	-	-	-	-	51	-	-	-	-
-	1	-	1	2	87	14	45	37	51
-	-	-	2	3	134	133	304	229	588
-	-	-	-	-	-	-	184	-	-
-	-	-	-	-	245	501	339	2 003	-
97	120	110	129	185	3 200	3 441	3 701	4 815	4 232
72	92	83	97	144	2 056	2 834	2 390	4 436	3 194
-	-	-	-	-	97	143	134	141	255
-	-	-	-	-	35	-	1	20	7
-	-	-	-	-	95	154	167	344	255
-	-	-	-	-	95	100	163	341	255
-	-	-	-	-	-	154	54	291	249
-	-	-	6	8	140	163	155	83	178

	1992-93	2000	Portugal 2001	2002	2003
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	264	271	268	323	320
APD en pourcentage du RNB	0.31	0.26	0.25	0.27	0.22
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	206	179	183	186	182
1. Dons et contributions assimilables	92	320	166	183	183
dont: Coopération technique	67	90	117	127	142
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	-	-	-	-	-
Aide d'urgence (a)	4	3	2	2	1
En faveur des ONG	-	1	2	2	1
Frais administratifs	4	5	7	7	10
2. Prêts de développement et capital	113	- 141	18	3	- 1
dont: Prêts nouveaux de développement	-	4	16	2	- 1
B. Contributions aux organismes multilatéraux	58	92	85	137	137
Dons et souscriptions versées au capital, total	58	92	85	137	137
dont: CE	46	59	69	73	88
IDA	1	13	-	7	11
Banques régionales de développement	6	11	6	44	24
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	28	78	- 1	- 1	- 2
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	28	78	- 1	- 1	- 2
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	28	78	- 1	- 1	- 2
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	1	-	5	-	4
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	32	4 273	1 503	- 150	823
1. Investissements directs	- 3	4 011	1 273	- 360	680
2. Crédits privés à l'exportation	35	262	230	210	143
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	325	4 622	1 775	171	1 145
Total en pourcentage du RNB	0.38	4.45	1.66	0.14	0.79
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	267	416	268	323	321
Prêts nouveaux de développement	-	4	16	2	1
Aide alimentaire, total bilatéral	-	2	-	-	-
Autres apports du secteur public	29	79	-	-	-
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	499	275	243	220	165
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	183	416	268	323	321
Dons bilatéraux, total	63	320	166	183	183
Annulations de dettes	-	164	17	10	5
Prêts bilatéraux, total	47	4	18	3	1
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	3	171	17	11	6
dont : Remises de dettes	3	164	17	10	5
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	26	17	11	6
Réfugiés dans les pays donneur	-	-	-	-	-

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

Royaume-Uni					Suède				
1992-93	2000	2001	2002	2003	1992-93	2000	2001	2002	2003
3 082	4 501	4 579	4 924	6 282	2 114	1 799	1 666	2 012	2 400
0.31	0.32	0.32	0.31	0.34	1.01	0.80	0.77	0.84	0.79
1 611	2 710	2 622	3 506	3 861	1 554	1 242	1 205	1 271	1 779
1 731	2 563	2 643	3 384	3 576	1 549	1 222	1 185	1 262	1 753
745	685	773	874	993	439	70	57	68	92
51	-	-	-	-	2	-	-	-	-
122	344	257	400	565	310	265	242	302	387
34	169	189	226	268	69	106	85	90	105
108	227	288	279	464	85	83	69	74	100
- 120	146	- 21	121	285	6	19	20	8	26
- 113	15	- 7	- 25	129	-	19	20	9	26
1 471	1 792	1 957	1 419	2 421	560	557	461	741	621
1 471	1 790	1 985	1 455	2 456	560	557	461	741	621
710	975	824	925	1 078	-	83	112	83	123
336	258	491	-	737	133	149	-	359	-
85	130	81	103	129	64	67	59	70	133
214	- 72	23	- 4	50	3	-	1	2	- 15
214	- 72	23	- 4	50	3	-	1	2	- 15
82	22	125	97	94	-	-	- 97	-	-
132	- 94	- 102	- 101	- 44	3	-	1	2	- 15
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
445	536	327	353	389	130	26	16	19	23
4 582	5 265	4 699	2 360	- 1 016	510	2 127	1 394	199	- 1 153
5 060	4 005	8 194	2 753	- 3 111	27	871	507	296	- 337
- 523	- 447	- 493	- 1 233	- 679	477	1 256	888	- 97	- 816
-	-	-	-	-	6	-	-	-	-
45	1 706	- 3 001	840	2 774	-	-	-	-	-
8 322	10 230	9 627	7 634	5 705	2 758	3 952	3 077	2 232	1 255
0.84	0.72	0.67	0.48	0.31	1.32	1.76	1.42	0.93	0.42
3 249	4 552	4 727	5 073	6 491	2 114	1 799	1 666	2 012	2 400
10	31	10	6	167	-	19	20	9	26
51	10	23	78	94	2	8	8	12	20
364	178	248	179	243	4	5	2	4	68
85	22	125	97	94	-	-	-	-	-
1 434	-	-	-	-	940	2 238	1 987	1 094	758
3 187	4 552	4 727	5 073	6 491	2 022	1 438	1 365	1 675	2 388
1 678	2 563	2 643	3 384	3 576	1 508	1 071	1 058	1 257	1 953
26	113	374	607	81	13	-	-	-	165
42	195	99	229	454	-	22	10	8	28
88	155	374	607	130	18	38	44	-	165
88	113	374	607	81	18	-	-	-	165
-	155	374	598	126	-	38	44	-	165
-	-	-	-	-	-	83	81	138	-

	1992-93	2000	Suisse		
			2001	2002	2003
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	966	890	908	939	1 299
APD en pourcentage du RNB	0.39	0.34	0.34	0.32	0.39
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	656	627	644	765	945
1. Dons et contributions assimilables	659	608	643	750	929
dont: Coopération technique	299	100	113	154	177
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	35	-	-	-	-
Aide d'urgence (a)	68	146	135	146	158
En faveur des ONG	106	32	32	39	47
Frais administratifs	20	5	18	19	28
2. Prêts de développement et capital	- 3	20	1	15	16
dont: Prêts nouveaux de développement	- 1	- 2	- 6	9	- 5
B. Contributions aux organismes multilatéraux	310	263	263	174	355
Dons et souscriptions versées au capital, total	310	263	263	174	355
dont: CE	-	-	-	-	-
IDA	33	83	83	5	135
Banques régionales de développement	54	62	38	41	66
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-	8	6	3	-
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-	8	6	3	-
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-	8	6	3	-
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	156	159	180	202	280
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	2 241	997	- 1 252	1 089	2 104
1. Investissements directs	1 728	1 134	- 1 107	1 222	2 051
2. Crédits privés à l'exportation	246	500	- 144	- 133	54
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	267	- 638	- 1	-	- 1
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	3 362	2 054	- 158	2 234	3 684
Total en pourcentage du RNB	1.36	0.80	-0.06	0.75	1.09
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	971	893	913	943	1 305
Prêts nouveaux de développement	1	-	-	13	-
Aide alimentaire, total bilatéral	35	18	18	19	24
Autres apports du secteur public	-	8	6	3	-
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	742	873	191	287	455
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	708	906	875	875	1 393
Dons bilatéraux, total	528	654	740	774	869
Annulations de dettes	10	-	-	-	30
Prêts bilatéraux, total	-	21	19	10	33
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	37	6	-	-	37
dont : Remises de dettes	37	-	-	-	30
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	6	-	-	37
Réfugiés dans les pays donneur	-	19	20	20	22

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

Total des pays du CAD					CE				
1992-93	2000	2001	2002	2003	1992-93	2000	2001	2002	2003
58 318	53 749	52 435	58 292	69 029	4 234	4 912	5 961	5 448	7 173
0.31	0.22	0.22	0.23	0.25	-	-	-	-	-
40 889	36 064	35 124	40 752	49 812	3 897	4 414	5 517	5 150	6 445
34 133	33 040	33 522	39 813	50 965	3 788	4 019	4 810	5 102	6 197
13 279	12 767	13 602	15 452	18 366	100	211	179	192	403
1 723	1 180	1 007	1 086	1 196	411	320	350	317	317
2 918	3 574	3 276	3 869	5 874	374	519	526	510	691
879	1 200	1 137	1 246	1 476	143	120	144	-	-
2 503	3 083	2 964	3 027	3 524	-	102	139	80	459
6 756	3 024	1 602	939	-1 153	108	395	707	48	248
11 035	3 310	2 525	958	- 461	181	395	707	48	248
18 364	17 685	17 311	17 540	19 217	337	498	444	298	728
18 384	17 799	17 289	17 574	19 280	337	498	444	298	728
4 207	4 950	4 946	5 695	6 834	-	-	-	-	-
5 636	3 672	3 599	3 279	3 120	-	378	313	170	236
2 450	2 187	1 491	1 813	1 734	-	-	-	-	-
8 567	-4 326	-1 589	- 45	-1 127	194	427	331	883	1 146
7 646	-4 303	- 797	2 401	-1 597	194	427	331	883	1 146
111	-1 185	- 288	-1 226	-1 285	4	-	-	-	-
7 534	-3 118	- 509	3 626	- 431	190	427	331	883	1 146
922	- 23	- 792	-2 446	470	-	-	-	-	-
5 848	6 934	7 289	8 765	10 162	-	-	-	-	-
49 803	78 128	49 745	6 252	30 481	-	-	-	-	-
33 309	71 729	66 041	36 286	36 660	-	-	-	-	-
396	7 352	2 736	14	- 203	-	-	-	-	-
-2 297	-3 369	-4 086	-3 146	635	-	-	-	-	-
18 396	2 416	-14 946	-26 902	-6 611	-	-	-	-	-
122 539	134 485	107 880	73 263	108 545	4 428	5 339	6 293	6 332	8 319
0.66	0.56	0.45	0.30	0.39	-	-	-	-	-
67 289	59 904	58 615	65 556	79 726	4 354	5 261	6 352	5 792	7 393
12 948	8 454	6 952	6 705	7 017	229	744	1 099	392	468
2 030	1 561	1 467	2 094	3 170	411	320	350	318	514
23 937	11 183	12 736	17 336	19 913	293	608	662	1 435	1 547
7 063	4 090	4 604	3 039	3 109	4	-	-	-	-
23 617	16 566	16 533	12 719	16 626	-	-	-	-	-
68 859	62 201	61 276	65 793	91 283	6 025	8 371	5 816	6 166	9 651
33 921	35 133	33 864	42 243	56 019	5 043	6 625	4 981	5 761	8 270
1 910	1 986	2 368	4 072	6 533	-	-	-	-	-
15 887	10 166	8 800	7 503	14 808	444	601	649	177	320
2 849	2 224	2 615	5 370	8 554	-	-	-	-	-
2 849	2 045	2 514	4 534	8 338	-	-	-	-	-
-	1 755	2 075	4 560	6 971	-	-	-	-	-
1 053	1 361	1 332	1 076	1 520	-	-	-	-	-

Appports d'aide

Versements nets

	Total	Groupe de la Banque mondiale	dont :	Banques régionales de dévelop- pement	dont :		
			IDA		Banque Africaine de dév.	Banque Asiatique de dév.	Banque Inter- Américaine de dév.
Allemagne	2 724	491	491	146	99	46	1
Australie	244	91	90	69	-	69	-
Autriche	276	42	42	27	26	2	0
Belgique	385	0	-	24	17	6	1
Canada	683	164	164	102	50	35	1
Danemark	717	77	61	57	32	10	1
Espagne	810	76	63	85	19	11	21
États-Unis	1 661	2	-	38	5	-	18
Finlande	250	35	35	15	0	4	0
France	2 039	293	291	156	101	35	8
Grèce	134	4	4	-	-	-	-
Irlande	152	12	7	-	-	-	-
Italie	1 372	38	2	33	4	-	16
Japon	2 545	917	713	480	135	340	6
Luxembourg	44	7	4	2	-	2	-
Norvège	580	123	100	72	50	8	2
Nouvelle-Zélande	36	7	7	6	-	6	-
Pays-Bas	1 030	270	162	59	34	23	1
Portugal	137	11	11	24	17	7	-
Royaume-Uni	2 421	732	699	129	68	35	-
Suède	621	-	-	133	110	-	-
Suisse	355	135	135	66	55	10	1
TOTAL DU CAD	19 217	3 527	3 082	1 724	822	648	78
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	13 112	2 089	1 872	892	528	181	49

a) FRPC du FMI.

Tableau 15

publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux en 2003

En millions de USD

Organismes des Nations Unies	<i>dont :</i>				CE	<i>dont :</i> FED	Autres agences multilatérales	<i>dont :</i>		
	PNUD	PAM	UNICEF	HCR				FIDA	FMI ^a	
299	29	26	6	6	1 598	581	189	-	17	Allemagne
51	5	-	3	5	-	-	33	2	2	Australie
21	5	1	1	0	169	66	17	-	1	Autriche
45	13	-	3	3	282	97	33	3	7	Belgique
173	31	33	21	10	-	-	244	13	18	Canada
290	75	38	38	41	146	53	146	10	0	Danemark
61	7	3	2	3	525	145	63	3	-	Espagne
921	103	29	127	207	-	-	700	15	-	États-Unis
78	15	8	14	8	108	37	13	2	0	Finlande
169	18	3	9	8	1 311	504	110	9	-8	France
7	0	-	0	1	116	31	8	1	-	Grèce
56	14	3	9	8	73	13	11	0	1	Irlande
207	22	20	12	11	942	315	151	9	0	Italie
866	170	123	100	87	-	-	283	14	45	Japon
11	1	-	1	1	19	7	4	1	2	Luxembourg
360	113	31	68	24	-	-	25	0	4	Norvège
14	4	1	2	1	-	-	9	-	-	Nouvelle-Zélande
384	98	-	38	46	250	130	67	12	14	Pays-Bas
8	2	0	0	0	88	20	5	-	-	Portugal
346	69	12	29	26	1 080	254	134	3	14	Royaume-Uni
231	34	26	37	50	123	24	134	37	-	Suède
104	39	1	13	10	-	-	50	-	11	Suisse
4 705	867	359	534	554	6 832	2 277	2 429	134	127	TOTAL DU CAD
2 215	403	142	200	212	6 832	2 277	1 086	90	48	<i>dont:</i> les pays membres de l'Union européenne

Tableau 16

Souscriptions au capital des organismes multilatéraux^a
sur la base des dépôts et sur celle des encaissements

Versements nets

En millions de USD

	Dépôts					Encaissements				
	1993	2000	2001	2002	2003	1993	2000	2001	2002	2003
Allemagne	946	690	516	304	792	904	548	567	542	634
Australie	139	2	-	133	-	152	-	128	133	161
Autriche	97	50	41	34	80	97	60	63	55	67
Belgique	136	-	41	-	-	-	131	111	110	-
Canada	461	233	81	92	103	314	352	275	197	504
Danemark	112	114	86	112	107	98	114	109	100	304
Espagne	58	13	185	139	128	-	-	-	139	-
États-Unis	1 541	1 066	1 321	1 477	177	1 110	1 457	1 643	1 614	1 435
Finlande	56	36	35	64	47	-	26	24	28	20
France	652	325	347	382	495	-	-	455	486	857
Grèce	-	13	16	19	9	-	13	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	237	144	346	220	18	259	193	417	-	265
Japon	213	2 436	1 545	844	847	-	-	-	698	1 916
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	140	83	127	174	195	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	9	9	8	10	14	9	12	8	11	16
Pays-Bas	226	235	171	148	-	-	38	53	-	-
Portugal	3	0	0	4	3	6	10	11	34	23
Royaume-Uni	435	413	698	108	901	-	428	471	484	692
Suède	170	202	38	406	219	-	202	150	145	188
Suisse	40	145	133	41	197	75	99	125	135	154
TOTAL DU CAD	5 671	6 207	5 737	4 709	4 332
dont: les pays membres de l'Union européenne	3 128	2 235	2 521	1 939	2 799

a) Banque mondiale, FMI-FRPC, BID, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement et Banque de développement des Caraïbes.

Note : Toutes les contributions à ces agences ne se font pas sous la forme de souscriptions au capital.

	Versements bruts						
	Moyenne 1987-1988	Moyenne 1992-1993	1999	2000	2001	2002	2003
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Fonds africain de dév.	368	710	516	360	464	741	586
Fonds asiatique de dév.	651	1 006	1 114	1 135	1 031	1 168	1 138
Banque de dév. des Caraïbes	35	29	33	36	50	113	37
Conseil de l'Europe	8	1	-	-	-	-	-
BERD	-	-	11	5	17	44	53
BIRD	0	-	-	-	-	-	-
IDA	3 711	5 018	6 135	5 468	6 160	6 923	6 884
BID	346	232	512	442	545	425	593
FIDA	261	158	231	250	254	250	264
FMI ^b	537	573	1 011	650	1 088	1 741	1 187
Fonds nordique de dév.	-	-	38	39	33	35	55
Total des IFI	5 918	7 727	9 601	8 384	9 641	11 440	10 797
<i>Nations Unies^c</i>							
PNUD	850	741	508	390	282	275	296
FNUAP	118	130	185	133	311	310	271
HCR	437	1 145	253	493	545	633	534
UNICEF	382	770	564	576	600	567	629
UNRWA	219	303	286	301	359	392	430
ATNU	291	288	428	454	410	466	504
PAM	799	1 531	354	357	379	351	319
Autres org. des Nations Unies	452	687	161	568	574	614	484
Total Nations Unies	3 549	5 596	2 741	3 272	3 462	3 608	3 467
CE	2 138	4 147	5 238	4 763	5 908	5 494	6 665
Fonds pour l'environnement mondial	-	-	66	86	101	109	107
Fonds du Protocole de Montréal	-	-	44	56	72	60	66
Fonds arabes	278	487	227	215	381	298	202
Total des apports assortis de conditions libérales	11 883	17 957	17 916	16 776	19 565	21 009	21 304
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Banque africaine de dév.	662	1 447	723	506	614	679	969
Banque asiatique de dév.	825	1 948	3 710	2 884	2 850	3 067	2 688
Banque de dév. des Caraïbes	21	25	77	65	50	108	37
Conseil de l'Europe	530	490	-	-	-	-	-
BERD	-	-	366	439	548	627	854
BIRD	11 297	10 735	13 256	11 778	10 729	8 381	10 628
SFI	750	973	1 596	1 276	1 061	1 409	2 126
BID	1 758	2 956	7 934	6 662	6 016	5 508	8 409
FIDA	-	-	40	33	33	20	23
Total des IFI	15 843	18 575	27 703	23 643	21 902	19 799	25 735
CE	295	471	855	608	662	1 435	1 547
Fonds arabes	66	32	-	-	-	-	-
Total des apports assortis de conditions non libérales	16 203	19 078	28 559	24 251	22 564	21 234	27 283

a) Aux pays et territoires figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.

b) Fonds fiduciaire du FMI et FRPC.

Tableau 17

Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux^a
En millions de USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements nets						
	Moyenne 1987-1988	Moyenne 1992-1993	1999	2000	2001	2002	2003
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Fonds africain de dév.	362	680	459	300	419	616	483
Fonds asiatique de dév.	623	938	937	927	812	906	826
Banque de dév. des Caraïbes	35	20	12	20	32	63	19
Conseil de l'Europe	6	-3	-	-	-	-	-
BERD	-	-	11	5	17	44	53
BIRD	0	-	-	-	-	-	-
IDA	3 549	4 646	4 509	4 179	4 965	5 407	5 237
BID	127	81	223	153	276	166	292
FIDA	234	80	131	143	166	148	155
FMI ^b	-157	461	194	-148	105	567	9
Fonds nordique de dév.	-	-	38	38	32	33	52
Total des IFI	4 779	6 903	6 514	5 616	6 824	7 949	7 126
<i>Nations Unies^c</i>							
PNUD	850	741	508	390	282	275	296
FNUAP	118	130	185	133	311	310	271
HCR	437	1 145	253	493	545	633	534
UNICEF	382	770	564	576	600	567	629
UNRWA	219	303	286	301	359	392	430
ATNU	291	288	428	454	410	466	504
PAM	799	1 531	354	357	379	351	319
Autres org. des Nations Unies	452	687	161	568	574	614	484
Total Nations Unies	3 549	5 596	2 741	3 272	3 462	3 608	3 467
CE	2 101	4 026	4 911	4 414	5 517	5 150	6 445
Fonds pour l'environnement mondial	-	-	66	86	101	109	107
Fonds du Protocole de Montréal	-	-	44	56	72	60	66
Fonds arabes	66	234	37	35	145	139	44
Total des apports assortis de conditions libérales	10 495	16 759	14 311	13 479	16 120	17 016	17 256
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Banque africaine de dév.	520	1 125	-114	-304	-5	-675	-530
Banque asiatique de dév.	426	1 295	2 580	1 049	1 654	-267	-4 449
Banque de dév. des Caraïbes	21	15	61	50	31	58	19
Conseil de l'Europe	424	109	-	-	-	-	-
BERD	-	3	218	237	222	92	218
BIRD	3 906	359	3 802	2 762	1 759	-6 528	-5 000
SFI	282	483	663	229	22	32	1 253
BID	1 010	1 459	5 956	4 360	4 104	1 413	1 266
FIDA	-	-	13	5	6	-5	-8
Total des IFI	6 589	4 849	13 178	8 388	7 792	-5 880	-7 230
CE	98	463	637	427	331	883	1 146
Fonds arabes	13	-9	-	-	-	-	-
Total des apports assortis de conditions non libérales	6 700	5 302	13 815	8 814	8 123	-4 996	-6 084

c) Les agences des Nations Unies ont révisé leur données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996, tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs.

	Infrastructure sociale et administrative		Infrastructure économique		Agriculture		Industries et autres secteurs productifs	
	1982-1983	2002-2003	1982-1983	2002-2003	1982-1983	2002-2003	1982-1983	2002-2003
Allemagne	29.7	36.2	28.7	11.6	10.3	3.1	13.8	1.1
Australie	15.0	44.0	4.7	6.7	7.3	6.6	3.5	0.7
Autriche	12.7	39.3	62.3	7.7	1.2	1.4	13.5	2.2
Belgique	11.1	25.7	4.2	4.7	3.5	4.3	34.3	0.6
Canada	16.3	38.6	15.7	3.5	15.7	4.4	27.9	2.6
Danemark	20.4	38.5	22.6	19.2	19.4	4.6	32.1	3.1
Espagne	..	41.0	..	17.4	..	4.5	..	2.4
États-Unis	17.3	37.1	4.2	3.3	14.2	1.8	13.4	4.3
Finlande	15.9	49.3	21.1	5.4	16.9	4.3	35.1	2.2
France	51.3	30.1	14.8	4.4	9.5	2.4	6.9	0.9
Grèce	..	83.1	..	1.6	..	0.7	..	0.7
Irlande	-	65.6	-	2.1	-	5.1	-	0.4
Italie	19.3	13.1	21.6	1.2	18.5	1.5	10.8	0.8
Japon	13.1	20.4	43.8	27.8	10.4	6.8	15.4	1.6
Luxembourg
Norvège	19.6	48.6	24.9	7.2	17.5	4.5	12.8	0.8
Nouvelle-Zélande	22.4	47.8	27.3	4.0	16.8	2.6	3.7	1.8
Pays-Bas	32.0	24.6	14.9	6.8	17.7	2.5	9.1	0.4
Portugal	..	75.5	..	3.6	..	2.0	..	0.9
Royaume-Uni	18.7	37.6	26.9	7.5	7.8	5.3	25.3	2.0
Suède	21.4	33.2	5.8	8.0	12.9	2.1	12.2	0.8
Suisse	20.4	19.6	2.1	9.4	23.0	5.3	31.4	4.0
TOTAL DU CAD	25.0	32.0	18.6	10.5	12.1	3.7	13.8	2.2

a) Sur la base des versements.

Tableau 18

Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD

Pourcentage des engagements bilatéraux

Aide-Programme et aide sous forme de produits		Aide d'urgence		Autres		Pour mémoire : Part de l'APD totale aux ONG et transitant par les ONG ^a 2002-2003	
1982-1983	2002-2003	1982-1983	2002-2003	1982-1983	2002-2003		
2.9	0.9	0.7	3.8	14.0	43.3	7.4	Allemagne
59.5	4.7	1.3	13.6	8.5	23.7	4.8	Australie
1.3	0.4	0.7	9.1	8.2	40.0	7.8	Autriche
1.9	2.7	0.4	6.2	44.6	55.8	4.2	Belgique
14.1	1.9	2.3	12.1	8.0	36.9	4.1	Canada
-	0.6	-	8.4	5.4	25.6	4.8	Danemark
..	0.7	..	4.7	..	29.3	18.7	Espagne
26.1	13.8	1.9	12.7	22.9	27.0	-	États-Unis
0.2	2.6	3.7	11.9	7.2	24.4	8.0	Finlande
6.7	3.4	0.2	6.3	10.6	52.5	0.5	France
..	0.0	..	5.1	..	8.7	5.0	Grèce
-	5.7	-	7.0	100.0	14.1	13.6	Irlande
9.8	5.0	1.7	6.8	18.3	71.6	2.4	Italie
4.0	0.4	0.1	0.7	13.2	42.4	1.8	Japon
..	8.2	Luxembourg
0.1	3.6	7.0	18.7	18.1	16.6	21.1	Norvège
24.2	7.4	2.1	12.7	3.5	23.7	6.5	Nouvelle-Zélande
4.3	3.2	1.9	3.3	20.0	59.2	14.9	Pays-Bas
..	0.8	..	0.8	..	16.4	0.7	Portugal
3.7	0.3	0.4	12.6	17.2	34.7	8.7	Royaume-Uni
0.6	3.1	12.7	22.8	34.4	30.0	13.4	Suède
8.9	5.1	11.2	17.7	3.1	38.8	9.6	Suisse
12.4	5.1	1.5	8.1	16.5	38.3	5.2	TOTAL DU CAD

Engagements

En pourcentage du total bilatéral

	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne	États- Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande
Infrastructure sociale et administrative	38.3	45.6	55.9	20.8	45.2	41.7	39.4	34.0	46.3	27.9	83.9	63.2
Enseignement ^a	17.4	7.7	27.3	6.7	16.9	4.4	11.1	1.3	10.6	17.6	35.2	14.4
dont: Éducation de base	1.5	3.3	1.2	0.4	6.9	1.4	2.1	1.1	0.8	2.9	14.3	-
Santé	2.5	8.2	4.6	4.6	8.6	9.5	6.7	3.3	8.1	2.6	9.2	22.8
dont: Santé de base	1.1	4.9	1.3	2.5	6.3	7.7	5.4	3.2	2.0	0.2	8.0	10.1
Population ^b	1.6	2.9	0.4	1.1	1.4	1.2	0.8	7.1	1.3	0.1	0.4	2.3
Distribution d'eau et assainissement	6.8	2.4	7.1	1.6	4.1	6.7	4.7	0.5	4.4	2.4	0.5	5.7
Gouvernement et Société Civile	6.3	15.2	13.7	5.0	12.4	15.3	5.7	13.9	16.9	0.9	35.1	14.1
Autres infrastructures sociales et services	3.7	9.2	2.8	1.9	1.9	4.7	10.4	7.9	4.9	4.4	3.5	3.9
Infrastructure économique	11.9	5.5	3.4	4.1	4.4	23.3	17.0	2.2	7.0	5.0	0.9	1.8
Transport et communications	3.4	4.5	2.2	0.6	1.2	11.2	11.4	0.2	1.7	2.5	0.2	1.6
Énergie	3.6	0.2	0.3	0.2	1.0	3.5	4.4	0.6	3.6	1.1	-	-
Autres	5.0	0.8	0.9	3.3	2.3	8.5	1.2	1.3	1.6	1.4	0.7	0.2
Production	4.0	7.4	5.1	3.9	10.1	5.5	6.6	5.6	4.0	2.8	1.3	5.4
Agriculture	2.7	6.7	2.2	3.5	6.8	2.9	4.7	1.0	2.2	1.8	0.7	5.3
Industries manufac- turières, extractives et construction	1.1	0.1	2.0	0.3	1.5	2.4	1.6	4.1	1.4	0.9	0.1	0.1
Commerce et tourisme	0.2	0.5	0.9	0.1	1.7	0.2	0.3	0.6	0.5	0.1	0.4	-
Destination pluri-sectorielle	11.6	16.8	4.7	3.8	5.8	8.6	8.7	14.8	15.5	6.0	2.2	5.1
Aide-programme	0.9	3.6	0.6	2.7	-	0.7	0.6	13.8	3.1	1.8	-	6.0
Actions se rapportant à la dette ^c	24.3	0.7	2.8	50.4	5.1	-	11.3	12.3	-	44.7	-	-
Secours d'urgence	3.0	14.3	13.3	7.4	13.1	2.4	6.3	13.2	11.5	6.6	4.6	7.5
Frais administratifs	4.4	5.7	7.6	3.8	10.8	11.7	5.5	4.0	6.8	3.6	7.0	7.0
Non spécifié	1.5	0.5	6.6	3.1	5.5	6.2	4.5	-	5.9	1.6	0.1	4.1
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<i>Pour mémoire:</i>												
Aide alimentaire, total	1.3	3.8	0.6	1.1	-	-	1.0	11.9	2.4	0.6	0.1	1.3

a) Y compris les étudiants et les stagiaires.

b) Politique en matière de population/santé et fertilité.

c) Y compris l'annulation des dettes nées de créances autres que l'APD.

d) Comprend la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la BID.

Tableau 19

L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2003

Italie	Japon	Luxem- bourg	Nouvelle- Zélande	Pays- Bas	Portugal	Royaume- Uni	Suède	Suisse	TOTAL DU CAD	En pourcentage du total Financement multilatéral (FPD) Banques				
										Total	CE	Banque mondiale	Banques régionales de dév. ^d	
14.1	18.3	..	41.2	47.4	24.6	74.3	40.0	30.8	21.2	30.7	40.4	36.6	33.8	51.6
1.9	6.5	..	9.1	23.8	7.1	34.3	8.6	4.7	4.1	7.7	7.4	6.8	5.7	10.0
0.0	0.4	..	4.8	2.7	4.8	2.2	5.8	1.5	1.4	1.9	2.7	2.6	3.8	1.4
5.0	2.0	..	6.7	5.6	3.4	4.4	8.0	4.1	3.0	3.8	4.5	5.2	5.0	3.3
4.9	0.6	..	3.5	4.2	1.3	0.2	2.4	2.0	2.7	2.2	1.7	4.2	1.8	-
0.1	0.1	..	2.4	0.6	1.5	-	3.4	2.4	0.2	2.8	3.1	0.5	6.3	0.4
0.5	6.8	..	1.4	1.0	2.8	0.1	0.8	2.1	3.7	3.2	5.1	3.9	4.3	6.8
2.6	1.7	..	15.4	8.6	6.5	25.6	16.1	11.5	8.6	8.5	6.8	11.3	4.5	7.1
3.9	1.2	..	6.2	7.7	3.3	9.9	3.1	6.0	1.6	4.7	13.6	8.9	8.0	23.9
1.6	21.7	..	7.6	3.6	6.8	2.5	8.4	8.8	8.8	9.2	26.0	17.5	24.6	32.9
0.6	6.8	..	1.7	1.1	4.0	1.6	2.2	4.4	1.8	3.1	12.7	11.7	13.7	11.9
0.2	14.7	..	4.2	0.6	1.1	0.2	3.9	2.6	1.6	4.4	6.1	1.4	4.9	10.5
0.8	0.2	..	1.7	1.9	1.7	0.7	2.3	1.8	5.4	1.7	7.3	4.5	6.1	10.6
2.3	6.4	..	4.5	4.2	2.9	2.1	6.7	2.7	11.3	5.3	9.7	7.4	10.8	9.5
1.5	5.1	..	3.9	2.6	2.5	1.6	5.2	2.1	6.5	3.0	6.4	3.1	8.6	5.4
0.8	0.9	..	0.1	0.4	0.1	0.4	1.0	0.2	3.5	1.9	2.5	1.7	1.9	3.6
0.0	0.4	..	0.6	1.2	0.4	0.1	0.5	0.4	1.3	0.4	0.9	2.6	0.3	0.5
6.4	2.1	..	9.2	5.1	5.0	8.4	2.5	5.5	20.0	8.5	4.7	7.8	3.7	4.1
5.3	0.4	..	3.6	8.7	3.5	1.6	0.4	3.7	3.9	5.2	15.2	14.9	25.2	1.9
46.1	43.1	..	1.5	-	8.2	3.5	3.2	9.3	3.9	22.9	0.8	-	1.9	-
6.9	0.2	..	23.8	13.2	3.4	0.7	14.0	21.7	16.6	8.4	1.7	8.4	-	-
3.7	4.5	..	6.8	8.1	7.2	5.4	11.5	5.6	3.0	5.1	1.4	7.0	-	-
13.7	3.2	..	1.7	9.8	38.3	1.4	13.2	11.9	11.2	4.7	0.1	0.4	-	-
100.0	100.0	..	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
4.3	0.4	..	1.3	1.8	1.6	-	2.3	1.1	2.5	4.3	1.1	5.2	-	-

Tableau 20

Conditions financières des engagements d'APD^a
Moyenne 2002-2003

	Élément de libéralité de l'APD totale		Part des dons dans :		Élément de libéralité des prêts de l'APD	Élément de libéralité de l'APD aux PMA ^c	Élément de libéralité de l'APD bilatérale aux PMA
	1992-1993	2002-2003	l'APD bilatérale	l'APD totale			
Allemagne	93.3	97.4	87.1	92.5	65.6	100.0	100.0
Australie	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Autriche	88.0	100.0	99.9	100.0	68.2	100.0	99.9
Belgique	99.3	99.2	98.6	98.9	72.6	99.8	99.7
Canada	99.3	99.9	99.1	99.3	89.4	100.0	100.0
Danemark	100.0	100.0	97.0	98.3	-	100.0	100.0
Espagne	82.3	92.8	63.3	78.0	70.2	91.5	89.8
États-Unis	99.1	99.9	99.4	99.5	65.5	100.0	100.0
Finlande	97.4	100.0	97.2	98.4	-	100.0	100.0
France	88.8	95.2	84.5	88.3	48.4	99.3	99.3
Grèce	..	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Irlande	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Italie	92.8	98.7	71.3	91.1	82.2	99.9	99.9
Japon	78.4	87.3	46.8	56.3	71.0	99.2	99.0
Luxembourg	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Norvège	99.5	100.0	98.0	98.6	-	100.0	100.0
Nouvelle-Zélande	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Pays-Bas	99.5	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Portugal	98.4	99.7	99.2	99.6	51.3	100.0	100.0
Royaume-Uni	100.0	100.0	90.1	93.7	-	100.0	100.0
Suède	100.0	99.8	98.8	99.1	54.2	99.7	99.7
Suisse	100.0	100.0	97.4	98.1	-	100.0	100.0
TOTAL DU CAD	91.7	97.0	86.1	89.7	68.9	99.7	99.7

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

b) Les pays dont le rapport de l'APD au RNB est notablement inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble des pays du CAD ne sont pas considérés comme ayant satisfait aux objectifs relatifs aux conditions de l'aide. C'était le cas des États-Unis en 2003.

c) Y compris l'élément de libéralité de l'APD multilatérale imputée. Voir tableau 31, note a).

Tableau 21

Respect par les membres du CAD, en 2002 et 2003, de la Recommandation de 1978 sur les conditions financières de l'aide

	Engagements d'APD ^a En millions de USD		Élément de libéralité des engagements d'APD ^a Norme : 86% ^b		Critère de volume : engagements d'APD ^a en % du RNB Norme: 2002 Norme: 2003 0.18% 0.20%		Élément de libéralité des engagements d'APD ^a en faveur des PMA (deux normes alternatives) Annuel pour Moyenne sur 3 ans l'ensemble des PMA pour chaque PMA Norme : 90% Norme : 86%		
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2001-2003 ^d
	Allemagne	5 906	7 195	97.5	97.2	0.30	0.30	100.0	100.0
Australie	919	1 238	100.0	100.0	0.24	0.25	100.0	100.0	c
Autriche	441	562	100.0	100.0	0.22	0.22	99.9	100.0	c
Belgique	565	1 008	98.9	99.5	0.23	0.33	99.2	99.9	c
Canada	1 973	2 463	99.9	100.0	0.27	0.29	100.0	100.0	c
Danemark	1 416	1 558	100.0	100.0	0.83	0.75	100.0	100.0	c
Espagne ^c	1 748	2 058	93.8	92.0	0.27	0.25	95.4	84.8	n
États-Unis	14 275	19 951	99.7	100.0	0.14	0.18	99.9	100.0	c
Finlande	533	659	100.0	100.0	0.41	0.41	100.0	100.0	c
France	5 167	6 931	95.3	95.1	0.36	0.39	100.0	99.0	c
Grèce ^c	276	362	100.0	100.0	0.21	0.21	100.0	100.0	c
Irlande ^c	398	504	100.0	100.0	0.40	0.39	100.0	100.0	c
Italie	2 037	3 056	97.8	99.4	0.17	0.21	99.7	100.0	c
Japon	9 889	11 009	87.1	87.5	0.24	0.25	100.0	97.9	c
Luxembourg ^c	141	194	100.0	100.0	0.74	0.81	100.0	100.0	c
Norvège	1 639	2 204	100.0	100.0	0.86	0.99	100.0	100.0	c
Nouvelle-Zélande	129	185	100.0	100.0	0.24	0.25	100.0	100.0	c
Pays-Bas ^c	4 653	3 969	100.0	100.0	1.13	0.79	100.0	100.0	c
Portugal ^c	311	315	99.4	100.0	0.26	0.22	100.0	100.0	c
Royaume-Uni ^c	4 466	6 361	100.0	100.0	0.28	0.35	100.0	100.0	c
Suède	1 669	2 223	99.8	99.9	0.69	0.74	99.6	99.7	c
Suisse	875	1 358	100.0	100.0	0.29	0.40	100.0	100.0	c
TOTAL DU CAD	59 425	75 363	96.8	97.2	0.24	0.27	100.0	99.6	c

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

b) Les pays dont le rapport des engagements d'APD au RNB est notablement inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble des pays du CAD ne sont pas considérés comme ayant satisfait aux objectifs relatifs aux conditions de l'aide. C'était le cas des États-Unis en 2003.

c) Versements bruts.

d) c = conformité, n = non conformité.

Tableau 22

Autres paramètres^a

	Pourcentage des dons dans l'APD totale		Prêts d'APD bilatéraux							
			Élément de libéralité (pourcentage)		Échéance (années)		Délai de franchise (années)		Taux d'intérêt (pourcentage)	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Allemagne	93.1	91.9	66.4	64.9	38.0	34.5	6.0	6.9	1.6	1.4
Australie	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	99.9	100.0	68.2	..	23.0	..	4.0	..	0.0	..
Belgique	97.7	99.6	65.1	78.1	21.9	29.8	6.5	10.8	0.0	0.7
Canada	99.1	99.6	89.0	90.1	37.8	38.3	13.0	14.0	0.0	0.0
Danemark	98.1	98.5
Espagne	78.1	78.0	71.5	69.3	26.1	27.2	9.5	10.2	0.8	1.3
États-Unis	99.2	99.7	65.5	..	27.6	..	5.0	..	1.0	..
Finlande	97.9	98.8
France	87.2	89.0	48.0	45.4	14.7	17.1	5.8	5.7	1.9	2.7
Grèce	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	96.2	87.7	72.9	90.7	24.4	38.1	9.3	19.8	0.4	0.2
Japon	55.3	57.1	70.9	70.9	33.6	33.1	9.7	9.8	1.5	1.5
Luxembourg	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	99.1	98.2
Nouvelle-Zélande	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	99.3	99.8	51.3	..	20.1	..	10.1	..	3.3	..
Royaume-Uni	94.9	92.8
Suède	99.5	98.7	55.7	51.8	13.7	13.0	5.5	3.0	0.4	0.0
Suisse	98.8	97.6
TOTAL DU CAD	89.2	90.0	68.7	68.0	31.5	31.1	9.0	9.4	1.4	1.6

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

Tableau 23

Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2003

Engagements (à l'exclusion de la coopération technique)

	APD bilatérale				Pour mémoire : Taux de notification ^b
	Déliée	Partiellement Déliée	Liée	Total	
Allemagne	94.6	-	5.4	100.0	100.0
Australie	67.2	-	32.8	100.0	100.0
Autriche	51.4	-	48.6	100.0	100.0
Belgique	99.1	-	0.9	100.0	99.4
Canada	52.6	0.0	47.4	100.0	98.1
Danemark	71.5	-	28.5	100.0	100.0
Espagne (a)	55.8	0.2	44.0	100.0	100.0
États-Unis	Non notifié
Finlande	85.8	-	14.2	100.0	100.0
France	93.1	3.9	3.1	100.0	100.0
Grèce (a)	93.8	1.2	5.0	100.0	100.0
Irlande (a)	100.0	-	-	100.0	100.0
Italie	Non notifié
Japon	96.1	0.5	3.4	100.0	100.0
Luxembourg	Non notifié
Norvège	99.9	-	0.1	100.0	100.0
Nouvelle-Zélande	81.4	-	18.6	100.0	100.0
Pays-Bas	Non notifié
Portugal (a)	93.7	-	6.3	100.0	100.0
Royaume-Uni (a)	100.0	-	-	100.0	67.2
Suède	93.6	6.4	-	100.0	100.0
Suisse	96.4	-	3.6	100.0	100.0
TOTAL DU CAD	(92.0)	(1.2)	(6.8)	100.0	(64.9)

a) Versements bruts.

b) Le taux de notification est le pourcentage d'APD bilatérale couverte par la notification du degré de liaison (à l'exclusion de la coopération technique et des dépenses administratives).

Tableau 24

Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2003

Engagements (à l'exclusion de la coopération technique
et des dépenses administratives)

En millions de USD

	APD bilatérale				Pour mémoire : Coopération technique
	Déliée	Partiellement Déliée	Liée	Total	
Allemagne	2 868	-	163	3 031	2 368
Australie	221	-	108	330	767
Autriche	68	-	65	133	123
Belgique	1 152	-	10	1 162	343
Canada	551	0	497	1 049	604
Danemark	464	-	185	650	96
Espagne (a)	568	2	447	1 017	313
États-Unis	7 751
Finlande	192	-	32	224	139
France	4 666	193	153	5 013	1 934
Grèce (a)	90	1	5	96	117
Irlande (a)	316	-	-	316	11
Italie	169
Japon	12 145	59	430	12 634	1 891
Luxembourg	3
Norvège	1 303	-	2	1 304	242
Nouvelle-Zélande	66	-	15	81	52
Pays-Bas	-	-	-	-	698
Portugal (a)	30	-	2	32	142
Royaume-Uni (a)	1 729	-	-	1 729	993
Suède	1 694	117	-	1 811	70
Suisse	642	-	24	666	225
TOTAL DU CAD	(28 766)	(372)	(2 139)	(31 277)	19 051

a) Versements brut.

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (d)	Population	RNB aux prix	APD/RNB
	1999	2000	2001	2002	2003	2002 en USD	2002 en millions	courants 2002 en millions de USD	2002 (%)
AFRIQUE									
NORD DU SAHARA									
Algérie	138	201	224	329	232	1 720	31.32	53 684	0.61
Egypte	1 582	1 328	1 257	1 239	894	1 470	66.37	89 954	1.38
Libye (b)	7	-	-	-	-	-
Maroc	679	419	519	487	523	1 170	29.64	35 355	1.38
Tunisie	253	223	378	265	306	1 990	9.78	20 028	1.32
Nord du Sahara, non ventilé	64	36	19	29	112
Nord du Sahara, Total	2 723	2 207	2 395	2 349	2 067	..	137.11	(199 021)	(1.18)
SUD DU SAHARA									
Afrique du Sud	541	488	428	505	625	2 630	45.35	103 598	0.49
Angola	388	307	289	421	499	680	13.12	9 308	4.53
Bénin	211	239	274	216	294	380	6.55	2 670	8.10
Botswana	61	31	29	38	30	2 990	1.71	5 012	0.75
Burkina Faso	398	336	392	473	451	250	11.83	3 196	14.79
Burundi	74	93	137	172	224	100	7.07	712	24.19
Cameroun	435	380	487	609	884	570	15.77	9 223	6.60
Cap Vert	137	94	77	92	144	1 280	0.46	632	14.59
Centrafricaine, Rép.	118	75	67	60	50	250	3.82	1 039	5.75
Comores	21	19	27	32	24	380	0.59	248	13.11
Congo, Rép.	142	33	75	57	70	610	3.66	2 198	2.61
Congo, Rép. dém.	132	184	263	1 169	5 381	90	51.58	5 501	21.25
Côte d'Ivoire	448	352	170	1 069	252	620	16.51	11 150	9.59
Djibouti	75	71	58	78	78	850	0.69	602	12.91
Erythrée	149	176	281	230	307	190	4.30	748	30.82
Ethiopie	643	693	1 116	1 307	1 504	100	67.22	6 020	21.71
Gabon	48	12	9	72	- 11	3 060	1.32	4 167	1.73
Gambie	34	49	54	61	60	310	1.39	396	15.28
Ghana	609	600	644	650	907	280	19.91	6 030	10.77
Guinée	238	153	282	250	238	410	7.74	3 154	7.91
Guinée équatoriale	20	21	13	20	21	..	0.48
Guinée-Bissau	52	80	59	59	145	150	1.45	195	30.49
Kenya	310	512	463	394	483	360	31.35	12 209	3.22
Lesotho	31	37	56	76	79	470	1.78	876	8.73
Liberia	94	68	39	52	107	140	3.30	477	11.00
Madagascar	359	322	374	373	539	230	16.44	4 332	8.60
Malawi	447	446	404	377	498	160	10.74	1 864	20.23
Mali	355	360	354	467	528	240	11.37	3 103	15.04
Maurice	42	20	22	24	- 15	3 860	1.21	4 550	0.53
Mauritanie	219	212	268	345	243	430	2.63	1 127	30.64
Mayotte	112	103	120	125	166	..	0.16
Mozambique	805	877	933	2 054	1 033	200	18.44	3 408	60.26
Namibie	179	153	110	135	146	1 830	1.99	3 015	4.48
Niger	187	211	257	298	453	180	11.43	2 157	13.84
Nigeria	152	185	185	314	318	280	132.79	36 919	0.85
Ouganda	590	819	793	638	959	240	24.60	5 684	11.23
Rwanda	373	322	299	355	332	230	8.16	1 732	20.50
Sao Tomé et Príncipe	28	35	38	26	38	300	0.15	46	56.01
Sénégal	535	423	413	445	450	460	10.01	4 852	9.17
Seychelles	13	18	14	8	9	6 910	0.08	630	1.25
Sierra Leone	74	182	345	353	297	140	5.24	752	47.00
Somalie	115	104	150	194	175	..	9.32
Soudan	243	225	185	351	621	400	32.79	14 165	2.48
Ste-Hélène	14	19	15	14	18	..	0.01
Swaziland	29	13	29	22	27	1 240	1.09	1 235	1.82
Tanzanie	990	1 022	1 271	1 233	1 669	280	35.18	9 324	13.22
Tchad	188	131	187	229	247	220	8.34	1 971	11.62
Togo	71	70	44	51	45	270	4.76	1 354	3.77
Zambie	624	795	349	641	560	340	10.24	3 542	18.09
Zimbabwe	245	178	164	201	186	..	13.00
Sud du Sahara, non ventilé	327	345	703	969	1 362
Sud du Sahara, Total	12 723	12 693	13 812	18 405	23 750	..	689.12	(295 125)	(6.24)
Afrique non spécifié	628	817	474	498	492
AFRIQUE, TOTAL	16 074	15 717	16 681	21 251	26 308	..	826.23	(494 145)	(4.30)

Tableau 25

Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (d)	Population	RNB aux prix	APD/RNB
	1999	2000	2001	2002	2003	2002 en USD	2002 en millions	courants 2002 en millions de USD	2002 (%)
AMÉRIQUE									
AMÉRIQUE DU NORD ET CENTRALE									
Anguilla	2	4	4	1	4	..	0.01
Antigua et Barbuda	11	10	9	14	5	8 770	0.08	686	2.03
Antilles néerlandaises (b)	127	-	-	-	-	-
Aruba (b)	-7	-	-	-	-	-
Barbades	-2	0	-1	3	20	8 790	0.27	2 430	0.14
Belize	46	15	22	22	12	3 190	0.25	828	2.68
Costa Rica	-8	12	2	5	28	4 070	3.94	16 305	0.03
Cuba	59	44	54	61	70	..	11.26
Dominicaine, Rép.	195	62	108	145	69	2 310	8.61	20 076	0.72
Dominique	10	15	20	30	11	3 190	0.07	232	12.90
El Salvador	184	180	238	233	192	2 080	6.42	13 997	1.67
Grenade	10	17	12	10	12	3 480	0.10	375	2.59
Guatemala	293	264	227	249	247	1 750	11.99	22 975	1.08
Haiti	263	208	171	156	200	430	8.29	3 302	4.72
Honduras	818	450	679	435	389	920	6.80	6 413	6.78
Jamaïque	-22	10	54	24	3	2 700	2.62	7 274	0.33
Mexique	37	-54	75	136	103	5 940	100.82	636 101	0.02
Montserrat	41	31	33	44	36	..	0.01
Nicaragua	673	562	931	517	833	720	5.34	3 810	13.58
Panama	15	17	28	22	30	4 020	2.94	12 079	0.18
Ste Lucie	26	11	16	34	15	3 890	0.16	633	5.29
St-Kitts et Nevis	5	4	11	28	-0	6 440	0.05	308	9.23
St-Vincent et Grenadines	16	6	9	5	6	3 080	0.11	346	1.38
Trinité et Tobago	26	-2	-2	-7	-2	6 600	1.30	8 929	-0.08
Turks et Caïques, Iles	7	7	7	4	2	..	0.02
Vierges, Iles (b)	3	-	-	-	-	-
Antilles, non ventilé	24	119	121	43	47
Amérique N. et C., non ventilé	257	229	122	126	191
Amérique du Nord et centrale, Total	3 108	2 219	2 945	2 340	2 524	..	171.46	(757 099)	(0.31)
AMÉRIQUE DU SUD									
Argentine	100	76	151	83	109	4 220	36.48	95 544	0.09
Bolivie	569	475	735	681	930	910	8.81	7 596	8.97
Brésil	187	322	349	330	296	2 860	174.48	443 005	0.07
Chili	70	49	58	-8	76	4 350	15.59	64 874	-0.01
Colombie	302	187	381	441	802	1 810	43.73	77 779	0.57
Equateur	149	147	173	216	176	1 490	12.82	22 686	0.95
Guyana	79	107	97	65	87	860	0.77	670	9.68
Paraguay	78	82	61	57	51	1 180	5.51	5 610	1.01
Pérou	451	401	453	496	500	2 020	26.75	55 008	0.90
Suriname	36	34	23	12	11	1 990	0.43	909	1.28
Uruguay	22	17	15	13	17	4 350	3.36	12 155	0.11
Venezuela	44	77	45	57	82	4 090	25.09	91 686	0.06
Amérique du Sud, non ventilé	113	379	87	44	85
Amérique du Sud, Total	2 202	2 354	2 629	2 487	3 222	..	353.82	(877 520)	(0.28)
Amérique, non spécifié	736	393	429	314	387
AMÉRIQUE, TOTAL	6 046	4 966	6 004	5 141	6 133	..	525.28	(1 634 620)	(0.31)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (d)	Population	RNB aux prix	APD/RNB
	1999	2000	2001	2002	2003	2002 en USD	2002 en millions	courants 2002 en millions de USD	2002 (%)
<i>ASIE</i>									
<i>MOYEN-ORIENT</i>									
Arabie Saoudite	29	31	27	27	22	8 530	21.89	188 574	0.01
Bahreïn	4	49	18	71	38	11 260	0.70	7 242	0.97
Irak	76	101	122	116	2 265	..	24.17
Iran	162	130	117	116	133	1 790	65.54	114 516	0.10
Jordanie	432	552	433	520	1 234	1 760	5.17	9 304	5.59
Liban	194	200	243	453	228	3 900	4.44	17 995	2.52
Oman	40	46	2	41	45	7 830	2.54	19 790	0.21
Syrie	228	158	155	81	160	1 090	16.99	19 024	0.43
Yémen	458	265	461	584	243	490	18.60	9 218	6.33
Zones sous admin. palestinienne	516	637	870	1 616	972	1 110	3.23	3 768	42.90
Moyen-Orient, non ventilé	245	168	39	80	173
Moyen-Orient, Total	2 384	2 337	2 486	3 704	5 512	..	163.27	(389 432)	(0.95)
<i>ASIE DU SUD ET CENTRALE</i>									
Afghanistan	143	141	408	1 285	1 533	..	28.00
Arménie	209	216	198	293	247	810	3.07	2 455	11.95
Azerbaïdjan	169	139	232	349	297	720	8.17	5 851	5.97
Bangladesh	1 215	1 171	1 030	913	1 393	380	135.68	49 746	1.83
Bhoutan	67	53	61	73	77	600	0.85	535	13.72
Géorgie	245	169	300	313	220	720	5.18	3 339	9.36
Inde	1 491	1 485	1 724	1 463	942	470	1 048.64	506 206	0.29
Kazakhstan	175	189	148	188	268	1 520	14.85	23 604	0.80
Kyrgyzie, Rép.	283	215	189	186	198	290	5.00	1 543	12.05
Maldives	31	19	25	27	18	2 140	0.29	603	4.55
Myanmar	81	107	127	121	126	..	48.79
Népal	351	390	394	365	467	230	24.13	5 486	6.66
Ouzbékistan	155	186	153	189	194	460	25.27	9 543	1.98
Pakistan	733	703	1 948	2 138	1 068	420	144.90	59 757	3.58
Sri Lanka	263	276	313	344	672	850	19.01	16 316	2.11
Tadjikistan	123	125	170	168	144	170	6.27	1 136	14.82
Turkménistan	24	32	72	41	27	870	4.79	4 543	0.89
Asie du Sud, non ventilé	229	139	46	121	320
Asie du Sud et centrale, Total	5 987	5 756	7 539	8 579	8 212	..	1 522.89	(690 664)	(1.24)
<i>EXTREME-ORIENT</i>									
Cambodge	277	398	420	487	508	290	13.17	3 836	12.69
Chine	2 394	1 732	1 476	1 475	1 325	960	1 280.40	1251 107	0.12
Corée (b)	- 55	-	-	-	-	-
Corée, Rép. dém.	201	75	120	267	167	..	22.49
Indonésie	2 125	1 658	1 471	1 308	1 743	710	211.72	164 554	0.79
Laos	295	282	245	278	299	310	5.53	1 716	16.22
Macao (b)	0	-	-	-	-	-
Malaisie	144	45	27	86	109	3 550	24.31	88 448	0.10
Mongolie	222	217	212	208	247	430	2.45	1 120	18.62
Philippines	690	578	574	552	737	1 030	79.94	83 138	0.66
Thaïlande	1 014	698	281	295	- 966	2 000	61.61	124 822	0.24
Timor-Leste	153	233	195	220	151	440	0.78	377	58.29
Viet Nam	1 429	1 682	1 450	1 277	1 769	430	80.42	35 086	3.64
Extrême-Orient, non ventilé	104	104	29	48	104
Extrême-Orient, Total	8 994	7 702	6 499	6 501	6 192	..	1 782.82	(1754 203)	(0.37)
Asie, non spécifié	199	249	327	328	261
ASIE, TOTAL	17 564	16 043	16 851	19 112	20 178	..	3 468.98	(2 834 300)	(0.67)

- a) Les recettes d'APD correspondent au total des apports nets d'APD des pays membres du CAD, des organismes multilatéraux et de pays non membres du CAD (voir dans le tableau 33 la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles).
- b) Ces pays ont progressé dans la partie II à compter du 1^{er} janvier 2000 ; à partir de 2000, l'aide à ces pays est comptabilisée comme AP (voir le tableau 41 pour les recettes d'AP et les indicateurs).
- c) Ces pays ont progressé dans la partie II à compter du 1^{er} janvier 2003 ; à partir de 2003, l'aide à ces pays est comptabilisée comme AP (voir le tableau 41 pour les recettes d'AP et les indicateurs).
- d) Base Atlas de la Banque mondiale.

Tableau 25

Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement (suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (d) 2002 en USD	Population 2002 en millions	RNB aux prix courants 2002 en millions de USD	APD/RNB 2002 (%)
	1999	2000	2001	2002	2003				
EUROPE									
Albanie	488	319	270	309	342	1 420	3.15	4 963	6.23
Bosnie-Herzégovine	1 040	737	639	563	539	1 310	4.11	5 847	9.64
Croatie	48	66	113	131	121	4 620	4.47	22 264	0.59
Gibraltar (b)	0	-	-	-	-	-
Macédoine (ERYM)	277	252	248	276	234	1 710	2.04	3 760	7.33
Malte (c)	25	21	2	11	-	9 260	0.40	3 885	0.29
Moldova	107	123	122	142	117	470	4.26	1 813	7.82
Serbie et Monténégro	676	1 135	1 308	1 931	1 317	1 400	8.16	15 570	12.40
Slovénie (c)	31	61	126	53	-	10 200	1.96	21 797	0.24
Turquie	11	327	169	411	166	2 510	69.63	182 204	0.23
Etats ex-Yougoslavie, non spécifié	438	306	139	837	118				
Europe, non ventilé	563	390	220	379	503				
EUROPE, TOTAL	3 705	3 736	3 355	5 042	3 456	..	98.18	(262 103)	(1.92)
OCÉANIE									
Cook, Iles	6	4	5	4	6	..	0.02
Fidji	35	29	26	34	51	2 080	0.82	1 777	1.92
Kiribati	21	18	12	21	18	890	0.10	91	22.87
Mariannes du Nord (b)	0	-	-	-	-	-
Marshall, Iles	63	57	74	62	56	2 380	0.05	129	48.43
Micronésie, Etats Fédérés	108	102	138	112	115	1 970	0.12	245	45.58
Nauru	7	4	7	12	16	..	0.01
Niue	4	3	3	4	9
Nouvelle-Calédonie (b)	315	-	-	-	-	-
Palau	29	39	34	31	26	7 090	0.02	148	21.16
Papouasie-Nouvelle-Guinée	216	275	203	203	221	520	5.38	2 661	7.64
Polynésie française (b)	352	-	-	-	-	-
Salomon, Iles	40	68	59	26	60	560	0.44	241	10.91
Samoa	23	27	43	37	33	1 420	0.18	260	14.34
Tokelau	5	4	4	5	6
Tonga	21	19	20	22	27	1 400	0.10	135	16.45
Tuvalu	7	4	10	12	6	..	0.01
Vanuatu	37	46	32	28	32	1 080	0.21	231	11.89
Wallis & Futuna	50	52	50	53	56	..	0.02
Océanie, non ventilé	89	65	60	43	74				
OCEANIE, TOTAL	1 426	817	781	709	813	..	7.48	(5 919)	(11.97)
PED, non spécifiés	7 862	9 048	8 481	9 225	13 198				
TOTAL DES PED	52 677	50 327	52 153	60 479	70 087	..	4 926.15	(5 231 086)	(1.16)
Par groupe de revenu (e)									
PMA	12 479	12 682	13 838	17 832	23 457	..	688.26	(170 831)	(10.44)
Autres PFR	10 722	10 070	11 611	12 316	11 508	..	1 811.55	(876 603)	(1.40)
PRITI	15 846	13 714	13 905	16 087	16 161	..	1 996.32	(2 413 808)	(0.67)
PRITS	1 389	1 250	1 496	1 862	1 614	..	426.96	(1 736 919)	(0.11)
PRE	4	49	18	71	38	..	0.70	(7 242)	(0.97)
Partie I non alloués	11 440	12 479	11 158	12 247	17 309				
PDPA	797	82	127	64	-	..	2.36	(25 682)	(0.25)

Définition de catégories de pays :

e) Les pays les moins avancés (PMA) sont les 50 pays figurant sur la liste établie par les Nations Unies. Pour les détails concernant les autres groupes de revenu, voir la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD à la fin de cet ouvrage. Les pays en développement plus avancés (PDPA) comprennent les pays qui ont été reclassés dans la Partie II de la Liste du CAD des pays bénéficiaires de l'aide en 2000 et 2003, comme indiqué par les notes b) et c) ci-dessus.

Source : Banque mondiale, estimations du Secrétariat. Les totaux et les moyennes par groupes de revenu sont calculés sur la base des seules données disponibles.

Tableau 26

Répartition de l'APD par groupe de revenus^a

Versements nets en pourcentage de l'APD totale

	APD aux PMA		APD aux autres PFR		APD aux PRITI		APD aux PRITS		APD aux PRE	
	1992-1993	2002-2003	1992-1993	2002-2003	1992-1993	2002-2003	1992-1993	2002-2003	1992-1993	2002-2003
Allemagne	32.4	40.8	21.3	20.8	42.1	33.3	4.2	5.2	0.0	0.0
Australie	23.6	30.9	49.5	46.7	23.0	19.3	3.8	3.1	-	0.0
Autriche	91.8	40.4	28.0	12.6	- 5.7	43.8	- 14.1	3.2	-	-
Belgique	51.5	67.3	17.0	11.8	26.7	18.1	4.8	2.8	0.0	0.0
Canada	45.1	47.7	22.9	15.9	28.3	31.2	3.6	5.1	0.0	0.0
Danemark	57.0	54.3	22.9	20.4	18.0	21.5	2.1	3.8	0.0	0.0
Espagne	14.6	25.0	8.5	13.0	49.0	54.8	27.8	7.2	0.0	0.0
États-Unis	36.3	35.6	17.9	17.8	47.0	44.4	- 1.1	2.2	0.0	0.0
Finlande	44.3	47.8	22.9	19.5	27.5	30.1	5.2	2.6	0.0	-
France	37.7	46.3	29.9	19.5	26.5	27.9	5.8	6.3	0.0	0.0
Grèce	..	20.4	..	9.3	..	66.6	..	3.8	..	0.0
Irlande	67.3	69.6	15.0	9.4	16.3	18.6	1.3	2.5	0.0	0.0
Italie	35.8	63.5	13.6	10.1	43.6	23.0	6.9	3.4	0.0	0.0
Japon	21.8	26.2	31.9	41.2	41.7	27.8	4.6	4.8	0.0	0.0
Luxembourg	48.8	45.7	14.7	17.0	29.6	33.2	6.8	4.1	0.0	..
Norvège	58.5	53.4	18.3	14.7	18.9	28.1	4.2	3.8	0.0	0.0
Nouvelle-Zélande	32.0	38.6	15.8	21.1	38.7	34.1	13.5	6.2	-	-
Pays-Bas	43.2	51.2	21.8	21.6	30.8	24.6	4.2	2.6	0.0	0.0
Portugal	95.6	72.8	1.6	9.4	2.4	15.8	0.4	2.0	0.0	-
Royaume-Uni	43.4	42.3	27.6	27.3	22.7	26.3	6.3	4.1	0.0	0.0
Suède	46.5	52.6	23.5	20.0	25.9	25.0	4.1	2.5	0.0	0.0
Suisse	48.2	43.8	24.2	24.2	25.4	29.7	2.2	2.3	0.0	0.0
TOTAL DU CAD	35.1	41.1	24.3	22.8	36.2	32.1	4.4	3.9	0.0	0.0
<i>dont:</i>										
les pays membres de l'Union européenne	38.7	47.1	22.5	19.5	32.7	28.9	6.0	4.5	0.0	0.0

a) Y compris l'APD multilatérale imputée. Non compris les montants non spécifiés par région.

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie		
	1992-1993	1997-1998	2002-2003	1992-1993	1997-1998	2002-2003	1992-1993	1997-1998	2002-2003
Allemagne	24.7	25.2	34.5	11.9	12.3	12.5	15.7	24.5	14.4
Australie	8.8	6.2	4.3	6.2	6.9	7.5	84.0	84.3	81.7
Autriche	17.0	28.3	34.4	2.7	5.5	10.2	14.5	8.8	3.5
Belgique	57.5	63.6	80.1	4.0	1.8	1.9	13.2	9.6	3.9
Canada	34.5	34.0	41.5	16.2	18.5	15.9	17.3	16.7	11.4
Danemark	62.8	55.5	50.6	16.8	16.4	16.7	7.2	12.3	13.9
Espagne	10.6	24.5	16.1	0.0	2.1	3.9	22.1	10.2	9.9
États-Unis	18.1	20.6	31.2	8.9	10.9	17.5	6.5	11.1	6.9
Finlande	43.1	41.8	44.7	10.9	11.7	14.4	13.7	22.4	12.4
France	55.0	51.3	59.1	3.1	2.1	7.2	19.2	21.4	9.0
Grèce	..	3.9	1.4	..	11.1	10.1	..	0.5	0.3
Irlande	85.0	86.6	84.4	2.7	2.9	4.4	3.5	2.7	2.3
Italie	39.7	54.6	68.2	2.2	0.9	3.9	14.4	3.7	4.0
Japon	9.4	10.2	7.4	13.5	21.7	23.9	54.3	51.4	52.4
Luxembourg	53.6	48.8	44.6	7.6	7.3	5.9	4.0	11.3	14.4
Norvège	61.8	51.7	45.8	17.7	12.8	16.8	6.5	7.5	5.2
Nouvelle-Zélande	2.1	5.0	9.1	0.9	3.2	6.0	96.0	89.6	75.8
Pays-Bas	37.6	36.2	48.5	15.8	15.3	16.1	6.2	5.6	10.6
Portugal	99.7	98.3	60.2	-	0.1	0.5	0.1	0.4	34.1
Royaume-Uni	45.4	43.3	43.4	24.4	21.6	29.2	13.2	8.6	5.6
Suède	49.6	48.5	50.8	11.5	10.6	11.8	12.6	12.9	9.4
Suisse	41.4	40.1	35.0	19.2	21.1	21.7	11.5	9.1	8.3
TOTAL DU CAD	28.5	29.5	34.5	10.2	13.4	16.2	24.5	27.1	18.8
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	40.8	41.8	48.4	8.5	9.2	12.3	15.3	16.2	9.7
CE	55.6	40.4	44.0	5.6	8.1	9.3	5.4	6.1	5.1
IFIs ^b	41.4	36.8	41.9	34.2	30.2	32.7	16.1	16.2	12.8
Organismes des Nations Unies ^c	42.7	36.5	39.2	13.4	16.3	15.1	10.6	11.9	7.2
TOTAL GENERAL	33.1	32.2	36.8	13.3	16.2	18.5	21.1	22.3	16.1

a) Non compris les montants non spécifiés par régions.

b) Institutions financières internationales. Comprend l'IDA, les guichets concessionnels des banques régionales, le FIDA et le FMI (FRPC).

c) Comprend le PNUD, l'UNICEF, l'UNRWA, le PAM, le HCR, le FNUAP et l'ATNU.

Tableau 27

Répartition régionale de l'APD des donneurs du CAD et des organismes multilatéraux^a

Pourcentage des versements bruts

Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
1992-1993	1997-1998	2002-2003	1992-1993	1997-1998	2002-2003	1992-1993	1997-1998	2002-2003	
20.8	16.6	10.7	15.3	7.3	13.1	11.5	14.2	14.7	Allemagne
0.9	2.4	4.0	0.1	0.1	2.3	0.1	0.1	0.1	Australie
21.5	17.0	11.9	39.3	31.2	34.2	5.2	9.3	5.8	Autriche
10.3	7.0	3.3	0.3	1.7	3.4	14.8	16.4	7.4	Belgique
7.9	5.4	6.6	1.4	2.7	8.6	22.6	22.8	16.0	Canada
6.0	5.3	4.4	0.0	0.9	4.0	7.1	9.6	10.5	Danemark
18.5	17.2	13.5	0.2	2.1	10.2	48.6	43.8	46.3	Espagne
40.9	26.9	22.0	2.0	10.2	7.5	23.6	20.2	14.9	États-Unis
14.4	7.2	8.0	6.5	8.3	8.9	11.4	8.6	11.6	Finlande
15.9	18.1	14.6	1.3	1.0	5.0	5.5	6.0	5.0	France
..	15.4	8.6	..	68.2	79.4	..	0.8	0.2	Grèce
1.5	2.0	3.6	5.9	2.7	1.4	1.4	3.1	3.9	Irlande
18.8	11.2	11.9	10.1	9.5	5.3	14.9	20.0	6.6	Italie
13.7	6.0	4.9	0.5	1.4	2.0	8.6	9.3	9.4	Japon
5.5	10.3	9.5	7.5	3.7	8.4	21.9	18.7	17.2	Luxembourg
1.3	8.8	11.2	3.4	8.9	14.4	9.3	10.4	6.5	Norvège
0.0	0.1	6.7	0.2	0.1	0.0	0.8	1.9	2.4	Nouvelle-Zélande
6.6	8.7	6.1	6.9	7.4	7.0	27.0	26.9	11.6	Pays-Bas
0.1	0.3	2.8	-	0.4	1.7	0.1	0.6	0.8	Portugal
3.5	3.8	5.1	5.4	3.1	9.3	8.2	19.6	7.4	Royaume-Uni
3.5	7.3	5.3	11.0	8.1	10.1	11.9	12.5	12.7	Suède
6.8	6.1	4.8	6.8	6.4	15.4	14.3	17.1	14.7	Suisse
18.6	12.1	11.7	4.6	4.5	7.2	13.6	13.6	11.6	TOTAL DU CAD
14.9	13.1	9.7	7.9	4.9	8.9	12.5	14.7	11.0	<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne
11.8	21.1	15.9	12.9	11.7	17.5	8.7	12.7	8.3	CE
1.3	3.2	1.5	0.3	2.3	2.2	6.7	11.3	8.9	IFIs ^b
13.4	21.3	23.4	12.8	1.3	4.8	7.1	12.7	10.3	Organismes des Nations Unies ^c
15.5	11.7	10.7	5.3	4.6	7.1	11.8	13.0	10.8	TOTAL GENERAL

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie		
	1992-1993	1997-1998	2002-2003	1992-1993	1997-1998	2002-2003	1992-1993	1997-1998	2002-2003
Allemagne	34.4	34.3	44.1	12.8	10.9	12.1	14.4	21.8	8.9
Australie	14.5	11.8	9.9	14.0	10.6	10.4	68.3	73.1	71.0
Autriche	83.4	32.7	39.7	22.5	9.7	8.9	-28.4	9.6	5.2
Belgique	57.4	61.5	72.8	7.5	4.2	4.1	12.5	9.0	4.1
Canada	43.5	39.6	48.8	19.5	19.8	5.8	16.7	16.3	12.2
Danemark	57.3	52.1	52.8	17.8	17.0	12.7	8.9	11.6	11.1
Espagne	16.8	28.5	26.3	1.5	4.7	6.2	20.7	11.6	6.4
États-Unis	28.6	31.4	35.9	13.7	12.8	14.4	8.6	9.9	7.4
Finlande	48.0	41.4	45.5	15.8	15.3	16.1	15.2	17.8	9.8
France	54.4	47.3	58.1	5.8	3.9	4.8	19.2	22.5	8.2
Grèce	..	13.4	17.5	..	10.7	10.3	..	3.0	2.4
Irlande	70.1	76.5	73.4	8.7	6.0	7.1	6.7	4.5	3.5
Italie	36.3	52.0	62.8	7.9	11.1	7.3	15.6	7.2	1.4
Japon	19.6	18.2	17.7	16.5	22.9	28.2	48.9	39.1	38.4
Luxembourg	51.8	46.1	43.4	10.2	8.9	7.5	6.1	11.3	13.0
Norvège	56.6	49.6	46.9	18.5	14.9	18.0	9.0	8.8	6.2
Nouvelle-Zélande	7.7	10.1	13.6	4.4	6.5	8.4	84.8	78.2	66.7
Pays-Bas	42.0	39.5	49.4	15.9	15.2	15.2	6.3	4.9	10.2
Portugal	96.5	91.8	51.2	0.6	1.9	8.9	0.6	1.5	24.9
Royaume-Uni	48.0	44.1	43.8	22.1	22.9	24.3	11.5	10.5	5.6
Suède	48.7	46.2	50.8	14.1	14.6	14.8	12.8	13.0	8.7
Suisse	43.9	43.5	39.2	19.6	21.3	21.8	11.7	10.2	8.5
TOTAL DU CAD	36.1	35.2	41.0	13.2	14.7	15.1	21.5	21.3	13.3
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	44.6	43.4	50.1	11.0	11.2	11.9	14.5	15.1	7.6

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence. Les chiffres excluent les montants non spécifiés par région.

Tableau 28

Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD^a

Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
1992-1993	1997-1998	2002-2003	1992-1993	1997-1998	2002-2003	1992-1993	1997-1998	2002-2003	
14.5	15.4	10.6	13.0	3.7	12.8	10.9	13.9	11.6	Allemagne
1.5	2.8	4.5	0.7	-0.1	2.6	1.0	1.9	1.6	Australie
-102.5	15.8	12.4	106.3	21.7	26.9	18.7	10.6	7.0	Autriche
9.0	8.3	5.5	1.3	1.8	5.8	12.2	15.2	7.8	Belgique
5.7	6.0	7.3	1.8	2.3	8.3	12.8	16.0	17.6	Canada
6.6	7.7	7.1	2.6	1.1	5.7	6.8	10.4	10.5	Danemark
17.1	17.2	12.8	1.4	3.3	12.8	42.6	34.7	35.6	Espagne
37.1	23.0	21.4	2.1	7.2	7.7	9.9	15.6	13.2	États-Unis
6.7	9.7	9.5	5.9	5.9	9.1	8.5	10.0	10.0	Finlande
14.2	19.2	14.7	1.9	1.7	8.5	4.5	5.3	5.8	France
..	17.2	11.3	..	45.1	54.4	..	10.6	4.2	Grèce
4.2	4.8	6.1	6.6	3.0	4.2	3.7	5.2	5.7	Irlande
17.0	10.1	11.9	9.3	7.3	9.4	13.8	12.2	7.1	Italie
5.1	7.6	4.6	1.0	1.2	1.9	8.9	10.9	9.3	Japon
6.0	12.0	10.7	7.8	3.7	9.2	18.1	17.9	16.2	Luxembourg
3.7	9.9	10.7	4.0	6.6	11.1	8.3	10.3	7.2	Norvège
0.8	1.5	7.0	0.6	0.5	0.6	1.6	3.3	3.7	Nouvelle-Zélande
6.8	9.6	7.3	6.8	6.9	7.6	22.2	23.9	10.3	Pays-Bas
0.9	1.9	6.1	0.8	1.1	5.7	0.7	1.9	3.2	Portugal
5.2	5.5	8.1	5.5	3.5	10.3	7.6	13.5	7.8	Royaume-Uni
5.1	8.8	6.8	9.1	6.0	8.2	10.2	11.3	10.7	Suède
7.2	6.7	5.6	5.4	4.7	12.3	12.1	13.6	12.6	Suisse
14.2	12.3	11.8	4.6	3.8	8.3	10.3	12.6	10.6	TOTAL DU CAD
11.4	12.9	10.3	7.3	4.3	10.2	11.3	13.0	9.9	<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne

	En millions de USD, aux prix et taux de change de 2002						
	moyenne 1987-1988	moyenne 1992-1993	1999	2000	2001	2002	2003
CAD BILATERAL							
Allemagne	1 068	1 131	824	806	686	905	1 565
Australie	41	54	31	34	25	26	29
Autriche	39	64	52	67	205	120	56
Belgique	343	214	151	206	249	356	834
Canada	407	331	226	173	182	357	399
Danemark	310	318	406	417	433	391	351
Espagne	20	91	154	102	95	163	127
États-Unis	1 091	1 544	1 001	1 180	1 391	2 372	4 569
Finlande	179	123	65	66	74	74	85
France	2 238	2 753	1 303	1 281	1 013	2 098	2 445
Grèce	1	2	2	1	3
Irlande	21	25	92	117	139	191	202
Italie	1 453	577	235	282	206	804	563
Japon	841	820	857	806	811	582	503
Luxembourg	..	12	31	47	36	47	46
Norvège	406	408	366	332	308	398	450
Nouvelle-Zélande	1	1	5	5	6	6	9
Pays-Bas	637	572	439	635	887	909	792
Portugal	..	210	131	124	124	96	92
Royaume-Uni	723	688	779	1 177	1 236	965	1 292
Suède	443	463	299	359	340	362	499
Suisse	190	203	162	165	157	176	212
TOTAL DU CAD	10 450	10 602	7 611	8 383	8 604	11 399	15 122
ORGANISMES							
MULTILATERAUX ^a							
FAFD	433	634	405	285	399	587	415
CE	1 344	1 853	1 447	1 180	1 809	1 804	2 054
BIRD	0	-	-	-	-	-	-
IDA	1 846	2 021	1 653	1 914	2 419	2 600	2 295
FIDA	110	36	39	65	74	65	69
Fonds nordique de dév.	-	-	18	19	15	18	28
ATNU	61	67	92	108	75	106	102
UNICEF	162	290	146	166	189	169	171
PNUD	346	258	201	145	132	133	137
HCR	238	300	141	190	237	281	217
PAM	346	905	169	191	224	216	180
Autres ONU	154	126	61	108	177	188	128
Agences arabes	35	5	25	1	88	89	36
Autres organismes multilatéraux	230	236	22	74	- 50	403	- 303
TOTAL ORGANISMES	5 304	6 731	4 418	4 445	5 787	6 658	5 527
MULTILATÉRAUX							
Autres pays ^b	762	90	121	175	133	348	61
TOTAL GÉNÉRAL	16 516	17 423	12 149	13 003	14 523	18 405	20 711

a) Les agences des Nations Unies ont révisé leurs données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996 tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs.

b) Voir le tableau 33 pour la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles.

Tableau 29

Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne

	En pourcentage de l'APD pour chaque donneur						
	moyenne 1987-1988	moyenne 1992-1993	1999	2000	2001	2002	2003
CAD BILATERAL							
Allemagne	30.4	26.5	27.7	28.5	22.5	27.2	46.7
Australie	6.6	8.1	4.6	4.5	3.4	3.3	3.7
Autriche	21.2	101.3	18.1	23.1	43.6	32.9	29.9
Belgique	68.0	46.3	37.3	40.7	46.2	50.0	69.8
Canada	26.5	21.7	19.2	15.5	15.2	23.8	34.4
Danemark	55.0	44.4	42.2	38.6	39.3	37.6	41.5
Espagne	11.4	10.0	18.6	12.7	7.6	16.3	13.7
États-Unis	11.2	17.1	13.8	15.4	16.6	22.4	31.8
Finlande	55.1	38.9	28.5	28.7	30.9	29.4	33.2
France	48.6	49.4	34.2	42.7	36.4	58.0	57.1
Grèce	1.7	2.1	1.8	1.3	1.4
Irlande	64.3	66.5	60.7	67.2	68.2	71.3	70.1
Italie	58.7	29.3	54.7	69.3	43.1	79.8	65.3
Japon	13.2	11.3	9.5	9.9	11.4	8.7	8.4
Luxembourg	..	47.1	36.7	45.6	31.4	40.8	37.1
Norvège	56.4	48.8	32.0	32.1	29.5	34.8	35.4
Nouvelle-Zélande	0.8	1.7	5.1	6.0	6.2	6.8	9.3
Pays-Bas	35.7	31.8	20.3	25.4	36.6	37.1	33.1
Portugal	..	99.6	63.0	61.9	61.4	51.8	61.9
Royaume-Uni	40.1	36.6	34.9	41.5	43.9	27.5	37.4
Suède	46.0	37.3	29.3	29.7	26.2	28.5	34.4
Suisse	37.1	30.9	22.7	23.8	22.4	23.1	25.9
TOTAL DU CAD	28.5	26.8	21.2	23.4	23.7	28.0	34.0
ORGANISMES							
MULTILATÉRAUX ^a							
FAFD	98.8	96.0	92.6	95.2	91.8	95.4	97.3
CE	53.0	49.3	31.3	24.9	30.4	35.0	38.9
BIRD	50.0	-	-	-	-	-	-
IDA	43.0	44.8	38.4	45.9	46.9	48.1	49.6
FIDA	38.2	46.1	31.6	45.6	42.7	43.4	50.4
Fonds nordique de dév.	-	-	48.0	49.1	43.9	55.5	59.4
ATNU	17.3	23.9	22.5	23.8	17.6	22.7	22.9
UNICEF	35.1	38.8	27.2	28.9	30.3	29.8	30.7
PNUD	33.7	35.9	41.4	37.3	45.1	48.4	52.2
HCR	45.1	26.9	58.6	38.6	41.9	44.3	45.9
PAM	35.9	60.9	50.2	53.7	56.9	61.7	63.9
Autres ONU	16.1	11.6	10.1	10.8	13.7	14.3	12.2
Agences arabes	43.4	2.2	69.9	2.2	58.2	63.8	92.0
Autres organismes multilatéraux	30.5	16.2	1.5	6.8	- 3.4	21.5	- 26.0
TOTAL ORGANISMES							
MULTILATÉRAUX	41.9	41.8	32.6	32.3	34.2	39.2	37.4
Autres pays ^b	8.7	8.2	23.3	22.6	14.0	12.8	2.3
TOTAL GÉNÉRAL	28.4	30.7	24.3	25.8	26.8	30.5	33.4

Tableau 30

Ventilation par bénéficiaire des versements nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne
En millions de USD, aux prix et taux de change de 2002

	moyenne 1987-1988	moyenne 1992-1993	2000	2001	2002	2003
Afrique du Sud	0	143	508	454	505	543
Angola	189	299	316	305	421	444
Bénin	178	267	248	288	216	252
Botswana	186	119	31	30	38	28
Burkina Faso	342	424	348	413	473	381
Burundi	243	249	96	147	172	196
Cameroun	281	574	391	512	609	738
Cap Vert	104	113	97	82	92	122
Centrafricaine, Rép.	226	163	74	69	60	42
Comores	62	45	20	29	32	21
Congo, Rép.	131	107	35	79	57	60
Congo, Rép. dém.	737	216	191	278	1 169	4 665
Côte d'Ivoire	382	694	362	184	1 069	216
Djibouti	116	114	71	61	78	68
Erythrée	0	35	183	296	230	276
Ethiopie	1 086	1 093	710	1 164	1 307	1 362
Gabon	108	77	13	9	72	- 8
Gambie	119	96	50	56	61	53
Ghana	591	598	597	676	650	795
Guinée	296	402	154	293	250	209
Guinée équatoriale	64	53	23	14	20	17
Guinée-Bissau	128	96	86	64	59	121
Kenya	832	860	512	486	394	430
Lesotho	135	142	39	59	76	68
Liberia	93	119	70	41	52	95
Madagascar	397	340	325	390	373	466
Malawi	401	523	453	425	377	439
Mali	483	381	371	371	467	455
Maurice	73	36	21	23	24	- 12
Mauritanie	263	241	215	281	345	211
Mayotte	46	71	109	129	125	136
Mozambique	1 023	1 271	916	991	2 054	898
Namibie	23	141	159	117	135	126
Niger	452	333	214	270	298	387
Nigeria	109	269	187	193	314	288
Ouganda	424	652	850	835	638	844
Rwanda	293	334	333	315	355	289
Sao Tomé et Príncipe	25	50	37	41	26	32
Sénégal	755	548	431	433	445	387
Seychelles	32	19	19	14	8	8
Sierra Leone	104	166	189	365	353	263
Somalie	615	834	110	159	194	153
Soudan	1 124	481	232	197	351	545
Ste-Hélène	35	18	20	16	14	16
Swaziland	52	57	12	31	22	23
Tanzanie	1 135	1 101	1 020	1 327	1 233	1 450
Tchad	277	221	135	198	229	212
Togo	192	148	71	46	51	38
Zambie	544	918	817	367	641	474
Zimbabwe	346	629	174	171	201	165
Sud du Sahara, non ventilé	660	542	362	729	969	1 227
TOTAL GÉNÉRAL	16 516	17 423	13 003	14 523	18 405	20 711

Tableau 31

APD des pays du CAD aux pays les moins avancés^a

Versements nets

	1992-1993			2002			2003		
	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur
Allemagne	1 809	25	0.09	1 439	27	0.07	2 508	37	0.10
Australie	200	20	0.07	229	23	0.06	259	21	0.05
Autriche	114	56	0.06	182	35	0.09	169	33	0.07
Belgique	292	35	0.14	374	35	0.15	1 088	59	0.35
Canada	664	27	0.12	351	17	0.05	634	31	0.07
Danemark	493	36	0.37	559	34	0.33	673	38	0.32
Espagne	155	11	0.03	280	16	0.04	342	17	0.04
États-Unis	2 464	23	0.04	3 033	23	0.03	4 474	28	0.04
Finlande	169	34	0.19	162	35	0.12	183	33	0.11
France	2 087	26	0.16	1 732	32	0.12	2 965	41	0.17
Grèce	45	16	0.03	55	15	0.03
Irlande	30	39	0.07	219	55	0.22	266	53	0.21
Italie	946	26	0.09	1 094	47	0.09	1 104	45	0.08
Japon	2 022	18	0.05	1 821	20	0.04	1 922	22	0.04
Luxembourg	15	34	0.10	59	40	0.31	65	34	0.27
Norvège	514	45	0.49	634	37	0.33	801	39	0.36
Nouvelle-Zélande	19	20	0.05	32	26	0.06	45	27	0.06
Pays-Bas	753	29	0.24	1 198	36	0.29	1 286	32	0.26
Portugal	205	78	0.24	203	63	0.17	205	64	0.14
Royaume-Uni	879	29	0.09	1 321	27	0.08	2 273	36	0.12
Suède	701	33	0.33	639	32	0.27	822	34	0.27
Suisse	307	32	0.12	249	27	0.08	405	31	0.12
TOTAL DU CAD	14 838	25	0.08	15 856	27	0.06	22 542	33	0.08
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	8 647	27	0.12	9 508	32	0.11	14 003	38	0.13

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.

Versements bruts

		Allemagne					Australie		
1982-83		1992-93		2002-03		1982-83		1992-93	
Inde	5.3	Egypte	6.9	Serbie & Montenegro	4.4	Papouasie-N.-Guinée	32.5	Papouasie-N.-Guinée	23.6
Indonésie	3.8	Etats de l'ex-Yougoslavie	6.7	Chine	4.1	Indonésie	5.2	Indonésie	8.3
Egypte	3.2	Inde	4.2	Congo, Rép. dém.	3.9	Bangladesh	2.9	Chine	4.3
Israël	2.7	Indonésie	4.0	Cameroun	3.0	Philippines	1.9	Philippines	3.3
Turquie	2.6	Chine	3.1	Bolivie	2.9	Thaïlande	1.8	Thaïlande	2.8
Chine	2.4	Turquie	2.5	Inde	2.2	Fidji	1.5	Malaisie	2.3
Myanmar	2.0	Israël	2.4	Zambie	1.9	Myanmar	1.5	Fidji	2.0
Tunisie	1.8	Zambie	1.8	Mozambique	1.8	Tanzanie	1.2	Inde	1.5
Soudan	1.8	Pakistan	1.6	Indonésie	1.6	Sri Lanka	1.2	Viet Nam	1.4
Bangladesh	1.7	Ethiopie	1.5	Turquie	1.6	Malaisie	0.9	Mozambique	1.1
Pakistan	1.5	Pérou	1.1	Egypte	1.5	Salomon, Iles	0.9	Laos	1.1
Brésil	1.4	Bolivie	1.0	Afghanistan	1.4	Egypte	0.9	Vanuatu	1.0
Tanzanie	1.4	Mozambique	1.0	Nicaragua	1.3	Samoa	0.8	Salomon, Iles	1.0
Pérou	1.1	Philippines	1.0	Jordanie	1.2	Kenya	0.7	Samoa	1.0
Kenya	1.1	Maroc	1.0	Brésil	0.9	Pakistan	0.7	Bangladesh	0.9
Total ci-dessus	33.8	Total ci-dessus	39.9	Total ci-dessus	33.7	Total ci-dessus	54.4	Total ci-dessus	55.6
APD Multilatérale	28.3	APD Multilatérale	28.1	APD Multilatérale	32.3	APD Multilatérale	32.7	APD Multilatérale	26.1
Non ventilée	8.1	Non ventilée	7.6	Non ventilée	9.5	Non ventilée	4.4	Non ventilée	8.4
Total APD million USD 3 485		Total APD million USD 8 547		Total APD million USD 7 357		Total APD million USC 821		Total APD million USC 984	
PMA	31.2	PMA	21.9	PMA	29.9	PMA	19.7	PMA	16.4
Autres PFR	23.5	Autres PFR	22.2	Autres PFR	23.9	Autres PFR	63.2	Autres PFR	55.7
PRITI	30.8	PRITI	46.4	PRITI	42.0	PRITI	13.8	PRITI	22.5
PRITS	8.1	PRITS	4.9	PRITS	4.2	PRITS	2.8	PRITS	4.7
PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	-
PDPA	6.4	PDPA	4.6	PDPA	0.0	PDPA	0.5	PDPA	0.8
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	6.4	Europe	15.3	Europe	13.1	Europe	0.1	Europe	0.1
Nord du Sahara	9.4	Nord du Sahara	13.5	Nord du Sahara	5.1	Nord du Sahara	1.4	Nord du Sahara	0.7
Sud du Sahara	30.8	Sud du Sahara	24.7	Sud du Sahara	34.5	Sud du Sahara	9.5	Sud du Sahara	8.8
Amérique N. et C.	3.9	Amérique N. et C.	3.1	Amérique N. et C.	4.5	Amérique N. et C.	0.1	Amérique N. et C.	0.1
Amérique du Sud	8.6	Amérique du Sud	8.4	Amérique du Sud	10.2	Amérique du Sud	0.1	Amérique du Sud	0.0
Moyen-Orient	8.1	Moyen-Orient	7.2	Moyen-Orient	5.6	Moyen-Orient	0.5	Moyen-Orient	0.2
Asie centrale et du Sud	18.4	Asie centrale et du Sud	11.9	Asie centrale et du Sud	12.5	Asie centrale et du Sud	10.6	Asie centrale et du Sud	6.2
Extrême-Orient	14.0	Extrême-Orient	15.4	Extrême-Orient	14.3	Extrême-Orient	18.0	Extrême-Orient	37.4
Océanie	0.3	Océanie	0.3	Océanie	0.1	Océanie	59.7	Océanie	46.6
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

Pourcentage du total de l'APD

2002-03		Autriche					
		1982-83	1992-93		2002-03		
Papouasie-N.-Guinée	17.6	Algérie	21.4	Etats de l'ex-Yougoslavie	24.3	Serbie & Montenegro	10.0
Indonésie	7.1	Egypte	8.5	Algérie	7.5	Egypte	3.5
Salomon, Iles	4.0	Philippines	5.0	Chine	4.1	Tanzanie	3.2
Viet Nam	3.4	Malaisie	4.4	Egypte	3.8	Turquie	3.0
Timor-Leste	3.0	Nicaragua	4.0	Indonésie	3.6	Bosnie-Herzégovine	2.4
Philippines	2.9	Turquie	2.6	Turquie	3.0	Mozambique	2.3
Chine	2.6	Iran	2.6	Malawi	2.5	Afghanistan	1.9
Cambodge	1.9	Tunisie	2.1	Iran	2.2	Cameroun	1.4
Irak	1.9	Inde	1.8	Tanzanie	1.3	Ethiopie	1.1
Bangladesh	1.6	Indonésie	1.1	Thaïlande	1.1	Nicaragua	1.1
Nauru	1.2	Etats de l'ex-Yougoslavie	0.9	Rwanda	1.1	Ouganda	1.1
Vanuatu	1.2	Liban	0.9	Ouganda	1.0	Sierra Leone	1.1
Fidji	1.0	Tanzanie	0.9	Nicaragua	0.9	Burkina Faso	1.0
Afghanistan	1.0	Maurice	0.8	Albanie	0.8	Congo, Rép. dém.	1.0
Laos	0.8	Guatemala	0.6	Corée	0.8	Mauritanie	0.9
Total ci-dessus	51.2	Total ci-dessus	57.6	Total ci-dessus	58.0	Total ci-dessus	35.0
APD Multilatérale	20.8	APD Multilatérale	27.2	APD Multilatérale	23.0	APD Multilatérale	40.5
Non ventilée	18.8	Non ventilée	6.2	Non ventilée	5.0	Non ventilée	7.3
Total APD million USD 1 104		Total APD million USD 208		Total APD million USD 585		Total APD million USC 533	
PMA	28.3	PMA	6.7	PMA	16.4	PMA	35.2
Autres PFR	49.3	Autres PFR	12.2	Autres PFR	9.6	Autres PFR	13.3
PRITI	19.9	PRITI	68.8	PRITI	69.7	PRITI	48.5
PRITS	2.5	PRITS	10.5	PRITS	2.0	PRITS	2.3
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	0.0	PDPA	1.8	PDPA	2.4	PDPA	0.7
Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0	
Europe	2.3	Europe	7.5	Europe	39.3	Europe	34.2
Nord du Sahara	0.6	Nord du Sahara	47.3	Nord du Sahara	16.0	Nord du Sahara	7.3
Sud du Sahara	4.3	Sud du Sahara	8.6	Sud du Sahara	17.0	Sud du Sahara	34.4
Amérique N. et C.	0.0	Amérique N. et C.	7.4	Amérique N. et C.	2.9	Amérique N. et C.	4.4
Amérique du Sud	0.1	Amérique du Sud	1.8	Amérique du Sud	2.3	Amérique du Sud	1.4
Moyen-Orient	3.4	Moyen-Orient	6.3	Moyen-Orient	5.5	Moyen-Orient	4.6
Asie centrale et du Sud	7.5	Asie centrale et du Sud	3.8	Asie centrale et du Sud	2.7	Asie centrale et du Sud	10.2
Extrême-Orient	36.5	Extrême-Orient	17.1	Extrême-Orient	14.4	Extrême-Orient	3.4
Océanie	45.3	Océanie	0.2	Océanie	0.1	Océanie	0.2
Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0	

Versements bruts

		Belgique					Canada		
1982-83		1992-93		2002-03		1982-83		1992-93	
Congo, Rép. dém.	19.6	Rwanda	4.8	Congo, Rép. dém.	27.7	Bangladesh	6.6	Bangladesh	2.9
Rwanda	4.7	Burundi	4.6	Tanzanie	2.8	Pakistan	4.0	Chine	2.5
Burundi	3.6	Congo, Rép. dém.	3.7	Serbie & Montenegro	1.9	Inde	3.3	Egypte	2.1
Indonésie	2.7	Tanzanie	2.3	Cameroun	1.8	Sri Lanka	2.6	Jamaïque	2.0
Maroc	1.7	Maroc	2.0	Côte d'Ivoire	1.7	Tanzanie	2.6	Inde	1.5
Cameroun	1.6	Chine	1.8	Rwanda	1.4	Kenya	2.3	Indonésie	1.5
Tunisie	1.3	Bolivie	1.7	Burundi	1.1	Egypte	1.5	Ghana	1.3
Chine	1.3	Indonésie	1.4	Bolivie	1.1	Indonésie	1.4	Mozambique	1.1
Sénégal	1.2	Kenya	1.2	Burkina Faso	1.0	Sénégal	1.3	Pakistan	1.1
Turquie	1.2	Algérie	1.1	Viet Nam	0.8	Congo, Rép. dém.	1.3	Philippines	1.0
Philippines	1.1	Tunisie	1.0	Afrique du Sud	0.8	Jamaïque	1.1	Tanzanie	1.0
Côte d'Ivoire	0.9	Equateur	1.0	Sénégal	0.8	Zambie	1.0	Guyana	1.0
Inde	0.8	Thaïlande	1.0	Equateur	0.7	Ethiopie	0.9	Pérou	1.0
Niger	0.7	Bangladesh	0.8	Bénin	0.7	Soudan	0.9	Zimbabwe	0.8
Bangladesh	0.6	Philippines	0.8	Sierra Leone	0.6	Algérie	0.8	Cameroun	0.8
Total ci-dessus	43.2	Total ci-dessus	29.1	Total ci-dessus	44.7	Total ci-dessus	31.7	Total ci-dessus	21.7
APD Multilatérale	39.3	APD Multilatérale	38.7	APD Multilatérale	24.9	APD Multilatérale	35.8	APD Multilatérale	30.6
Non ventilée	8.1	Non ventilée	15.2	Non ventilée	19.2	Non ventilée	15.0	Non ventilée	30.7
Total APD million USD	493	Total APD million USD	863	Total APD million USD	1 498	Total APD million USD	1 329	Total APD million USD	2 596
PMA	65.3	PMA	50.9	PMA	73.3	PMA	43.2	PMA	34.1
Autres PFR	13.0	Autres PFR	14.9	Autres PFR	10.3	Autres PFR	28.1	Autres PFR	21.9
PRITI	19.0	PRITI	27.9	PRITI	14.5	PRITI	23.8	PRITI	37.5
PRITS	2.6	PRITS	6.0	PRITS	2.0	PRITS	4.7	PRITS	6.3
PRE	-	PRE	-	PRE	0.0	PRE	-	PRE	-
PDPA	0.2	PDPA	0.3	PDPA	0.0	PDPA	0.2	PDPA	0.2
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	2.2	Europe	0.3	Europe	3.4	Europe	0.5	Europe	1.4
Nord du Sahara	6.8	Nord du Sahara	9.5	Nord du Sahara	1.6	Nord du Sahara	6.8	Nord du Sahara	7.0
Sud du Sahara	69.7	Sud du Sahara	57.5	Sud du Sahara	80.1	Sud du Sahara	37.8	Sud du Sahara	34.5
Amérique N. et C.	1.7	Amérique N. et C.	3.2	Amérique N. et C.	1.7	Amérique N. et C.	9.7	Amérique N. et C.	14.2
Amérique du Sud	4.5	Amérique du Sud	11.6	Amérique du Sud	5.6	Amérique du Sud	4.6	Amérique du Sud	8.4
Moyen-Orient	0.5	Moyen-Orient	0.8	Moyen-Orient	1.7	Moyen-Orient	0.8	Moyen-Orient	0.9
Asie centrale et du Sud	2.9	Asie centrale et du Sud	4.0	Asie centrale et du Sud	1.9	Asie centrale et du Sud	33.6	Asie centrale et du Sud	16.2
Extrême-Orient	11.4	Extrême-Orient	13.1	Extrême-Orient	3.9	Extrême-Orient	5.9	Extrême-Orient	16.7
Océanie	0.1	Océanie	0.1	Océanie	0.0	Océanie	0.2	Océanie	0.5
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD
(suite)

Pourcentage du total de l'APD

2002-03	Danemark			
	1982-83	1992-93	2002-03	
Etats de l'ex-Yougoslavie 2.5	Tanzanie 9.8	Tanzanie 6.3	Tanzanie 4.5	
Afghanistan 2.5	Inde 8.4	Ouganda 3.0	Mozambique 3.3	
Cameroun 2.3	Bangladesh 5.5	Bangladesh 2.4	Viet Nam 3.3	
Côte d'Ivoire 2.1	Kenya 4.6	Inde 2.3	Ghana 3.0	
Congo, Rép. dém. 1.9	Soudan 2.1	Mozambique 2.1	Ouganda 2.7	
Bangladesh 1.6	Chine 1.7	Zimbabwe 2.0	Bangladesh 2.3	
Chine 1.5	Mozambique 1.6	Zambie 1.9	Népal 1.8	
Inde 1.4	Zimbabwe 1.2	Egypte 1.8	Zambie 1.7	
Irak 1.1	Zambie 1.2	Nicaragua 1.6	Bolivie 1.6	
Ethiopie 1.0	Liban 1.1	Kenya 1.4	Egypte 1.6	
Viet Nam 1.0	Egypte 1.0	Burkina Faso 1.0	Nicaragua 1.6	
Tanzanie 1.0	Angola 1.0	Népal 0.9	Burkina Faso 1.4	
Mali 0.9	Thaïlande 0.9	Niger 0.8	Inde 1.3	
Mozambique 0.8	Sénégal 0.9	Ethiopie 0.8	Bénin 1.3	
Indonésie 0.8	Cameroun 0.9	Chine 0.7	Etats de l'ex-Yougoslavie 1.2	
Total ci-dessus 22.3	Total ci-dessus 41.7	Total ci-dessus 29.0	Total ci-dessus 32.7	
APD Multilatérale 27.0	APD Multilatérale 43.6	APD Multilatérale 43.7	APD Multilatérale 36.8	
Non ventilée 31.2	Non ventilée 6.8	Non ventilée 18.1	Non ventilée 18.2	
Total APD million USD 2 201	Total APD million USD 411	Total APD million USD 1 397	Total APD million USD 1 795	
PMA 38.7	PMA 54.8	PMA 60.4	PMA 51.3	
Autres PFR 26.2	Autres PFR 32.3	Autres PFR 24.1	Autres PFR 25.6	
PRITI 31.6	PRITI 10.0	PRITI 14.0	PRITI 20.5	
PRITS 3.5	PRITS 2.9	PRITS 1.5	PRITS 2.6	
PRE -	PRE -	PRE -	PRE -	
PDPA 0.0	PDPA 0.0	PDPA 0.0	PDPA -	
Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	
Europe 8.6	Europe 0.0	Europe 0.0	Europe 4.0	
Nord du Sahara 2.5	Nord du Sahara 2.0	Nord du Sahara 5.1	Nord du Sahara 3.5	
Sud du Sahara 41.5	Sud du Sahara 56.5	Sud du Sahara 62.8	Sud du Sahara 50.6	
Amérique N. et C. 9.5	Amérique N. et C. 0.8	Amérique N. et C. 5.3	Amérique N. et C. 6.2	
Amérique du Sud 6.5	Amérique du Sud 1.5	Amérique du Sud 1.8	Amérique du Sud 4.3	
Moyen-Orient 4.1	Moyen-Orient 2.9	Moyen-Orient 1.0	Moyen-Orient 0.9	
Asie centrale et du Sud 15.9	Asie centrale et du Sud 29.9	Asie centrale et du Sud 16.8	Asie centrale et du Sud 16.7	
Extrême-Orient 11.0	Extrême-Orient 6.4	Extrême-Orient 7.2	Extrême-Orient 13.9	
Océanie 0.4	Océanie 0.0	Océanie 0.0	Océanie 0.0	
Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	

Versements bruts

1982-83	Espagne		2002-03	1982-83	Etats-Unis				
	1992-93				1992-93				
	Mexique	13.3	Bolivie	3.4	Israël	12.2	Israël	12.7	
	Chine	11.6	Chine	2.7	Egypte	11.3	Egypte	10.3	
	Maroc	8.2	Nicaragua	2.5	Turquie	3.6	El Salvador	4.2	
	Argentine	4.1	Honduras	2.3	El Salvador	2.3	Somalie	3.1	
	Algérie	3.6	Pérou	2.0	Bangladesh	2.3	Philippines	2.1	
	Bolivie	3.4	El Salvador	2.0	Inde	1.7	Colombie	1.5	
	Indonésie	2.3	Equateur	2.0	Soudan	1.7	Inde	1.1	
	Equateur	2.1	Maroc	1.8	Mariannes du Nord	1.7	Jamaïque	1.1	
	Angola	1.6	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.6	Pakistan	1.5	Pakistan	1.1	
	Uruguay	1.6	Dominicaine, Rép.	1.6	Costa Rica	1.4	Panama	1.0	
	Guinée équatoriale	1.2	Bosnie-Herzégovine	1.4	Indonésie	1.4	Bolivie	0.9	
	Philippines	1.2	Mozambique	1.4	Jamaïque	1.3	Bangladesh	0.9	
	Chili	1.1	Turquie	1.4	Philippines	1.2	Zambie	0.9	
	Honduras	1.1	Argentine	1.4	Pérou	0.8	Turquie	0.8	
	Mozambique	0.9	Colombie	1.4	Honduras	0.8	Ethiopie	0.8	
	Total ci-dessus	57.3	Total ci-dessus	28.8	Total ci-dessus	45.1	Total ci-dessus	42.5	
APD Multilatérale	- APD Multilatérale	27.3	APD Multilatérale	37.3	APD Multilatérale	33.7	APD Multilatérale	26.4	
Non ventilée	100.0 Non ventilée	7.1	Non ventilée	10.5	Non ventilée	7.9	Non ventilée	14.1	
Total APD million USD	111	Total APD million USD	1 441	Total APD million USD	2 044	Total APD million USD	8 695	Total APD million USD	12 668
PMA	- PMA	8.9	PMA	14.5	PMA	17.0	PMA	18.1	
Autres PFR	- Autres PFR	6.6	Autres PFR	11.3	Autres PFR	10.4	Autres PFR	10.4	
PRITI	- PRITI	52.8	PRITI	64.1	PRITI	44.4	PRITI	44.8	
PRITS	- PRITS	31.7	PRITS	10.0	PRITS	4.4	PRITS	4.6	
PRE	- PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-	
PDPA	- PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	23.8	PDPA	22.1	
Total APD bilatérale	- Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	
Europe	- Europe	0.2	Europe	10.2	Europe	6.6	Europe	2.0	
Nord du Sahara	- Nord du Sahara	18.1	Nord du Sahara	9.0	Nord du Sahara	20.7	Nord du Sahara	18.1	
Sud du Sahara	- Sud du Sahara	10.6	Sud du Sahara	16.1	Sud du Sahara	14.1	Sud du Sahara	18.1	
Amérique N. et C.	- Amérique N. et C.	24.9	Amérique N. et C.	22.8	Amérique N. et C.	14.1	Amérique N. et C.	16.1	
Amérique du Sud	- Amérique du Sud	23.6	Amérique du Sud	23.6	Amérique du Sud	2.9	Amérique du Sud	7.5	
Moyen-Orient	- Moyen-Orient	0.4	Moyen-Orient	4.5	Moyen-Orient	22.7	Moyen-Orient	22.7	
Asie centrale et du Sud	- Asie centrale et du Sud	0.0	Asie centrale et du Sud	3.9	Asie centrale et du Sud	10.9	Asie centrale et du Sud	8.9	
Extrême-Orient	- Extrême-Orient	22.1	Extrême-Orient	9.9	Extrême-Orient	5.0	Extrême-Orient	5.2	
Océanie	- Océanie	-	Océanie	0.0	Océanie	2.9	Océanie	1.3	
Total APD bilatérale	- Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD
(suite)
Pourcentage du total de l'APD

2002-03		1982-83		Finlande 1992-93		2002-03	
Egypte	5.1	Tanzanie	11.2	Egypte	6.7	Mozambique	3.3
Irak	4.8	Zambie	6.3	Tanzanie	4.7	Afghanistan	2.8
Congo, Rép. dém.	4.6	Viet Nam	5.6	Zambie	4.3	Tanzanie	2.5
Pakistan	4.1	Kenya	4.0	Nicaragua	3.7	Serbie & Montenegro	1.6
Jordanie	3.8	Sri Lanka	2.7	Etats de l'ex-Yougoslavie	3.3	Namibie	1.6
Colombie	3.2	Mozambique	2.7	Mozambique	3.0	Afrique du Sud	1.6
Afghanistan	2.6	Egypte	2.6	Kenya	2.6	Viet Nam	1.5
Ethiopie	2.3	Soudan	2.2	Chine	2.1	Nicaragua	1.3
Serbie & Montenegro	2.2	Pérou	1.6	Népal	2.1	Ethiopie	1.3
Indonésie	1.4	Nicaragua	1.4	Malaisie	2.0	Bosnie-Herzégovine	1.1
Pérou	1.3	Zimbabwe	1.3	Zimbabwe	2.0	Kenya	1.1
Bolivie	1.3	Myanmar	1.2	Viet Nam	1.9	Népal	1.1
Zones/ad. Palestinienne	1.0	Ethiopie	1.1	Namibie	1.6	Zambie	1.0
Inde	0.9	Somalie	0.9	Sri Lanka	1.5	Egypte	0.9
Mozambique	0.9	Liban	0.7	Bangladesh	1.4	Chine	0.8
Total ci-dessus	39.5	Total ci-dessus	45.4	Total ci-dessus	43.0	Total ci-dessus	23.7
APD Multilatérale	13.6	APD Multilatérale	39.8	APD Multilatérale	31.3	APD Multilatérale	44.8
Non ventilée	21.4	Non ventilée	8.8	Non ventilée	15.4	Non ventilée	19.1
Total APD million USD	16 181	Total APD million USD	149	Total APD million USD	536	Total APD million USD	514
PMA	30.6	PMA	56.5	PMA	36.5	PMA	48.0
Autres PFR	20.0	Autres PFR	25.5	Autres PFR	22.1	Autres PFR	16.4
PRITI	46.9	PRITI	15.8	PRITI	35.1	PRITI	34.0
PRITS	2.5	PRITS	2.1	PRITS	5.9	PRITS	1.7
PRE	0.0	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	0.0	PDPA	0.1	PDPA	0.4	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	7.5	Europe	0.0	Europe	6.5	Europe	8.9
Nord du Sahara	7.6	Nord du Sahara	5.0	Nord du Sahara	12.0	Nord du Sahara	2.6
Sud du Sahara	31.2	Sud du Sahara	63.7	Sud du Sahara	43.1	Sud du Sahara	44.7
Amérique N. et C.	5.5	Amérique N. et C.	3.9	Amérique N. et C.	9.0	Amérique N. et C.	7.8
Amérique du Sud	9.4	Amérique du Sud	3.9	Amérique du Sud	2.3	Amérique du Sud	3.8
Moyen-Orient	14.4	Moyen-Orient	1.4	Moyen-Orient	2.5	Moyen-Orient	5.4
Asie centrale et du Sud	17.5	Asie centrale et du Sud	9.6	Asie centrale et du Sud	10.9	Asie centrale et du Sud	14.4
Extrême-Orient	5.3	Extrême-Orient	12.4	Extrême-Orient	13.6	Extrême-Orient	12.3
Océanie	1.5	Océanie	0.1	Océanie	0.1	Océanie	0.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Versements bruts

1982-83		France 1992-93		2002-03		1982-83		Grèce 1992-93	
Nouvelle-Calédonie	5.9	Côte d'Ivoire	6.4	Congo, Rép. dém.	8.9				
Polynésie française	5.9	Cameroun	5.4	Côte d'Ivoire	5.6				
Maroc	3.4	Nouvelle-Calédonie	4.4	Cameroun	3.8				
Côte d'Ivoire	3.1	Polynésie française	4.0	Pakistan	3.2				
Sénégal	3.0	Egypte	3.2	Maroc	3.1				
Cameroun	2.6	Maroc	3.0	Mozambique	3.0				
Madagascar	2.4	Sénégal	2.8	Serbie & Montenegro	2.0				
Centrafricaine, Rép.	1.8	Algérie	2.5	Mayotte	1.9				
Gabon	1.8	Indonésie	1.8	Sénégal	1.8				
Algérie	1.7	Madagascar	1.8	Egypte	1.8				
Tunisie	1.7	Burkina Faso	1.5	Tunisie	1.7				
Indonésie	1.7	Guinée	1.5	Algérie	1.5				
Congo, Rép.	1.6	Chine	1.5	Chine	1.4				
Brésil	1.6	Tunisie	1.2	Indonésie	1.4				
Burkina Faso	1.4	Niger	1.2	Niger	1.3				
Total ci-dessus	39.5	Total ci-dessus	42.1	Total ci-dessus	42.3				
APD Multilatérale	22.6	APD Multilatérale	21.4	APD Multilatérale	26.5	APD Multilatérale	-	APD Multilatérale	-
Non ventilée	15.4	Non ventilée	11.7	Non ventilée	11.2	Non ventilée	-	Non ventilée	-
Total APD million USD 3 076		Total APD million USD 8 722		Total APD million USD 7 938		Total APD million USD	-	Total APD million USD	-
PMA	33.4	PMA	30.3	PMA	39.3	PMA	-	PMA	-
Autres PFR	19.1	Autres PFR	26.4	Autres PFR	27.4	Autres PFR	-	Autres PFR	-
PRITI	17.7	PRITI	22.9	PRITI	24.5	PRITI	-	PRITI	-
PRITS	10.2	PRITS	7.4	PRITS	8.8	PRITS	-	PRITS	-
PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	-	PRE	-
PDPA	19.6	PDPA	12.9	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	-	Total APD bilatérale	-
Europe	2.0	Europe	1.3	Europe	5.0	Europe	-	Europe	-
Nord du Sahara	12.5	Nord du Sahara	14.0	Nord du Sahara	12.4	Nord du Sahara	-	Nord du Sahara	-
Sud du Sahara	51.7	Sud du Sahara	55.0	Sud du Sahara	59.1	Sud du Sahara	-	Sud du Sahara	-
Amérique N. et C.	1.9	Amérique N. et C.	2.0	Amérique N. et C.	1.9	Amérique N. et C.	-	Amérique N. et C.	-
Amérique du Sud	4.5	Amérique du Sud	3.4	Amérique du Sud	3.0	Amérique du Sud	-	Amérique du Sud	-
Moyen-Orient	2.2	Moyen-Orient	1.9	Moyen-Orient	2.3	Moyen-Orient	-	Moyen-Orient	-
Asie centrale et du Sud	3.5	Asie centrale et du Sud	3.1	Asie centrale et du Sud	7.2	Asie centrale et du Sud	-	Asie centrale et du Sud	-
Extrême-Orient	3.9	Extrême-Orient	7.2	Extrême-Orient	7.9	Extrême-Orient	-	Extrême-Orient	-
Océanie	17.7	Océanie	12.1	Océanie	1.2	Océanie	-	Océanie	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	-	Total APD bilatérale	-

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD
(suite)

Pourcentage du total de l'APD

2002-03		1982-83		Irlande 1992-93		2002-03	
Albanie	15.4	Lesotho	9.2	Tanzanie	6.8	Ouganda	9.0
Serbie & Montenegro	10.1	Tanzanie	4.5	Lesotho	6.0	Mozambique	7.7
Macédoine (ex-Rép. youg)	7.6	Zambie	3.4	Zambie	5.6	Ethiopie	6.5
Afghanistan	2.8	Soudan	1.3	Soudan	2.7	Tanzanie	5.7
Bosnie-Herzégovine	1.7	Zimbabwe	0.7	Somalie	2.6	Zambie	4.5
Géorgie	1.2	Kenya	0.5	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.9	Afrique du Sud	3.4
Turquie	1.0	Rwanda	0.4	Kenya	1.0	Lesotho	2.6
Irak	0.9	Djibouti	0.3	Ethiopie	0.9	Afghanistan	1.3
Syrie	0.8	Swaziland	0.3	Cambodge	0.8	Zones/ad. Palestinienne	1.1
Liban	0.8	Burundi	0.2	Zimbabwe	0.8	Kenya	1.1
Arménie	0.8	Bangladesh	0.1	Angola	0.8	Angola	1.1
Egypte	0.6	Nigéria	0.1	Ouganda	0.6	Soudan	0.9
Zones/ad. Palestinienne	0.5	Inde	0.1	Nigéria	0.4	Zimbabwe	0.8
Jordanie	0.3	Thaïlande	0.1	Inde	0.3	Malawi	0.8
Moldavie	0.3	Gambie	0.1	Bangladesh	0.3	Timor-Leste	0.8
Total ci-dessus	44.8	Total ci-dessus	21.3	Total ci-dessus	31.6	Total ci-dessus	47.4
APD Multilatérale	47.5	APD Multilatérale	67.0	APD Multilatérale	54.8	APD Multilatérale	31.3
Non ventilée	6.0	Non ventilée	10.9	Non ventilée	10.3	Non ventilée	11.2
Total APD million USD	319	Total APD million USD	40	Total APD million USD	76	Total APD million USD	451
PMA	6.9	PMA	89.6	PMA	82.4	PMA	78.7
Autres PFR	6.0	Autres PFR	7.1	Autres PFR	8.7	Autres PFR	6.3
PRITI	85.1	PRITI	2.9	PRITI	8.2	PRITI	14.3
PRITS	2.0	PRITS	0.5	PRITS	0.6	PRITS	0.7
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	79.4	Europe	-	Europe	5.9	Europe	1.4
Nord du Sahara	1.6	Nord du Sahara	0.1	Nord du Sahara	0.3	Nord du Sahara	0.2
Sud du Sahara	1.4	Sud du Sahara	95.4	Sud du Sahara	85.0	Sud du Sahara	84.4
Amérique N. et C.	0.1	Amérique N. et C.	0.4	Amérique N. et C.	0.8	Amérique N. et C.	2.4
Amérique du Sud	0.1	Amérique du Sud	0.9	Amérique du Sud	0.6	Amérique du Sud	1.5
Moyen-Orient	6.9	Moyen-Orient	0.2	Moyen-Orient	1.2	Moyen-Orient	3.5
Asie centrale et du Sud	10.1	Asie centrale et du Sud	1.3	Asie centrale et du Sud	2.7	Asie centrale et du Sud	4.4
Extrême-Orient	0.3	Extrême-Orient	1.6	Extrême-Orient	3.4	Extrême-Orient	2.2
Océanie	-	Océanie	0.2	Océanie	0.1	Océanie	0.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Versements bruts

1982-83		Italie 1992-93		2002-03		1982-83		Japon 1992-93	
Somalie	6.0	Mozambique	5.4	Mozambique	8.9	Indonésie	9.7	Indonésie	11.3
Mozambique	3.6	Tanzanie	5.0	Congo, Rép. dém.	8.7	Chine	9.4	Chine	9.2
Malte	3.0	Chine	4.4	Tanzanie	2.6	Thaïlande	6.1	Philippines	8.5
Soudan	2.5	Egypte	3.7	Ethiopie	1.9	Philippines	4.4	Egypte	8.0
Tanzanie	2.0	Argentine	2.9	Tunisie	1.3	Bangladesh	4.2	Thaïlande	3.8
Ethiopie	1.7	Tunisie	2.8	Guinée-Bissau	1.3	Inde	3.5	Inde	3.4
Turquie	1.4	Maroc	2.5	Afghanistan	1.3	Myanmar	3.0	Pakistan	1.9
Egypte	1.3	Sierra Leone	2.4	Chine	1.3	Malaisie	2.7	Bangladesh	1.9
Angola	1.3	Etats de l'ex-Yougoslavie	2.3	Zones/ad. Palestinienne	1.2	Pakistan	2.6	Corée	1.7
Tunisie	1.1	Albanie	2.2	Albanie	1.0	Corée	2.1	Malaisie	1.6
Sierra Leone	1.0	Somalie	1.6	Nicaragua	0.9	Sri Lanka	1.9	Viet Nam	1.4
Chine	0.8	Philippines	1.5	Cameroun	0.9	Egypte	1.7	Sri Lanka	1.1
Yémen	0.6	Indonésie	1.1	Maroc	0.8	Bésil	1.1	Kenya	1.0
Jordanie	0.6	Zambie	1.1	Ouganda	0.7	Tanzanie	1.0	Pérou	1.0
Maroc	0.6	Angola	1.0	Angola	0.7	Kenya	1.0	Népal	0.8
Total ci-dessus	27.6	Total ci-dessus	39.9	Total ci-dessus	33.3	Total ci-dessus	54.5	Total ci-dessus	56.7
APD Multilatérale	52.7	APD Multilatérale	36.0	APD Multilatérale	51.9	APD Multilatérale	26.2	APD Multilatérale	21.0
Non ventilée	8.4	Non ventilée	6.6	Non ventilée	5.5	Non ventilée	2.8	Non ventilée	5.8
Total APD million USD	842	Total APD million USD	3 895	Total APD million USD	2 601	Total APD million USD	3 812	Total APD million USD	14 221
PMA	60.1	PMA	39.0	PMA	68.4	PMA	21.2	PMA	12.1
Autres PFR	5.3	Autres PFR	7.7	Autres PFR	6.6	Autres PFR	25.2	Autres PFR	29.5
PRITI	22.4	PRITI	44.7	PRITI	23.2	PRITI	41.6	PRITI	49.8
PRITS	4.1	PRITS	7.8	PRITS	1.8	PRITS	8.3	PRITS	5.9
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	0.0	PRE	0.0
PDPA	8.1	PDPA	0.8	PDPA	0.0	PDPA	3.6	PDPA	2.7
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	12.1	Europe	10.1	Europe	5.3	Europe	1.2	Europe	0.5
Nord du Sahara	9.0	Nord du Sahara	16.4	Nord du Sahara	7.1	Nord du Sahara	3.5	Nord du Sahara	11.6
Sud du Sahara	59.7	Sud du Sahara	39.7	Sud du Sahara	68.2	Sud du Sahara	11.1	Sud du Sahara	9.4
Amérique N. et C.	2.6	Amérique N. et C.	3.4	Amérique N. et C.	3.7	Amérique N. et C.	2.3	Amérique N. et C.	3.3
Amérique du Sud	5.6	Amérique du Sud	11.4	Amérique du Sud	2.9	Amérique du Sud	6.1	Amérique du Sud	5.3
Moyen-Orient	4.8	Moyen-Orient	2.3	Moyen-Orient	4.8	Moyen-Orient	3.1	Moyen-Orient	2.1
Asie centrale et du Sud	1.6	Asie centrale et du Sud	2.2	Asie centrale et du Sud	3.9	Asie centrale et du Sud	22.6	Asie centrale et du Sud	13.5
Extrême-Orient	4.6	Extrême-Orient	14.4	Extrême-Orient	4.0	Extrême-Orient	49.3	Extrême-Orient	52.8
Océanie	0.0	Océanie	-	Océanie	-	Océanie	0.9	Océanie	1.5
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD
(suite)
Pourcentage du total de l'APD

2002-03	Luxembourg				
	1982-83	1992-93	2002-03		
Chine	10.3	Cap-Vert	5.1	Cap-Vert	5.1
Indonésie	7.1	Etats de l'ex-Yougoslavie	3.6	Viet Nam	4.6
Philippines	6.4	Burundi	3.1	Burkina Faso	3.8
Inde	6.1	Rwanda	2.2	Laos	3.7
Thaïlande	5.2	Somalie	2.1	Mali	3.5
Viet Nam	3.6	Gambie	2.0	El Salvador	3.1
Pakistan	2.3	Chili	2.0	Nicaragua	3.0
Bangladesh	2.1	Niger	1.9	Namibie	3.0
Sri Lanka	2.0	Nicaragua	1.9	Sénégal	2.9
Malaisie	1.5	Tunisie	1.8	Niger	2.5
Brésil	1.4	Djibouti	1.7	Serbie & Montenegro	2.5
Pérou	1.3	Inde	1.7	Rwanda	2.3
Cambodge	0.9	El Salvador	1.7	Etats de l'ex-Yougoslavie	2.0
Azerbaïdjan	0.9	Sénégal	1.6	Zones/ad. Palestinienne	2.0
Tunisie	0.8	Namibie	1.6	Afghanistan	1.8
Total ci-dessus	51.7	Total ci-dessus	34.0	Total ci-dessus	45.9
APD Multilatérale	20.4	APD Multilatérale	39.9	APD Multilatérale	22.1
Non ventilée	8.8	Non ventilée	7.6	Non ventilée	11.6
Total APD million USD 12 600	Total APD million USD	Total APD million USD	43	Total APD million USD	170
PMA	14.2	PMA	50.7	PMA	47.1
Autres PFR	32.4	Autres PFR	11.4	Autres PFR	16.5
PRITI	47.3	PRITI	29.6	PRITI	33.2
PRITS	6.2	PRITS	8.3	PRITS	3.2
PRE	0.0	PRE	-	PRE	-
PDPA	0.0	PDPA	0.1	PDPA	0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	2.0	Europe	7.5	Europe	8.4
Nord du Sahara	2.7	Nord du Sahara	3.8	Nord du Sahara	3.9
Sud du Sahara	7.4	Sud du Sahara	53.6	Sud du Sahara	44.6
Amérique N. et C.	3.6	Amérique N. et C.	8.1	Amérique N. et C.	9.7
Amérique du Sud	5.8	Amérique du Sud	13.9	Amérique du Sud	7.5
Moyen-Orient	2.3	Moyen-Orient	1.7	Moyen-Orient	5.6
Asie centrale et du Sud	23.9	Asie centrale et du Sud	7.6	Asie centrale et du Sud	5.9
Extrême-Orient	51.3	Extrême-Orient	4.0	Extrême-Orient	14.4
Océanie	1.2	Océanie	-	Océanie	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Versements bruts

1982-83		Norvège 1992-93		2002-03		1982-83		Nouvelle-Zélande 1992-93	
Tanzanie	9.3	Tanzanie	6.6	Afghanistan	3.5	Cook, Iles	12.6	Cook, Iles	7.6
Bangladesh	4.8	Mozambique	5.8	Tanzanie	3.0	Niue	7.3	Samoa	7.0
Kenya	4.0	Zambie	3.6	Zones/ad. Palestinienne	2.8	Indonésie	7.1	Fidji	6.8
Inde	3.6	Bangladesh	3.1	Mozambique	2.5	Samoa	5.6	Tonga	4.1
Mozambique	3.0	Bénin	2.1	Irak	2.0	Fidji	5.1	Niue	4.0
Zambie	2.6	Nicaragua	1.9	Ouganda	1.9	Tonga	4.2	Papouasie-N.-Guinée	3.4
Sri Lanka	2.3	Zimbabwe	1.9	Serbie & Montenegro	1.8	Papouasie-N.-Guinée	2.8	Tokelau	3.3
Pakistan	2.2	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.7	Ethiopie	1.8	Tokelau	2.8	Indonésie	2.8
Soudan	1.9	Botswana	1.6	Somalie	1.7	Philippines	1.6	Salomon, Iles	2.6
Zimbabwe	1.5	Ethiopie	1.6	Zambie	1.7	Thaïlande	1.5	Vanuatu	2.6
Botswana	1.4	Inde	1.5	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.5	Vanuatu	1.3	Kiribati	1.5
Philippines	1.0	Pakistan	1.4	Soudan	1.5	Salomon, Iles	1.0	Philippines	1.3
Ouganda	0.7	Chine	1.2	Sri Lanka	1.3	Tuvalu	0.6	Tuvalu	1.1
Chine	0.6	Sri Lanka	1.1	Angola	1.2	Kiribati	0.5	Thaïlande	0.9
Liban	0.6	Namibie	1.0	Bosnie-Herzégovine	1.2	Malaisie	0.2	Chine	0.7
Total ci-dessus	39.5	Total ci-dessus	36.1	Total ci-dessus	29.5	Total ci-dessus	54.3	Total ci-dessus	49.6
APD Multilatérale	42.4	APD Multilatérale	35.7	APD Multilatérale	30.2	APD Multilatérale	23.4	APD Multilatérale	24.3
Non ventilée	9.3	Non ventilée	14.5	Non ventilée	19.2	Non ventilée	21.3	Non ventilée	23.0
Total APD million USD	571	Total APD million USD	1 145	Total APD million USD	1 875	Total APD million USD	63	Total APD million USD	97
PMA	55.0	PMA	63.0	PMA	54.2	PMA	17.0	PMA	29.4
Autres PFR	26.9	Autres PFR	15.9	Autres PFR	10.0	Autres PFR	18.3	Autres PFR	13.4
PRITI	13.5	PRITI	16.2	PRITI	32.9	PRITI	41.0	PRITI	41.2
PRITS	4.6	PRITS	4.9	PRITS	2.9	PRITS	23.4	PRITS	15.5
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	0.4	PDPA	0.5
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	2.8	Europe	3.4	Europe	14.4	Europe	-	Europe	0.2
Nord du Sahara	0.3	Nord du Sahara	0.1	Nord du Sahara	0.4	Nord du Sahara	0.0	Nord du Sahara	0.0
Sud du Sahara	56.5	Sud du Sahara	61.8	Sud du Sahara	45.8	Sud du Sahara	0.4	Sud du Sahara	2.1
Amérique N. et C.	2.6	Amérique N. et C.	7.0	Amérique N. et C.	4.0	Amérique N. et C.	0.1	Amérique N. et C.	0.4
Amérique du Sud	0.9	Amérique du Sud	2.3	Amérique du Sud	2.5	Amérique du Sud	0.1	Amérique du Sud	0.4
Moyen-Orient	2.0	Moyen-Orient	1.2	Moyen-Orient	10.8	Moyen-Orient	0.0	Moyen-Orient	0.0
Asie centrale et du Sud	28.5	Asie centrale et du Sud	17.7	Asie centrale et du Sud	16.8	Asie centrale et du Sud	1.5	Asie centrale et du Sud	0.9
Extrême-Orient	6.0	Extrême-Orient	6.4	Extrême-Orient	5.2	Extrême-Orient	14.3	Extrême-Orient	12.1
Océanie	0.4	Océanie	0.0	Océanie	0.0	Océanie	83.6	Océanie	83.8
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD
(suite)
Pourcentage du total de l'APD

2002-03		Pays-Bas					
		1982-83	1992-93		2002-03		
Papouasie-N.-Guinée	4.8	Indonésie	6.7	Inde	4.0	Congo, Rép. dém.	4.6
Niue	4.1	Inde	5.4	Etats de l'ex-Yougoslavie	3.7	Tanzanie	3.1
Irak	4.0	Antilles néerlandaises	4.8	Antilles néerlandaises	3.1	Indonésie	2.8
Tokelau	3.7	Bangladesh	3.8	Bangladesh	2.3	Inde	2.7
Salomon, Iles	3.3	Suriname	3.6	Suriname	2.2	Afghanistan	2.2
Samoa	3.3	Tanzanie	3.4	Mozambique	2.2	Ghana	2.1
Indonésie	3.2	Kenya	3.2	Kenya	1.9	Bolivie	1.5
Vanuatu	2.8	Soudan	2.2	Tanzanie	1.9	Bangladesh	1.3
Tonga	2.6	Burkina Faso	1.9	Pérou	1.5	Ouganda	1.3
Cook, Iles	2.1	Pakistan	1.8	Pakistan	1.4	Mozambique	1.3
Fidji	1.9	Sri Lanka	1.7	Zimbabwe	1.4	Ethiopie	1.2
Philippines	1.4	Mozambique	1.7	Zambie	1.3	Irak	1.2
Timor-Leste	1.4	Yémen	1.5	Nicaragua	1.3	Serbie & Montenegro	1.1
Cambodge	1.4	Nicaragua	1.5	Somalie	1.3	Mali	1.1
Kiribati	1.3	Pérou	1.5	Soudan	1.2	Burkina Faso	1.0
Total ci-dessus	41.4	Total ci-dessus	44.8	Total ci-dessus	30.7	Total ci-dessus	28.5
APD Multilatérale	23.1	APD Multilatérale	28.7	APD Multilatérale	28.7	APD Multilatérale	25.1
Non ventilée	18.7	Non ventilée	10.5	Non ventilée	16.4	Non ventilée	24.1
Total APD million USD	144	Total APD million USD	1 376	Total APD million USD	2 831	Total APD million USD	3 823
PMA	37.4	PMA	35.1	PMA	34.8	PMA	48.9
Autres PFR	19.6	Autres PFR	34.6	Autres PFR	24.0	Autres PFR	24.0
PRITI	37.2	PRITI	19.4	PRITI	28.9	PRITI	25.6
PRITS	5.7	PRITS	2.7	PRITS	4.1	PRITS	1.6
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	0.0
PDPA	-	PDPA	8.2	PDPA	8.3	PDPA	0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	0.0	Europe	0.8	Europe	6.9	Europe	7.0
Nord du Sahara	0.0	Nord du Sahara	2.3	Nord du Sahara	1.9	Nord du Sahara	0.9
Sud du Sahara	9.1	Sud du Sahara	33.1	Sud du Sahara	37.6	Sud du Sahara	48.5
Amérique N. et C.	0.7	Amérique N. et C.	13.0	Amérique N. et C.	14.1	Amérique N. et C.	4.3
Amérique du Sud	1.7	Amérique du Sud	12.3	Amérique du Sud	12.9	Amérique du Sud	7.4
Moyen-Orient	6.7	Moyen-Orient	3.0	Moyen-Orient	4.7	Moyen-Orient	5.2
Asie centrale et du Sud	6.0	Asie centrale et du Sud	21.6	Asie centrale et du Sud	15.8	Asie centrale et du Sud	16.1
Extrême-Orient	18.5	Extrême-Orient	13.6	Extrême-Orient	6.1	Extrême-Orient	10.5
Océanie	57.3	Océanie	0.2	Océanie	0.1	Océanie	0.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Versements bruts

	Portugal				Royaume-Uni			
	1982-83	1992-93	2002-03		1982-83	1992-93		
	Mozambique	50.8	Timor-Leste	18.4	Inde	7.8	Inde	5.1
	Angola	6.8	Cap-Vert	8.2	Soudan	3.2	Bangladesh	2.7
	Cap-Vert	5.9	Mozambique	6.7	Sri Lanka	2.8	Zambie	2.3
	Guinée-Bissau	5.2	Angola	5.3	Kenya	2.8	Tanzanie	2.2
	Sao Tomé et Principe	4.6	Sao Tomé et Principe	3.7	Tanzanie	2.3	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.6
	Brésil	0.1	Guinée-Bissau	2.3	Bangladesh	2.1	Ghana	1.6
	Timor-Leste	0.0	Irak	1.3	Mexique	1.8	Chine	1.6
	Afrique du Sud	0.0	Sierra Leone	1.2	Zimbabwe	1.6	Zimbabwe	1.5
	Chine	0.0	Congo, Rép. dém.	1.1	Pakistan	1.6	Kenya	1.5
	Maroc	0.0	Bosnie-Herzégovine	0.5	Zambie	1.2	Ouganda	1.5
	Mexique	0.0	Ethiopie	0.5	Malawi	1.1	Mozambique	1.4
	Iran	0.0	Afrique du Sud	0.4	Turquie	1.0	Pakistan	1.2
	Zimbabwe	0.0	Brésil	0.3	Indonésie	0.9	Indonésie	1.1
	Tunisie	0.0	Macédoine (ex-Rép. youg)	0.2	Egypte	0.8	Malaisie	1.1
	Egypte	0.0	Afghanistan	0.2	Botswana	0.8	Malawi	1.1
	Total ci-dessus	73.6	Total ci-dessus	50.2	Total ci-dessus	31.8	Total ci-dessus	27.5
APD Multilatérale	- APD Multilatérale	21.9	APD Multilatérale	42.5	APD Multilatérale	43.4	APD Multilatérale	45.0
Non ventilée	- Non ventilée	4.5	Non ventilée	6.1	Non ventilée	9.7	Non ventilée	13.2
Total APD million USD	- Total APD million USD	267	Total APD million USD	322	Total APD million USD	1 839	Total APD million USD	3 236
PMA	- PMA	99.7	PMA	93.2	PMA	34.1	PMA	38.5
Autres PFR	- Autres PFR	0.0	Autres PFR	0.2	Autres PFR	34.6	Autres PFR	31.6
PRITI	- PRITI	0.2	PRITI	5.8	PRITI	16.6	PRITI	20.2
PRITS	- PRITS	0.1	PRITS	0.9	PRITS	12.6	PRITS	9.1
PRE	- PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	- PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	2.1	PDPA	0.6
Total APD bilatérale	- Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	- Europe	-	Europe	1.7	Europe	2.7	Europe	5.4
Nord du Sahara	- Nord du Sahara	0.1	Nord du Sahara	0.3	Nord du Sahara	2.2	Nord du Sahara	1.4
Sud du Sahara	- Sud du Sahara	99.7	Sud du Sahara	60.2	Sud du Sahara	39.9	Sud du Sahara	45.4
Amérique N. et C.	- Amérique N. et C.	0.0	Amérique N. et C.	0.1	Amérique N. et C.	8.8	Amérique N. et C.	5.3
Amérique du Sud	- Amérique du Sud	0.1	Amérique du Sud	0.7	Amérique du Sud	4.4	Amérique du Sud	2.9
Moyen-Orient	- Moyen-Orient	0.0	Moyen-Orient	2.5	Moyen-Orient	1.7	Moyen-Orient	2.1
Asie centrale et du Sud	- Asie centrale et du Sud	-	Asie centrale et du Sud	0.5	Asie centrale et du Sud	32.6	Asie centrale et du Sud	24.4
Extrême-Orient	- Extrême-Orient	0.1	Extrême-Orient	34.1	Extrême-Orient	3.6	Extrême-Orient	11.4
Océanie	- Océanie	-	Océanie	-	Océanie	4.1	Océanie	1.8
Total APD bilatérale	- Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD
(suite)

Pourcentage du total de l'APD

2002-03		Suède					
1982-83		1992-93		2002-03			
Inde	6.0	Tanzanie	8.2	Etats de l'ex-Yougoslavie	5.4	Congo, Rép. dém.	4.0
Serbie & Montenegro	4.1	Viet Nam	6.6	Tanzanie	4.4	Tanzanie	2.9
Tanzanie	3.6	Inde	6.0	Mozambique	4.0	Mozambique	2.3
Bangladesh	3.2	Mozambique	4.8	Inde	3.1	Nicaragua	1.7
Ghana	2.3	Zambie	3.3	Zambie	2.7	Afghanistan	1.6
Afghanistan	2.0	Sri Lanka	3.1	Nicaragua	2.5	Zones/ad. Palestinienne	1.4
Pakistan	1.8	Bangladesh	2.3	Viet Nam	2.5	Bosnie-Herzégovine	1.4
Irak	1.7	Ethiopie	1.9	Zimbabwe	2.4	Serbie & Montenegro	1.3
Ouganda	1.6	Kenya	1.7	Ethiopie	2.3	Ouganda	1.3
Afrique du Sud	1.5	Angola	1.6	Bangladesh	1.8	Bangladesh	1.1
Malawi	1.4	Zimbabwe	1.5	Chine	1.6	Ethiopie	1.1
Kenya	1.2	Botswana	1.4	Angola	1.3	Afrique du Sud	1.0
Zambie	1.0	Guinée-Bissau	1.2	Kenya	1.1	Viet Nam	1.0
Chine	1.0	Nicaragua	1.1	Ouganda	1.1	Kenya	0.9
Mozambique	1.0	Laos	1.0	Afrique du Sud	0.9	Bolivie	0.9
Total ci-dessus	33.4	Total ci-dessus	45.5	Total ci-dessus	37.0	Total ci-dessus	24.1
APD Multilatérale	33.9	APD Multilatérale	36.1	APD Multilatérale	26.6	APD Multilatérale	30.9
Non ventilée	17.7	Non ventilée	13.1	Non ventilée	22.7	Non ventilée	29.4
Total APD million USD 5 782		Total APD million USD 872		Total APD million USD 2 106		Total APD million USD 2 206	
PMA	40.9	PMA	52.6	PMA	45.2	PMA	54.4
Autres PFR	31.1	Autres PFR	34.5	Autres PFR	23.5	Autres PFR	15.9
PRITI	24.6	PRITI	8.9	PRITI	26.7	PRITI	28.3
PRITS	3.5	PRITS	4.0	PRITS	4.6	PRITS	1.5
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	9.3	Europe	0.7	Europe	11.0	Europe	10.1
Nord du Sahara	0.3	Nord du Sahara	0.9	Nord du Sahara	1.3	Nord du Sahara	0.5
Sud du Sahara	43.4	Sud du Sahara	54.4	Sud du Sahara	49.6	Sud du Sahara	50.8
Amérique N. et C.	4.2	Amérique N. et C.	3.1	Amérique N. et C.	8.3	Amérique N. et C.	8.6
Amérique du Sud	3.2	Amérique du Sud	0.7	Amérique du Sud	3.6	Amérique du Sud	4.0
Moyen-Orient	4.8	Moyen-Orient	1.3	Moyen-Orient	2.1	Moyen-Orient	4.8
Asie centrale et du Sud	29.2	Asie centrale et du Sud	23.2	Asie centrale et du Sud	11.5	Asie centrale et du Sud	11.8
Extrême-Orient	5.3	Extrême-Orient	15.6	Extrême-Orient	12.5	Extrême-Orient	9.4
Océanie	0.3	Océanie	0.0	Océanie	0.1	Océanie	0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Versements bruts

			Suisse			TOTAL DES PAYS DU CAD			
1982-83		1992-93	2002-03		1982-83	1992-93			
Inde	7.0	Inde	3.4	Serbie & Montenegro	3.6	Egypte	4.5	Egypte	5.4
Népal	3.9	Indonésie	2.9	Inde	2.1	Israël	4.1	Indonésie	3.8
Madagascar	3.0	Etats de l'ex-Yougoslavie	2.4	Tanzanie	2.0	Inde	3.2	Chine	3.5
Rwanda	2.9	Tanzanie	2.1	Mozambique	1.9	Indonésie	3.1	Israël	2.7
Mali	2.4	Mozambique	2.0	Congo, Rép. dém.	1.7	Bangladesh	2.5	Philippines	2.7
Tanzanie	1.9	Madagascar	1.8	Burkina Faso	1.6	Turquie	1.8	Inde	2.3
Soudan	1.7	Jordanie	1.8	Bosnie-Herzégovine	1.3	Chine	1.7	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.8
Honduras	1.7	Bangladesh	1.8	Népal	1.3	Tanzanie	1.6	Mozambique	1.5
Pérou	1.4	Rwanda	1.8	Chine	1.3	Pakistan	1.5	Tanzanie	1.3
Bangladesh	1.3	Pakistan	1.6	Afghanistan	1.3	Soudan	1.4	Bangladesh	1.3
Indonésie	1.3	Népal	1.3	Bolivie	1.2	Kenya	1.2	Pakistan	1.2
Turquie	1.2	Bolivie	1.3	Pérou	1.2	Philippines	1.2	Thaïlande	1.2
Sri Lanka	1.2	Pérou	1.2	Bangladesh	1.1	Sri Lanka	1.2	Zambie	1.1
Liban	1.2	Niger	1.0	Viet Nam	1.1	Thaïlande	1.2	Maroc	1.1
Niger	1.1	Bénin	1.0	Pakistan	1.0	Papouasie-N.-Guinée	1.0	Côte d'Ivoire	1.0
Total ci-dessus	33.3	Total ci-dessus	27.3	Total ci-dessus	23.8	Total ci-dessus	31.2	Total ci-dessus	31.9
APD Multilatérale	29.5	APD Multilatérale	31.9	APD Multilatérale	23.5	APD Multilatérale	32.2	APD Multilatérale	27.3
Non ventilée	18.5	Non ventilée	18.5	Non ventilée	27.5	Non ventilée	9.2	Non ventilée	11.6
Total APD million USD	288	Total APD million USD	971	Total APD million USD	1 124	Total APD million USD	28 482	Total APD million USD	67 227
PMA	52.5	PMA	45.2	PMA	40.5	PMA	28.4	PMA	24.5
Autres PFR	25.3	Autres PFR	25.0	Autres PFR	22.5	Autres PFR	21.7	Autres PFR	21.9
PRITI	18.3	PRITI	27.3	PRITI	35.4	PRITI	31.8	PRITI	39.7
PRITS	3.6	PRITS	2.1	PRITS	1.6	PRITS	6.5	PRITS	6.3
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	0.0	PRE	0.0
PDPA	0.3	PDPA	0.4	PDPA	0.0	PDPA	11.3	PDPA	7.4
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	2.5	Europe	6.8	Europe	15.4	Europe	3.9	Europe	4.6
Nord du Sahara	2.5	Nord du Sahara	1.6	Nord du Sahara	1.5	Nord du Sahara	10.8	Nord du Sahara	12.1
Sud du Sahara	45.7	Sud du Sahara	41.4	Sud du Sahara	35.0	Sud du Sahara	28.1	Sud du Sahara	28.5
Amérique N. et C.	7.3	Amérique N. et C.	5.9	Amérique N. et C.	5.8	Amérique N. et C.	7.2	Amérique N. et C.	6.9
Amérique du Sud	6.3	Amérique du Sud	8.3	Amérique du Sud	8.9	Amérique du Sud	4.9	Amérique du Sud	6.7
Moyen-Orient	4.0	Moyen-Orient	5.2	Moyen-Orient	3.3	Moyen-Orient	9.2	Moyen-Orient	6.5
Asie centrale et du Sud	27.5	Asie centrale et du Sud	19.2	Asie centrale et du Sud	21.7	Asie centrale et du Sud	15.9	Asie centrale et du Sud	10.2
Extrême-Orient	4.2	Extrême-Orient	11.4	Extrême-Orient	8.3	Extrême-Orient	14.4	Extrême-Orient	21.1
Océanie	0.1	Océanie	0.1	Océanie	0.0	Océanie	5.6	Océanie	3.4
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Pourcentage du total de l'APD

2002-03		CE					
		1982-83	1992-93	2002-03			
Congo, Rép. dém.	3.8	Inde	7.6	Etats de l'ex-Yougoslavie	6.1	Etats de l'ex-Yougoslavie	4.0
Chine	2.8	Bangladesh	4.8	Ethiopie	4.6	Zones/ad. Palestinienne	2.7
Inde	2.3	Soudan	3.5	Albanie	3.3	Afghanistan	2.7
Indonésie	2.2	Ethiopie	3.3	Maroc	2.9	Serbie & Montenegro	2.6
Pakistan	2.0	Egypte	3.1	Zambie	2.7	Turquie	2.4
Serbie & Montenegro	1.9	Congo, Rép. dém.	3.1	Ouganda	2.2	Ethiopie	2.1
Egypte	1.7	Maroc	2.7	Tanzanie	2.1	Maroc	2.1
Mozambique	1.7	Turquie	2.6	Nigéria	2.0	Tanzanie	2.1
Afghanistan	1.5	Somalie	2.6	Mozambique	1.9	Soudan	2.0
Irak	1.5	Tanzanie	2.5	Côte d'Ivoire	1.8	Bosnie-Herzégovine	2.0
Philippines	1.5	Sénégal	2.5	Burkina Faso	1.6	Afrique du Sud	1.9
Tanzanie	1.3	Ghana	2.4	Kenya	1.6	Mozambique	1.7
Viet Nam	1.2	Papouasie-N.-Guinée	2.1	Cameroun	1.6	Tunisie	1.5
Jordanie	1.1	Kenya	2.0	Egypte	1.5	Zambie	1.5
Bangladesh	1.1	Madagascar	1.9	Mali	1.5	Egypte	1.4
Total ci-dessus	27.6	Total ci-dessus	46.6	Total ci-dessus	37.5	Total ci-dessus	32.6
APD Multilatérale	25.6	APD Multilatérale	0.0	APD Multilatérale	7.5	APD Multilatérale	7.8
Non ventilée	15.9	Non ventilée	15.8	Non ventilée	12.1	Non ventilée	17.2
Total APD million USD 72 582		Total APD million USD 1 132		Total APD million USD 4 484		Total APD million USD 6 593	
PMA	33.3	PMA	54.3	PMA	45.7	PMA	41.7
Autres PFR	24.1	Autres PFR	23.9	Autres PFR	17.5	Autres PFR	12.2
PRITI	38.2	PRITI	19.0	PRITI	32.6	PRITI	41.5
PRITS	4.3	PRITS	2.3	PRITS	3.2	PRITS	3.9
PRE	0.0	PRE	-	PRE	0.1	PRE	-
PDPA	0.0	PDPA	0.5	PDPA	1.0	PDPA	0.7
Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0	
Europe	7.2	Europe	4.1	Europe	12.9	Europe	17.5
Nord du Sahara	5.2	Nord du Sahara	8.0	Nord du Sahara	8.5	Nord du Sahara	8.0
Sud du Sahara	34.5	Sud du Sahara	58.1	Sud du Sahara	55.6	Sud du Sahara	44.0
Amérique N. et C.	4.8	Amérique N. et C.	3.0	Amérique N. et C.	4.8	Amérique N. et C.	4.9
Amérique du Sud	6.8	Amérique du Sud	1.8	Amérique du Sud	3.9	Amérique du Sud	3.3
Moyen-Orient	6.5	Moyen-Orient	2.1	Moyen-Orient	3.3	Moyen-Orient	7.9
Asie centrale et du Sud	16.2	Asie centrale et du Sud	16.8	Asie centrale et du Sud	5.6	Asie centrale et du Sud	9.3
Extrême-Orient	17.1	Extrême-Orient	1.9	Extrême-Orient	3.2	Extrême-Orient	4.4
Océanie	1.7	Océanie	4.3	Océanie	2.1	Océanie	0.7
Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0	

Tableau 33

APD des donateurs non membres du CAD

Versements nets

En millions de USD

	1999	2000	2001	2002	2003
Pays de l'OCDE non membres du CAD					
Corée	317	212	265	279	366
Hongrie	21
Islande	8	9	10	13	18
Pologne	20	29	36	14	27
République slovaque	7	6	8	7	15
République tchèque	15	16	26	45	91
Turquie	120	82	64	73	67
Pays arabes					
Arabie saoudite	185	295	490	2 478	2 391
Emirats Arabes Unis	92	150	127	156	188
Koweït	147	165	73	20	133
Autres donateurs					
Israël ^a	114	164	76	114	92
Autres donateurs ^b	0	1	2	3	4
TOTAL	1 026	1 128	1 178	3 201	3 411
<i>dont</i> : bilatéral					
Pays de l'OCDE non membres du CAD					
Corée	131	131	172	207	245
Hongrie	14
Islande	4	4	5	5	14
Pologne	15	13	31	9	19
République slovaque	4	2	3	4	9
République tchèque	7	6	15	31	80
Turquie	37	26	19	27	26
Pays arabes					
Arabie saoudite	- 1	129	395	2 146	2 340
Emirats Arabes Unis	92	150	127	156	188
Koweït	147	164	73	20	109
Autres donateurs					
Israël ^a	100	158	69	107	84
Autres donateurs ^b	0	0	1	0	1
TOTAL	535	784	909	2 711	3 129

a) Ces données incluent 66.8 millions de USD en 2000, 50.1 millions de USD en 2001, 87.8 millions de dollars en 2002 et 68.8 millions de USD en 2003, qui correspondent aux dépenses affectées pendant la première année aux personnes provenant des pays en développement (dont la plupart des régions en guerre civile ou en grave crise), ou qui ont dû quitter leur pays pour des raisons humanitaires ou politiques.

b) Y compris l'Estonie, la Lettonie, et la Lituanie.

Note : La Chine dispense également de l'aide mais ne fournit pas le montant.

Tableau 34

Part des allégements de dette dans l'APD nette totale des membres du CAD en 2003

	APD nette (millions de USD)	APD nette issue d'allégements de dette ^(a) (millions de USD)	dont : bilatérale (millions de USD)	Allégements de dette en pourcentage de l'APD nette	APD nette issue d'allégements de dette des PPTE ^(b) (millions de USD)	Allégements de dette PPTE en pourcentage de l'APD nette
Allemagne	6 784	1 284	1 268	18.9	1 244	18.3
Australie	1 219	7	7	0.6	1	0.1
Autriche	505	39	39	7.7	18	3.7
Belgique	1 853	753	753	40.6	753	40.6
Canada	2 031	147	96	7.2	147	7.2
Danemark	1 748	10	4	0.6	7	0.4
Espagne	1 961	106	106	5.4	56	2.9
États-Unis	16 254	1 800	1 475	11.1	1 735	10.7
Finlande	558	6	0	1.2	6	1.2
France	7 253	2 936	2 915	40.5	2 062	28.4
Grèce	362	2	0	0.6	2	0.6
Irlande	504	3	0	0.6	3	0.6
Italie	2 433	598	598	24.6	591	24.3
Japon	8 880	940	836	10.6	151	1.7
Luxembourg	194	0	0	0.0	0	0.0
Norvège	2 042	69	22	3.4	47	2.3
Nouvelle-Zélande	165	0	0	0.0	0	0.0
Pays-Bas	3 981	257	257	6.4	248	6.2
Portugal	320	6	6	2.0	6	1.8
Royaume-Uni	6 282	161	126	2.6	110	1.7
Suède	2 400	165	165	6.9	165	6.9
Suisse	1 299	75	37	5.8	68	5.2
TOTAL DU CAD	69 029	9 365	8 710	13.6	7 421	10.8

a) Comprend : 1) *Bilatéral* : les dons pour les remises de dette d'APD, d'autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; et l'APD nouvelle issue de rééchelonnements concessionnels ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD ; et 2) *Multilatéral* : les contributions au Fonds fiduciaire des PPTE (source : Banque mondiale).

b) Les allégements de dette bilatérale des PPTE (comprenant toutes les rubriques mentionnées dans la note a), sauf les dons concernant les autres opérations sur la dette), plus les contributions multilatérales à l'Initiative en faveur des PPTE.

Tableau 35

Indicateurs économiques relatifs aux membres du CAD en 2003

	RNB par habitant en dollars	Croissance réelle du PIB en %	Inflation ^a en %	Taux de chômage en %	Solde budgétaire excédent (+) ou déficit (-) en % du PIB	Solde extérieur courant en % du PIB	Recettes publiques totales en % du PIB
Allemagne	29 000	-0.1	1.1	9.1	-3.8	2.3	45.0
Australie	24 800	3.3	2.7	6.0	0.8	-5.9	36.8
Autriche	31 100	0.8	1.6	5.7	-1.3	-0.4	49.5
Belgique	29 700	1.3	2.0	7.9	0.3	4.2	51.3
Canada	26 900	2.0	3.2	7.6	0.6	2.0	41.2
Danemark	38 600	0.5	2.2	5.6	1.2	2.7	57.3
Espagne	19 700	2.5	4.0	11.3	0.4	-2.8	40.0
États-Unis	37 700	3.0	1.8	6.0	-4.6	-4.8	31.5
Finlande	30 800	2.1	0.0	9.1	2.1	4.1	53.2
France	29 500	0.5	1.4	9.7	-4.1	0.4	50.4
Grèce	15 700	4.5	3.5	9.5	-4.6	-6.5	43.6
Irlande	31 900	3.6	1.6	4.6	0.2	-1.4	34.5
Italie	25 300	0.4	2.9	8.8	-2.5	-1.4	46.4
Japon	34 300	2.5	-2.5	5.3	-7.7	3.1	29.9
Luxembourg	53 300	2.9	2.1	3.8	0.8	8.2	45.6
Norvège	48 600	0.4	2.3	4.5	8.3	12.9	57.1
Nouvelle-Zélande	18 300	3.2	2.1	4.6	3.1	-4.2	41.4
Pays-Bas	30 700	-0.9	3.0	4.1	-3.2	2.9	45.8
Portugal	14 100	-1.2	2.3	6.3	-2.8	-5.1	44.9
Royaume-Uni	30 900	2.2	3.0	5.0	-3.5	-1.9	40.2
Suède	33 600	1.7	2.2	4.9	0.1	6.4	58.3
Suisse	46 000	-0.4	0.9	4.0	..	13.2	35.2
TOTAL DU CAD	32 000	2.1	2.0	6.9	-3.7	-1.1	37.4

a) Déflateurs du PIB.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2004 et données communiquées par les pays.

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Allemagne	87.45	90.99	86.84	104.23	103.57	115.53	113.16	118.17
Australie	84.61	102.52	111.17	115.05	117.47	112.18	105.02	114.03
Autriche	84.85	87.99	84.47	101.56	102.66	112.95	109.85	114.95
Belgique	82.11	85.21	83.34	100.99	101.64	111.71	108.09	113.94
Canada	86.82	97.72	106.22	111.19	116.57	111.97	106.43	101.68
Danemark	81.24	84.64	82.01	100.44	99.90	108.82	102.77	106.55
Espagne	72.08	80.98	85.16	106.15	111.34	120.59	101.45	100.10
États-Unis	70.10	72.49	75.25	78.18	81.02	83.00	84.99	86.76
Finlande	91.95	104.67	108.62	129.59	124.88	114.18	91.85	102.40
France	87.35	90.95	87.68	105.71	105.09	114.21	109.37	113.55
Grèce	62.44	69.53	69.58	86.02	89.55	98.27	93.50	98.30
Irlande	73.55	77.74	76.36	88.46	87.61	95.27	86.18	89.42
Italie	83.65	89.00	89.91	111.37	115.73	121.84	99.26	100.10
Japon	84.57	96.11	90.98	88.77	98.39	106.15	121.59	132.44
Luxembourg	75.12	78.41	76.12	91.99	91.64	101.02	99.61	106.49
Norvège	73.26	79.37	78.98	90.45	89.24	92.53	82.91	83.29
Nouvelle-Zélande	89.91	107.16	102.84	105.99	103.33	97.44	100.84	111.79
Pays-Bas	81.88	84.69	79.84	95.06	95.22	103.62	99.95	104.35
Portugal	57.30	62.30	63.09	78.80	85.52	102.07	91.95	95.45
Royaume-Uni	62.32	72.10	71.23	83.21	88.12	91.20	80.17	83.01
Suède	95.35	104.92	107.77	127.75	134.20	140.69	108.10	111.62
Suisse	79.19	82.98	76.52	93.95	96.48	101.09	98.76	108.49
TOTAL DU CAD	79.87	85.78	85.87	94.52	98.07	103.98	102.04	106.65
CE	79.87	84.92	82.48	99.69	101.17	110.55	103.68	108.30

a) Compte tenu de l'effet de variations de taux de change, de sorte que ces déflateurs ne peuvent être appliqués qu'à des chiffres exprimés en dollars des États-Unis.

Tableau 36

Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD^a (2002 = 100)

1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	
136.54	131.37	114.75	114.35	110.14	95.03	93.54	100.00	121.05	Allemagne
117.48	126.99	122.36	103.83	107.51	100.65	92.52	100.00	122.78	Australie
133.43	128.85	112.74	111.69	107.78	94.54	93.76	100.00	122.05	Autriche
130.89	126.09	110.79	110.97	107.87	94.46	93.44	100.00	122.94	Belgique
103.48	105.83	105.46	98.04	99.61	103.63	100.42	100.00	116.04	Canada
123.06	121.89	109.36	108.94	106.44	94.67	93.88	100.00	121.95	Danemark
112.85	114.98	101.80	102.17	100.42	89.88	90.99	100.00	124.30	Espagne
88.65	90.37	92.13	93.26	94.60	96.59	98.87	100.00	101.61	États-Unis
128.31	121.60	109.95	110.43	105.56	94.21	94.00	100.00	120.44	Finlande
128.47	127.12	112.81	112.55	108.31	94.37	93.25	100.00	121.68	France
112.89	116.65	109.85	106.86	106.33	91.94	91.40	100.00	124.13	Grèce
98.80	100.72	99.23	99.12	97.90	88.28	90.13	100.00	121.93	Irlande
104.08	115.69	107.32	108.11	104.92	92.63	92.49	100.00	123.14	Italie
143.13	122.83	110.81	102.31	115.77	120.00	104.80	100.00	105.35	Japon
123.61	120.06	106.79	108.05	105.86	95.17	94.49	100.00	121.81	Luxembourg
95.39	97.43	91.52	85.15	87.87	90.24	89.99	100.00	115.06	Norvège
126.72	136.14	131.27	107.87	106.44	93.55	90.68	100.00	126.96	Nouvelle-Zélande
120.69	116.24	102.48	102.47	99.85	89.77	91.94	100.00	123.17	Pays-Bas
109.32	109.51	100.04	100.96	99.64	89.17	90.88	100.00	122.97	Portugal
87.85	89.78	96.93	100.76	100.66	95.52	92.98	100.00	111.86	Royaume-Uni
124.80	134.37	119.87	116.03	112.38	102.65	92.80	100.00	122.79	Suède
126.88	121.79	103.61	103.60	100.65	90.66	91.74	100.00	115.59	Suisse
118.65	113.28	105.95	103.19	104.89	100.33	96.31	100.00	113.12	TOTAL DU CAD
122.31	121.34	110.04	110.47	106.40	93.26	92.80	100.00	122.22	CE

Tableau 37

Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD

1 USD =		1999	2000	2001	2002	2003
Allemagne	Deutsche Mark	1.8357	2.1223	2.1839	-	-
Australie	Dollars	1.5497	1.7265	1.9354	1.8413	1.5415
Autriche	Schillings	12.9149	14.9312	15.3652	-	-
Belgique	Francs	37.8615	43.7727	45.0448	-	-
Canada	Dollars	1.4855	1.4851	1.5484	1.5700	1.4001
Danemark	Couronnes	6.9799	8.0880	8.3208	7.8843	6.5766
Espagne	Pesetas	156.1637	180.5448	185.7918	-	-
Finlande	Markkaa	5.5804	6.4517	6.6392	-	-
France	Francs	6.1566	7.1178	7.3246	-	-
Grèce	Drachmes	305.6926	365.4544	380.4920	-	-
Irlande	Livre irlandaise	0.7392	0.8546	0.8794	-	-
Italie	Lire (milliers)	1.8173	2.1010	2.1621	-	-
Japon	Yen (milliers)	0.1139	0.1078	0.1215	0.1252	0.1159
Luxembourg	Francs	37.8615	43.7727	45.0448	-	-
Norvège	Couronnes	7.7969	8.7967	8.9930	7.9856	7.0791
Nouvelle-Zélande	Dollars	1.8917	2.2047	2.3817	2.1633	1.7240
Pays-Bas	Florins	2.0683	2.3912	2.4607	-	-
Portugal	Escudos	188.1650	217.5422	223.8644	-	-
Royaume-Uni	Livre Sterling	0.6181	0.6606	0.6943	0.6665	0.6124
Suède	Couronnes	8.2623	9.1606	10.3384	9.7210	8.0781
Suisse	Francs	1.5027	1.6879	1.6869	1.5568	1.3450
CE - 12	EURO	0.9385	1.0851	1.1166	1.0611	0.8851

Tableau 38

Revenu national brut et population des pays membres du CAD

	Revenu national brut (en milliards de USD)				Population (en milliers)			
	moyenne 1992-1993	2001	2002	2003	moyenne 1992-1993	2001	2002	2003
Allemagne	1 998	1 841	1 987	2 393	80 890	82 310	82 500	82 500
Australie	276	346	387	493	17 585	19 490	19 580	19 880
Autriche	182	185	204	250	7 935	8 130	8 030	8 050
Belgique	215	235	248	308	10 065	10 280	10 320	10 370
Canada	540	705	718	854	28 540	31 080	31 490	31 710
Danemark	133	159	170	209	5 180	5 360	5 380	5 400
Espagne	520	574	652	839	39 050	40 270	41 180	42 710
Etats-Unis	6 265	10 159	10 490	10 981	256 375	285 020	288 210	291 050
Finlande	90	120	131	160	5 055	5 200	5 210	5 210
France	1 286	1 316	1 439	1 763	57 510	59 190	59 440	59 770
Grèce	..	117	133	173	..	10 960	10 950	11 020
Irlande	42	87	99	128	3 555	3 840	3 880	4 000
Italie	1 088	1 083	1 174	1 454	56 650	57 350	57 920	57 480
Japon	3 963	4 245	4 065	4 376	124 605	127 210	127 440	127 620
Luxembourg	14	18	19	24	400	440	440	450
Norvège	105	169	191	222	4 300	4 510	4 550	4 570
Nouvelle-Zélande	39	44	55	73	3 530	3 850	3 940	4 010
Pays-Bas	315	386	412	499	15 235	15 990	16 140	16 250
Portugal	85	107	119	145	9 880	10 340	10 340	10 340
Royaume-Uni	988	1 431	1 595	1 829	58 100	58 790	58 980	59 200
Suède	209	217	241	302	8 695	8 900	8 940	8 980
Suisse	246	267	297	337	6 910	7 230	7 320	7 320
TOTAL DU CAD	(18 599)	23 813	24 827	27 813	(800 045)	855 740	862 180	867 890
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	(7 165)	7 878	8 624	10 478	(358 200)	377 350	379 650	381 730

Tableau 39

Versements nets d'aide publique aux pays de la partie II de la Liste du CAD

	En millions de USD					En pourcentage du RNB				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Allemagne	729	647	687	780	1 181	0.03	0.03	0.04	0.04	0.05
Australie	3	8	5	7	9	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autriche	184	187	212	196	245	0.09	0.10	0.11	0.10	0.10
Belgique	82	74	88	97	163	0.03	0.03	0.04	0.04	0.05
Canada	165	165	152	104	102	0.03	0.02	0.02	0.01	0.01
Danemark	128	189	181	167	202	0.07	0.12	0.11	0.10	0.10
Espagne	13	12	14	11	5	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Etats-Unis	3 521	2 506	1 542	2 313	1 471	0.04	0.03	0.02	0.02	0.01
Finlande	74	58	61	67	82	0.06	0.05	0.05	0.05	0.05
France	745	1 657	1 334	1 464	2 027	0.05	0.13	0.10	0.10	0.11
Grèce	11	12	9	16	81	0.01	0.01	0.01	0.01	0.05
Irlande	-	18	23	26	1	-	0.02	0.03	0.03	0.00
Italie	92	406	281	..	497	0.01	0.04	0.03	..	0.03
Japon	67	- 54	84	99	- 219	0.00	-0.00	0.00	0.00	-0.01
Luxembourg	3	7	9	10	6	0.01	0.04	0.05	0.05	0.03
Norvège	28	27	32	45	50	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Nouvelle-Zélande	0	0	0	1	1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays-Bas	22	306	214	211	248	0.01	0.08	0.06	0.05	0.05
Portugal	28	27	28	33	51	0.03	0.03	0.03	0.03	0.04
Royaume-Uni	407	439	461	494	698	0.03	0.03	0.03	0.03	0.04
Suède	99	122	119	107	127	0.04	0.05	0.05	0.04	0.04
Suisse	70	58	63	66	77	0.03	0.02	0.02	0.02	0.02
TOTAL DU CAD	6 468	6 871	5 597	(6 316)	7 106	0.03	0.03	0.02	(0.03)	0.03
dont: les pays membres de l'Union européenne	2 615	4 161	3 719	(3 681)	5 614	0.03	0.05	0.05	(0.04)	0.05

Note : Pour la liste des pays de la Partie II en 2003, voir la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD à la fin de cet ouvrage. Voir tableau 41, notes b) et c) pour des détails sur les pays qui ont été reclassés vers la partie II en 2000 et 2003.

	Allemagne			Australie		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003
VERSEMENT NETS						
I. Aide publique (AP) (A + B)	687	780	1 181	5	7	9
AP en pourcentage du RNB	0.04	0.04	0.05	0.00	0.00	0.00
A. Bilatérale	245	266	385	2	4	2
1. Dons	317	347	460	2	4	2
dont : Coopération technique	274	310	441	1	2	1
Aide alimentaire	-	-	-	-	-	-
2. Prêts	- 72	- 81	- 75	-	-	-
B. AP Multilatéral	442	514	796	3	4	7
Dons et souscriptions versés au capital	442	514	796	3	4	7
dont: à la CE	401	462	722	-	-	-
à la BERD	28	31	40	2	3	3
II. Autres apports du secteur public (AASP)	3 258	- 505	- 877	3	13	-
1. Crédits publics à l'exportation	45	- 4	- 12	-	-	-
2. Autres	3 213	- 500	- 865	3	13	-
III. Dons des ONG	90	78	100	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions du marché	13 036	6 954	4 536	5 100	1 747	-1 582
1. Investissements directs	7 606	1 602	593	3 801	572	1 219
2. Investissements de portefeuille	6 165	6 799	4 330	1 299	1 174	-2 801
3. Crédits à l'exportation	- 735	-1 446	- 387	-	-	-
V. Apport total des ressources	17 071	7 308	4 940	5 108	1 767	-1 573
<i>Pour Mémoire:</i>						
Remises de dette	-	-	-	-	-	-

	Espagne			Etats-Unis		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003
VERSEMENT NETS						
I. Aide publique (AP) (A + B)	14	11	5	1 542	2 313	1 471
AP en pourcentage du RNB	0.00	0.00	0.00	0.02	0.02	0.01
A. Bilatérale	14	11	5	1 459	2 244	1 401
1. Dons	16	11	10	1 605	2 418	1 566
dont : Coopération technique	-	-	9	1 173	1 457	941
Aide alimentaire	-	-	-	43	27	7
2. Prêts	- 2	-	- 5	- 145	- 173	- 165
B. AP Multilatéral	-	-	-	83	69	70
Dons et souscriptions versés au capital	-	-	-	83	69	70
dont: à la CE	-	-	-	-	-	-
à la BERD	-	-	-	56	46	36
II. Autres apports du secteur public (AASP)	-	-	-	- 266	- 52	- 278
1. Crédits publics à l'exportation	-	-	-	- 160	- 226	- 272
2. Autres	-	-	-	- 106	174	- 7
III. Dons des ONG	-	-	-	3 031	3 146	4 254
IV. Apports privés aux conditions du marché	1 056	206	1 439	19 371	4 182	36 898
1. Investissements directs	1 056	206	1 439	15 972	21 372	16 404
2. Investissements de portefeuille	-	-	-	3 360	-17 120	20 124
3. Crédits à l'exportation	-	-	-	39	- 70	371
V. Apport total des ressources	1 070	218	1 445	23 678	9 589	42 345
<i>Pour Mémoire:</i>						
Remises de dette	-	-	-	-	-	-

Tableau 40

Apports financiers aux pays de la partie II de la Liste du CAD et aux organismes multilatéraux

En millions de USD

Autriche			Belgique			Canada			Danemark		
2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
212	196	245	88	97	163	152	104	102	181	167	202
0.11	0.10	0.10	0.04	0.04	0.05	0.02	0.01	0.01	0.11	0.10	0.10
161	142	162	5	12	29	152	104	102	113	95	115
161	142	162	5	6	14	152	104	102	101	90	96
-	36	47	3	4	4	17	13	10	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-0	-0	-	6	14	-	-	-0	12	5	19
50	55	84	84	85	134	-	-	-	68	72	86
50	55	84	84	85	134	-	-	-	68	72	86
42	48	73	78	79	131	-	-	-	63	67	80
7	7	7	6	6	0	-	-	-	3	3	4
-	-	-1	-16	-24	-34	-67	-106	-41	29	19	32
-	-	-1	-	-	-	-55	-90	-20	-	-	-
-	-	-	-16	-24	-34	-12	-16	-22	29	19	32
6	8	13	10	10	-	-	-	-	2	-	-
2 453	3 544	3 585	-1 252	-2 527	-	4 548	5 603	3 422	565	431	635
2 453	3 544	3 585	348	-2 497	-	4 489	5 534	3 172	-	431	635
-	-	-	-1 614	-0	-	59	76	250	565	-	-
-	-	-	14	-30	-	0	-7	-	-	-	-
2 671	3 749	3 841	-1 170	-2 443	129	4 633	5 602	3 483	777	617	868
-	93	82	-	-	-	110	67	58	-	-	-

En millions de USD

Finlande			France			Grèce			Irlande		
2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
61	67	82	1 334	1 464	2 027	9	16	81	23	26	1
0.05	0.05	0.05	0.10	0.10	0.11	0.01	0.01	0.05	0.03	0.03	0.00
32	32	40	1 011	1 063	1 430	7	16	21	0	1	1
31	33	39	1 021	1 083	1 388	7	16	21	0	1	1
20	21	26	554	661	796	5	9	20	-	-	0
-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-
1	-1	1	-11	-20	42	-	-	-	-	-	-
28	35	42	323	401	597	2	-	60	23	25	-
28	35	42	323	401	597	2	-	60	23	25	-
25	31	37	294	372	570	-	-	58	23	25	-
3	3	4	21	23	27	2	-	2	-	-	-
-3	-1	1	-75	21	-109	-	-	-	-	-	-
-3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-0	-1	1	-75	21	-109	-	-	-	-	-	-
0	0	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-
1 066	938	297	21 705	4 352	8 906	-	216	464	3	-	-
267	286	487	5 400	1 925	1 740	-	216	464	-	-	-
787	519	-168	16 615	2 626	8 005	-	-	-	3	-	-
12	134	-22	-311	-199	-840	-	-	-	-	-	-
1 124	1 004	381	22 964	5 837	10 823	9	234	546	26	26	1
-	-	-	175	142	180	-	-	-	-	-	-

	Italie			Japon		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003
VERSEMENT NETS						
I. Aide publique (AP) (A + B)	281	..	497	84	99	- 219
AP en pourcentage du RNB	0.03	..	0.03	0.00	0.00	-0.01
A. Bilatérale	21	..	15	25	56	- 298
1. Dons	22	..	20	138	123	123
dont : Coopération technique	4	..	8	129	119	119
Aide alimentaire	-	..	-	-	-	-
2. Prêts	- 1	..	- 5	- 113	- 66	- 422
B. AP Multilatéral	260	..	481	59	43	79
Dons et souscriptions versés au capital	260	..	481	59	43	79
dont: à la CE	236	..	442	-	-	-
à la BERD	21	..	35	34	43	31
II. Autres apports du secteur public (AASP)	27	25	- 61	- 651	- 896	- 1 120
1. Crédits publics à l'exportation	-	-	-	20	138	67
2. Autres	27	25	- 61	- 670	- 1 034	- 1 187
III. Dons des ONG	0	-	0	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions du marché	- 1 030	- 199	559	3 168	6 150	- 2 641
1. Investissements directs	634	197	325	5 671	6 182	1 955
2. Investissements de portefeuille	- 1 652	- 469	- 26	- 3 670	- 349	- 6 700
3. Crédits à l'exportation	- 12	73	261	1 167	318	2 104
V. Apport total des ressources	- 721	(- 174)	995	2 602	5 353	- 3 980
<i>Pour Mémoire:</i>						
Remises de dette	-	-	-	-	-	-

	Portugal			Royaume-Uni		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003
VERSEMENT NETS						
I. Aide publique (AP) (A + B)	28	33	51	461	494	698
AP en pourcentage du RNB	0.03	0.03	0.04	0.03	0.03	0.04
A. Bilatérale	1	1	0	87	88	72
1. Dons	1	1	0	87	92	73
dont : Coopération technique	1	1	0	75	79	63
Aide alimentaire	-	-	-	-	-	-
2. Prêts	-	-	-	- 0	- 4	- 0
B. AP Multilatéral	27	32	51	374	407	626
Dons et souscriptions versés au capital	27	32	51	374	407	626
dont: à la CE	26	31	49	315	393	598
à la BERD	1	1	1	37	13	16
II. Autres apports du secteur public (AASP)	13	- 2	- 4	-	-	-
1. Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-	-
2. Autres	13	- 2	- 4	-	-	-
III. Dons des ONG	-	-	-	4	6	5
IV. Apports privés aux conditions du marché	384	71	10	6 789	3 796	14 943
1. Investissements directs	374	57	3	9 451	1 025	5 425
2. Investissements de portefeuille	-	-	-	- 2 528	2 880	9 489
3. Crédits à l'exportation	10	14	7	- 135	- 110	29
V. Apport total des ressources	425	102	57	7 254	4 296	15 646
<i>Pour Mémoire:</i>						
Remises de dette	-	-	-	-	-	-

Note : Une grande partie de l'augmentation des flux vers les pays de la partie II de la Liste du CAD est due au transfert des pays qui ont progressé de la partie I à la partie II (voir à la fin de cet ouvrage pour la liste détaillée). Les totaux peuvent ne pas s'additionner exactement, car certaines données sont manquantes.

Tableau 40

Apports financiers aux pays de la partie II de la Liste du CAD et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

Luxembourg			Nouvelle-Zélande			Norvège			Pays-Bas		
2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
9	10	6	0	1	1	32	45	50	214	211	248
0.05	0.05	0.03	0.00	0.00	0.00	0.02	0.02	0.02	0.06	0.05	0.05
3	3	4	0	0	1	29	43	48	96	132	148
3	3	4	0	0	1	29	43	48	103	138	167
-	-	-	0	0	1	-	4	6	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-7	-6	-19
6	7	2	-	0	0	2	2	2	117	79	100
6	7	2	-	0	0	2	2	2	117	79	100
5	5	-	-	-	-	-	-	-	96	68	85
0	1	1	-	-	-	-	-	-	1	8	8
-	-	-	-	-	-	3	0	1	-15	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-15	-	-
-	-	-	-	-	-	3	0	1	0	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	542	1 084	409	3 432	-1 061	-
-	-	-	-	-	-	550	1 082	416	4 656	2 775	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1 175	-4 066	-
-	-	-	-	-	-	-8	1	-6	-50	230	-
9	10	6	0	1	1	577	1 129	460	3 631	- 850	248
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

En millions de USD

Suède			Suisse			Total des pays du CAD			CE		
2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
119	107	127	63	66	77	5 597	(6 316)	7 106	2 689	1 860	3 179
0.05	0.04	0.04	0.02	0.02	0.02	0.02	(0.03)	0.03	-	-	-
113	100	105	55	57	66	3 632	4 471	3 856	2 683	1 852	3 169
113	100	105	53	57	64	3 967	4 811	4 467	1 677	1 862	3 179
44	44	41	9	12	19	2 310	2 773	2 551	-	251	45
-	-	-	-	-	-	43	27	7	1	1	0
0	-0	-	2	1	2	-335	-341	-611	1 006	-10	-10
6	7	22	7	9	11	1 965	1 846	3 250	7	8	10
6	7	22	7	2	11	1 965	1 839	3 250	7	8	10
-	-	-	-	-	-	1 604	1 581	2 844	-	-	-
5	1	-	5	6	7	233	195	223	7	8	10
-1	-2	-20	1	2	1	2 240	-1 508	-2 512	269	996	3 102
-	-	-	-	-	-	-169	-182	-237	-	-	-
-1	-2	-20	1	2	1	2 408	-1 326	-2 274	269	996	3 102
-	-	-	7	9	11	3 151	3 260	4 385	-	-	-
295	-1 261	627	5 665	1 302	1 147	86 894	35 529	73 654	-	-	-
361	-1 288	577	5 661	1 320	1 160	68 751	44 541	39 599	-	-	-
-0	-0	-0	-0	0	-	18 214	-7 930	32 502	-	-	-
-66	27	49	4	-17	-13	-70	-1 083	1 553	-	-	-
413	-1 155	733	5 735	1 379	1 237	97 882	(43 597)	82 633	2 959	2 856	6 281
-	-	-	-	-	-	285	303	320	-	-	-

Tableau 41

Recettes d'AP^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires de la partie II de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD

	Recettes nettes d'AP (millions de USD)					RNB/hab. (d) 2002 en USD	Population 2002 en millions	RNB aux prix courants 2002 en millions de USD	AP/RNB 2002 (%)
	1999	2000	2001	2002	2003				
<i>PDDA</i>									
Antilles néerlandaises (b)	-	177	59	93	35	..	0.22
Aruba (b)	-	12	- 2	10	76	..	0.10
Bahamas	12	6	8	5	4	15 110	0.31	4 837	0.11
Bermudes	0	0	0	0	0	..	0.06
Brunei	1	1	0	- 2	0	..	0.35
Caimans, Iles	3	- 4	- 1	- 2	- 1	..	0.04
Chypre	53	54	50	34	19	..	0.77
Corée (b)	-	- 198	- 111	- 82	- 458	11 280	47.64	547 357	- 0.01
Emirats arabes unis	4	4	3	4	5	..	3.75
Falkland, Iles	0	0	0	0	0	..	0.00
Gibraltar (b)	-	0	1	0	0	..	0.03
Hong Kong, Chine	4	4	4	4	5	24 500	6.79	163 748	0.00
Israël	906	800	172	757	440	16 020	6.57	100 889	0.75
Koweït	7	3	4	5	4	16 340	2.33	38 729	0.01
Libye (b)	-	15	10	10	10	..	5.45
Macao (b)	-	1	1	1	33	..	0.44
Malte (c)	-	-	-	-	10	..	0.00
Nouvelle-Calédonie (b)	-	350	294	324	454	..	0.22
Polynésie française (b)	-	403	388	418	519	..	0.24
Qatar	5	0	1	2	2	..	0.61
Singapour	- 1	1	1	7	7	21 180	4.16	88 138	0.01
Slovénie (c)	-	-	-	-	66	..	0.00
Taipei Chinois	13	10	10	7	12	13 320	22.48	289 295	0.00
Vierges, Iles (b)	-	5	2	- 0	- 1	..	0.11
PDDA non ventilé	-	23	25	18	27				
PDDA, Total	1 007	1 666	918	1 615	1 269	..	102.67	(1 232 993)	..
<i>PECO/NEI</i>									
Bélarus	39	40	39	39	32	1 380	9.93	14 264	0.28
Bulgarie	271	311	346	328	414	1 790	7.87	15 300	2.14
Estonie	84	64	69	54	85	4 190	1.36	6 177	0.88
Hongrie	249	252	418	161	248	5 240	10.16	61 300	0.26
Lettonie	100	91	106	78	114	3 490	2.34	8 398	0.92
Lituanie	134	99	130	132	372	3 730	3.47	13 877	0.95
Pologne	1 186	1 396	966	881	1 191	4 670	38.23	189 428	0.46
République Slovaque	319	113	164	153	160	4 050	5.38	23 728	0.65
République Tchèque	325	438	314	160	263	5 490	10.20	65 733	0.24
Roumanie	387	432	648	420	601	1 920	22.30	45 290	0.93
Russie	1 946	1 565	1 112	1 301	1 255	2 130	144.07	339 472	0.38
Ukraine	569	541	519	484	323	780	48.72	41 787	1.16
PECO, non ventilé	363	405	155	162	295				
NEI, non ventilé	240	319	273	243	228				
PECO/NEI, non ventilé	797	253	78	317	335				
PECO/NEI Partie II Total	7 009	6 319	5 337	4 913	5 916	..	304.03	(824 753)	..
Partie II non alloués	22	36	311	41	181				
PAYS DE LA PARTIE II, TOTAL	8 038	8 022	6 567	6 569	7 366	..	406.70	(2 057 746)	..

a) Les recettes d'AP correspondent au total des apports nets d'AP des pays membres du CAD, des organismes multilatéraux et de pays non membres du CAD (voir dans le tableau 33 la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles).

b) Ces pays ont été reclassés dans la partie II à compter du 1^{er} janvier 2000 ; jusqu'en 1999, l'aide à ces pays est comptabilisée comme APD (voir le tableau 25).

c) Ces pays ont été reclassés dans la partie II à compter du 1^{er} janvier 2003 ; jusqu'en 2002, l'aide à ces pays est comptabilisée comme APD (voir le tableau 25).

d) Base Atlas de la Banque mondiale.

Note : Les pays en développement plus avancés (PDDA) comprennent les pays qui ont été reclassés dans la partie II de la Liste du CAD des pays bénéficiaires de l'aide en 1996, 1997, 2000 et 2003.

Sources : Banque mondiale, estimations du Secrétariat. Les totaux et les moyennes par groupes de revenu sont calculés sur la base des seules données disponibles.

Notes techniques

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter)

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ou une AIDE PUBLIQUE (AP).

AIDE LIÉE : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux **Rapports sur la coopération pour le développement 1987** (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE (AP) : Apports qui répondraient aux critères d'inclusion dans l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, mais dont les bénéficiaires figurent à la partie II de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES).

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement) : par le secteur public ; dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie ; à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %).

Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE À UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons **d'organisations non gouvernementales**, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct :** Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES). La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux :** PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires :** Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.
- **Autres apports privés :** Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation :** voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.
- **Titres d'organismes multilatéraux :** Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres :** Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide (voir le tableau 6 de l'annexe statistique) sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à COURT ou à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements

d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ou de l'AIDE PUBLIQUE, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres. Des détails supplémentaires sont fournis dans la section « Le CAD et ses travaux ».

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

CRÉDITS À L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

COURT TERME : S'entend des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des **conditions financières** d'un ENGAGEMENT: taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les

statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 %; il est de 100 % pour un DON ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'**équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement. Les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent.)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou

certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements** c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La liste des bénéficiaires de l'aide, établie par le CAD et révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la partie I de la liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 745 dollars en 2001 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 746 et 2 975 dollars en 2001. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 2 976 et 9 205 dollars en 2001.
- **PRÉ** : Pays à revenu élevé. Ce sont les pays en développement dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) était supérieur à 9 205 dollars en 2001.

La partie II de la liste comprend les « Pays en transition ». Elle inclut i) les pays les plus avancés d'Europe centrale et orientale et les plus avancés des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique ; et ii) les pays en développement les plus avancés. Voir aussi AIDE PUBLIQUE.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit

par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulatif des facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions de dollars) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales, donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 % – et certains autres pays ont affiché peu de changement. La baisse moyenne a été de l'ordre de 3 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud (1991,

* S. Scott (1989), « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, pp. 11-18.

maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud) ; le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992) ; l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993) ; les zones sous administration palestinienne (1994), le Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et les îles Marshall (1992) ; les Mariannes du Nord et les îles Palaos (1994).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994).

Depuis 1993, plusieurs PECO/NEI en transition sont inclus dans la partie II de la nouvelle liste des bénéficiaires de l'aide (cette liste est reproduite à la page 259). L'aide consentie aux pays de la partie II est comptabilisée dans « l'aide publique » et non dans l'APD. Pour éviter des chevauchements, la partie II de la nouvelle liste ne comprend pas les PECO/NEI classés dans les bénéficiaires de l'APD.

À compter de 1996, les pays à revenu élevé suivants ont été reclassés de la partie I à la partie II de la liste : Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour. À partir de 1997, sept autres pays à revenu élevé ont été transférés dans la partie II, à savoir : Bermudes, îles Caïmans, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taïpei chinois. Depuis 2000, les pays et territoires suivants ont été transférés à la partie II : Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Vierges (RU). En 2001, le Sénégal a été transféré dans le groupe des PMA et les îles Mariannes du Nord ont été retirées de la liste. En 2003, Malte et la Slovénie ont été transférées dans la partie II et Timor-Leste a rejoint les PMA.

Les chiffres de l'aide totale aux pays de la partie I (APD) et aux pays de la partie II (AP) renvoient à la liste des bénéficiaires pour l'année correspondante. Lorsqu'un pays est ajouté ou supprimé d'un groupe de revenu de la partie I, les totaux relatifs aux groupes affectés sont ajustés rétroactivement afin de rendre aussi bonne que possible la comparabilité dans le temps sur la base de la liste en vigueur.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de l'**annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD** a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau ci-dessous. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres

apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à l'exportation**) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD¹

En millions de USD

	1990	1991	1992
Allemagne	–	–	620.4
Australie	–	–	4.2
Autriche	–	4.2	25.3
Belgique	–	–	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	–	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	–	–	46.8
Pays-Bas	12.0	–	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	–	7.1
TOTAL DU CAD	1 534.0	1 882.9	1 870.2

1. Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays individuels, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donneurs. Voir les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – 1^{er} janvier 2003

Partie I : Pays et territoires en développement (Aide publique au développement)					Partie II : Pays et territoires en transition (Aide publique)		
Pays les moins avancés (PMA)	Pays à faible revenu (PFR) (RNB par habitant < USD 745 en 2001)	Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRITI) (RNB par habitant USD 746-USD 2 975 en 2001)		Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (PRITS) (RNB par habitant USD 2 976-USD 9 205 en 2001)	Pays à revenu élevé (PRE) (RNB par habitant > USD 9 206 en 2001)	Pays de l'Europe centrale et orientale/ Nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO et NEI)	Pays et territoires en développement plus avancés
Afghanistan	*Arménie	Afrique du Sud	Paraguay	Botswana	Bahreïn	*Bélarus	● Antilles néerlandaises
Angola	*Azerbaïdjan	*Albanie	Pérou	Brésil		*Bulgarie	● Aruba
Bangladesh	Cameroun	Algérie	Philippines	Chili		*Estonie	Bahamas
Bénin	Congo, Rép.	Belize	Serbie et Monténégro	Cook, îles		*Hongrie	● Bermudes
Bhoutan	Corée, Rép. dém.	Bolivie	Sri Lanka	Costa Rica		*Lettonie	Brunei
Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Bosnie-Herzégovine	St Vincent & Grenadines	Croatie		*Lituanie	● Caïmans, îles
Burundi	*Géorgie	Chine	Syrie	Dominique		*Pologne	● Chypre
Cambodge	Ghana	Colombie	Taïlande	Gabon		*République slovaque	Corée
Cap-Vert	Inde	Cuba	● Tokelau	Grenade		*République tchèque	Émirats arabes unis
Centrafricaine, Rép.	Indonésie	Dominicaine, République	Tonga	Liban		*Russie	● Falkland, îles
Comores	*Kirghize, Rép.	Égypte	Tunisie	Malaisie		*Roumanie	● Gibraltar
Congo, Rép. dém.	*Moldova	El Salvador	*Turkménistan	Maurice		*Ukraine	● Hong-Kong, Chine
Djibouti	Mongolie	Équateur	Turquie	Mauritius			Israël
Érythrée	Nicaragua	Fidji	● Wallis et Futuna	Nauru			Koweït
Éthiopie	Nigeria	Guatemala	Zones sous administration palestinienne	Panama			Libye
Gambie	*Ouzbékistan	Guyana		● Ste-Hélène			● Macao
Guinée	Pakistan	Honduras		Ste Lucie			Malte
Guinée-Bissau	Papouasie Nlle-Guinée	Irak		Venezuela			● Nouvelle-Calédonie
Guinée équatoriale	*Tadjikistan	Iran					● Polynésie française
Haïti	Zimbabwe	Jamaïque					Qatar
Kiribati		Jordanie					Singapour
Laos		*Kazakhstan					Slovénie
Lesotho		Macédoine (ex-Rép. yougoslave)					Taïpei chinois
Liberia		Maroc					● Vierges, îles (RU)
Madagascar		Marshall, îles					
Malawi		Micronésie, États fédérés					
Maldives		Namibie					
Mali		Niue					
Mauritanie							
Mozambique							
Myanmar							
Népal							
Niger							
Ouganda							
Rwanda							
Salomon, îles							
Samoa							
Sao Tomé et Príncipe							
Sénégal							
Sierra Leone							
Somalie							
Soudan							
Tanzanie							
Tchad							
Timor Leste							
Togo							
Tuvalu							
Vanuatu							
Yémen							
Zambie							

* Pays de l'Europe centrale et orientale et Nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

● Territoire.

Liste des abréviations*

AASP	AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC
ACP	PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE
ADPIC	ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE
APD	AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
ASS	AFRIQUE SUBSAHARIENNE
BAfD	BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
BAAsD	BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
BERD	BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BID	BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT
BIRD	BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BMD	BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT
BRI	BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX
CAD	COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
CCA	BILAN COMMUN DE PAYS
CCE	COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
CGI	CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL
CGNUCC	CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
CDE	DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
CDI	CADRE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ
CE	COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
CEI	COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS
CFA	COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE AFRICAINE
CI	CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
CNUCED	CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
GSLP	CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
CT	COOPÉRATION TECHNIQUE
DCD	DIRECTION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
DTS	DROIT DE TIRAGE SPÉCIAL
EGDPM	CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

* Cette liste n'est pas exhaustive. Voir le chapitre 4 pour les abréviations utilisées spécifiquement pour certains pays.

ECHO	OFFICE HUMANITAIRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
EPIN	CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS NATIONALES
EPP	ÉVALUATION DE PROGRAMME PAR PAYS
EPT	ÉDUCATION POUR TOUS
FAfD	FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT
FAsD	FONDS ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
FAS	FACILITÉ D'AJUSTEMENT STRUCTUREL
FED	FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT
FIDA	FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
FMI	FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
FNUAP	FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
FPD	FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT
FRPC	FACILITÉ POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA CROISSANCE
FSAP	PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER (FMI/BANQUE MONDIALE)
ICDF	FONDS INTERNATIONAL DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT
IDA	ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
IDE	INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER
IPH	INDICATEUR DE LA PAUVRETÉ HUMAINE
JBIC	BANQUE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
JCLA	EXERCICES CONJOINTS D'APPRENTISSAGE ET D'ANALYSE AU NIVEAU D'UN PAYS SUR L'HARMONISATION ET L'ALIGNEMENT
JITAP	PROGRAMME INTÉGRÉ CONJOINT D'ASSISTANCE TECHNIQUE
NEI	NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS (de l'ex-Union soviétique)
NEPAD	NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
MICs	MESURES CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS LIÉES AU COMMERCE
OCDE	ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
OIT	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
OMC	ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
OMD	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
OMS	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ONG	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
OSC	ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
PAM	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PECO	PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
PED	PAYS EN DÉVELOPPEMENT
PFR	PAYS À FAIBLE REVENU
PMA	PAYS LES MOINS AVANCÉS
PNUD	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
PNUE	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PPTÉ	PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (voir liste des bénéficiaires)
PRE	PAYS À REVENU ÉLEVÉ
PRITI	PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE INFÉRIEURE
PRITS	PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE SUPÉRIEURE
PSA	PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR L'AFRIQUE (auparavant, Programme spécial d'assistance à l'Afrique)

RBM	GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS
RNB	REVENU NATIONAL BRUT
S-21	STRATÉGIE POUR LE XXI ^e SIÈCLE
SFI	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE
SGP	SYSTÈME GÉNÉRALISÉ DE PRÉFÉRENCES
SCN	SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE
SNDD	STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
SNPC	SYSTÈME DE NOTIFICATION DES PAYS CRÉANCIERS
SSB	SERVICES SOCIAUX DE BASE
SWAps	APPROCHES SECTORIELLES
TIC	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
UE	UNION EUROPÉENNE
UNDAF	PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
UNESCO	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
UNICEF	FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
USD	DOLLARS DES ÉTATS-UNIS
UNHCR	HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
WID	PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT
WSSD	SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (Johannesburg, 2002)

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(43 2005 01 2 P) ISBN 92-64-00736-9 – n° 53816 2005